

# SÉNAT

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du samedi 6 décembre 2025

(33<sup>e</sup> jour de séance de la session)



**PREMIER  
MINISTRE**

Direction de l'information  
légale et administrative

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. LOÏC HERVÉ

1. **Loi de finances pour 2026.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 11644)

### DEUXIÈME PARTIE (SUITE) (p. 11644)

#### Régimes sociaux et de retraite (p. 11644)

##### Compte d'affectation spéciale: Pensions (p. 11644)

#### Transformation et fonction publiques (p. 11644)

##### Compte d'affectation spéciale: Gestion du patrimoine immobilier de l'État (p. 11644)

#### Gestion des finances publiques (p. 11644)

##### Crédits non répartis (p. 11644)

M. Claude Nougéin, rapporteur spécial de la commission des finances

Mme Sylvie Vermeillet, rapporteure spéciale de la commission des finances

Mme Catherine Di Folco, rapporteur pour avis de la commission des lois

Mme Pascale Gruny, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales

#### Organisation des travaux (p. 11647)

M. le président

#### Régimes sociaux et de retraite (suite) (p. 11648)

#### Compte d'affectation spéciale: Pensions (suite) (p. 11648)

#### Transformation et fonction publiques (suite) (p. 11648)

#### Compte d'affectation spéciale: Gestion du patrimoine immobilier de l'État (suite) (p. 11648)

#### Gestion des finances publiques (suite) (p. 11648)

#### Crédits non répartis (suite) (p. 11648)

M. Stéphane Fouassin

Mme Audrey Linkenheld

M. Pierre Barros

M. Thomas Dossus

Mme Sophie Briante Guillemont

M. Michel Canévet

M. Marc Laménie

Mme Christine Lavarde

Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics

#### RÉGIMES SOCIAUX ET DE RETRAITE (p. 11655)

##### État B (p. 11655)

Amendement n° II-1291 rectifié de M. Michel Canévet. – Retrait.

Vote sur les crédits de la mission (p. 11656)

Adoption des crédits de la mission « Régimes sociaux et de retraite », figurant à l'état B.

#### COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE: PENSIONS (p. 11656)

##### État D (p. 11656)

Amendement n° II-1299 rectifié de M. Michel Canévet. – Retrait.

Vote sur les crédits du compte spécial (p. 11657)

Adoption des crédits du compte d'affectation spéciale « Pensions », figurant à l'état D.

Après l'article 81

Amendement n° II-1393 de M. Stéphane Fouassin. – Adoption de l'amendement insérant un article additionnel.

Amendements identiques n°s II-1394 de M. Stéphane Fouassin et II-1442 du Gouvernement. – Adoption des deux amendements insérant un article additionnel.

Amendements identiques n°s II-1397 de M. Stéphane Fouassin et II-1443 du Gouvernement. – Adoption des deux amendements insérant un article additionnel.

TRANSFORMATION  
ET FONCTION PUBLIQUES (p. 11659)

État B (p. 11659)

Amendement n° II-1286 rectifié de M. Michel Canévet. – Rejet.

Amendement n° II-1127 de M. Marc Laménie. – Retrait.

Amendement n° II-1378 rectifié de Mme Audrey Linkenheld. – Rejet.

Amendement n° II-180 de Mme Catherine Di Folco, rapporteur pour avis de la commission des lois. – Adoption.

Amendement n° II-1377 rectifié de Mme Audrey Linkenheld. – Retrait.

Vote sur les crédits de la mission (p. 11665)

Adoption des crédits de la mission « Transformation et fonction publiques », figurant à l'état B, modifiés.

Après l'article 79 (p. 11665)

Amendements identiques n°s II-99 rectifié *ter* de Mme Anne-Sophie Romagny et II-1395 rectifié *ter* de M. Pierre Jean Rochette. – Adoption de l'amendement n° II-1395 rectifié *ter*, l'amendement n° II-99 rectifié *ter* n'étant pas soutenu.

Amendement n° II-1244 rectifié de M. Pierre Jean Rochette. – Rejet.

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE :  
GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER  
DE L'ÉTAT (p. 11667)

État D (p. 11667)

Adoption des crédits du compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État », figurant à l'état D.

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES (p. 11667)

État B (p. 11667)

Amendement n° II-1025 rectifié *bis* de M. Vincent Delahaye. – Rejet.

Amendement n° II-7 de la commission. – Adoption.

Amendement n° II-1290 rectifié de M. Michel Canévet. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-1128 de M. Marc Laménie. – Retrait.

Amendement n° II-1294 rectifié de M. Michel Canévet. – Retrait.

Amendement n° II-11 de la commission. – Adoption.

Amendements identiques n°s II-1253 de Mme Nathalie Goulet et II-1319 de M. Grégory Blanc. – Adoption des deux amendements.

Amendements identiques n°s II-1255 de Mme Nathalie Goulet et II-1321 de M. Grégory Blanc. – Retrait des deux amendements.

Amendement n° II-862 rectifié de Mme Sophie Briante Guillemont. – Retrait.

Amendements identiques n°s II-1254 de Mme Nathalie Goulet et II-1320 de M. Grégory Blanc. – Retrait des deux amendements.

Vote sur les crédits de la mission (p. 11674)

Adoption des crédits de la mission « Gestion des finances publiques », figurant à l'état B, modifiés.

CRÉDITS NON RÉPARTIS (p. 11674)

État B (p. 11674)

Amendement n° II-16 de la commission. – Adoption.

Vote sur les crédits de la mission (p. 11674)

Adoption des crédits de la mission « Crédits non répartis », figurant à l'état B, modifiés.

**Administration générale  
et territoriale de l'État** (p. 11675)

Mme Florence Blatrix Contat, rapporteure spéciale de la commission des finances

Mme Cécile Cukierman, rapporteure pour avis de la commission des lois

Organisation des travaux (p. 11676)

M. le président

Administration générale et territoriale de l'État  
(*suite*) (p. 11676)

Mme Audrey Linkenheld

M. Ian Brossat

M. Guy Benarroche

M. Michel Masset

Mme Nathalie Goulet

M. Marc Laménie

Mme Marie-Do Aeschlimann

M. Stéphane Fouassin

M. Laurent Nunez, ministre de l'intérieur

État B (p. 11683)

Amendement n° II-1129 de M. Marc Laménie. – Retrait.

Amendement n° II-1293 rectifié de M. Michel Canévet. – Retrait.

Amendement n° II-1289 rectifié de M. Michel Canévet. – Retrait.

Amendements identiques n°s II-1003 rectifié *quater* de M. Éric Kerrouche et II-1079 de M. Guy Benarroche. – Rejet des deux amendements.

Amendement n° II-1002 rectifié *ter* de M. Éric Kerrouche. – Rejet.

Amendement n° II-1262 de M. Grégory Blanc. – Rejet.

Amendement n° II-1004 rectifié *bis* de M. Éric Kerrouche. – Rejet.

Amendement n° II-1006 rectifié *ter* de M. Éric Kerrouche. – Rejet.

Amendement n° II-1005 rectifié *ter* de M. Éric Kerrouche. – Adoption.

Amendement n° II-806 rectifié *bis* de Mme Sophie Briante Guillemont. – Rejet.

Vote sur les crédits de la mission (p. 11691)

Adoption des crédits de la mission « Administration générale et territoriales de l'État », figurant à l'état B, modifiés.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 11691)

Motion d'ordre (p. 11691)

Demande d'examen séparé de certains amendements portant sur les crédits de plusieurs missions budgétaires. – Adoption.

**Solidarité, insertion  
et égalité des chances** (p. 11691)

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Pierre Barros, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Laurent Burgoa, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales

Organisation des travaux (p. 11693)

M. le président

Solidarité, insertion  
et égalité des chances  
(*suite*) (p. 11693)

Mme Silvana Silvani

Mme Raymonde Poncet Monge

Mme Véronique Guillotin

Mme Nadia Sollogoub

M. Pierre Jean Rochette

Mme Pascale Gruny

M. Xavier Iacovelli

Mme Annie Le Houerou

Mme Marie-Do Aeschlimann

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations

État B (p. 11702)

Amendement n° II-1130 de M. Pierre Jean Rochette. – Retrait.

Amendement n° II-1287 rectifié *bis* de M. Michel Canévet. – Retrait.

Amendement n° II-1076 de M. Daniel Fargeot. – Rejet.

Amendement n° II-1112 de Mme Raymonde Poncet Monge. – Rejet.

Amendement n° II-1304 de Mme Silvana Silvani. – Rejet.

Amendement n° II-234 de M. Laurent Burgoa, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. – Adoption.

Amendement n° II-1183 de Mme Annie Le Houerou. – Rejet.

Amendement n° II-1184 de Mme Annie Le Houerou. – Rejet.

Amendement n° II-1111 de Mme Raymonde Poncet Monge. – Rejet.

Amendement n° II-1306 de Mme Silvana Silvani. – Rejet.

Amendement n° II-1410 rectifié de Mme Audrey Linkenheld. – Rejet.

Amendement n° II-1180 de Mme Annie Le Houerou. – Rejet.

Amendement n° II-1303 de Mme Silvana Silvani. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-825 rectifié de Mme Guylène Pantel, II-1098 rectifié de Mme Jocelyne Antoine et II-1230 rectifié *bis* de Mme Dominique Vérien. – Retrait de l'amendement n° II-1230 rectifié *bis*; rejet des amendements n°s II-825 rectifié et II-1098 rectifié.

Amendement n° II-1119 rectifié de Mme Raymonde Poncet Monge. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-741 rectifié de Mme Véronique Guillotin, II-1142 rectifié de Mme Raymonde Poncet Monge et II-1229 rectifié de Mme Dominique Vérien. – Rejet des trois amendements.

Amendements identiques n°s II-1096 rectifié de M. Christian Bilhac, II-1159 de M. Guy Benarroche et II-1196 rectifié de Mme Audrey Linkenheld. – Rejet des trois amendements.

Amendement n° II-1376 rectifié de Mme Laurence Rossignol. – Rejet.

Amendement n° II-1162 de M. Guy Benarroche. – Rejet.

Amendement n° II-1270 rectifié de Mme Olivia Richard. – Retrait.

Amendement n° II-1163 rectifié de Mme Véronique Guillotin. – Retrait.

Amendement n° II-771 rectifié de Mme Patricia Schillinger. – Retrait.

Amendements identiques n°s II-1257 rectifié *ter* de M. Xavier Iacovelli, II-1258 rectifié de Mme Laurence Rossignol et II1281 rectifié *bis* de Mme Dominique Vérien. – Adoption, après levée du gage par le Gouvernement, des trois amendements.

Amendement n° II-1152 rectifié de Mme Jocelyne Antoine. – Retrait.

Amendement n° II-1233 rectifié de Mme Dominique Vérien. – Retrait.

Amendement n° II-1260 de Mme Laurence Rossignol. – Retrait.

Amendements identiques n°s II-971 rectifié de Mme Véronique Guillotin et II-1124 de Mme Raymonde Poncet Monge. – Rejet des deux amendements.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 11724)

Amendement n° II-1271 rectifié de Mme Olivia Richard. – Retrait.

Amendement n° II-1185 rectifié de Mme Marion Canalès. – Rejet.

Amendement n° II-1305 de Mme Silvana Silvani. – Rejet.

Amendement n° II-1182 rectifié de Mme Marion Canalès. – Rejet.

Amendement n° II-1147 de Mme Raymonde Poncet Monge. – Rejet.

Amendement n° II-376 rectifié *bis* de M. Dominique Théophile. – Retrait.

Amendement n° II-1190 de Mme Corinne Féret. – Rejet.

Amendement n° II-1302 de Mme Silvana Silvani. – Retrait.

Amendement n° II-1188 de Mme Corinne Féret. – Rejet.

Amendement n° II-1189 de Mme Corinne Féret. – Rejet.

Amendement n° II-261 rectifié de M. Jean-Baptiste Blanc. – Rejet.

Amendement n° II-1194 de Mme Corinne Féret. – Rejet.

Amendement n° II-1177 de M. Guy Benarroche. – Rejet.

Amendement n° II-1120 de Mme Raymonde Poncet Monge. – Rejet.

Amendement n° II-487 rectifié *bis* de Mme Nadège Havet. – Non soutenu.

Amendements identiques n°s II-787 rectifié de Mme Jocelyne Antoine et II1116 rectifié de M. Christian Bilhac. – Adoption des deux amendements.

Amendement n° II-1192 de Mme Corinne Féret. – Rejet.

Amendement n° II-256 rectifié de M. Jean-Baptiste Blanc. – Rejet.

Amendement n° II-1151 de Mme Raymonde Poncet Monge. – Rejet.

Amendement n° II-1308 de Mme Michelle Gréaume. – Rejet.

Amendement n° II-1187 de Mme Marion Canalès. – Rejet.

Amendement n° II-1117 de Mme Raymonde Poncet Monge. – Rejet.

Amendement n° II-1114 de Mme Raymonde Poncet Monge. – Rejet.

Amendement n° II-1197 de M. Akli Mellouli. – Rejet.

Amendement n° II-1186 de Mme Marion Canalès. – Rejet.

Amendement n° II-1153 de M. Guy Benarroche. – Rejet.

Amendement n° II-1301 de Mme Silvana Silvani. – Rejet.

Amendement n° II-1179 de Mme Annie Le Houerou. – Rejet.

Amendement n° II-797 rectifié de Mme Jocelyne Antoine. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-1070 rectifié *ter* de M. Pierre-Antoine Levi et II-1193 de Mme Marion Canalès. – Rejet des deux amendements.

Amendements identiques n°s II-1256 rectifié *bis* de M. Xavier Iacovelli, II-1259 de Mme Laurence Rossignol et II1282 rectifié de Mme Dominique Vérien. – Adoption des trois amendements.

Amendements identiques n°s II-1056 rectifié de Mme Marie-Lise Housseau, II-1307 de Mme Silvana Silvani et II1401 rectifié *bis* de M. Simon Uzenat. – Retrait des amendements n°s II-1056 rectifié et II-1401 rectifié *bis*; rejet de l'amendement n° II-1307.

Amendements identiques n°s II-1055 rectifié de Mme Marie-Lise Housseau et II-1403 rectifié *bis* de M. Simon Uzenat. – Adoption des deux amendements.

Amendements identiques n°s II-1041 rectifié *bis* de M. Éric Gold et II-1071 rectifié *ter* de M. Pierre-Antoine Levi. – Rejet des deux amendements.

Amendement n° II-1176 de M. Guy Benarroche. – Rejet.

Amendement n° II-488 rectifié de Mme Nadège Havet. – Non soutenu.

Amendement n° II-401 de M. Teva Rohfritsch. – Rejet.

Amendement n° II-397 de M. Teva Rohfritsch. – Rejet.

Amendement n° II-1154 de M. Guy Benarroche. – Rejet.

Amendement n° II-1155 de M. Guy Benarroche. – Rejet.

Vote sur les crédits de la mission (p. 11752)

Adoption des crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », figurant à l'état B, modifiés.

État G (p. 11752)

Amendement n° II-1277 rectifié de Mme Olivia Richard. – Adoption.

Amendement n° II-1231 rectifié de Mme Dominique Vérien. – Retrait.

Amendement n° II-1232 rectifié de Mme Dominique Vérien. – Rectification.

Amendement n° II-1232 rectifié *bis* de Mme Dominique Vérien. – Adoption.

Article 79 (p. 11754)

Amendements identiques n°s II-28 de la commission, II-233 de M. Laurent Burgoa, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, II-612 rectifié *ter* de Mme Patricia Demas, II-760 rectifié de Mme Jocelyne Antoine, II-1091 de Mme Raymonde Poncet Monge, II-1113 rectifié *bis* de M. Xavier Iacovelli, II-1118 rectifié de M. Christian Bilhac et II-1178 de Mme Corinne Féret. – Adoption des huit amendements supprimant l'article.

Après l'article 79 (p. 11756)

Amendement n° II-240 rectifié de M. Olivier Henno. – Adoption de l'amendement insérant un article additionnel.

Amendement n° II-1243 rectifié *bis* de M. Pierre Jean Rochette. – Rejet.

Amendement n° II-1269 rectifié *ter* de M. Louis Vogel. – Adoption de l'amendement insérant un article additionnel.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 11757)

#### PRÉSIDENCE DE M. DIDIER MANDELLI

##### Travail, emploi et administration des ministères sociaux (p. 11758)

M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial de la commission des finances

Mme Ghislaine Senée, rapporteure spéciale de la commission des finances

Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales

Organisation des travaux (p. 11760)

M. le président

##### Travail, emploi et administration des ministères sociaux (suite) (p. 11760)

Mme Raymonde Poncet Monge

Mme Véronique Guillotin

Mme Nadia Sollogoub

M. Pierre Jean Rochette

M. Laurent Burgoa

M. Stéphane Fouassin

Mme Monique Lubin

Mme Cathy Apourceau-Poly

Mme Marie-Do Aeschlimann

M. Antoine Lefèvre

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités

État B (p. 11770)

Amendement n° II-1298 rectifié de M. Michel Canévet. – Retrait.

Amendement n° II-1275 de Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. – Adoption.

Amendement n° II-1261 rectifié de Mme Émilienne Poumirol. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-1350 de Mme Monique Lubin. – Devenu sans objet.

Amendements identiques n°s II-656 de M. Franck Menonville et II-685 rectifié *bis* de M. Pierre-Antoine Levi. – Adoption de l'amendement n° II-658 rectifié *bis*, l'amendement n° II-656 n'étant pas soutenu.

Amendement n° II-1274 de Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-1311 de Mme Cécile Cukierman. – Rejet.

Amendement n° II-1101 de M. Joshua Hochart. – Non soutenu.

Amendement n° II-1049 rectifié *quater* de M. Vincent Louault. – Rejet.

Amendement n° II-824 rectifié de M. Christian Bilhac. – Rejet.

Amendement n° II-1288 rectifié de M. Michel Canévet. – Retrait.

Amendement n° II-1250 rectifié de Mme Christine Lavarde. – Adoption.

Amendement n° II-1251 rectifié de Mme Christine Lavarde. – Rejet.

- Amendement n° II-1362 de Mme Monique Lubin. – Rejet.
- Amendement n° II-1108 de M. Joshua Hochart. – Non soutenu.
- Amendement n° II-1221 de Mme Raymonde Poncet Monge. – Rejet.
- Amendement n° II-1220 de Mme Raymonde Poncet Monge. – Rejet.
- Amendement n° II-1370 de Mme Monique Lubin. – Rejet.
- Amendements identiques n°s II-114 rectifié *bis* de Mme Maryse Carrère, II1211 rectifié de M. Fabien Genet et II-1310 de Mme Cathy Apourceau-Poly. – Rectification de l'amendement n° II-1211 rectifié; rejet des amendements n°s II-114 rectifié *bis* et II-1310.
- Amendements identiques n°s II-414 rectifié *ter* de Mme Marie-Claude Lermytte, II-1225 rectifié de Mme Ghislaine Senée, II-1276 de Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, et II1399 de M. Lucien Stanzione. – Les amendements n°s II-414 rectifié *ter* et II-1399 ne sont pas soutenus.
- Amendements identiques n°s II-77 rectifié *bis* de M. Stéphane Fouassin, II-82 rectifié *ter* de Mme Anne-Sophie Romagny, II-84 rectifié *ter* de Mme Sylvie Vermeillet, II-93 rectifié de M. Paul Toussaint Parigi, II-183 rectifié *ter* de Mme Annick Billon, II-366 rectifié *bis* de Mme Viviane Malet, II-1048 rectifié *quinquies* de M. Vincent Louault, II-1296 rectifié *bis* de M. Michel Canévet et II-1346 rectifié de Mme Monique Lubin. – Rectification des amendements n°s II-77 rectifié *bis*, II82 rectifié *ter*, II-84 rectifié *ter*, II-93 rectifié, II-183 rectifié *ter*, II-366 rectifié *bis*, II-1296 rectifié *bis* et II1346 rectifié, l'amendement n° II-1048 rectifié *quinquies* n'étant pas soutenu.
- Amendements identiques n°s II-1225 rectifié de Mme Ghislaine Senée, II-1276 de Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (*suite*), II-1211 rectifié *bis* de M. Fabien Genet, II-77 rectifié *ter* de M. Stéphane Fouassin, II-82 rectifié *quater* de Mme Anne-Sophie Romagny, II-84 rectifié *quater* de Mme Sylvie Vermeillet, II-93 rectifié *bis* de M. Paul Toussaint Parigi, II-183 rectifié *quater* de Mme Annick Billon, II-366 rectifié *ter* de Mme Viviane Malet, II-1296 rectifié *ter* de M. Michel Canévet et II-1346 rectifié *bis* de Mme Monique Lubin. – Adoption des onze amendements identiques.
- Amendement n° II-254 rectifié de M. Jean-Baptiste Blanc. – Devenu sans objet.
- Amendements identiques n°s II-139 rectifié de Mme Maryse Carrère et II-1126 rectifié de Mme Jocelyne Antoine. – Devenus sans objet.
- Amendement n° II-1146 rectifié de M. Michel Masset. – Devenu sans objet.
- Amendements identiques n°s II-81 rectifié *ter* de Mme Anne-Sophie Romagny, II-140 rectifié *bis* de Mme Maryse Carrère, II-383 rectifié *quater* de M. Dominique Théophile, II-754 de M. Rémy Pointe-
- reau, II-1297 rectifié *bis* de M. Michel Canévet, II-1312 de Mme Cathy Apourceau-Poly, II-1408 rectifié *bis* de M. Simon Uzenat et II-1411 de M. Lucien Stanzione. – Devenus sans objet, les amendements n°s II-754 et II1411 n'étant pas soutenus.
- Amendements identiques n°s II-80 rectifié *bis* de M. Stéphane Fouassin, II-368 rectifié *bis* de Mme Viviane Malet et II1347 de Mme Monique Lubin. – Devenus sans objet.
- Amendement n° II-1315 de Mme Cathy Apourceau-Poly. – Devenu sans objet.
- Amendement n° II-1369 de Mme Monique Lubin. – Rejet.
- Amendement n° II-1368 de Mme Monique Lubin. – Rejet.
- Amendement n° II-1348 de Mme Monique Lubin. – Rejet.
- Amendement n° II-1149 rectifié de M. Michel Masset. – Rejet.
- Amendement n° II-1351 de Mme Monique Lubin. – Rejet.
- Amendement n° II-655 de M. Franck Menonville. – Non soutenu.
- Amendement n° II-1224 de M. Guy Benarroche. – Rejet.
- Amendement n° II-1360 de Mme Monique Lubin. – Rejet.
- Amendements identiques n°s II-435 rectifié *bis* de M. Daniel Chasseing, II-1208 de Mme Raymonde Poncet Monge et II-1405 rectifié *bis* de M. Simon Uzenat. – Rectification de l'amendement n° II-1208, rejet de l'amendement n° II-1405 rectifié *bis*, l'amendement n° II-435 rectifié *bis* non soutenu.
- Amendement n° II-1292 rectifié de M. Michel Canévet. – Rectification.
- Amendements identiques n°s II-66 rectifié *bis* de Mme Jocelyne Guidez, II-156 rectifié *bis* de M. Pierre-Jean Verzelen, II-177 rectifié *bis* de Mme Nathalie Delattre, II-235 rectifié *ter* de M. Olivier Henno, II-753 de M. Rémy Pointereau, II-1237 rectifié *bis* de M. Stéphane Fouassin et II-1341 rectifié de Mme Monique Lubin. – Rectification des amendements n°s II-66 rectifié *bis* et II-1237 rectifié *bis*; rejet des amendements n°s II-177 rectifié *bis*, II-235 rectifié *ter* et II-1341 rectifié, les amendements n°s II-156 rectifié *bis* et II-753 n'étant pas soutenus.
- Amendement n° II-436 rectifié *bis* de M. Daniel Chasseing. – Non soutenu.
- Amendements identiques n°s II-1273 de Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, II-1208 rectifié de Mme Raymonde Poncet Monge, II-1292 rectifié *bis* de M. Michel Canévet, II-66 rectifié *ter* de Mme Jocelyne Guidez et II-1237 rectifié *ter* de M. Stéphane Fouassin. – Adoption des cinq amendements.
- Amendement n° II-1387 rectifié *bis* de Mme Monique Lubin (*suite*). – Devenu sans objet.

Amendement n° II-1358 rectifié de Mme Monique Lubin. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-1400 rectifié *bis* de M. Simon Uzenat. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-157 rectifié de M. Pierre-Jean Verzelen, II-237 rectifié *bis* de M. Olivier Henno, II-273 rectifié de M. Philippe Grosvalet, II-437 rectifié *ter* de M. Daniel Chasseing, II-677 de M. Jean-François Longeot, II-1209 de Mme Raymonde Poncet Monge, II-1314 de Mme Cathy Apourceau-Poly et II-1342 rectifié de Mme Monique Lubin. – Rejet des amendements n°s II-237 rectifié *bis*, II273 rectifié, II1209, II-1314 et II-1342 rectifié de Mme Monique Lubin, les amendements n°s II-157 rectifié, II-437 rectifié *ter* et II-677 n'étant pas soutenus.

Amendement n° II-1295 rectifié de M. Michel Canévet. – Rejet.

Amendement n° II-438 rectifié *bis* de M. Daniel Chasseing. – Non soutenu.

Amendements identiques n°s II-159 rectifié de M. Pierre-Jean Verzelen, II-238 rectifié *bis* de M. Olivier Henno, II-274 rectifié de M. Philippe Grosvalet, II-439 rectifié *ter* de M. Daniel Chasseing, II-441 rectifié de Mme Marta de Cidrac, II-1215 de Mme Raymonde Poncet Monge, II1236 rectifié *bis* de M. Stéphane Fouassin et II-1343 rectifié de Mme Monique Lubin. – Retrait de l'amendement n° II-1236 rectifié *bis*; rejet des amendements n°s II-238 rectifié *bis*, II-274 rectifié, II441 rectifié, II-1215 et II-1343 rectifié, les amendements n°s II-159 rectifié et II-439 rectifié *ter* n'étant pas soutenus.

Amendement n° II-440 rectifié *bis* de M. Daniel Chasseing. – Non soutenu.

Amendement n° II-1352 rectifié de Mme Monique Lubin. – Rejet.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 11808)

Amendement n° II-1363 de Mme Monique Lubin. – Rejet.

Amendement n° II-1223 de Mme Antoinette Guhl. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-1239 rectifié *bis* de M. Stéphane Fouassin et II-1402 rectifié *bis* de M. Simon Uzenat. – Rejet des deux amendements.

Amendement n° II-1366 rectifié de Mme Monique Lubin. – Rejet.

Amendement n° II-684 rectifié de M. Pierre-Antoine Levi. – Retrait.

Amendement n° II-1359 de Mme Monique Lubin. – Rejet.

Amendement n° II-1357 de Mme Monique Lubin. – Rejet.

Amendement n° II-1361 de Mme Monique Lubin. – Rejet.

Amendement n° II-1316 de Mme Cathy Apourceau-Poly. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-683 rectifié *quinquies* de Mme Chantal Deseyne, II-1272 de Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, II-1364 rectifié de Mme Monique Lubin et II1871 de la commission

Amendements identiques n°s II-60 rectifié de Mme Jocelyne Guidez, II-178 rectifié de Mme Nathalie Delattre, II373 rectifié *ter* de Mme Patricia Demas, II-433 rectifié *ter* de M. Daniel Chasseing, II-490 rectifié *ter* de Mme Nadège Havet, II-676 de M. Jean-François Longeot et II-1313 de Mme Cathy Apourceau-Poly. – Rectification des amendements n°s II-60 rectifié, II-178 rectifié, II-373 rectifié *ter*, II-490 rectifié *ter* et II-1313, les amendements n°s II-433 rectifié *ter* et II-676 n'étant pas soutenus.

Amendements identiques n°s II-683 rectifié *quinquies* de Mme Chantal Deseyne, II-1272 de Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, II-1364 rectifié de Mme Monique Lubin et II1871 de la commission (*suite*), II-60 rectifié *bis* de Mme Jocelyne Guidez, II-178 rectifié *bis* de Mme Nathalie Delattre, II373 rectifié *quater* de Mme Patricia Demas, II-490 rectifié *quater* de Mme Nadège Havet et II-1313 rectifié de Mme Cathy Apourceau-Poly. – Adoption des neuf amendements.

Amendements identiques n°s II-90 rectifié de M. Paul Toussaint Parigi, II-117 rectifié *quater* de M. Martin Lévrier, II-162 rectifié de M. Philippe Grosvalet, II-262 rectifié de M. Jean-Baptiste Blanc, II-654 de M. Franck Menonville, II-1013 rectifié *bis* de M. Stéphane Le Rudulier, II-1046 rectifié *quater* de M. Vincent Louault, II-1222 de Mme Raymonde Poncet Monge, II-1317 de Mme Michelle Gréaume et II-1345 rectifié de Mme Monique Lubin. – Rejet des amendements n°s II90 rectifié, II-117 rectifié *quater*, II-162 rectifié, II262 rectifié, II-1222, II-1317 et II-1345 rectifié, les amendements n°s II-654, II-1013 rectifié *bis* et II-1046 rectifié *quater* n'étant pas soutenus.

Amendement n° II-1066 rectifié de Mme Brigitte Devésa. – Non soutenu.

Amendement n° II-263 rectifié de M. Jean-Baptiste Blanc. – Retrait.

Amendement n° II-1367 de M. Jérôme Darras. – Rejet.

Vote sur les crédits de la mission (p. 11823)

Adoption des crédits de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux », figurant à l'état B, modifiés.

Article 80 (p. 11823)

Amendements identiques n°s II-98 rectifié *ter* de Mme Annick Billon, II-460 rectifié *quater* de Mme Marie-Claude Lermytte, II-680 rectifié *quater* de M. Dominique Théophile, II-686 rectifié *bis* de M. Pierre-Antoine Levi, II-838 rectifié de M. Christian Bilhac, II-1279 de Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, II-1340 de Mme Cathy Apourceau-Poly et II-1356 de Mme Monique Lubin. – Adoption des huit amendements supprimant l'article.

## Article 81 (p. 11824)

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-141 rectifié de M. Éric Gold et II-1309 de Mme Cathy Apourceau-Poly. – Rejet des deux amendements.

Amendement n<sup>o</sup> II-1354 de Mme Monique Lubin. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-610 rectifié *quater* de Mme Marie-Claire Carrère-Gée

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-100 rectifié *ter* de Mme Annick Billon, II-115 rectifié *ter* de M. Martin Lévrier, II-163 rectifié *ter* de Mme Martine Berthet, II-190 rectifié *bis* de M. Pierre-Antoine Levi, II-236 rectifié *ter* de M. Olivier Henno, II-648 rectifié *bis* de M. Pierre-Jean Verzelen, II-704 rectifié *septies* de M. Cédric Vial, II1044 rectifié *septies* de M. Vincent Louault, II-1280 de Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, II-1300 rectifié *bis* de M. Michel Canévet et II-1353 rectifié de Mme Monique Lubin. – Rectification de l'amendement n<sup>o</sup> I-100 rectifié *ter*; les amendements n<sup>os</sup> II-163 rectifié *ter*, II648 rectifié *bis*, II-704 rectifié *septies* et II1044 rectifié *septies* n'étant pas soutenus.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-610 rectifié *quater* de Mme Marie-Claire Carrère-Gée (*suite*) et II-100 rectifié *quater* de Mme Annick Billon. – Adoption des deux amendements.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-115 rectifié *ter* de M. Martin Lévrier, II-190 rectifié *bis* de M. Pierre-Antoine Levi, II236 rectifié *ter* de M. Olivier Henno, II-1280 de

Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, II-1300 rectifié *bis* de M. Michel Canévet et II1353 rectifié de Mme Monique Lubin (*suite*). – Devenus sans objet.

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-1267 rectifié *bis* de Mme Nathalie Delattre, II-1365 rectifié de Mme Monique Lubin et II-1382 rectifié *bis* de M. Pierre Jean Rochette. – Adoption des trois amendements.

Amendement n<sup>o</sup> II-981 de M. Xavier Iacovelli. – Non soutenu.

Amendement n<sup>o</sup> II-1355 de Mme Monique Lubin. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> II-1392 de Mme Ghislaine Senée. – Devenu sans objet.

Amendement n<sup>o</sup> II-1383 rectifié *bis* de M. Pierre Jean Rochette. – Adoption.

Adoption de l'article modifié.

## Après l'article 81 (p. 11829)

Amendements identiques n<sup>os</sup> II-1227 rectifié de M. Stéphane Fouassin, II-1318 rectifié de M. Philippe Grosvalet, II1371 rectifié de Mme Monique Lubin et II-1384 rectifié *bis* de M. Pierre Jean Rochette. – Adoption des quatre amendements insérant un article additionnel.

2. **Modification de l'ordre du jour** (p. 11830)

3. **Ordre du jour** (p. 11830)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. LOÏC HERVÉ

### vice-président

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à dix heures.)*

1

## LOI DE FINANCES POUR 2026

SUITE DE LA DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 2026, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale (projet n° 138, rapport général n° 139, avis nos 140 à 145).

Nous poursuivons l'examen, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances, des différentes missions.

### SECONDE PARTIE (SUITE)

#### MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

##### Régimes sociaux et de retraite

##### Compte d'affectation spéciale : Pensions

##### Transformation et fonction publiques

##### Compte d'affectation spéciale : Gestion du patrimoine immobilier de l'État

##### Gestion des finances publiques

##### Crédits non répartis

**M. le président.** Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Régimes sociaux et de retraite », du compte d'affectation spéciale « Pensions », de la mission « Transformation et fonction publiques », du compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État », de la mission « Gestion des finances publiques » et de la mission « Crédits non répartis ».

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Claude Nougain, rapporteur spécial de la commission des finances.** Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, il me revient de

vous présenter, en quelques minutes, la position de la commission des finances sur les missions « Transformation et fonction publiques », « Gestion des finances publiques » et « Crédits non répartis », ainsi que sur le compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État », qui relèvent du périmètre des ministères de Bercy.

Je vous indique d'emblée que, sous réserve de l'adoption de trois amendements, la commission des finances vous propose d'approuver l'ensemble de ces crédits.

Je commencerai par la mission « Gestion des finances publiques », qui concerne la direction générale des finances publiques (DGFIP) et la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), administrations cruciales pour le fonctionnement budgétaire et fiscal de l'État.

Les autorisations d'engagement (AE) augmentent de 2,10 % et les crédits de paiement (CP) de 1,80 %. Cette progression modérée doit être appréciée au regard de la contribution très significative de la mission à l'effort de maîtrise des dépenses publiques ces dernières années : en effet, si ses crédits ont augmenté de 9 % en valeur, ils ont reculé de 7,3 % en volume, une fois l'inflation prise en compte.

Je salue par ailleurs la continuité des efforts engagés par les administrations de la mission : 558 équivalents temps plein (ETP) seront supprimés en 2026, ce qui porte à 5 672 le nombre total de postes supprimés depuis 2021 – c'est la preuve de la participation active de ces services à la rationalisation des effectifs de l'État.

Cette diminution des effectifs est essentiellement supportée par la DGFIP, pour laquelle une suppression de 550 ETP est prévue, comme en 2025.

J'en viens maintenant rapidement aux deux grands axes auxquels je me suis particulièrement intéressé dans mon rapport.

Le premier axe concerne la réforme de la facturation électronique interentreprises.

Cette réforme, qui entrera en vigueur progressivement à partir de 2026, repose sur deux obligations : l'une, relative à la réception, à l'émission et à la transmission électroniques des factures entre entreprises ; l'autre, relative à la transmission à l'administration de certaines données de facturation.

Notre commission y a toujours été favorable. Cette réforme simplifiera la vie des entreprises tout en améliorant les performances de l'État.

Pour les entreprises, les gains attendus sont significatifs. Le Gouvernement estimait ainsi en 2021 que la seule dématérialisation des factures pourrait générer 4,5 milliards d'euros de gains de productivité pour les entreprises, notamment pour les 1,5 million de petites et moyennes entreprises (PME) qui utilisent encore des factures papier.

Pour l'État, la réforme améliorera le rendement de la TVA par un double effet : la fiabilisation des déclarations entraînera un meilleur recouvrement spontané de l'impôt, tandis

que l'administration disposera d'une capacité accrue de repérer les anomalies, grâce au croisement des données. Les gains pour les finances publiques devraient être de l'ordre de 2 milliards ou 3 milliards d'euros par an, à l'horizon 2028.

Toutefois, l'abandon du projet de développement d'un portail public de facturation a suscité des inquiétudes.

Certaines entreprises craignent que le recours obligatoire à une plateforme privée n'engendre des surcoûts. La DGFIP considère que la concurrence entre les opérateurs devrait limiter ces risques. Je souscris à cette analyse, tout en soulignant qu'il s'agit d'un point de vigilance important pour notre commission.

Le deuxième axe concerne la lutte contre la fraude fiscale et douanière.

La lutte contre la fraude demeure une priorité, en dépit d'un contexte budgétaire tendu. Les montants recouverts au titre du contrôle fiscal ont progressé, s'élevant à 11,4 milliards d'euros,...

**Mme Nathalie Goulet.** Bien !

**M. Claude Nougéin,** *rapporteur spécial.* ... ce qui représente une hausse de 800 millions d'euros par rapport à 2023.

Je souhaite insister sur les défis croissants que suscite l'explosion du e-commerce pour la douane.

En 2024, les importations de biens de faible valeur, c'est-à-dire de moins de 150 euros, exonérés de droits de douane, ont doublé : elles représentent 775 millions d'articles. Ce flux massif favorise les schémas de fraude consistant à sous-évaluer les marchandises, afin d'éviter les droits de douane et la TVA.

Dans ce contexte, le projet de loi de finances pour 2026 prévoit notamment un renforcement des effectifs de la douane de dix-huit ETP. Nous avons aussi reçu de bonnes nouvelles de la part de l'Union européenne : si des décisions étaient prises à ce niveau, cela permettrait de régler en partie le problème.

En ce qui concerne la mission « Crédits non répartis », le montant de la dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles est fixé à 123 millions d'euros, ce qui est raisonnable. En revanche, 350 millions d'euros sont inscrits au titre de la provision relative aux rémunérations publiques, sans aucune justification de la part du Gouvernement. La commission proposera donc de supprimer les crédits de ce programme.

J'en viens à la mission « Transformation et fonction publiques ».

Je constate tout d'abord que les moyens de la mission continuent de diminuer, ce qui est la conséquence de l'aboutissement du programme de rénovation des cités administratives, achevé depuis pratiquement 2025.

Les crédits de la mission affichent ainsi une diminution très importante, de l'ordre de 45 % en autorisations d'engagement par rapport à 2025, ce qui est normal, car ce qui est fait n'est plus à faire.

Comme je l'ai dit, cette baisse significative s'explique essentiellement par l'aboutissement du programme de rénovation des cités administratives porté par le programme 348, « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs ».

Je regrette ensuite les difficultés rencontrées dans l'avancement de la réforme de la foncière de l'État, que le Sénat avait soutenue lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2025.

Alors que la disposition législative visant à la mettre en œuvre a été censurée par le Conseil constitutionnel comme cavalier budgétaire, je déplore qu'aucun vecteur législatif n'ait été depuis utilisé par l'exécutif pour permettre la création de cette structure.

J'appelle donc le Gouvernement à présenter rapidement un support législatif, afin de permettre le déploiement du pilote de la foncière d'État.

Au regard de l'évolution logique des moyens de la mission inscrits dans le projet de loi, la commission des finances proposera d'en adopter les crédits sans modification.

Je conclurai par quelques mots sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

Placé sous la responsabilité de la direction de l'immobilier de l'État, ce compte d'affectation spéciale vise à financer les opérations de valorisation et de modernisation du parc immobilier de l'État, en recourant prioritairement à la cession d'actifs.

Pour 2026, le CAS affiche, de manière exceptionnelle, un solde négatif de 55 millions d'euros. Néanmoins, les crédits du compte sont placés sous une norme de dépense pilotable à hauteur de 210 millions d'euros en autorisations d'engagement, ce qui devrait garantir son équilibre budgétaire à moyen terme.

De fait, le CAS constitue un instrument marginal pour la politique immobilière de l'État, puisqu'il a représenté seulement 11 % en moyenne, chaque année, de ses dépenses d'investissement immobilier entre 2015 et 2024. Ce dispositif budgétaire est appelé, à terme, à s'éteindre lorsque la foncière de l'État aura été pleinement déployée.

La commission proposera donc d'adopter les crédits de ce compte sans modification. (*M. Marc Laménie applaudit.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la rapporteure spéciale. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC. – M. Marc Laménie applaudit également.*)

**Mme Sylvie Vermeillet,** *rapporteure spéciale de la commission des finances.* Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits de la mission « Régimes sociaux et de retraite » et du compte d'affectation spéciale « Pensions » s'élèveront, en 2026, à 75,3 milliards d'euros.

Le Gouvernement propose de geler le montant des pensions l'année prochaine, ce qui est nécessaire pour limiter l'effet que pourrait avoir la suspension de la réforme des retraites de 2023.

Selon le Premier ministre, le coût de cette dernière serait de 400 millions d'euros en 2026 et de 1,8 milliard d'euros en 2027. Ces sommes s'ajouteraient aux déficits déjà prévus de 5,3 milliards d'euros en 2026 et de 6,8 milliards d'euros en 2027.

Mais l'effet sur le solde des finances publiques sera plus important, car, en raison de la perte de cotisations pour les autres branches de la sécurité sociale et de moindres recettes fiscales, la facture totale d'une suspension de la réforme de 2023 s'élèvera plutôt à quelque 3 milliards. Je rappelle pourtant que cette réforme aurait eu des effets redistributifs sur les plus petites pensions, et notamment sur celles des femmes.

Dans un contexte où le vote solennel à l'Assemblée nationale sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale n'est prévu que mardi prochain, je me dois de rappeler que l'équilibre de notre système de retraites ne saurait être atteint par magie.

Au minimum, il est nécessaire d'accroître le taux d'emploi des seniors dans notre pays. Si les quelque 589 000 personnes qui ne sont ni en emploi, ni en retraite, ni au chômage et qui sont en bonne santé travaillaient, le gain net pour les finances publiques serait de 5,8 milliards d'euros.

La mission « Régimes sociaux et de retraite » retrace les subventions versées par le budget de l'État à onze régimes sociaux et de retraite structurellement déficitaires, en raison de l'existence d'un déséquilibre démographique, lequel est particulièrement important dans les régimes fermés depuis plusieurs années, ou de la nécessité de financer certaines règles dérogatoires au droit commun.

Les crédits proposés s'élèvent à 6 milliards d'euros et sont fléchés, pour près de 70 % d'entre eux, vers les régimes de retraite spéciaux des agents de la SNCF et de la RATP : 3,3 milliards d'euros sont ainsi prévus pour le premier et 886 millions pour le second. De même, 830 millions sont fléchés vers le régime de retraite des mines, qui ne compte plus que 750 cotisants pour 17 300 pensionnés, 791 millions d'euros vers le régime de retraite des marins et 128 millions d'euros vers le régime de retraite la société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (Seita).

Le CAS « Pensions » porte les pensions civiles et militaires de retraite et d'invalidité, ainsi que celles des ouvriers des établissements industriels de l'État. Les crédits prévus pour 2026 s'élèvent à 69,3 milliards d'euros.

Le CAS a connu en 2025 un solde déficitaire de 2,5 milliards d'euros, en raison de l'adoption de la loi spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances et de la hausse des pensions de 2,2 % intervenue en janvier 2025.

Afin de rééquilibrer les comptes du CAS, le Gouvernement propose d'augmenter de 4 points le taux de contribution de l'État employeur, afin de le porter, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, à 82,28 %.

Cette hausse du taux des cotisations employeur concernerait aussi la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

Les deux régimes publics des fonctionnaires d'État et des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers sont parfois pointés du doigt comme mauvais élèves du système de retraites. Cependant, le taux des cotisations employeur appliqué permet d'absorber le déficit provoqué par le déséquilibre démographique, ce qui n'est pas le cas dans d'autres régimes.

Le débat sur les retraites n'est jamais serein – cela apparaît clairement actuellement –, car les régimes sont très différents et il n'est pas possible de les comparer.

Je conclurai en rappelant l'importance de sanctuariser et d'abonder le fonds de réserve pour les retraites (FRR) : celui-ci doit retrouver sa mission originelle.

Notre système par répartition est le meilleur qui soit, car il est insensible aux chocs financiers, qui constituent le principal écueil de la capitalisation, mais encore faut-il provisionner les sommes permettant de faire face aux écarts démographiques.

J'indique d'ailleurs que ces provisions rapportent beaucoup d'intérêts. Le FRR doit cesser d'être ponctionné par la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades), qui rembourse essentiellement des dépenses de maladie.

**Mme Monique Lubin.** Très bien !

**Mme Sylvie Vermeillet, rapporteure spéciale.** Il conviendrait que chaque branche de la sécurité sociale étudie les moyens de parvenir à son propre équilibre financier. Cessons en tout cas de vider le FRR pour financer le déficit de l'assurance maladie, pour ensuite nous étonner du déficit des retraites.

Mue par l'espoir que cette question puisse être traitée par la conférence lancée par le Premier ministre et consciente de la nécessité de faire face aux déficits actuels, je vous propose, mes chers collègues, d'adopter les crédits de la mission « Régimes sociaux et de retraite » et du compte d'affectation spéciale « Pensions », afin que les pensions puissent être versées comme il se doit. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC, ainsi que sur des travées des groupes INDEP et Les Républicains.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Marc Laménie applaudit également.*)

**Mme Catherine Di Folco, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.** Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits du programme 148, « Fonction publique », de la mission « Transformation et fonction publiques », qui financent le volet interministériel de la politique de formation, d'action sociale et de ressources humaines de l'État, connaissent une diminution de 10 % par rapport à 2025.

Cette baisse traduit la volonté du Gouvernement de réduire le déficit public. Celle-ci est bien compréhensible dans le contexte budgétaire que nous connaissons.

Je souhaite toutefois faire quatre remarques.

Tout d'abord, la trajectoire haussière des effectifs de l'État retenue pour 2026 ne semble guère compatible avec la stabilisation des emplois entre 2023 et 2027 prévue par la loi de programmation des finances publiques.

Ensuite, je souhaite souligner, cette année encore – mais je ne perds pas espoir d'être entendue –, la nécessité d'améliorer l'analyse et le suivi de la performance des crédits du programme 148, notamment en ce qui concerne les prestations d'action sociale et la plateforme « Choisir le service public ». Les indicateurs de performance utilisés depuis maintenant cinq ans, qui n'ont d'ailleurs d'indicateurs que le nom, mériteraient d'être revus.

En outre, si l'expérimentation des classes prépas Talents a pu être prolongée *in extremis*, grâce à une initiative parlementaire, il paraît nécessaire de renforcer les actions de communication, afin de mieux faire connaître le dispositif. Nous aurons à décider de son éventuelle pérennisation en 2028, et je compte sur le Gouvernement pour nous transmettre d'ici là un bilan complet.

Enfin et surtout, les crédits du programme 148 reflètent le désengagement de l'État du financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale : la contribution de l'État, qui était de 15 millions d'euros en 2025, sera nulle en 2026.

Je l'ai déjà souligné lors des débats budgétaires des années précédentes et je ne me lasserai pas de le répéter : le système de financement mis en place à la suite de l'adoption de la loi

de finances pour 2023 fait peser un risque majeur sur l'avenir de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale. C'est préjudiciable pour les employeurs territoriaux, les jeunes et, *in fine*, la fonction publique elle-même, qui perd un facteur clé d'attractivité.

En 2026, si le projet de loi de finances était adopté en l'état, seuls 5 000 nouveaux contrats d'apprentissage pourraient être pris en charge par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), alors que les besoins de recrutement exprimés par les collectivités sont trois fois plus élevés. Rappelons aussi que 12 000 contrats avaient été signés en 2022.

Le manque de cohérence de l'État, qui demande aux employeurs territoriaux de soutenir l'apprentissage, et l'inégalité de traitement à cet égard, par rapport au secteur privé, ne sont pas acceptables.

C'est pourquoi la commission des lois vous propose d'adopter un amendement visant à inscrire dans le texte une contribution de l'État à hauteur de 15 millions d'euros en faveur du financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale.

**Mme Frédérique Puissat.** Très bien !

**Mme Catherine Di Folco,** *rapporteur pour avis de la commission des lois.* Sous cette réserve, la commission s'est déclarée favorable à l'adoption des crédits du programme « Fonction publique ». (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Marc Laménie applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

**Mme Pascale Gruny,** *rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.* Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits budgétaires qui sont dévolus à la mission « Régimes sociaux et de retraite » et au compte d'affectation spéciale « Pensions » évoluent peu cette année.

Les subventions d'équilibre versées par la mission « Régimes sociaux et de retraite » s'élèvent à 6 milliards d'euros, soit une baisse de 0,13 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2025.

De même, les recettes du CAS « Pensions » augmentent de 2,08 % et ses charges baissent de 0,01 % par rapport à l'an dernier.

Ces prévisions de dépenses sont fondées sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026, dans sa version issue de la lettre rectificative du 23 octobre 2025, et plus particulièrement sur l'article 44, relatif au gel du montant des pensions de retraite au titre de l'année 2026 et à une minoration du coefficient de revalorisation de ces pensions de 0,4 point entre 2027 et 2030. En outre, l'article 45 *bis* prévoit une sous-indexation supplémentaire de 0,5 point en 2027, afin de financer la suspension de la réforme des retraites de 2023.

Ces prévisions devront être ajustées à l'issue de la navette parlementaire, dont le résultat apparaît particulièrement incertain cette année, dans la mesure où l'Assemblée nationale et le Sénat ont eu, en première lecture, des positions diamétralement opposées sur les articles 44 et 45 *bis*.

Je veux toutefois revenir sur un détail d'importance : la réforme attendue de la comptabilité du CAS « Pensions ».

Ce compte d'affectation spéciale retrace les opérations relatives aux pensions de retraite et aux avantages accessoires gérés par l'État. Quelque 95 % de ses dépenses sont destinées à financer les pensions de retraite et d'invalidité des fonctionnaires civils et militaires.

La loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (Lolf) a soumis le CAS « Pensions » à une obligation d'équilibre : son solde budgétaire cumulé doit être excédentaire en tout instant.

Afin de respecter la demande de la Cour des comptes de maintenir le solde cumulé du CAS « Pensions » supérieur à 1 milliard d'euros, le PLF prévoit d'augmenter le taux de contribution des employeurs publics de fonctionnaires civils de 4 points à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour le porter à 82,28 %.

Or ce taux facialement très élevé masque le fait que le CAS « Pensions » est également abondé par une subvention de l'État visant à corriger les effets du déséquilibre du ratio démographique, qui n'est que de 0,9 cotisant pour un retraité.

Je m'inscris dans le sillage des études récentes publiées par l'Institut des politiques publiques (IPP) et du Conseil d'analyse économique (CAE) pour appeler à une réforme de la comptabilité du CAS « Pensions », afin que les contributions employeur ne servent à financer que les dépenses liées aux pensions de retraite.

En effet, le CAS « Pensions » finance également les avantages familiaux, les pensions d'invalidité ou encore les dispositifs de retraite anticipée des ministères régaliens, qui ne constituent pas, à proprement parler, des pensions de retraite.

Ce recentrage des dépenses permettrait de minorer le taux de cotisation employeur et de renforcer la transparence sur le coût réel d'un fonctionnaire.

Sous réserve de ces observations, la commission des affaires sociales s'est prononcée en faveur de l'adoption des crédits de la mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – MM. Marc Laménie et Michel Canévet applaudissent également.*)

**Mme Sylvie Vermeillet,** *rapporteur spécial.* Très bien !

## Organisation des travaux

**M. le président.** Avant de donner la parole aux orateurs des groupes, je vous indique, pour la bonne information de tous, que vingt-neuf amendements sont à examiner sur ces missions.

La conférence des Présidents a fixé la durée maximale de la discussion à deux heures quinze.

Au-delà, conformément à l'organisation de nos travaux décidée par la conférence des présidents, et en accord avec la commission des finances, la suite de l'examen de ce bloc de missions sera reportée à demain, dimanche.

**Régimes sociaux et de retraite**  
(suite)

**Compte d'affectation spéciale : Pensions**  
(suite)

**Transformation et fonction publiques**  
(suite)

**Compte d'affectation spéciale :  
Gestion du patrimoine immobilier  
de l'État**  
(suite)

**Gestion des finances publiques**  
(suite)

**Crédits non répartis**  
(suite)

**M. le président.** Dans la suite de notre discussion, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque unité de discussion comprend le temps d'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de dix minutes pour intervenir.

La parole est à M. Stéphane Fouassin.

**M. Stéphane Fouassin.** Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous nous retrouvons aujourd'hui pour examiner les crédits de quatre missions et de deux comptes spéciaux.

Tout d'abord, rappelons que la situation de nos finances publiques nous oblige à réaliser un effort collectif inédit. La maîtrise de nos dépenses est devenue nécessaire pour garantir la soutenabilité de notre modèle social et la crédibilité de nos engagements européens.

Dans ce contexte exigeant, nous devons veiller, tout particulièrement lorsque nous examinons les missions budgétaires, à ce que chaque euro soit mobilisé avec discernement, au service de la modernisation de l'État et de la qualité du service rendu à nos concitoyens.

En ce sens, tout comme l'année dernière, les crédits de paiement de la mission « Transformation et fonction publiques » devraient baisser. Pour l'année 2026, un total de 524,7 millions d'euros sont demandés à ce titre, soit une diminution de 27 % par rapport à la loi de finances pour 2025.

En dépit de cette coupe budgétaire assez nette, ce budget permettra, s'il est adopté, de poursuivre le travail de l'État visant à renforcer l'efficacité de l'action publique et l'attractivité de la fonction publique.

Je pense notamment aux chantiers interministériels de modernisation des ressources humaines publiques et d'amélioration des conditions de travail, qui pourront continuer, ou à l'accélération de la transformation performante et durable du parc immobilier étatique.

Je n'oublie pas la simplification de l'action publique et l'amélioration de la qualité des services, dans l'Hexagone comme en outre-mer, qui constitue un chantier incontournable pour nos concitoyens.

La mission « Gestion des finances publiques » s'inscrit pleinement dans la dynamique de modernisation et de renforcement de la proximité de l'action publique engagée depuis 2017. L'année prochaine, son budget augmentera de 1,14 % par rapport à 2025, pour s'élever à 8,23 milliards d'euros.

Cette hausse s'explique notamment par le renforcement des moyens de lutte contre les fraudes ainsi que, plus globalement, par la modernisation interne des ministères économiques et financiers.

Les crédits de la mission « Régimes sociaux et de retraite » s'établiront à 5,9 milliards d'euros, soit une baisse de 0,13 % par rapport à 2025. Je rappelle que ces prévisions de dépenses reposent sur une hypothèse de gel des pensions de vieillesse en 2026.

Enfin, la mission « Crédits non répartis » est particulièrement importante en raison de l'imprévisibilité de la vie publique. Nous en voterons les crédits, qui seront rehaussés à hauteur de 475 millions d'euros en crédits de paiement.

Mes chers collègues, l'ensemble de ces missions composent un cadre budgétaire cohérent et responsable. Celui-ci témoigne de notre volonté de moderniser l'État, d'investir dans la performance de nos services publics et d'être à la hauteur de la confiance que nos concitoyens accordent aux institutions de notre pays.

C'est pourquoi le groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants votera en faveur de l'adoption des crédits de ces missions.

**M. le président.** La parole est à Mme Audrey Linkenheld.

**Mme Audrey Linkenheld.** Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous examinons ce matin des missions budgétaires et un compte spécial qui relèvent du champ de la gestion des finances publiques et des fonctions publiques. Ces missions ont des effets sur la manière dont l'action publique est conduite.

Le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain considère qu'il ne peut y avoir de cohésion, ni nationale ni sociale, si l'État n'assure pas correctement ses missions fondamentales au service de nos concitoyens. Pour cela, il a évidemment besoin de moyens opérationnels et humains.

Au travers de ce débat budgétaire, c'est en fait notre vision du service public, de l'organisation de l'État et de la fonction publique qui se dessine.

Or la stigmatisation incessante des dépenses publiques, qui seraient mal calibrées, mal évaluées, trop lourdes, et des fonctionnaires, qui seraient trop nombreux, trop coûteux, trop revendicatifs, pas assez productifs, constitue sans nul doute une arme puissante pour affaiblir l'image de notre État et le statut de nos agents. Elle érode peu à peu l'attractivité des emplois du secteur public, qui est déjà en tension.

De l'État aux collectivités, en passant par les hôpitaux, toutes les catégories de la fonction publique sont malheureusement touchées. Ce n'est sans doute pas une bonne nouvelle pour notre démocratie et la défense de l'intérêt général.

Nous souhaitons donc qu'il soit remédié à cette situation. Or, dans les missions que nous examinons ce matin, le compte n'y est pas vraiment. C'est particulièrement visible lorsque l'on étudie la mission « Transformation et fonction publiques ».

Dans le programme 148, spécifiquement consacré à la fonction publique, nous observons des évolutions contrastées : d'un côté, les crédits affectés à l'action n° 01, « Forma-

tion des fonctionnaires », et à l'action n° 02, « Action sociale interministérielle », qui sont les plus importantes, subissent plutôt des baisses ; de l'autre, les crédits de l'action n° 03, « Appui et innovation des ressources humaines », sont en augmentation, mais ne représentent que 1 % du budget global du programme.

Il nous semble donc quelque peu contradictoire d'essayer d'améliorer le contenant, au travers d'actions de communication au profit de la plateforme Choisir le service public ou de la marque employeur, tout en fragilisant potentiellement le contenu, c'est-à-dire la manière dont le statut est appliqué dans les trois fonctions publiques, ce qui inclut notamment l'action sociale et la formation.

Nous regrettons à cet égard, une fois encore, les orientations prises sur l'apprentissage, que nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer les années précédentes.

Nous déposerons donc de nouveau un amendement sur ce sujet, car il est incompréhensible que, dans ce pays, l'on fasse payer d'abord la jeunesse en procédant à des coupes budgétaires sur les postes d'apprentissage, dans le public comme dans le privé, ainsi que sur les salaires des apprentis eux-mêmes.

Il est indispensable de corriger le tir si l'on veut susciter des vocations et attirer les talents dans le service public à tous les échelons – dans les prépas bien sûr, mais pas seulement.

Monsieur le ministre, j'en profite pour vous demander des précisions : quel est l'état d'avancement du projet de fusion des instituts régionaux d'administration (IRA) en un établissement unique lillois ? Quelle sera la place accordée aux collectivités concernées dans cette nouvelle organisation ?

Les crédits du programme 368, « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques », sont stables.

En revanche, ceux qui sont fléchés directement sur la transformation publique semblent en voie d'extinction, malgré les grands discours sur France Services ou sur France Simplification...

Les crédits du programme 348, « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs », enregistrent une forte baisse de 400 millions d'euros.

Pourtant, si le programme des cités administratives s'achève effectivement, chacun voit bien sur le terrain que les bureaux de l'État ont tout autant besoin d'être rénovés et mis aux normes de la transition écologique que le patrimoine de nos collectivités locales.

Au-delà des enjeux écologiques et économiques associés à ces travaux immobiliers, il y va des conditions de travail des fonctionnaires. Il convient de veiller à les soutenir tout au long de leur carrière et à garantir, au moment de la retraite, des pensions décentes.

En ce qui concerne la mission « Crédits non répartis », il est difficile, compte tenu de ce que j'indiquais précédemment, de s'opposer à la hausse des crédits d'une action qui s'intitule « Provision relative aux rémunérations publiques ».

Nous n'irons pas jusqu'à proposer de supprimer ces crédits, mais nous attendons néanmoins, monsieur le ministre, des explications précises sur les raisons de cette augmentation.

Je conclus par la mission « Gestion des finances publiques », qui regroupe les politiques publiques relatives au recouvrement des recettes, au paiement des dépenses de l'État ou encore aux activités douanières.

Les crédits de cette mission augmentent légèrement, même si l'on peut regretter la baisse, très sensible, des moyens affectés à l'Agence française anticorruption (AFA) et à Tracfin.

On peut surtout déplorer que les effectifs ne suivent pas la même tendance. L'objectif de recruter 1 500 contrôleurs fiscaux supplémentaires ne sera pas atteint dans les délais. Pis, plus de 550 postes seront à nouveau supprimés à la DGFIP : au total, plus de 5 600 postes auront ainsi disparu depuis 2021.

La modernisation a bon dos. Après l'examen d'un projet de loi relatif à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales, durant lequel le volet social a bien souvent dépassé le volet fiscal, le doute est permis : y a-t-il une réelle volonté de lutter efficacement contre la fraude fiscale qui coûte pourtant très cher ?

Face à ces interrogations et parfois à ces incompréhensions, et sous réserve du sort des différents amendements présentés ce matin, notamment les nôtres, le groupe socialiste s'appête à voter pour la mission « Crédits non répartis » et pour la mission « Régimes sociaux et de retraite », mais contre la répartition des crédits proposée pour les missions « Transformation et fonction publiques » et « Gestion des finances publiques ».

Nous ne voyons pas la cohérence entre des trajectoires budgétaires qui assument d'affaiblir les capacités à agir de l'État et des discours qui, eux, appellent à choisir le service public. (*Applaudissements sur les travées des groupes SER et GEST.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Barros.

**M. Pierre Barros.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, après la reconduction de Sébastien Lecornu à Matignon, la fonction publique n'a plus de ministre de plein exercice. C'est le signe clair et assumé que, désormais, la fonction publique est mise sous la tutelle directe du budget.

Ce choix politique nous inquiète profondément. Sous couvert d'une modernisation, il vient marquer un recul pour les agents, pour les usagers, pour les collectivités, pour la République et pour la démocratie. Ce choix est en effet un choix d'austérité, guidé par le pacte budgétaire européen. Cette inquiétude est d'ailleurs confirmée par la forte baisse des crédits de cette mission : -46 % pour les autorisations d'engagement et -27 % pour les crédits de paiement.

En réalité, nous sommes face à une volonté politique d'affaiblir les services publics et de privatiser peu à peu ce qui relevait auparavant de l'intérêt général.

Pour confirmer ce propos, on nous explique même que les services publics fonctionnent mal et qu'ils sont inefficaces. On oublie cependant de nous dire que cette inefficacité a été organisée depuis trente ans par un manque de budget, par des réformes organisationnelles successives – je pense à la révision générale des politiques publiques (RGPP) ou à la réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE) – et par l'externalisation des compétences, l'« agencification » des grandes politiques publiques et l'usage déraisonné de cabinets de conseil – je vous invite d'ailleurs à lire les excellents rapports du Sénat sur ces deux derniers sujets.

Poursuivant ce discours d'efficacité et de modernisation, le Gouvernement entend par ailleurs mettre l'accent sur le tout-numérique dans nos services publics. Il omet de s'intéresser aux conséquences désastreuses de la disparition de l'accueil physique des usagers dans nos territoires.

De nombreuses études récentes, comme celle de la Défense des droits dans son rapport annuel 2024, paru en mars 2025, indiquent pourtant que la dématérialisation et le recul de l'accueil physique contribuent à exclure les plus vulnérables. Ainsi, 61 % des Français peinent à accomplir leurs démarches et une personne sur quatre renonce à faire valoir un droit.

Beaucoup dénoncent la dégradation silencieuse de l'accès aux droits et tout le monde s'accorde sur le nécessaire renforcement d'une présence physique du service public dans tous les territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains.

Vous vous évertuez pourtant à renforcer cette dématérialisation sans tenir compte des alertes. Tant pis pour l'humain, vous aggravez la fracture sociale.

C'est ainsi que les conditions de travail des agents dans les territoires se détériorent, que leurs droits sont affaiblis et que les moyens sont réduits.

La réforme des IRA, le développement des prépas Talents et le recours accru à la contractualisation vont dans le sens de la flexibilisation et de la précarisation de l'emploi public.

Même le dialogue social devient une vitrine où, malgré une communication importante, les décisions sont centralisées et verrouillées.

Face à cette austérité assumée, nous portons un autre choix pour notre pays : celui de réinvestir massivement dans les services publics, de redonner du sens au travail pour les agents, de garantir leurs droits et, surtout, de reconstruire une administration moderne, réellement sociale, écologique et proche des citoyens.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre les crédits de la mission « Transformation et fonction publiques ».

Soyez assurés, madame la ministre, monsieur le ministre, que nous continuerons de lutter aux côtés des agents et des usagers pour rendre nos services publics accessibles à toutes et à tous. Ce patrimoine commun et cette richesse des plus démunis qu'est le service public ne vous appartiennent pas ; vous en êtes seulement les dépositaires. Il vous appartient d'en prendre soin ou, tout du moins, de le respecter, comme il vous appartient de respecter les agents et le travail remarquable qu'ils réalisent au quotidien dans nos territoires. *(Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K.)*

**M. le président.** La parole est à M. Thomas Dossus.

**M. Thomas Dossus.** Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui dans un même bloc six ensembles budgétaires qui n'ont, pour beaucoup, qu'un rapport très limité entre eux : transformation publique, gestion immobilière, finances publiques, crédits non répartis, régimes sociaux et de retraite, pensions.

Regrouper autant de sujets aussi différents nous contraint à traiter en une seule discussion des enjeux qui vont de la lutte contre la fraude fiscale à la rénovation énergétique des bâtiments de l'État, en passant par le financement des retraites et l'attractivité de la fonction publique.

Pour la mission « Transformation et fonction publiques », le Gouvernement met en avant des ambitions de transition numérique, de qualité de service et d'égalité professionnelle, mais les crédits des programmes sont en nette baisse : -27 % en crédits de paiement.

Le fonds pour la transformation de l'action publique recule, les actions de modernisation interministérielle se contractent et la stratégie de performance et de résilience des bâtiments arrive à son terme sans véritable relais budgétaire.

Pendant ce temps, les défis sont énormes : accompagner les agents dans l'adaptation aux nouveaux outils, répondre aux injonctions de dématérialisation, porter les réformes RH, tout cela sans que les moyens suivent.

Le compte d'affectation spéciale consacré au patrimoine immobilier de l'État souffre lui aussi d'une autre faiblesse structurelle : sa dépendance croissante aux produits de cession. Les recettes sont volatiles, les prévisions incertaines, et cette instabilité fragilise les investissements indispensables à la rénovation, à la mise en sûreté et surtout à la rénovation énergétique du parc immobilier.

La réduction des surfaces, présentée comme une grande stratégie, est en fait une simple diminution comptable des mètres carrés de bureaux, sans prise en compte des besoins des futures administrations et de la qualité des conditions de travail des agents.

Pour ce qui concerne la gestion des finances publiques, nous retrouvons les mêmes contradictions. Des objectifs ambitieux sont affichés : renforcer la lutte contre la fraude fiscale, moderniser les systèmes d'information, absorber l'explosion des flux liés au commerce en ligne pour la douane, développer l'usage du renseignement financier, aller plus loin dans la détection des contrefaçons, sécuriser les frontières économiques.

Là encore, les marges de manœuvre restent limitées. Les effectifs progressent trop peu au regard de l'ampleur des missions, notamment pour la DGFiP, dont la charge croît plus vite que les renforts annoncés, ou pour la douane, confrontée à une montée en puissance inédite des trafics internationaux.

Enfin, les régimes sociaux et de retraite, tout comme le compte d'affectation spéciale « Pensions », sont, eux aussi, pilotés sous tension. Le Gouvernement utilise cette mission et ce CAS comme une variable d'ajustement pour atteindre des objectifs globaux d'équilibre, au lieu d'assumer une stratégie claire en matière de solidarité et de prise en charge des engagements de l'État envers ses agents.

Pendant que ces postes budgétaires sont déjà bien asséchés, la majorité sénatoriale propose des amendements qui relèvent davantage du couperet que de la stratégie : plusieurs centaines de millions d'euros de coupes – 50 millions ici, 350 millions là, parfois plus de 780 millions –, sans que soient présentés ni l'impact ni la cohérence de l'action publique.

S'y ajoutent les mesures les plus punitives envers les agents : trois jours de carence, gel du glissement vieillesse-technicité, non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, voire sur quatre. Autant de propositions qui traduisent une défiance vis-à-vis de la fonction publique et une vision idéologique qui affaiblit l'État plus qu'elle ne le renforce.

Mes chers collègues, si nous voulons un État qui tienne debout face aux crises, il faut lui donner les moyens de ses missions, non regrouper des sujets sans lien, non compresser les crédits, non affaiblir les agents qui le font vivre.

Nous voterons mission par mission, compte par compte, pour ce qui renforce l'efficacité, la justice et la transparence de l'action publique et nous combattons ce qui l'appauvrit.

**M. le président.** La parole est à Mme Sophie Briante Guillemont. (*Applaudissements sur les travées du groupe du RDSE.*)

**Mme Sophie Briante Guillemont.** Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, sur l'ensemble des missions que nous examinons ce matin, je me concentrerai sur celle de la transformation et de la fonction publiques, une mission modeste par son volume financier, mais qui touche à des secteurs fondamentaux pour l'action publique.

Le budget présenté par le Gouvernement est en forte baisse. Cette contraction est avant tout mécanique, puisque le plan de rénovation des cités administratives arrive à son terme et que le fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) va progressivement s'éteindre. Les crédits de la mission vont donc fortement baisser : -46 % en autorisations d'engagement et -27 % en crédits de paiement.

En particulier, la fin du fonds pour la transformation interroge, d'autant que le projet annuel de performances de cette année indique encore que « le FTAP est un puissant levier pour accélérer les projets à fort impact des administrations ».

De fait, le bilan de ce fonds est loin d'être négligeable, puisqu'il aura financé et accompagné plus de 149 projets depuis sa création, à l'instar de France Identité numérique, particulièrement utile pour les Français de l'étranger.

L'extinction de ce fonds représente une déception certaine pour notre groupe. Le RDSE considère en effet que les chantiers de modernisation sont encore nombreux et nécessitent d'être clairement soutenus.

J'en viens à la question de la fonction publique.

Tout d'abord, le Gouvernement acte la suppression de la subvention accordée au CNFPT pour le développement de l'apprentissage, avec des conséquences difficilement évaluable. Aussi, nous soutiendrons l'amendement de la rapporteure pour avis de la commission des lois visant à rétablir ces crédits.

Le budget pour l'action sociale interministérielle est également en net recul, avec un impact important pour les agents publics les plus modestes. Cette décision est difficilement compréhensible, alors que l'accès au logement est de plus en plus compliqué.

J'aimerais également aborder la question de la rémunération et de l'attractivité de la fonction publique.

Pendant près de vingt ans, le point d'indice n'a quasiment pas bougé. Il a connu deux revalorisations, en 2022 et 2023 ; elles étaient nécessaires, mais elles n'ont pas permis de couvrir l'inflation. Or, selon l'Insee, la rémunération moyenne dans le public est inférieure de 200 euros brut mensuels par rapport au privé.

Au-delà de la question salariale, il faut aussi rappeler que la fonction publique connaît des transformations structurelles profondes ces dernières années. Depuis 2011, la part des contractuels n'a cessé d'augmenter jusqu'à représenter aujourd'hui un quart des effectifs. Or ces agents exercent souvent dans des conditions plus précaires que les titulaires, avec des contrats courts et des rémunérations plus faibles, tout en exerçant exactement les mêmes missions que les titulaires.

Nous assistons donc à un phénomène de contractualisation de la fonction publique, qui ne dit pas vraiment son nom, au moment précis où les enjeux d'attractivité, de conditions de travail et de rémunération sont plus importants que jamais.

Pour le RDSE, un débat de fond sur l'avenir de la fonction publique est donc devenu indispensable. Aussi voterons-nous les crédits de cette mission, mais sans grand enthousiasme. La transformation de l'État et une fonction publique solide, qui fait aussi la force du modèle français, doivent demeurer une ambition. Or la trajectoire budgétaire de cette mission démontre que ce n'est plus le cas.

Enfin, un dernier point concerne le compte d'affectation spéciale « Pensions ».

Nous souhaitons alerter le Gouvernement sur la façon dont les cotisations employeurs grèvent les budgets des opérateurs de l'État jusqu'à l'étranglement. Depuis 2006, les opérations budgétaires des pensions des fonctionnaires sont enregistrées dans ce compte. En théorie, la convention comptable retenue est neutre pour les administrations publiques, mais elle est loin de l'être pour les opérateurs et les agences de l'État.

Lorsque le taux de cotisation augmente, comme cela a été le cas cette année et comme ce sera encore le cas l'année prochaine, l'impact sur le budget est très lourd. Je songe à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), au CNRS ou à l'Inserm. Il faut non seulement compenser à hauteur des charges pesant sur ces organismes, mais il est également grand temps de revoir le mode de calcul et de financement de ces cotisations employeurs. J'invite le Gouvernement à se saisir de la note publiée par le Conseil d'analyse économique sur ce sujet en septembre dernier. (*Mme le rapporteur pour avis de la commission des lois applaudit.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Canévet. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

**M. Michel Canévet.** Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe Union Centriste tient d'abord à remercier les rapporteurs pour la qualité de l'éclairage qu'ils nous apportent sur ces multiples missions.

Je le dis dès à présent : nous soutiendrons les amendements des rapporteurs visant à réajuster les effectifs de l'État à l'occasion des départs à la retraite, à rendre les comptes plus sincères et, enfin, à modifier le délai de carence. Cela nous semble aller dans le bon sens, si nous voulons maîtriser les dépenses de l'État – un objectif que le groupe Union Centriste estime absolument nécessaire. Nous souhaitons que des améliorations soient apportées en la matière.

Nous tenons d'ailleurs à saluer l'exemplarité des ministères financiers, madame la ministre, monsieur le ministre, qui ont accompli depuis de nombreuses années un effort significatif sur leurs propres effectifs, tout en améliorant de manière générale leurs performances.

On peut en tirer la conclusion qu'avec moins d'effectifs il est possible d'améliorer l'efficacité tout en modernisant l'action publique. C'est finalement le recours à de nouveaux outils qui permet d'accroître l'efficacité de l'action de l'État. Cela est extrêmement important et nous tenons à encourager particulièrement ce processus.

Parmi les outils de l'efficacité publique figure la facturation électronique, mais cette question reste encore pendante. En effet, ce dispositif avait été programmé en 2020, décidé en 2022, puis modifié en 2024... Notre groupe regrette ces atermoiements. En effet, nous estimons – je pense notamment à Nathalie Goulet, qui est la spécialiste au sein du

groupe des questions de lutte contre les fraudes – que cette facturation électronique permettra d'être plus efficace de ce point de vue et singulièrement en ce qui concerne la fraude à la TVA.

Il est clair, quand on voit l'importance des dégrèvements, que certaines évolutions ont conduit à des détournements de TVA. Il faut que nous puissions mieux identifier ce phénomène et donner à l'administration les outils nécessaires pour l'enrayer. C'est un objectif que nous devons atteindre.

En ce qui concerne le contrôle fiscal, nous tenons également à féliciter les services. En dix ans, nous avons constaté une augmentation d'environ 20 % des recouvrements à ce titre. Cela signifie que les services accomplissent leur mission avec efficacité.

Il faut néanmoins qu'ils puissent s'adapter aux évolutions technologiques, par exemple la *blockchain*. Une acculturation est nécessaire, parce que ces nouveaux outils sont utilisés par ceux qui cherchent à contourner le paiement de l'impôt dont ils sont redevables.

Une mission que nous examinons ce matin porte sur le patrimoine immobilier de l'État. Il est vrai que nous avons connu, là aussi, une évolution tout à fait positive, mais il nous semble qu'il reste encore beaucoup d'efforts de rationalisation à accomplir. Des programmes ont permis d'améliorer l'efficacité économique de l'ensemble du bâti, notamment en matière de transition énergétique; c'est un objectif que nous partageons tous et il est nécessaire d'amplifier les mesures prises.

Cette optique de rationalisation, notamment au travers des cités administratives, qui regroupent l'ensemble des services de l'État dans les départements, nous paraît aller dans le bon sens. Le groupe Union Centriste estime qu'il faut continuer à investir de cette manière et à rationaliser l'immobilier de l'État, afin que celui-ci soit plus opérant dans les territoires et qu'il puisse se séparer du patrimoine dont il n'a pas véritablement l'utilité. Le secteur privé ou des acteurs publics locaux peuvent trouver d'autres usages à ce patrimoine.

Un mot, enfin, sur la question des retraites et des pensions.

Comme la rapporteure, je déplore que la suspension de la réforme des retraites conduise à des coûts qui vont peser sur nos finances publiques: 400 millions d'euros dès l'année prochaine, 1,8 milliard en 2027 et sans doute beaucoup plus les années suivantes, si nous ne prenons pas les mesures de redressement qui sont absolument nécessaires. Vous imaginez bien que nous sommes attachés à ce que l'âge de départ à la retraite soit, en France, compatible avec celui des autres pays européens.

Nous l'avons dit lors de la discussion sur la première partie du PLF et lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale: nous devons travailler davantage en France si nous voulons améliorer la croissance et les finances publiques.

À cet égard, nous déplorons les ponctions qui ont été opérées sur le Fonds de réserve pour les retraites. C'est regrettable, car nous avons besoin de cet outil.

Une stratégie de redressement est possible; il faut pouvoir continuer à œuvrer en ce sens. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et INDEP, ainsi qu'au banc des commissions.*)

**M. le président.** La parole est à M. Marc Laménie.

**M. Marc Laménie.** Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce matin, nous examinons conjointement plusieurs missions, ce qui rend l'exercice particulièrement complexe, car elles sont nombreuses et denses.

Il s'agit des missions « Transformation et fonction publiques », « Gestion des finances publiques » – 11 milliards d'euros –, « Crédits non répartis » et « Régimes sociaux et de retraite » – plus de 75 milliards d'euros. Aussi, dans un souci de clarté, je concentrerai mon propos sur quelques sujets précis.

Je veux d'abord mentionner particulièrement la direction générale des finances publiques qui forme, avec les collectivités locales, le binôme ordonnateur-comptable. Nous sommes évidemment attachés à la présence des trésoreries sur le territoire, même si elles ont été regroupées. Il est important de noter que l'aide apportée aux élus pour le montage des dossiers est fondamentale.

Je n'oublie pas non plus de citer le centre d'appels téléphoniques qui a été installé à Charleville-Mézières, dans mon département des Ardennes: c'est un point de contact important pour aider les personnes qui sollicitent la direction générale des finances publiques.

J'ai également une pensée particulière pour l'administration des douanes, puisque je représente un département frontalier. Cette administration joue un rôle important en lien avec l'ensemble des forces de sécurité.

**Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics.** Tout à fait!

**M. Marc Laménie.** J'en viens à l'examen de ces missions.

Il est important de rappeler que notre pays est celui qui a le plus haut taux de prélèvements obligatoires de l'OCDE et qu'il est le deuxième en matière de dépenses publiques. Il est donc nécessaire de commencer par baisser nos dépenses pour ensuite baisser nos impôts. C'est ce à quoi s'attachent les membres du groupe Les Indépendants dans le cadre de l'examen de ce PLF.

À cet égard, je souhaite attirer votre attention sur les amendements de mon groupe qui visent à baisser les crédits qui peuvent l'être.

Par ailleurs, mon collègue Pierre-Jean Rochette vous proposera, dans un amendement, de porter d'un jour à trois jours le délai de carence dans la fonction publique d'État. La masse salariale de l'État est en constante évolution, alors même que les Français réclament des économies durables. Les sénateurs de mon groupe estiment que le rapprochement des règles applicables aux agents publics de celles qui le sont aux salariés du privé est nécessaire: c'est une question à la fois d'équité et de coût budgétaire que certains actifs font peser sur les cotisations d'autres actifs.

La politique immobilière de l'État – un sujet très complexe – est également concernée par les crédits que nous examinons ce matin.

Notre collègue rapporteur spécial Claude Nougéin indique fort à propos que d'importantes économies peuvent être réalisées sur ces crédits. En effet, nous estimons, au sein du groupe Les Indépendants, que les économies qui permettront le désendettement progressif de l'État proviendront principalement de sa réforme.

Il est vrai que nous posons chaque année la question des économies à réaliser lorsque le Parlement examine les textes budgétaires entre octobre et décembre. Ce n'est pas une bonne méthode; c'est le reste de l'année qu'il faut

réformer l'État, afin de constater, lors de l'examen budgétaire, les économies réalisées entre janvier et septembre. Certes, cette année, nous avons aussi examiné plusieurs textes relatifs aux fraudes fiscales et sociales.

Nous rejoignons les rapporteurs spéciaux dans leur souhait de voir se concrétiser prochainement une véritable réforme de la politique foncière et immobilière de l'État. Comme cela a été indiqué, la valeur comptable du patrimoine est estimée à plus de 73 milliards d'euros. La commission des finances appelle d'ailleurs l'exécutif à utiliser un nouveau véhicule législatif pour créer – enfin! – une foncière d'État. Permettez-moi d'indiquer au Gouvernement que notre collègue Corinne Bourcier a justement déposé en juillet une proposition de loi qui va dans ce sens.

Au sein du groupe Les Indépendants, nous avons le souhait de proposer et de voter des économies dans le cadre de ce projet de loi de finances. Aussi nous associerons-nous à nos collègues pour voter les missions qui sont présentées ce matin, à condition que des dépenses nouvelles ne soient pas adoptées. *(Applaudissements sur les travées du groupe INDEP, ainsi qu'au banc des commissions. – Mme Sophie Briante Guillemont applaudit également.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Christine Lavarde. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

**Mme Christine Lavarde.** Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, derrière les missions que nous examinons se joue un résumé assez juste de la situation globale: une architecture budgétaire complexe, parfois peu lisible, mais qui offre en même temps des pistes d'amélioration à systématiser. Finalement, c'est comme si le problème et la solution se trouvaient en même temps sous nos yeux.

L'examen de la mission « Gestion des finances publiques » montre que la nécessité de redresser la barre est bien comprise et que ce n'est pas « mission » impossible...

Outre une stabilisation des dépenses, on observe la mise en place en 2026 d'un schéma d'emploi négatif, avec pas moins de 558 équivalents temps plein supprimés. La DGFIP fait mentir l'adage selon lequel les cordonniers sont toujours les plus mal chaussés. C'est peut-être dans l'ADN même de cette direction, puisqu'elle résulte, rappelons-le, de la fusion de la direction générale de la comptabilité publique et de la direction générale des impôts. Malgré quelque 100 000 agents et une redéfinition exigeante des métiers, il n'a fallu que trois ans pour bâtir une administration efficace, préalable indispensable au prélèvement à la source.

Cette dynamique de modernisation se retrouve également dans la réforme de la facturation électronique, qui sera effective au 1<sup>er</sup> septembre 2026 pour les plus grandes entreprises. Il faut y voir une simplification salutaire au bénéfice du secteur privé et de l'État, comme l'a rappelé le rapporteur spécial, générant d'importants gains de productivité: 1 euro pour une facture électronique contre plus de 10 euros pour une facture papier.

L'exemple de l'Italie est ici éclairant: l'obligation de facturation électronique, en vigueur depuis près de sept ans, y aurait permis entre 7,50 euros et 11 euros d'économies par facture pour une entreprise qui en produit autour de 3 000 par an.

La facturation électronique renforcera également la lutte contre la fraude à la TVA.

Cette réforme constitue aussi une réponse au fiasco des 10 milliards d'euros de TVA évaporés, grâce à une fiabilisation accrue des données et à un meilleur recouvrement spontané. En Italie, l'écart entre la TVA théorique et la TVA effectivement payée a été réduit de 2 milliards d'euros.

Derrière la taxation des petits colis, dont nous avons débattu il y a quelques jours, se cache une réalité mal vécue par les douanes: la massification des flux en provenance des plateformes asiatiques de commerce en ligne. Cette massification est très forte: dans le rapport de Claude Nougéin, on peut lire que le volume de produits importés a bondi de 141 % entre 2022 et 2023.

Les envois de faible valeur bénéficient d'une déclaration douanière simplifiée. Les plateformes font appel à des logisticiens basés en Chine qui minorent la valeur réelle des produits afin d'échapper aux droits de douane et à la TVA à l'importation.

La taxe sur les petits colis ne fera pas disparaître cette fraude; en revanche, elle apportera des moyens financiers complémentaires aux douanes pour pouvoir lutter à armes égales.

Comme l'ont montré les travaux de notre délégation à la prospective menés par Sylvie Vermeillet, la DGFIP et les douanes ont su utiliser à bon escient les opportunités offertes par l'intelligence artificielle pour détecter les fraudes.

L'IA ne sert cependant pas qu'à cela: la DGFIP a automatisé la répartition et la préparation des argumentaires en réponse aux – trop nombreux... – amendements que nous déposons lors de l'examen des textes financiers. Je précise que le Sénat est en train de suivre le même chemin...

La mission « Crédits non répartis » révèle clairement ce qui cloche dans notre architecture budgétaire. Elle est composée de deux programmes dont les crédits sont surévalués par crainte de sous-budgétisation... La justification de ce phénomène est lacunaire: « conditions particulières de préparation des textes budgétaires » pour l'un; « forte incertitude liée au contexte international et macroéconomique » pour l'autre.

Alors que le programme 551 n'a connu qu'une seule ouverture de crédits entre 2015 et 2018, pour 11 millions d'euros au total, il atteint désormais 350 millions d'euros dans ce seul projet de loi de finances, soit une augmentation de 250 % par rapport à la loi de finances pour 2025. Cela concerne des provisions pour rémunérations et permet de financer des dépenses de personnel réparties en cours de gestion, c'est-à-dire hors de tout débat parlementaire.

Le même constat s'impose pour le programme 552: des ouvertures massives de crédits depuis le covid, malgré les mises en garde répétées de la commission des finances du Sénat, et une exécution famélique chaque année – 0 % en 2021, 2 % en 2022, 3,1 % en 2023. À quoi cela rime-t-il?

Toujours sur la question de la sincérité des provisions, il convient d'examiner plus précisément la sincérité des provisions pour risques et, en particulier, celle des provisions pour litiges fiscaux inscrites chaque année au passif du compte général de l'État.

Ces provisions, censées couvrir les contentieux fiscaux susceptibles de survenir au cours de l'exercice, soulèvent en réalité deux interrogations majeures quant à leur sincérité.

Elles représentent près de 15 milliards d'euros, dont environ 5 milliards correspondent chaque année à une reprise de l'exercice précédent. Deux hypothèses se dégagent: soit ces provisions sont surévaluées et contribuent artificiel-

lement à gonfler le passif du compte général ; soit elles sont correctement dimensionnées, auquel cas se pose la question de la capacité réelle de l'État à absorber un tel niveau de risque contentieux.

En effet, si 15 milliards d'euros devaient effectivement être mobilisés pour faire face aux litiges fiscaux anticipés, il serait nécessaire de recourir à un projet de loi de finances rectificative ou à des décrets d'avance d'une ampleur exceptionnelle, puisque ni les gels ministériels ni la provision de la mission « Crédits non répartis » ne permettraient de couvrir un tel niveau de risque.

Créée en 2018 et censée disparaître en 2022, nous discutons pourtant encore en 2026 de la mission « Transformation et fonction publiques ». Il y aurait beaucoup à dire. J'attends surtout de voir ce que fera la mission « État efficace ».

Le groupe Les Républicains, quant à lui, traduira en actes, dès le début de l'année prochaine, les préconisations de la commission d'enquête du Sénat sur les missions des agences, opérateurs et organismes consultatifs de l'État. La réforme de l'État ne peut plus attendre et je ne doute pas de votre volonté à cet égard, madame la ministre et monsieur le ministre.

Le Premier ministre a annoncé la semaine dernière, dans un hebdomadaire dominical, vouloir s'attaquer aux dépenses de communication pour dégager 300 millions d'euros d'économies. Il va falloir aller beaucoup plus loin.

Le compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier » de l'État illustre les limites de notre architecture budgétaire : le programme 721, pourtant louable dans son objectif de contribuer au désendettement, n'est plus abondé depuis 2018. S'il n'est pas supprimé, c'est uniquement parce que la Lolf impose qu'un CAS comporte au moins deux programmes. Visiblement, le fait que celui-ci soit désormais un programme fantôme ne pose pas problème.

La politique immobilière de l'État souffre d'une gestion obsolète, fragmentée et terriblement peu lisible – et c'est en tant qu'ancien membre du Conseil de l'immobilier de l'État que je vous le dis. La création rapide d'une foncière de l'État est une vraie nécessité, comme l'a souligné Claude Nougein.

Quant à la mission « Régimes sociaux et de retraite », à force de réformes successives et alors que le sujet occupe le débat public depuis cinq ans, nous savons collectivement ce qu'il faut faire, mais nous refusons de nous résoudre à agir. En ce qui concerne le compte d'affectation spéciale « Pensions », malgré un effort réel de sincérité consistant à mieux faire apparaître les charges, des progrès substantiels doivent encore être accomplis pour en améliorer la lisibilité.

Ainsi, pour 2024, la direction du budget présente un périmètre de 34 milliards d'euros pour le ministère de l'intérieur, quand la direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier (Depafi) ne retient que 26 milliards. Ce décalage, qui résulte ou non de la comptabilisation du CAS « Pensions », nous laisse interrogatifs sur la lisibilité et la sincérité des documents budgétaires, d'autant que les trajectoires fixées par les lois de programmation sont elles aussi établies hors contributions au CAS « Pensions ».

Les écarts cumulés atteignent plusieurs milliards d'euros pour les principales missions, notamment « Défense » et « Enseignement scolaire ». Je n'aurai pas le temps d'aller plus loin, mais je pense pouvoir tenir de nouveau les mêmes propos l'année prochaine, ce qui montre qu'il y a beaucoup à faire. Il y a notamment lieu de s'interroger pour savoir si le CAS « Pensions » doit toujours être associé au

périmètre des administrations publiques ou transféré vers la sphère sociale, compte tenu de son objet. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC et INDEP.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics.** Monsieur le président, monsieur le ministre, madame, monsieur les rapporteurs spéciaux, mesdames les rapporteurs pour avis, mesdames, messieurs les sénateurs, nous examinons ce matin un certain nombre de missions et notamment la mission « Gestion des finances publiques ».

Dans le contexte budgétaire contraint que vous connaissez, des efforts significatifs sont faits pour optimiser les coûts tout en continuant – je tiens à le dire solennellement – à soutenir nos agents et à améliorer la qualité du service rendu.

Non, la fonction publique n'est pas mise sous la tutelle du budget : elle est mise au cœur du budget. C'est un choix assumé de considérer que nous ne pouvons parler de nos dépenses publiques sans placer au cœur de notre réflexion l'organisation de l'État et les moyens humains qui lui sont consacrés.

Par rapport à 2025, les crédits de la mission « Gestion des finances publiques » augmentent de 2,1 % pour les autorisations d'engagement et de 1,8 % pour les crédits de paiement.

Il s'agit tout d'abord de préserver la capacité des services à lever l'impôt et à piloter les dépenses. Il s'agit aussi d'investir et de moderniser. C'est ainsi que nous gagnons en efficacité. Avec une gestion réaliste et encadrée, nous pouvons de nouveau envisager une baisse des effectifs de 558 ETP en 2026. Je dis « de nouveau », car vous le savez, cette mission a beaucoup contribué ces dernières années à la réduction des effectifs publics grâce à un certain nombre de réformes. C'est pourquoi je veux ici saluer l'engagement quotidien de tous les agents de cette direction, qui font un travail de proximité de qualité.

En 2026, la mission « Gestion des finances publiques » aura trois priorités.

La première, dans le prolongement de vos travaux sur le projet de loi relatif à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales, est de renforcer la lutte contre toutes ces formes de fraude et de trafic. Lorsque chaque euro compte, il faut amplifier notre capacité à prévenir, détecter et sanctionner. Les investissements dans les outils de croisement automatisé de données coûtent cher, mais ils nous permettent de renforcer notre efficacité : près de 50 % des contrôles fiscaux aujourd'hui sont guidés par des outils d'intelligence artificielle, avant que les agents ne prennent le relais avec leur regard, leur expertise et leur sens critique.

De surcroît, les synergies entre administrations se multiplient, permettant des contrôles plus ciblés et plus pertinents.

La deuxième priorité est d'améliorer le service rendu aux usagers. Cela passe par le programme dit de « démétropolisation » et le déploiement du nouveau réseau de proximité. En 2026 et 2027, sept nouvelles structures verront le jour sur tout le territoire, notamment dans les outre-mer. Cette stratégie répond bien à un impératif d'équité territoriale.

Cette amélioration du service aux usagers se traduit également dans l'action de la direction générale des douanes et droits indirects et des autres services du ministère qui rendent un service précieux, que ce soit pour protéger les consommateurs, réguler les flux, assurer notre sécurité économique,

lutter contre le narcotrafic ou la submersion des petits colis. Je vous remercie d'avoir salué l'action de tous ces agents, car ils sont parfois oubliés.

La troisième priorité est la modernisation numérique : repenser les outils pour accompagner les agents, simplifier les démarches des usagers, garantir la continuité du service public. Nous devons continuer à numériser, non pas pour le plaisir de numériser, mais pour que les agents gagnent du temps utile pour servir nos concitoyens et se consacrent aux missions et aux tâches auxquelles ils apportent le plus de valeur ajoutée.

À cet égard, la grande réforme de la facturation électronique, qui sera effective en septembre 2026 pour sa première étape, est un chantier majeur qui devrait engendrer 4,5 milliards d'euros de gains de productivité pour les entreprises, sans préjudice – au contraire – des capacités de contrôle et de détection des fraudes. À ce titre, nous devrions pouvoir récupérer plusieurs milliards d'euros, notamment de TVA. La bonne nouvelle, c'est que ce projet avance désormais conformément au planning fixé. Nous avons pu en débattre lors de la première partie du PLF.

L'autre mission que je vous présente est celle des régimes sociaux et de retraite, notamment le compte d'affectation spéciale « Pensions ». À eux tous, ces programmes s'élèvent à 75,3 milliards d'euros. Vous le savez, cette somme représente près de 25 % des pensions de retraite versées par les régimes de base en 2024, soit près de 307 milliards d'euros. Cette mission concentre donc une part essentielle de la solidarité nationale qui fonde notre modèle.

Je rappelle en outre que le projet de loi de financement de la sécurité sociale intègre désormais une mesure à destination des femmes affiliées ou ayant été affiliées à un régime spécial de la fonction publique. Il s'agit de corriger une injustice qui prévalait depuis 2003, année où les femmes du secteur privé ont bénéficié de calculs différenciés quand elles avaient eu des enfants ; or cette mesure n'avait jamais été transposée dans le secteur public. Avec David Amiel, nous avons tout fait pour que cet amendement, voté à l'unanimité à l'Assemblée nationale et au Sénat, soit intégré dans ce PLF.

Madame Gruny, madame Vermeillet, vous avez souligné le manque de lisibilité du CAS « Pensions » et de la cotisation d'équilibre. Vous le savez, une première étape a été franchie dans la clarification. Il est établi que, si nous appliquons les mêmes taux de cotisation que le secteur privé, notre cotisation, équivalente à une cotisation patronale, serait de 11 milliards d'euros, là où la cotisation dite d'équilibre atteindrait 42 milliards d'euros.

Notre objectif, madame la sénatrice Lavarde, est bien de continuer à aller un cran plus loin en 2026, pour que nous séparions dans la budgétisation ce qui a trait à la cotisation normalisée salariale et patronale de ce qui a trait à la cotisation d'équilibre. Pourquoi, *in fine*, n'isolerions-nous pas cette masse financière pour la considérer comme une part des dépenses de retraite du pays ? Ce qui est certain, en tout cas, c'est qu'il nous faut, sur ce sujet, redonner de la trans-

parence pour redonner de la confiance. Votre action en tant que parlementaires est à cet égard essentielle. (*Mme Christine Lavarde acquiesce.*)

Madame Gruny, vous attirez aussi mon attention sur plusieurs autres sujets.

Vous évoquez tout d'abord l'incidence de la suspension de la réforme des retraites sur la mission et sur le CAS « Pensions ». Vous rappelez aussi que le mécanisme de compensation démographique entre régimes s'avère insuffisant, puisqu'en 2021, l'État aurait dû percevoir 11 milliards d'euros, mais n'a reçu que 500 millions. Vous signalez aussi que certaines prestations liées à la pénibilité, aux avantages familiaux ou encore à l'invalidité restent financées par le CAS « Pensions », alors qu'elles devraient l'être par les ministères employeurs ou par la branche famille. Nous y reviendrons lors des prochains débats parlementaires.

Permettez-moi de signaler que, si cette réforme de 2023 est suspendue – l'Assemblée nationale a voté en ce sens hier –, il ne s'agit pas d'une suspension pour rien. Elle est suspendue pour que nous prenions le temps de refonder notre système de retraite et de préparer une réflexion avec les partenaires sociaux. Nous voyons bien que notre système, qui représente plus de 400 milliards d'euros collectivement engagés, pose aujourd'hui un problème de confiance, de légitimité et de soutenabilité financière.

Pour ces trois raisons, tant que nous n'aurons pas retrouvé, entre les Français qui travaillent, les Français retraités et les prochaines générations, un cadre plus lisible qui suscite plus de confiance démocratique et qui soit plus soutenable financièrement, nous continuerons d'avoir des débats stériles qui nous montrent que nous sommes un peu au bout d'un système.

D'où l'importance de l'investissement que vous pourrez montrer, les uns et les autres, notamment en lien avec les travaux de la conférence de travail-emploi-retraite, qui s'est ouverte hier. Contrairement aux précédents exercices, la fonction publique est bien incluse dans cette réflexion. Je remercie d'ailleurs David Amiel d'avoir été présent, hier, à son lancement. Il y a là aussi un signe de considération et d'équité, alors que les carrières des agents publics sont aujourd'hui de plus en plus des carrières mixtes, avec une partie dans le privé et une partie dans le public.

Je vous remercie donc, mesdames, monsieur les rapporteurs, pour le travail approfondi que vous avez mené afin d'éclairer vos collègues et que nous puissions élaborer ensemble un budget équilibré et rigoureux. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.*)

#### RÉGIMES SOCIAUX ET DE RETRAITE

**M. le président.** Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Régimes sociaux et de retraite », figurant à l'état B.

ÉTAT B

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Régimes sociaux et de retraite</b>	<b>5 984 017 314</b>	<b>5 984 017 314</b>
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	4 122 679 786	4 122 679 786
Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	801 946 399	801 946 399

Régimes de retraite des mines, de la SEITA, et divers	1 059 391 129	1 059 391 129
---	---------------	---------------

**M. le président.** L'amendement n° II-1291 rectifié, présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet et MM. Folliot, Longeot, Menonville, Cambier et Maurey, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres		50 000 000		50 000 000
Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins		11 000 000		11 000 000
Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers		600 000		600 000
TOTAL		61 600 000		61 600 000
SOLDE		-61 600 000		-61 600 000

La parole est à M. Michel Canévet.

**M. Michel Canévet.** Cet amendement vise à diminuer les dépenses de l'État. Il est indispensable de rechercher, au travers de toutes les missions, les voies et moyens de réduire le déficit public.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Sylvie Vermeillet, rapporteure spéciale.** Comme vous le savez, la mission « Régimes sociaux et de retraite » a pour objet d'assurer le versement des pensions, qui sont des droits acquis. Geler les pensions est peut-être une chose imaginable, mais les réduire n'est pas entendable pour nous. La commission demande donc le retrait de cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Nous n'avons pas de latitude : nous devons équilibrer nos régimes de retraite publics. Les crédits étant calibrés au plus juste, en fonction des prévisions à date, si vous les minorez, nous ne pourrions plus financer les engagements pris pour les marins ou encore les agents de la Comédie française ou de l'Opéra de Paris. Ces crédits sont budgétés non par ambition, mais par pragmatisme.

Le Gouvernement demande également le retrait de cet amendement.

**M. le président.** Monsieur Canévet, l'amendement n° II-1291 rectifié est-il maintenu ?

**M. Michel Canévet.** Non, je le retire, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° II-1291 rectifié est retiré.

#### Vote sur les crédits de la mission

**M. le président.** Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Régimes sociaux et de retraite », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

#### COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE : PENSIONS

**M. le président.** Nous allons procéder au vote des crédits du compte d'affectation spéciale « Pensions », figurant à l'état D.

ÉTAT D

(En euros)		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Pensions</b>	<b>69 327 051 924</b>	<b>69 327 051 924</b>
Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	66 072 951 625	66 072 951 625
<i>dont titre 2</i>	66 070 001 625	66 070 001 625
Ouvriers des établissements industriels de l'État	2 083 676 578	2 083 676 578
<i>dont titre 2</i>	2 076 784 345	2 076 784 345
Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	1 170 423 721	1 170 423 721
<i>dont titre 2</i>	17 700 000	17 700 000

**M. le président.** L'amendement n° II-1299 rectifié, présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet et MM. Folliot, Menonville et Cambier, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité <i>dont titre 2</i>		50 000 000		50 000 000
Ouvriers des établissements industriels de l'État <i>dont titre 2</i>		30 000 000		30 000 000
Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions <i>dont titre 2</i>		10 000 000		10 000 000
TOTAL		90 000 000		90 000 000
SOLDE		- 90 000 000		- 90 000 000

La parole est à M. Michel Canévet.

**M. Michel Canévet.** Cet amendement, de même nature que celui qui vient d'être présenté, vise à appeler l'attention sur la situation des finances publiques et sur la nécessité de les maîtriser en réalisant des économies.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Sylvie Vermeillet, rapporteure spéciale.** Les crédits du compte d'affectation spéciale « Pensions » honorent des droits acquis. Cet amendement, s'il était adopté, ne nous permettrait pas de payer un certain nombre de pensions. C'est la raison pour laquelle, monsieur Canévet, la commission vous demande de bien vouloir le retirer.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Même avis.

**M. Michel Canévet.** Je le retire, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° II-1299 rectifié est retiré.

#### Vote sur les crédits du compte spécial

**M. le président.** Nous allons procéder au vote des crédits du compte d'affectation spéciale « Pensions », figurant à l'état D.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

**M. le président.** J'appelle en discussion les amendements tendant à insérer des articles additionnels qui sont rattachés pour leur examen aux crédits du compte d'affectation spéciale « Pensions ».

#### Après l'article 81

**M. le président.** L'amendement n° II-1393, présenté par MM. Fouassin, Patriat, Buis et Buval, Mmes Cazebonne, Duranton et Havet, MM. Iacovelli, Kulimoetoke, Lemoine, Lévrier et Mohamed Soilihi, Mme Nadille, M. Patient, Mme Phinera-Horth, MM. Rambaud et Rohfritsch,

Mme Schillinger, M. Théophile et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants, est ainsi libellé :

Après l'article 81

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – Le dernier alinéa de l'article L. 38 du code des pensions civiles et militaires de retraite est ainsi rédigé :

« Lorsque le conjoint réunit les conditions d'âge et de résidence ouvrant droit à l'allocation prévue par l'article L. 815-1 du code de la sécurité sociale, sa pension de réversion est portée au montant maximal de cette allocation selon les modalités prévues à l'article L. 815-9 de ce même code. »

II. – Le I est applicable aux pensions de réversion liquidées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ainsi que pour celles liquidées avant cette date et pour lesquelles une demande de complément au titre des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 38 du code des pensions civiles et militaires de retraite, dans sa version antérieure à l'entrée en vigueur de la présente loi, a été formulée après le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La parole est à M. Stéphane Fouassin.

**M. Stéphane Fouassin.** Aujourd'hui, le dispositif dit Palméro permet de porter certaines pensions de réversion au niveau du minimum vieillesse sans aucune condition. Cela crée une rupture d'égalité avec le régime général, où cette prestation de solidarité est logiquement liée à une résidence en France, puisque son montant dépend du coût de la vie sur notre territoire.

Cet amendement vise à corriger cette rupture d'égalité. Il s'agit d'aligner les conditions d'attribution du complément Palméro sur celles du minimum vieillesse dans le régime général. C'est une mesure de cohérence, qui permet en outre de réduire de 30 millions d'euros par an les dépenses du CAS « Pensions ».

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Sylvie Vermeillet, rapporteure spéciale.** Cette correction est bienvenue. Il me semble tout à fait normal qu'il existe une égalité de traitement entre le régime général et les assurés relevant du code des pensions civiles et militaires.

En particulier, le bénéfice du rehaussement des pensions de réversion doit correspondre à la réalité du coût de la vie. Il serait étonnant qu'un retraité qui part vivre dans un pays où le coût de la vie est moindre puisse continuer à bénéficier de ce bonus, alors que les assurés du régime général n'en bénéficieraient pas.

Je suis donc favorable à cet amendement, dont l'adoption apporterait de la justice entre les pensionnés et permettrait, de surcroît, de réaliser des économies dans un contexte budgétaire tendu.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Même avis.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1393.  
(*L'amendement est adopté.*)

**M. le président.** En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 81.

Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-1394 est présenté par MM. Fouassin, Patriat, Buis et Buval, Mmes Cazebonne, Duranton et Havet, MM. Iacovelli, Kulimoetoke, Lemoyne, Lévrier et Mohamed Soilihi, Mme Nadille, M. Patient, Mme Phinera-Horth, MM. Rambaud et Rohfritsch, Mme Schillinger, M. Théophile et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

L'amendement n° II-1442 est présenté par le Gouvernement.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Après l'article 81

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Les pensions des militaires ayant été exposés à des situations de combat au cours des services qu'ils ont accomplis dans le cadre de l'opération Barkhane sur le territoire de la République du Mali entre le 10 janvier 2015 et le 31 juillet 2022, ainsi que celles de leurs ayants cause, prenant effet avant le 30 juin 2024 sont révisées, à compter de la date d'effet de la pension, sans demande des intéressés, pour affecter à ces périodes de combat le bénéfice de campagne mentionné au c de l'article L. 12 du code des pensions civiles et militaires de retraite, dans les mêmes conditions que les pensions prenant effet à compter de cette date.

La parole est à M. Stéphane Fouassin, pour présenter l'amendement n° II-1394.

**M. Stéphane Fouassin.** Le décret du 27 juin 2024 accorde le bénéfice de la campagne double aux militaires engagés dans l'opération Barkhane. Toutefois, ceux dont la pension a été liquidée avant cette date en sont exclus, alors qu'ils ont été exposés aux mêmes risques.

Notre amendement a pour objet de corriger cette inégalité, en permettant de réviser rétroactivement, de façon strictement encadrée, les pensions concernées pour leur attribuer le même droit. C'est une mesure de justice envers nos anciens combattants, pour un coût limité d'environ 1,5 million d'euros en 2026.

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre, pour présenter l'amendement n° II-1442.

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Sylvie Vermeillet, rapporteure spéciale.** Nous devons honorer les militaires qui ont combattu au Mali. Il est juste que ces derniers, lorsqu'ils ont été exposés à des situations de combat, bénéficient de la campagne double. Ce dispositif signifie que chaque jour de service effectué est compté pour trois jours dans le calcul de la pension de retraite. Cette bonification s'ajoute, dans le décompte des trimestres, aux périodes de services militaires ou assimilés au moment de la liquidation de la pension de retraite.

Comme pour l'amendement précédemment examiné, nous devons veiller à ce que notre système ne crée pas d'inégalités entre des situations proches. Par conséquent, il m'apparaît nécessaire de rétablir l'équité entre les militaires dont les pensions ont été liquidées avant et après juin 2024.

Enfin, le coût de cette mesure est réduit : avis très favorable.

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1394 et II-1442.

(*Les amendements sont adoptés.*)

**M. le président.** En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 81.

Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-1397 est présenté par MM. Fouassin, Patriat, Buis et Buval, Mmes Cazebonne, Duranton et Havet, MM. Iacovelli, Kulimoetoke, Lemoyne, Lévrier et Mohamed Soilihi, Mme Nadille, M. Patient, Mme Phinera-Horth, MM. Rambaud et Rohfritsch, Mme Schillinger et M. Théophile.

L'amendement n° II-1443 est présenté par le Gouvernement.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Après l'article 81

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Pour les pensions liquidées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 9 juillet 2025, le montant garanti de pension visé au huitième alinéa du II de l'article 11 de la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 relative au transfert aux départements des parcs de l'équipement et à l'évolution de la situation des ouvriers des parcs et ateliers peut être révisé afin de tenir compte des évolutions des classifications des ouvriers des parcs et ateliers, intervenues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, qui n'auraient pas été prises en compte pour déterminer la classification professionnelle que l'agent aurait pu atteindre sans concours ou examen professionnel en tant qu'ouvrier des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes. Cette révision peut tenir compte de la durée d'activité accomplie entre son intégration dans la fonction publique territoriale et sa radiation des cadres conformément à l'arrêté fixant les modalités d'application du décret n° 2014-455 du 6 mai 2014.

**M. le président.** La parole est à M. Stéphane Fouassin, pour présenter l'amendement n° II-1397.

**M. Stéphane Fouassin.** Depuis 2019, les classifications des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) ont évolué, mais ces évolutions n'ont pas été intégrées dans le calcul du montant garanti de pension pour ceux qui sont partis à la retraite entre 2019 et 2025.

Certains anciens perçoivent encore aujourd'hui une pension inférieure à celle à laquelle ils auraient dû avoir droit. Notre amendement vise à rétablir l'équité en rendant rétroactivement applicables les nouvelles classifications, conformément à l'arrêté du 9 juillet 2025.

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre, pour présenter l'amendement n° II-1443.

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Cet amendement a été parfaitement défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Sylvie Vermeillet, rapporteure spéciale.** Ces amendements identiques nous font entrer dans la complexité des mesures nécessaires pour accompagner le transfert de compétences entre l'État et les collectivités territoriales. S'ils étaient

adoptés, ils permettraient de corriger une anomalie : la non-prise en compte, depuis 2019, de nouvelles classifications de carrière pour les ouvriers des parcs et ateliers.

Je note d'ailleurs que la possibilité de prendre en compte cette nouvelle classification reste facultative. Je souhaiterais simplement connaître l'estimation que fait le Gouvernement du coût de ces mesures. En tout cas, la correction est légitime et j'y suis donc favorable.

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1397 et II-1443.

*(Les amendements sont adoptés.)*

**M. le président.** En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 81.

TRANSFORMATION ET FONCTION PUBLIQUES

**M. le président.** Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Transformation et fonction publiques », figurant à l'état B.

ÉTAT B

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Transformation et fonction publiques</b>	<b>543 611 015</b>	<b>524 690 934</b>
Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	220 292 748	203 671 667
Transformation publique	43 950 000	39 950 000
<i>dont titre 2</i>	<i>1 500 000</i>	<i>1 500 000</i>
Fonction publique	226 511 084	228 212 084
<i>dont titre 2</i>	<i>290 000</i>	<i>290 000</i>
Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	52 857 183	52 857 183
<i>dont titre 2</i>	<i>52 857 183</i>	<i>52 857 183</i>

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1286 rectifié, présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet et MM. Folliot, Menonville, Longeot, Maurey et Delahaye, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs				
Transformation publique <i>dont titre 2</i>				
Fonction publique <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques <i>dont titre 2</i>		75 000 000		75 000 000
TOTAL		75 000 000		75 000 000

SOLDE	-75 000 000	-75 000 000
-------	-------------	-------------

La parole est à M. Michel Canévet.

**M. Michel Canévet.** Il s'agit d'un amendement de même nature que ceux que j'ai présentés tout à l'heure et qui vise également à réaliser des économies et à appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité de gérer au plus près l'ensemble des deniers publics en recherchant, dans l'organisation des services, les moyens d'une optimisation et d'une réduction de coût pour les dépenses publiques.

**M. le président.** L'amendement n° II-1127, présenté par M. Laménie, Mmes Bessin-Guérin et Bourcier, MM. Brault, Capus, Chasseing et Chevalier, Mme L. Darcos, M. Grand, Mme Lermytte, MM. V. Louault, Malhuret, A. Marc et Médevielle, Mme Paoli-Gagin et MM. Pellevat, Rochette, Verzelen, L. Vogel et Wattebled, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs		4 073 433		4 073 433
Transformation publique <i>dont titre 2</i>		799 000		799 000
Fonction publique <i>dont titre 2</i>		4 564 242		4 564 242
Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques <i>dont titre 2</i>		1 057 144		1 057 144
TOTAL		10 493 819		10 493 819
SOLDE		- 10 493 819		- 10 493 819

La parole est à M. Marc Laménie.

**M. Marc Laménie.** Cet amendement s'inscrit dans le même esprit que celui de notre collègue Michel Canévet.

Notre groupe, comme je l'ai rappelé en discussion générale, propose une diminution de 2 % des crédits pour permettre à cette mission de dégager 10,4 millions d'euros d'économies pour l'année prochaine. Je précise néanmoins que nous avons beaucoup de respect pour l'ensemble des personnels, qui font de leur mieux. Cette mesure d'économie a vocation à être répartie, en exécution, entre l'ensemble des actions de chacun des programmes de cette mission.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Claude Nougéin, rapporteur spécial.** Je partage l'esprit de ces amendements, car il me semble nécessaire de parvenir à une certaine baisse des dépenses publiques. Cependant, vous appliquez la politique du rabot, que je n'approuve pas nécessairement.

**Mme Monique Lubin.** Ah bon ?

**M. Claude Nougéin, rapporteur spécial.** En fait, les crédits de la mission « Transformation et fonction publiques » connaissent déjà une diminution très importante : -45 % en autorisations d'engagement et -27 % en crédits de paiement. Il faudrait plutôt chercher à passer le rabot là où les dépenses augmentent.

Par conséquent, je demande le retrait de ces amendements.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. David Amiel, ministre délégué auprès de la ministre de l'action et des comptes publics, chargé de la fonction publique et de la réforme de l'État.** Pour répondre à M. le sénateur Laménie, je rappelle, à la suite de M. le rapporteur spécial, que la baisse des crédits de la mission est aujourd'hui consi-

dérable. Elle s'élève à 45 % en autorisations d'engagement. Ce point est très important, car, beaucoup d'entre vous l'ont dit, l'exemplarité de l'État ne peut être simplement un slogan : elle doit être une réalité.

Nous avons pour ambition, avec Mme la ministre, Amélie de Montchalin, de réduire les dépenses publiques, notamment celles des programmes et des missions qui dépendent directement de nos ministères. Nous cherchons à donner l'exemple, comme en témoigne la baisse considérable des crédits de ces missions. En revanche, aller encore au-delà, comme vous le proposez, créerait des risques opérationnels qui ont été rappelés par le rapporteur.

L'amendement n° II-1286 rectifié de M. le sénateur Canévet illustre ce que je disais à l'instant. En ce qui concerne la performance et la résilience des bâtiments de l'État, une baisse de 32 % est proposée dans ce budget, ce qui revient à ne pas reconduire des crédits qui avaient été engagés pour accélérer la rénovation des cités administratives. Aller au-delà pour l'année 2026 poserait également des difficultés opérationnelles majeures, puisque des chantiers déjà lancés devraient être interrompus.

Nous avons regardé de manière très précise jusqu'où nous pouvions aller, ce qui nous permet de vous proposer cette réduction de crédits déjà considérable.

En revanche, il y a un enjeu plus structurel de transformation de la politique immobilière de l'État comme l'ont souligné un certain nombre d'orateurs. En effet, nous voyons bien qu'il y a énormément à faire pour pouvoir à la fois optimiser notre politique immobilière, dégager par là même des marges de manœuvre pour rénover des bâtiments et réduire ainsi des charges futures. Des bâtiments que l'on ne

rénovent pas maintenant, ce sont des coûts plus importants dans quelques années pour les remettre aux normes et assurer la sécurité des personnels s'ils sont trop dégradés.

Je suis les travaux qui sont menés au Sénat, ainsi qu'à l'Assemblée nationale, sur la réorganisation de la politique foncière et immobilière de l'État ; ces questions devront faire partie de nos chantiers de réformes structurelles des prochains mois.

Je demande le retrait de ces deux amendements ; à défaut, j'y serai défavorable.

**M. le président.** La parole est à M. Marc Laménie, pour explication de vote.

**M. Marc Laménie.** Nous sommes conscients que la gestion du patrimoine immobilier de l'État et des cités administratives est une tâche immense.

Au vu des explications de notre rapporteur spécial, M. Claude Nougéin, et de M. le ministre, nous retirons notre amendement.

**M. le président.** L'amendement n° II-1127 est retiré.

Monsieur Canévet, maintenez-vous l'amendement n° II-1286 rectifié ?

**M. Michel Canévet.** Oui, monsieur le président.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1286 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1378 rectifié, présenté par Mme Linkenheld, MM. Bourgi et Kanner, Mme de La Gontrie, MM. Chaillou et Kerrouche, Mmes Harribey et Narassiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs		20 000 000		20 000 000
Transformation publique <i>dont titre 2</i>				
Fonction publique <i>dont titre 2</i>	20 000 000		20 000 000	
Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Audrey Linkenheld.

**Mme Audrey Linkenheld.** Cet amendement porte sur un sujet que nous avons eu l'occasion d'évoquer lors de la discussion générale, à savoir l'apprentissage, et plus particulièrement dans la fonction publique territoriale.

Depuis 2023, le Gouvernement a remis en cause le système qui prévalait jusque-là en matière de financement de l'apprentissage. Avec le retrait du financement de l'État et de celui de France Compétences, l'apprentissage dans la fonction publique territoriale ne repose plus que sur les cotisations des employeurs territoriaux eux-mêmes et sur le Centre national de la fonction publique territoriale. Le financement ne permet pas de dépasser 5 000 contrats, alors que les besoins et les remontées des collectivités territoriales font état de plus de 20 000 demandes d'apprentissage.

Par cet amendement – Mme le rapporteur pour avis de la commission des lois en a déposé un similaire, mais d'un montant différent –, nous proposons tout simplement de revenir sur ce désengagement, de soutenir l'apprentissage et de permettre, avec 20 millions d'euros, d'atteindre 8 000 contrats d'apprentissage.

Je le redis, il n'y a aucune raison qu'il y ait une inégalité de traitement entre l'apprentissage dans le secteur public et l'apprentissage dans le secteur privé où, malgré des désengagements, il est encore soutenu à hauteur de 4 milliards à 5 milliards d'euros par an, sans aucune contrepartie.

**M. le président.** L'amendement n° II-180, présenté par Mme Di Folco, au nom de la commission des lois, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs		15 000 000		15 000 000

Transformation publique <i>dont titre 2</i>				
Fonction publique <i>dont titre 2</i>	15 000 000		15 000 000	
Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme le rapporteur pour avis.

**Mme Catherine Di Folco**, *rapporteur pour avis de la commission des lois*. En complément de ce que vient de dire ma collègue, je ferai un bref retour en arrière pour bien expliquer ce qu'il en est.

En 2022, une clé de financement avait été retenue : l'État participait à hauteur de 15 millions d'euros, France Compétences pour 15 millions d'euros et le CNFPT pour environ 13 millions d'euros, une somme financée par la taxe de 0,1 % sur la masse salariale des collectivités territoriales.

En 2023, il y a eu une rupture unilatérale.

La contribution de l'État est devenue facultative et la convention d'objectifs et de moyens entre l'État et le CNFPT n'est plus forcément annuelle.

Finalement, après discussion, l'État a tout de même continué à contribuer entre 2023 et 2025 à hauteur de 15 millions d'euros. En revanche, la contribution de France Compétences a diminué progressivement, passant de 15 millions d'euros à 10 millions d'euros, puis à 5 millions d'euros. Pour l'heure, il n'y a plus de convention, donc plus de participation ni de l'État ni de France Compétences.

Ce désengagement total de l'État a pour conséquence une diminution inévitable du nombre de contrats. Ainsi, nous sommes passés de 12 000 contrats en 2022 à 8 000 en 2023, à 7 000 en 2024 et à 5 000 en 2025. Ma collègue l'a dit, il n'y en aura plus que 5 000 cette année, qui seront financés uniquement par le 0,1 % de la cotisation des collectivités. C'est trois fois moins que les besoins. Le CNFPT est donc obligé de prioriser les métiers en tension et d'instaurer des critères de sélection.

Le présent amendement est certes moins-disant que celui de ma collègue, mais il est très cohérent puisqu'il vise à porter le montant de la participation de l'État à son niveau initial afin de financer 1 600 contrats supplémentaires.

**M. le président**. Quel est l'avis de la commission ?

**M. Claude Nougéin**, *rapporteur spécial*. D'abord, ces amendements ne sont pas cohérents avec les orientations de la commission sur la rationalisation du recours à l'apprentissage en général.

Il semble que nous ayons dépensé de manière excessive pour l'apprentissage dans le secteur privé, qui a été victime de son succès. Le soutien à l'apprentissage a sans doute été une très bonne mesure, mais elle a coûté très cher aux finances de l'État. Il ne faut donc pas la reproduire dans le secteur public, sachant qu'un tel dispositif connaît un grand succès.

J'ajoute que ce n'est pas parce que nous diminuons le soutien à l'apprentissage dans le privé – nous y sommes contraints – que nous devrions l'augmenter dans le secteur public. Ce serait incohérent.

Ensuite, ces amendements sont incompatibles avec l'effort de redressement des finances publiques, qui passe par un allègement pérenne de la masse salariale publique.

Enfin, certains de ces apprentis supplémentaires auraient vocation à devenir des fonctionnaires à part entière, ce qui n'est pas le but aujourd'hui, compte tenu des contraintes budgétaires.

**M. le président**. Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. David Amiel**, *ministre délégué*. J'irai dans le même sens que le rapporteur. Je rappelle, en complément de ce qui a été dit, que le soutien de 15 millions d'euros apporté en 2022 était supposé être exceptionnel, pour une année. Il a ensuite été prolongé en 2023-2024.

De manière générale, nous devons mener une réflexion, dans l'ensemble de nos politiques publiques, sur la fin des dispositifs exceptionnels mis en place lors de la crise, ou de la sortie de crise s'agissant de l'année 2022, pour soutenir l'emploi et l'apprentissage. Nous devons appliquer au soutien à l'apprentissage ce que nous faisons dans un certain nombre d'autres domaines.

Par ailleurs, notre discussion doit évidemment prendre en compte la situation globale des finances des collectivités locales. En l'occurrence, la trésorerie du CNFPT était importante, le centre ayant disposé de 154 millions d'euros en 2024. Je tenais à soumettre cet élément à votre réflexion.

Comme M. le rapporteur, j'émet, pour toutes ces raisons, un avis défavorable sur ces amendements.

**M. le président**. La parole est à Mme le rapporteur pour avis.

**Mme Catherine Di Folco**, *rapporteur pour avis de la commission des lois*. Je me dois de réagir. J'entends vos arguments, monsieur le rapporteur, monsieur le ministre, et je suis un peu désolée d'entendre qu'il serait dommage de poursuivre un dispositif qui remporte un grand succès. C'est un peu contradictoire !

Monsieur le ministre, votre information sur la trésorerie du CNFPT n'est pas tout à fait à jour. Il me semble que celle-ci a nettement diminué. Si le CNFPT a effectivement beaucoup puisé dans ses réserves les premières années – je suis d'accord avec vous sur ce point –, celles-ci se sont un peu épuisées depuis.

Par ailleurs, le financement des contrats se fait par cohorte, souvent pour deux, trois, voire quatre années. Réduire et annuler les financements en 2026, c'est anéantir certains contrats en cours. C'est donc réellement dommage.

L'avenir de la fonction publique territoriale et son dynamisme passent par l'arrivée de jeunes qui apportent de nouveaux talents, de nouvelles compétences. L'apprentissage

est un moyen majeur d'insertion professionnelle. Il concourt aussi à l'attractivité de la fonction publique. On ne peut pas lui couper les ailes.

**M. le président.** La parole est à Mme Audrey Linkenheld, pour explication de vote.

**Mme Audrey Linkenheld.** Je souhaite réagir après avoir entendu M. le rapporteur et M. le ministre.

J'ai déjà posé cette question : voulons-nous ou non que nos jeunes hommes et femmes choisissent le service public ? L'État a mis en place une plateforme, appelée Choisir le service public – c'est le nom de la marque employeur. Avons-nous envie de susciter des vocations ?

Je ne connais pas de meilleure manière de donner envie et de susciter des vocations que l'apprentissage. Si les collectivités locales ont été nombreuses à avoir recours à l'apprentissage, c'est non pas pour faire plaisir au Gouvernement, mais parce que les besoins sont là, sur le terrain, parce que c'est bien d'avoir des apprentis pour nos crèches, pour entretenir nos espaces verts, pour exercer un certain nombre de métiers qui, en outre, sont adaptés à une formation à la fois académique et pratique. C'est cela l'apprentissage.

Par conséquent, il est difficile d'entendre parler d'effets d'aubaine, d'entendre dire que l'apprentissage coûterait trop cher, alors que les collectivités locales sont demandeuses et qu'elles sont prêtes à financer leur part. Il n'est pas question que l'État paie tout, chacun doit prendre sa part, y compris l'État, qui prône cette politique d'apprentissage et dit qu'il faut rendre le service public et la fonction publique plus attractifs.

Tel est le message que nous adressons en défendant ces amendements.

Pour conclure, je souligne de nouveau que nous parlons de 15 millions à 20 millions d'euros dans le secteur public, loin des milliards d'euros que coûte le dispositif dans le secteur privé.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Masset, pour explication de vote.

**M. Michel Masset.** Je suis très étonné de découvrir qu'il faudrait à présent freiner un dispositif qui fonctionne. Généralement, il se produit plutôt l'inverse : il faut amorcer un dispositif, inciter à l'utiliser. Mais l'apprentissage, qui fonctionnerait trop bien, nous allons devoir le freiner !

De quoi parlons-nous ? D'un investissement dans l'avenir. Si les collectivités ne jouent pas le rôle de formateur, qui le fera mieux qu'elles ? Les entreprises le font également, les deux le font, et c'est entièrement compatible.

Investir dans l'apprentissage, c'est investir pour l'avenir, pour nos territoires et pour les services publics.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Barros, pour explication de vote.

**M. Pierre Barros.** Consacrer des moyens à la formation est une mesure de bonne gestion, c'est un pari pour l'avenir. L'apprentissage permet d'avoir ensuite des agents formés.

Peut-être avons-nous une difficulté en commun avec le secteur privé : aujourd'hui, il est extrêmement compliqué de capter des compétences.

Il y a quelques années, dans la fonction publique territoriale, que nous connaissons tous assez bien, quelques métiers étaient très en tension, dans des domaines assez techniques :

celui de directeur financier ou de directeur des ressources humaines, par exemple. On avait du mal à trouver des profils ayant ces compétences assez pointues.

Aujourd'hui, tous les métiers d'exécution sont également concernés, du plombier au jardinier. Nous avons également beaucoup de mal à recruter pour nos centres de loisirs et le périscolaire, etc. Nous faisons face à une véritable carence, en raison notamment d'un problème d'attractivité. Nous rencontrons de grandes difficultés pour recruter des gens pour accompagner au quotidien les enfants et les anciens.

Il est vrai que l'apprentissage est tout à fait adapté pour capter de jeunes talents, comme l'a dit Catherine Di Folco, et mettre en œuvre les politiques publiques sur le terrain. Ce dispositif fonctionne, il faut le faire perdurer.

Je suis donc tout à fait favorable à ces amendements.

**M. le président.** La parole est à M. Christian Bilhac, pour explication de vote.

**M. Christian Bilhac.** J'ai occupé jusqu'en 2021 les fonctions de délégué régional du CNFPT. Nous avions mis en place dans la région Languedoc-Roussillon, puis, à la suite de la fusion des CNFPT, dans la région Occitanie, un CFA des métiers territoriaux.

Nous formions plus de 200 apprentis chaque année à divers métiers de la fonction publique : des jardiniers, des employés pour les services techniques. Nous avons même créé un CAP de bricoleur. Dans les communes rurales, nous avons besoin de gens qui puissent faire à la fois de la plomberie, de la maçonnerie et s'occuper des espaces verts. Ils faisaient un peu de tout et cette formation a rencontré un grand succès auprès des collectivités. Évidemment, faute de moyens, tout cela a disparu.

Franchement, demander le retrait de ces amendements, qui coûteraient une poignée d'euros... Monsieur le ministre, si vous cherchez à faire des économies, on peut en faire beaucoup plus en s'en prenant aux comités Théodule.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. David Amiel, ministre délégué.** Il y a deux débats, qu'il ne faut pas confondre.

Le premier porte sur le soutien à l'apprentissage, que personne ne remet en cause. Je pense d'ailleurs qu'une véritable réflexion est nécessaire sur l'accès des apprentis à la fonction publique, en particulier à la fonction publique territoriale. C'est une voie d'accès spéciale, dont il faut discuter.

Le second débat porte sur la valorisation des acquis de l'expérience, de manière plus générale, et sur la titularisation. Il s'agit de donner des perspectives aux apprentis qui effectuent leur formation dans la fonction publique territoriale.

Ensuite, nous prenons des mesures de gestion. Ici, nous vous proposons simplement de mettre en œuvre dans cette mission des principes que l'on souhaite voir appliqués ailleurs de manière générale, en dehors des dispositifs exceptionnels.

Je le répète, un dispositif exceptionnel a été mis en œuvre en 2022, pour 15 millions d'euros, dans un contexte très particulier. Il est naturel, maintenant que nous ne sommes plus en situation de crise, de mettre fin à ce dispositif et de ne pas multiplier les financements croisés. C'est ce que nous essayons de faire ici. Il s'agit enfin d'éviter les sous-exécutions en trop grand nombre, car ce sont de mauvaises pratiques budgétaires.

À ce sujet, je reviens sur ce qui a été dit. En 2025, 9 000 contrats étaient prévus ; 7 000 auront finalement été conclus. On le voit, il y a une sous-exécution, qui permet cette année d'ajuster les crédits budgétaires.

Pour ces raisons, je réitère ma demande de retrait de ces amendements.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1378 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-180.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, il nous reste trente minutes pour examiner dix-huit amendements afin de respecter le délai qui nous est imparti pour l'examen des crédits de cette mission.

Je vous invite donc à la plus grande des concisions. À défaut, nous achèverons cette discussion dimanche matin.

L'amendement n° II-1377 rectifié, présenté par Mmes Linkenheld et Canalès, M. Kanner, Mme de La Gontrie, MM. Bourgi, Chaillou et Kerrouche, Mmes Harribey et Narassiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs		1 000 000		1 000 000
Transformation publique <i>dont titre 2</i>				
Fonction publique <i>dont titre 2</i>	1 000 000		1 000 000	
Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Audrey Linkenheld.

**Mme Audrey Linkenheld.** Je le dis d'emblée, il s'agit d'un amendement d'appel, sur lequel j'aimerais connaître l'avis du ministre.

Cet amendement vise à répondre à un besoin réel. Il tend à permettre aux collectivités volontaires de mettre en place un congé spécifique pour leurs agentes qui souffrent de dysménorrhées sévères.

Aujourd'hui, plusieurs collectivités ont déjà instauré des autorisations spéciales d'absence pour leurs agentes confrontées à des douleurs menstruelles intenses et complexes. D'autres ont renoncé à le faire – je pense à la ville de Lille en particulier – faute de base légale à ce jour. D'ailleurs, dans une circulaire datant du mois de mai, la direction générale des collectivités locales (DGCL) a clairement demandé aux préfets de s'opposer systématiquement aux initiatives qui seraient prises en ce sens.

Pourtant, la demande sociale est réelle : 66 % des salariées se disent favorables à ce congé menstruel. Dans le secteur privé, des accords d'entreprise ont d'ores et déjà été signés, leur nombre se multiplie, car cela est juridiquement possible. Nous faisons donc face à un vide juridique et, là encore, à une double inégalité : entre le secteur public et le secteur privé, d'une part, et entre les collectivités elles-mêmes, entre celles qui ont franchi le pas et celles qui ne le peuvent pas, d'autre part.

Ce sujet est documenté. Le Sénat lui-même s'est penché à deux reprises sur ce sujet, dans un rapport en 2023 et au travers de la proposition de loi visant à améliorer et garantir la santé et le bien-être des femmes au travail, de notre collègue Hélène Conway-Mouret.

J'aimerais connaître l'avis de M. le ministre sur cet amendement d'appel, qui est d'abord un amendement financier, mais également juridique. Quelles sont les perspectives – je les espère favorables – sur cette question de santé, de dignité et d'égalité professionnelle ?

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Claude Nougéin, rapporteur spécial.** Je suis bien conscient de la nécessité de faire davantage pour améliorer la vie professionnelle des femmes travaillant dans le secteur public.

Vous l'avez souligné, madame la sénatrice, une proposition de loi, déposée en avril 2023 par notre collègue Hélène Conway-Mouret, visant à améliorer et garantir la santé et le bien-être des femmes au travail dans le secteur privé, a déjà été examinée par notre assemblée l'année dernière. La mesure que vous proposez a été rejetée par le Sénat en février 2024. Notre assemblée a considéré, suivant l'analyse de la commission des affaires sociales, que la création d'un congé menstruel spécifique n'était pas la solution adaptée.

J'ajoute que la création d'un régime spécifique pour une pathologie serait difficilement justifiable au regard du principe d'égalité et risquerait de créer des appels d'air pour d'autres pathologies, ce qui contribuerait à complexifier le droit applicable.

Par conséquent, la commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. David Amiel, ministre délégué.** Depuis que j'ai pris mes fonctions de ministre chargé de la fonction publique et de la réforme de l'État auprès d'Amélie de Montchalin, j'ai fait de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique une priorité absolue.

En matière de retraite, comme l'a rappelé à l'instant la ministre Amélie de Montchalin, le Gouvernement a déposé un amendement visant à corriger les inégalités dont sont victimes les femmes de la fonction publique depuis la réforme de 2003, dont elles ont été les grandes oubliées.

En matière de santé des femmes, nous avons soutenu la création d'une semaine supplémentaire de congé pathologique pour les femmes enceintes, sur laquelle vous aurez à vous prononcer.

La question que vous soulevez par cet amendement d'appel, madame la sénatrice Linkenheld, est tout à fait légitime. En effet, comme vous l'avez rappelé, les collectivités locales qui ont décidé d'agir davantage en faveur des femmes souffrant de règles douloureuses rencontrent des difficultés.

Nous nous heurtons à des obstacles techniques sur cette question, que vous connaissez bien, au regard à la fois des règles d'égalité et de la protection de l'intimité des femmes, toutes ne souhaitant pas nécessairement que leur employeur soit informé de leurs problèmes de santé. Il faut donc approfondir cette question. Je le fais avec ma collègue Aurora Bergé.

Nous avons par ailleurs lancé une négociation sociale sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de manière générale.

Nous devons trouver la manière d'avancer sur ce sujet, dont je comprends la légitimité, mais qui n'est pas facile à régler d'un point de vue technique. C'est la raison pour laquelle je souhaite que nous puissions y travailler ensemble. Je serais ravi, madame la sénatrice, de pouvoir le faire.

À ce stade, je demande le retrait de cet amendement.

**M. le président.** La parole est à Mme Audrey Linkenheld, pour explication de vote.

**Mme Audrey Linkenheld.** Je remercie le ministre de cette réponse, qui me semble constructive et complète. Il faut en effet apporter une réponse à la fois sociale et juridique à un réel problème, qui commence à être traitée dans le secteur privé et mériterait de l'être dans le secteur public.

Je suis tout à fait disponible pour continuer à travailler sur ce sujet avec mes collègues du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Je sais qu'il n'est pas facile de parler de ce sujet, pour les hommes non plus. Je souligne, monsieur le rapporteur, que nous ne parlons pas d'une pathologie. Avoir ses règles n'est pas une maladie. L'endométriose est une maladie et doit être traitée comme telle ; elle a aussi des conséquences dans le monde du travail.

En revanche, les femmes ne sont pas malades tous les mois. Simplement nos capacités peuvent être diminuées à cause de cela. Cette période a des conséquences sur la vie privée, sur la vie intime et sur la vie professionnelle. Il serait temps qu'elles soient prises en compte.

Tel était l'objet de cet amendement, que je retire, après avoir entendu la réponse du ministre.

**M. le président.** L'amendement n° II-1377 rectifié est retiré.

### Vote sur les crédits de la mission

**M. le président.** Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Transformation et fonctions publiques », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

*(Les crédits sont adoptés.)*

### Après l'article 79

**M. le président.** La parole est à M. Thomas Dossus.

**M. Thomas Dossus, vice-président de la commission des finances.** Étant donné qu'il ne nous reste que vingt-cinq minutes pour achever l'examen des crédits de la mission, nous allons réduire à une minute le temps de présentation des amendements, ainsi que celui des explications de vote.

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-99 rectifié *ter* est présenté par Mme Romagny, MM. Cambier et Courtial, Mmes Antoine, Guidez, Vérien et Billon, M. J.B. Blanc, Mme M. Mercier, M. Levi, Mme Perrot, MM. Henno et Chasseing, Mme Jacquemet, MM. Hingray, Menonville et Duffourg, Mme Lermytte et M. Bleunven.

L'amendement n° II-1395 rectifié *ter* est présenté par MM. Rochette, Malhuret et Chasseing, Mme L. Darcos, MM. Grand et Brault, Mme Bourcier et MM. Chatillon, Ravier, Maurey et Menonville.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Après l'article 79

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le I de l'article 115 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 est ainsi modifié :

Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Par exception au premier alinéa du présent I, les fonctionnaires civils et les agents contractuels de l'État ne bénéficient du maintien de leur traitement ou de leur rémunération, ou du versement de prestations en espèces par leur employeur qu'à compter du quatrième jour du congé mentionné au même premier alinéa. »

L'amendement n° II-99 rectifié *ter* n'est pas soutenu.

La parole est à M. Pierre Jean Rochette, pour présenter l'amendement n° II-1395 rectifié *ter*.

**M. Pierre Jean Rochette.** Si vous me le permettez, monsieur le président, je présenterai en même temps l'amendement n° II-1244 rectifié, en moins d'une minute !

L'amendement n° II-1395 rectifié *ter* vise à rétablir une égalité et, finalement, à faire preuve de cohérence en matière d'arrêts maladie. Il tend ainsi à aligner le nombre de jours de carence dans le secteur public sur celui du secteur privé.

Tomber malade, c'est bien malheureux, mais que l'on soit dans le privé ou dans le public, on doit bénéficier du même traitement.

L'amendement n° II-1244 rectifié vise à geler le glissement vieillesse-technicité durant une année.

Ces deux mesures visent à contribuer au redressement des comptes publics.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Claude Nougain, rapporteur spécial.** La commission émet un avis favorable sur l'amendement n° II-1395 rectifié *ter* et défavorable sur l'amendement n° II-1244 rectifié.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. David Amiel, ministre délégué.** Le Gouvernement émet un avis défavorable.

Je rappelle les efforts considérables qui ont été demandés aux agents publics dans le dernier projet de loi de finances, notamment la baisse de 100 % à 90 % de l'indemnité en cas d'arrêt maladie.

Je tiens par ailleurs à souligner deux points, pour tordre le cou à deux idées préconçues dans le débat public.

Première question : les agents publics sont-ils plus absents que les salariés du privé ? Non. Au cours des dernières années, l'écart entre les absences des agents publics et celles des travailleurs du secteur privé a été divisé par six. Le taux d'arrêt maladie est aujourd'hui quasiment le même.

Deuxième question : les agents publics, les fonctionnaires, sont-ils privilégiés en termes d'indemnisation par rapport aux travailleurs du secteur privé ? Encore non. Vous évoquez les trois jours de carence dans le secteur privé ; or ces trois premiers jours d'absence sont pris en charge, en partie ou totalement, pour près de 70 % des travailleurs du secteur privé.

Par conséquent, si nous adoptons votre amendement visant à instaurer trois jours de carence dans le secteur public, nous créerions une inégalité profonde entre les travailleurs du secteur public, qui ne bénéficieraient d'aucune couverture pour ces trois premiers jours, et les travailleurs du secteur privé qui, eux, bénéficient pour 70 % d'entre eux, d'une couverture partielle ou totale.

Pour ces raisons, je demande le retrait de ces amendements ; à défaut, j'émettrai un avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Barros, pour explication de vote.

**M. Pierre Barros.** Je suis tout à fait ravi de la réponse de M. le ministre, que je partage pleinement. Il a avancé les deux ou trois arguments que je comptais moi-même évoquer, ce qui permet de démentir les contre-vérités qui circulent sur ce sujet. Une petite mise au point était, à mon sens, tout à fait salutaire.

J'ajouterai un élément : lorsque les jours de carence sont pris en charge par l'entreprise privée, ou une collectivité, la sécurité sociale réalise une économie. En revanche, l'entreprise et la collectivité se voient transférer une charge. Par conséquent, lorsque l'on défend le budget des collectivités territoriales, on ne peut être que contre ce genre de dispositif.

Si des jours de carence devaient être imposés aux collectivités territoriales, leur prise en charge, pour des questions managériales ou d'attractivité, incomberait à la commune ou au département. C'est une très mauvaise idée d'un point de

vue budgétaire, sauf pour la sécurité sociale. Elle serait en outre très compliquée à mettre en œuvre pour les services des collectivités territoriales.

**M. le président.** La parole est à Mme Annie Le Houerou, pour explication de vote.

**Mme Annie Le Houerou.** Je déplore la présentation de ces amendements, qui ont pour effet de stigmatiser les agents de la fonction publique.

L'instauration – M. le ministre l'a dit – d'un premier jour de carence a entraîné une baisse du nombre des arrêts courts, mais un allongement de la durée des arrêts en général. En réalité, les agents ont essayé de tenir le plus longtemps possible au travail face à la maladie, mais leur arrêt a été inéluctablement plus long. En définitive, personne n'y a gagné et l'instauration de ce jour de carence n'aurait permis aucune économie.

M. le ministre l'a dit aussi, dans le secteur privé, l'employeur prend en charge – dans 75 % des cas, selon mes chiffres – les trois premiers jours de carence des salariés, qui bénéficient du maintien de leur salaire.

Comparaison n'est pas toujours raison : je précise que les employeurs publics font aussi l'économie de la contribution à la protection sociale complémentaire et à la prévoyance des agents publics. Je pense en particulier aux agents de l'hôpital, qui ne bénéficieront pas, cette année encore, de cette participation, laquelle a été décalée dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Jean Rochette, pour explication de vote.

**M. Pierre Jean Rochette.** Il n'y a aucune volonté de stigmatisation de ma part. Je souhaite simplement aligner le régime des fonctionnaires sur celui du secteur privé.

Dans notre pays, nous nous plaignons sans cesse, y compris dans cet hémicycle, qu'il existe trente-six façons de penser et de réfléchir.

La réponse de M. le ministre me convient s'il accepte de dire qu'il faut revoir le principe de subrogation, car ce dont vous parlez, monsieur le ministre, c'est de la subrogation de salaire. En fait, les entreprises privées détournent la loi – elles sont néanmoins en règle – en compensant les jours de carence.

Pourquoi ne pas réduire le nombre de jours de carence – vous dites que les salaires sont pris en charge dans 75 % des cas – et le rendre identique pour tous ? L'intérêt de cet amendement est de proposer un modèle unique pour le secteur public et le secteur privé.

Nous ne pouvons nous satisfaire de nous entendre dire que le nombre de jours de carence est plus important dans le secteur privé, mais que la subrogation existe. En fin de compte, nous faisons des lois, nous imposons des jours de carence, mais les entreprises les paient ; nos lois ne servent donc pas à grand-chose !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1395 rectifié *ter*.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 79.

L'amendement n° II-1244 rectifié, présenté par MM. Rochette et Chasseing, Mme L. Darcos et MM. Grand, Brault et Chatillon, est ainsi libellé :

Après l'article 79

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – Pour l'exercice 2026, les crédits ouverts au titre des dépenses de personnel de l'État (titre 2 du budget général) sont fixés à un montant n'excédant pas celui inscrit en loi de finances initiale pour 2025.

II. – En conséquence, aucune progression liée au glissement vieillesse-technicité ne peut être prise en compte dans le calcul de la masse salariale pour 2026.

III. – Afin d'assurer le respect de cette norme de dépense, un décret fixe, par ministère et programme budgétaire, la répartition de la limitation prévue au I.

IV. – Le Gouvernement remet au Parlement, au plus tard le 30 juin 2026, un rapport précisant les modalités de mise en œuvre de cette disposition et les économies effectivement constatées.

Je rappelle que cet amendement a déjà été défendu et que la commission a émis un avis défavorable, de même que le Gouvernement.

La parole est à Mme Corinne Féret, pour explication de vote.

**Mme Corinne Féret.** Par cet amendement, notre collègue propose purement et simplement le gel du glissement vieillesse-technicité (GVT). Il faut faire des économies, dit-il, en raison de la situation ; nous en parlons depuis un certain nombre de jours maintenant.

Toutefois, si cet amendement était adopté, en décidant unilatéralement de geler ce dispositif, vous mettriez en difficulté ou vous stigmatiseriez, je le dis de nouveau, les fonctionnaires. Le glissement vieillesse-technicité permet chaque année à un certain nombre d'agents, selon des critères d'ancienneté notamment, de bénéficier d'une petite progression dans leur rémunération, au titre soit d'un changement d'échelon, soit d'un changement de grade.

Dites-leur donc que leur rémunération sera totalement gelée cette année !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1244 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE :  
GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT

**M. le président.** Nous allons procéder au vote des crédits du compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État », figurant à l'état D.

ÉTAT D

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Gestion du patrimoine immobilier de l'État</b>	<b>210 000 000</b>	<b>321 500 000</b>
Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État	0	0
Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	210 000 000	321 500 000

**M. le président.** Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

*(Les crédits sont adoptés.)*

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

**M. le président.** Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Gestion des finances publiques », figurant à l'état B.

ÉTAT B

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Gestion des finances publiques</b>	<b>11 186 640 643</b>	<b>11 049 696 313</b>
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	8 299 787 952	8 229 943 005
<i>dont titre 2</i>	<i>6 964 133 632</i>	<i>6 964 133 632</i>
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	1 047 246 634	998 860 691
<i>dont titre 2</i>	<i>540 525 394</i>	<i>540 525 394</i>
Facilitation et sécurisation des échanges	1 839 606 057	1 820 892 617
<i>dont titre 2</i>	<i>1 386 809 629</i>	<i>1 386 809 629</i>

**M. le président.** L'amendement n° II-1025 rectifié *bis*, présenté par MM. Delahaye, Bleunven, Cambier, Canévet, Duffourg et Fargeot, Mme N. Goulet, M. Hingray et Mme Romagny, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local		780 000 000		780 000 000
<i>dont titre 2</i>		780 000 000		780 000 000
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières <i>dont titre 2</i>				
Facilitation et sécurisation des échanges <i>dont titre 2</i>				
TOTAL		780 000 000		780 000 000
SOLDE		- 780 000 000		- 780 000 000

La parole est à M. Michel Canévet.

**M. Michel Canévet.** Cet amendement est un peu de même nature que celui qui vient d'être examiné. Cependant, il s'agit cette fois non pas de supprimer ou de geler le glissement vieillesse technicité pour l'année à venir, mais de le ralentir.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Claude Nougain, rapporteur spécial.** Derechef, retrait ou, à défaut, avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Certes, cette mesure ferait faire beaucoup d'économies. Mais elle serait aussi, pour les agents, très désincitative : alors que le point d'indice est gelé et la rémunération indemnitaire contrainte, voire inexistante, on leur imposerait une moindre prise en compte de l'ancienneté en décalant de six mois tous les avancements ? Ce n'est pas une bonne idée.

Vous le savez, la croissance de la masse salariale de l'État est passée de 6,7 % en 2024 à 1,1 % en 2025, du fait notamment d'une bonne gestion des recrutements et des accompagnements de carrière. Avec le ministre Amiel, nous avons bien à l'esprit qu'il nous faut repenser les carrières, les catégories et la valorisation.

Or, de ce point de vue, la mesure proposée n'aurait pas du tout l'effet escompté. Le rendement budgétaire ainsi obtenu le serait à un tel prix – décourager ceux qui s'engagent et leur appliquer un traitement que seules les entreprises en faillite appliquent à leurs salariés – que nous ne nous inscririons pas dans la bonne dynamique. Ce n'est pas de cette manière, me semble-t-il, que nous trouverons des économies et repenserons l'organisation de l'État.

Demande de retrait ou, à défaut, avis défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1025 rectifié *bis*.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-7, présenté par M. Nougain, au nom de la commission, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local		350 000 000		350 000 000
<i>dont titre 2</i>		350 000 000		350 000 000
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières <i>dont titre 2</i>				
Facilitation et sécurisation des échanges <i>dont titre 2</i>				

TOTAL		350 000 000		350 000 000
SOLDE		- 350 000 000		- 350 000 000

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Claude Nougain, rapporteur spécial.** Nous proposons, par cet amendement, le non-remplacement d'un agent public sur deux partant à la retraite dans la fonction publique d'État, hors ministère de l'éducation nationale et ministères régaliens faisant l'objet d'une loi de programmation – armées, intérieur, justice.

En 2024, les dépenses de personnel de l'État, hors contribution au compte d'affectation spéciale « Pensions », ont atteint 107 milliards d'euros, soit +6,7 % par rapport à 2023. Cette explosion des dépenses constitue la plus forte hausse observée depuis 1986, malgré le recul de l'inflation.

Le dispositif que nous proposons relève d'une approche ciblée : nous assumons d'en exclure les ministères régaliens qui sont sous loi de programmation et de viser les ministères les plus laxistes.

On observe en effet des réussites, certains ministères parvenant à réduire leurs effectifs en conservant leur efficacité, tandis que dans d'autres, paraît-il, cela n'est pas possible.

La réduction de crédits correspondante, qui est de 350 millions d'euros pour 2026 et atteindra 700 millions d'euros en année pleine, contribuerait à résoudre ce problème majeur qu'est la suradministration de la France.

**M. le président.** L'amendement n° II-1290 rectifié, présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet et MM. Delahaye, Longeot, Folliot, Menonville, Cambier, Maurey et Henno, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local <i>dont titre 2</i>		75 000 000		75 000 000
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières <i>dont titre 2</i>				
Facilitation et sécurisation des échanges <i>dont titre 2</i>				
TOTAL		75 000 000		75 000 000
SOLDE		- 75 000 000		- 75 000 000

La parole est à M. Michel Canévet.

**M. Michel Canévet.** Nous proposons, par cet amendement, que le non-remplacement ne s'applique, dans la proportion d'un sur quatre, qu'aux fonctionnaires qui ne sont pas en contact avec le public.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° II-1290 rectifié ?

**M. Claude Nougain, rapporteur spécial.** J'en demande le retrait, car nous privilégions la cible retenue par la commission des finances.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Nous avons tous conscience qu'il nous faut maîtriser nos dépenses et repenser nos organisations.

La règle que vous proposez, monsieur le rapporteur spécial, s'appliquerait aux ministères qui ne sont pas sous loi de programmation. C'est heureux : au ministère de l'intérieur, 4 700 départs sont prévus en 2026 ! Nos forces de sécurité intérieure ne sauraient se passer de 2 350 agents... De même, au sein de nos armées, 4 000 départs sont planifiés pour l'année prochaine ; nous n'allons pas retrancher 2 000 militaires de nos forces.

Dans certains ministères, dites-vous, il y a du laxisme. Je récusé ce terme, monsieur le rapporteur spécial. Il est vrai que les réductions d'effectifs dans les ministères ont été d'une ampleur variable ces dernières années. Mais tous les ministères n'ont pas, à cet égard, la même marge de manœuvre. Ce sont ainsi les professeurs qui forment, pour l'année prochaine, le plus gros contingent de départs à la retraite : 18 000 départs. De là à envisager que le ministère de l'éducation nationale perde soudain 9 000 emplois, sans aucune anticipation d'un tel mouvement et sachant qu'il supporte déjà une suppression de 4 000 postes d'enseignants, il y a un pas que l'on ne saurait franchir.

Au total, le projet de loi de finances pour 2026 prévoit un schéma d'emplois en baisse de 3 000 ETP (équivalents temps plein), dont 1 700 ETP de moins sur le périmètre des opérateurs de l'État.

Voici la difficulté : il faut concilier, d'une part, un fort mouvement de recrutement dans les armées, à la justice – je pense en particulier aux agents pénitentiaires – et à l'intérieur, ce réarmement étant indispensable à la sécurité de nos concitoyens, et, d'autre part, des transformations substantielles dans certains ministères et chez certains opérateurs.

Monsieur le rapporteur spécial, je préfère que nous nous appliquions des règles de gestion approfondies plutôt que de nous conformer à une loi mécanique. Lorsqu'elle a été appliquée dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), cette approche mécanique a produit beaucoup d'effets indésirables, car ce qui est mécanique n'est pas toujours très efficace.

Pour ce qui est de conduire une grande réflexion sur l'organisation de l'État, la décentralisation, le partage des compétences, le bon niveau de décision, j'y suis favorable. Que faire, par exemple, des administrations centrales, alors que nous nous efforçons de donner davantage de poids aux décisions prises au plus proche des citoyens ?

Voilà de bonnes pistes, susceptibles d'inspirer une véritable gestion prévisionnelle des emplois. En revanche, dans le cadre actuel, le « un sur deux » me semble peu souhaitable.

Si j'ai souhaité insister sur ce sujet, c'est qu'il est très présent dans les médias. Je serai beaucoup plus brève dans la suite du débat d'amendements.

L'avis du Gouvernement est défavorable sur ces deux amendements.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-7.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** En conséquence, l'amendement n° II-1290 rectifié n'a plus d'objet.

Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1128, présenté par M. Laménie, Mmes Bessin-Guérin et Bourcier, MM. Brault, Capus, Chasseing et Chevalier, Mme L. Darcos, M. Grand, Mme Lermytte, MM. V. Louault, Malhuret, A. Marc et Médevielle, Mme Paoli-Gagin et MM. Pellevat, Rochette, Verzelen, L. Vogel et Wattedled, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local <i>dont titre 2</i>		246 898 290		246 898 290
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières <i>dont titre 2</i>		29 965 821		29 965 821
Facilitation et sécurisation des échanges <i>dont titre 2</i>		54 626 779		54 626 779
TOTAL		331 490 890		331 490 890
SOLDE		- 331 490 890		- 331 490 890

La parole est à M. Marc Laménie.

**M. Marc Laménie.** Nous proposons une réduction globale des crédits de la mission de 3 %, sachant que nous sommes toutes et tous attachés à nos trois fonctions publiques.

**M. le président.** L'amendement n° II-1294 rectifié, présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet et MM. Folliot, Menonville, Longeot, Delahaye, Cambier et Maurey, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local <i>dont titre 2</i>		10 000 000		10 000 000
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières <i>dont titre 2</i>		40 000 000		40 000 000
Facilitation et sécurisation des échanges <i>dont titre 2</i>				
TOTAL		50 000 000		50 000 000
SOLDE		- 50 000 000		- 50 000 000

La parole est à Mme Nathalie Goulet.

**Mme Nathalie Goulet.** Il est défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Claude Nougéin, rapporteur spécial.** Demande de retrait ou, à défaut, avis défavorable : le rabout n'est pas la meilleure solution ; mieux vaut cibler les réductions de dépenses.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Même avis.

**M. Marc Laménie.** Je retire mon amendement, monsieur le président !

**Mme Nathalie Goulet.** Et moi le mien.

**M. le président.** Les amendements n<sup>os</sup> II-1128 et II-1294 rectifié sont retirés.

L'amendement n° II-11, présenté par M. Nougéin, au nom de la commission, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local		112 000 000		112 000 000
<i>dont titre 2</i>		112 000 000		112 000 000
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières <i>dont titre 2</i>				
Facilitation et sécurisation des échanges <i>dont titre 2</i>				
TOTAL		112 000 000		112 000 000
SOLDE		- 112 000 000		- 112 000 000

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Claude Nougéin, rapporteur spécial.** Cet amendement est très proche d'un autre, l'amendement n° II-1395 rectifié *ter*, déjà examiné, relatif à l'application des trois jours de carence à la fonction publique d'État. La commission des finances y était favorable et l'amendement en question avait été adopté.

Je souhaite le même vote sur cet amendement-ci.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Avis défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-11.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-1253 est présenté par Mme N. Goulet.

L'amendement n° II-1319 est présenté par MM. G. Blanc, Benarroche et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières <i>dont titre 2</i>		10 000 000		10 000 000
Facilitation et sécurisation des échanges <i>dont titre 2</i>	10 000 000		10 000 000	
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour présenter l'amendement n° II-1253.

**Mme Nathalie Goulet.** Cet amendement fait suite aux travaux de la commission d'enquête aux fins d'évaluer les outils de la lutte contre la délinquance financière, la crimi-

nalité organisée et le contournement des sanctions internationales, en France et en Europe, et de proposer des mesures face aux nouveaux défis. Il s'agit de muscler les outils de lutte contre la contrefaçon, vecteur essentiel de la criminalité organisée.

**M. le président.** La parole est à M. Thomas Dossus, pour présenter l'amendement n° II-1319.

**M. Thomas Dossus.** Défendu !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Claude Nougain, rapporteur spécial.** Il est proposé, par cet amendement, de créer des unités spécialisées dans la lutte contre la contrefaçon. Or les douanes sont déjà organisées pour exercer cette mission, et cette organisation donne entière satisfaction : dans le cadre du projet Cyberdouane, les agents travaillent activement à l'infiltration et au démantèlement des réseaux.

Je vous demande donc de bien vouloir retirer votre amendement, dont l'adoption n'apporterait pas grand-chose.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Avis défavorable. Nous reparlerons de ce sujet dans la suite de l'examen par le Parlement du projet de loi relatif à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales.

**M. le président.** La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour explication de vote.

**Mme Nathalie Goulet.** Le chiffre d'affaires de la contrefaçon est supérieur à celui du trafic de drogue. Il faut donc muscler les équipes. Dans le cadre de leurs enquêtes contre la criminalité organisée, nos douaniers s'intéressent au trafic de migrants ou de drogue ; ils ne peuvent traiter, en revanche, le sujet de la contrefaçon, car ils ne sont pas formés pour cela. Il m'arrive d'entendre que la contrefaçon doit être tolérée, car elle est une forme de péréquation sociale...

Je maintiens mon amendement : la contrefaçon est une criminalité à bas bruit, tout à fait dommageable pour notre économie comme pour notre sécurité.

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1253 et II-1319.

*(Les amendements sont adoptés.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-1255 est présenté par Mme N. Goulet.

L'amendement n° II-1321 est présenté par MM. G. Blanc, Benarroche et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières <i>dont titre 2</i>		7 000 000		7 000 000
Facilitation et sécurisation des échanges <i>dont titre 2</i>	7 000 000		7 000 000	
TOTAL	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour présenter l'amendement n° II-1255.

**Mme Nathalie Goulet.** Il s'agit de nouveau d'une recommandation de la commission d'enquête que j'ai mentionnée : je propose de renforcer les moyens des juridictions interrégionales spécialisées (Jirs).

**M. le président.** La parole est à M. Thomas Dossus, pour présenter l'amendement n° II-1321.

**M. Thomas Dossus.** Défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Claude Nougain, rapporteur spécial.** Demande de retrait ou, à défaut, avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** L'amendement est satisfait : le dispositif de soutien aux Jirs que vous souhaitez créer existe déjà. Demande de retrait ou, à défaut, avis défavorable.

**M. le président.** Madame Goulet, monsieur Dossus, les amendements n°s II-1255 et II-1321 sont-ils maintenus ?

**Mme Nathalie Goulet.** Non, je retire mon amendement, monsieur le président.

**M. Thomas Dossus.** Et moi le mien !

**M. le président.** Les amendements n°s II-1255 et II-1321 sont retirés.

L'amendement n° II-862 rectifié, présenté par Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Daubet, Fialaire, Gold et Grosvalet, Mmes Guillotin et Jouve et M. Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières <i>dont titre 2</i>				
Facilitation et sécurisation des échanges <i>dont titre 2</i>	1 000 000		1 000 000	
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Sophie Briante Guillemont.

**Mme Sophie Briante Guillemont.** Cinq mots : plus de moyens pour Tracfin !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Claude Nougéin, rapporteur spécial.** Les crédits de Tracfin ne relèvent pas du programme 302, « Facilitation et sécurisation des échanges ». L'amendement, qui cible ledit programme, est donc de fait inopérant.

Sur le fond, je rappelle que ce service a déjà bénéficié, ces dernières années, de moyens supplémentaires. La baisse apparente des crédits est due à des investissements très lourds consentis voilà deux ou trois ans.

Le budget de Tracfin paraît donc adapté : avis défavorable. (*M. Guy Benarroche s'exclame.*)

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Tracfin a déjà bénéficié, pour 2025, de 3 millions d'euros de crédits nouveaux, et cet amendement ne vise de toute façon pas le bon programme : avis défavorable.

**Mme Sophie Briante Guillemont.** Je retire cet amendement, monsieur le président !

**M. le président.** L'amendement n° II-862 rectifié est retiré.

Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-1254 est présenté par Mme N. Goulet.

L'amendement n° II-1320 est présenté par MM. G. Blanc, Benarroche et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Sené, Souyris et M. Vogel.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières <i>dont titre 2</i>		300 000		300 000
Facilitation et sécurisation des échanges <i>dont titre 2</i>	300 000		300 000	
TOTAL	300 000	300 000	300 000	300 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour présenter l'amendement n° II-1254.

**Mme Nathalie Goulet.** Cet amendement ne coûte pas cher, madame la ministre ! (*Sourires.*)

Il s'agit de renforcer les moyens dévolus à la Commission nationale des sanctions, dont le rôle est tout à fait important. Derechef, cette proposition est issue des travaux de notre commission d'enquête. Nous ne parlons que de 300 000 euros...

**M. le président.** La parole est à M. Thomas Dossus, pour présenter l'amendement n° II-1320.

**M. Thomas Dossus.** Défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Claude Nougéin, rapporteur spécial.** Je partage, mes chers collègues, votre constat sur le rôle essentiel joué par la Commission nationale des sanctions.

Toutefois, les crédits afférents ne sont pas retracés dans le programme 302, qui concerne le budget des douanes. Vos amendements sont donc peu opérants.

Sur le fond, il faut bien admettre que cette commission, qui ne se réunit pas très souvent, n'a pas besoin, à l'heure actuelle, de fonds supplémentaires.

Demande de retrait ou, à défaut, avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Déjà sous enveloppe, déjà financé ! À défaut d'un retrait, l'avis serait défavorable.

**M. le président.** Madame Goulet, l'amendement n° II-1254 est-il maintenu ?

**Mme Nathalie Goulet.** Lorsque nous avons proposé de supprimer les commissions inutiles, cela nous a été refusé. Et on nous explique désormais qu'il existe une commission qui ne se réunit pas ?...

Je retire mon amendement.

**M. le président.** Monsieur Dossus, l'amendement n° II-1320 est-il maintenu ?

**M. Thomas Dossus.** Non, je le retire également, monsieur le président.

**M. le président.** Les amendements n°s II-1254 et II-1320 sont retirés.

#### Vote sur les crédits de la mission

**M. le président.** Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Gestion des finances publiques », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

*(Les crédits sont adoptés.)*

#### CRÉDITS NON RÉPARTIS

**M. le président.** Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Crédits non répartis », figurant à l'état B.

ÉTAT B

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Crédits non répartis</b>	<b>775 000 000</b>	<b>475 000 000</b>
Provision relative aux rémunérations publiques	350 000 000	350 000 000
<i>dont titre 2</i>	<i>350 000 000</i>	<i>350 000 000</i>
Dépenses accidentelles et imprévisibles	425 000 000	125 000 000

**M. le président.** L'amendement n° II-16, présenté par M. Nougéin, au nom de la commission, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Provision relative aux rémunérations publiques		350 000 000		350 000 000
<i>dont titre 2</i>		<i>350 000 000</i>		<i>350 000 000</i>
Dépenses accidentelles et imprévisibles				
TOTAL		350 000 000		350 000 000
SOLDE		-350 000 000		-350 000 000

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Claude Nougéin, rapporteur spécial.** Cet amendement vise à supprimer les crédits de la provision relative aux rémunérations publiques, qui s'élèvent à 350 millions d'euros pour 2026. En effet, une enveloppe de 125 millions d'euros est déjà prévue, ce qui semble raisonnable. En tout état de cause, ce montant de 350 millions d'euros n'apparaît pas justifié.

Je rappelle que le programme 551 « Provision relative aux rémunérations publiques » constitue une dérogation au principe de spécialité budgétaire, dont il convient de ne pas abuser. Cette dotation n'a en aucun cas vocation à devenir une réserve de budgétisation.

Il s'agit donc d'un amendement de sincérisation plutôt que de refus ; je souhaite son adoption.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Je serais ravie d'approfondir le sujet de la budgétisation des crédits ouverts à titre de provision; j'ai notamment échangé à ce propos avec Mme Lavarde.

Vous connaissez mon engagement à la rigueur et à la bonne tenue des comptes. Or ces crédits sont utiles en prévision de réformes dont la montée en charge peut prendre du temps: certains besoins ne se déclarent qu'en cours d'année, car le déploiement des opérations de maîtrise des coûts n'est pas toujours immédiat. Je suis prête à vous donner à ce sujet tous les détails nécessaires, monsieur le rapporteur spécial, mesdames, messieurs les sénateurs, dans le cadre d'une session de travail spécifique.

Avis défavorable: la mesure proposée rendrait difficile la gestion budgétaire de l'année 2026.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-16.

*(L'amendement est adopté.)*

### Vote sur les crédits de la mission

**M. le président.** Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Crédits non répartis », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

*(Les crédits sont adoptés.)*

**M. le président.** Nous avons achevé l'examen des missions « Régimes sociaux et de retraite », « Transformation et fonction publiques », « Gestion des finances publiques » et « Crédits non répartis », ainsi que des comptes d'affectation spéciale « Pensions » et « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

### Administration générale et territoriale de l'État

**M. le président.** Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » (AGTE).

La parole est à Mme la rapporteure spéciale.

**Mme Florence Blatrix Contat, rapporteure spéciale de la commission des finances.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la mission dont nous examinons les crédits couvre deux domaines d'intervention, qui connaissent des évolutions budgétaires distinctes: celui de l'administration territoriale de l'État (ATE) et celui de la vie politique.

Je commence par l'ATE, dont les crédits sont inscrits, d'une part, dans le programme 354, « Administration territoriale de l'État », qui finance notamment le fonctionnement des préfetures, et, d'autre part, dans le programme support 216, « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

À eux deux, ces programmes concentrent plus de 94 % des crédits de la mission, soit 4,7 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 4,8 milliards d'euros en crédits de paiement pour 2026.

Au-delà des chiffres, quelle est la réalité? Si les crédits de paiement, hors pensions, du programme ATE augmentent de 64 millions d'euros, ceux du programme support baissent de 136 millions d'euros. La dotation allouée à certaines actions a donc été revalorisée au détriment d'autres actions.

Point positif, les économies budgétaires permettent de financer les missions prioritaires du programme ATE au titre du renforcement de la présence de l'État sur le territoire. L'administration territoriale de l'État bénéficie ainsi d'un schéma d'emplois en hausse de cinquante ETP en 2026, au profit notamment des services des préfetures chargés des étrangers.

Autre bénéficiaire des augmentations de crédits: le numérique. La dotation inscrite à cet effet dans le programme support progresse de 46 millions d'euros. La mission AGTE fait à cet égard l'objet d'une stratégie ambitieuse autour de grands projets comme France Identité numérique et le réseau Radio du futur (RRF). Simplification, sécurisation des démarches administratives et efficience: tels sont les maîtres mots.

L'essor de l'État digital nous conduit néanmoins à la plus grande vigilance quant au renforcement de l'accompagnement des précaires numériques. Comment remettre de l'humain et de l'accessibilité dans le processus de digitalisation et de désincarnation de l'État? En développant notamment l'implantation de France Services dans les sous-préfetures. Ce guichet unique a démontré son efficacité; or il n'est aujourd'hui présent que dans quarante-huit sous-préfetures et cinq préfetures, sur 2 804 structures labellisées.

Venons-en aux points négatifs: les réductions de crédits, dont celle qui touche le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD): -30 %. Agir, c'est d'abord prévenir, avant de punir. Dès lors, quel message envoyons-nous si le budget du FIPD diminue, alors que la tendance aux violences – tentatives d'homicide, violences sexuelles – est à la hausse?

Autre point d'inquiétude: les schémas d'emplois sont insuffisants pour faire face aux besoins. Suppressions d'emplois, plafonds d'emplois bloqués, schémas d'emplois nuls ont dessiné, dans les années 2010 à 2020, une dynamique qui a non seulement mis à mal l'administration territoriale de l'État, mais hypothéqué son avenir.

Celle-ci en subit encore aujourd'hui l'impact négatif. Elle a trop souvent recours à la contractualisation, voire à l'externalisation de certaines de ses prestations. Ces procédés emportent des risques majeurs, financiers et opérationnels, pour le fonctionnement des services.

Agir, c'est également anticiper l'avenir. Or les efforts constatés dans le cadre de cette mission ne sont pas à la hauteur des enjeux. Les diagnostics sont posés, mais les moyens se font toujours attendre dans certains domaines.

Ainsi, France Titres, l'ex-Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), a vu ses missions s'étendre au-delà de la production des titres sécurisés. Or sa trajectoire budgétaire ne lui permet pas de réaliser l'ensemble des projets dont elle est chargée, comme le renouvellement des cartes nationales d'identité et celui des permis de conduire pliés « trois volets », prévus respectivement pour 2031 et 2033, dont le coût est estimé à 220 millions d'euros.

Autre chronique d'un risque annoncé: la rénovation du parc immobilier préfectoral. Les efforts effectués jusqu'à présent ne permettent pas de stopper la dégradation physique des bâtiments. En effet, les dépenses nécessaires en la matière sont parfois victimes d'un effet d'éviction au profit de grands projets tel le regroupement sur un site unique, en 2029, des services centraux de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), pour un coût total de 1,2 milliard d'euros.

Enfin, pour ce qui est du second périmètre d'intervention de la mission, le programme 232 « Vie politique » regroupe les crédits destinés à l'aide publique aux partis politiques, à l'organisation des élections et au fonctionnement de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP).

Sa dotation est triplée pour 2026, en vue de l'organisation des scrutins nationaux; elle atteint environ 300 millions d'euros en autorisations d'engagement comme en crédits de paiement. Le coût prévisionnel des élections municipales est de 193,7 millions d'euros, contre 3,7 millions d'euros pour les élections sénatoriales.

Conclusion : les sujets de satisfaction sont aussi nombreux que les sujets d'inquiétude. Sous toutes ces réserves, la commission des finances vous propose d'adopter les crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ». *(Mme Audrey Linkenheld et M. Marc Laménie applaudissent.)*

**M. le président.** La parole est à Mme la rapporteure pour avis.

**Mme Cécile Cukierman**, rapporteure pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je concentrerai mon propos sur le cœur opérationnel de cette mission, l'administration territoriale de l'État, et, plus particulièrement sur les moyens humains qui lui sont consacrés.

Après plus d'une décennie de réduction continue des effectifs, la création de cinquante ETP en 2026 constitue un signal positif. Pour cette raison, la commission des lois a émis un avis favorable sur les crédits de la mission.

Cependant, cet avis est assorti de réserves majeures, qui sont même de véritables avertissements dans la perspective des exercices à venir. Ces évolutions budgétaires demeurent en effet largement insuffisantes au regard des fragilités accumulées par l'État territorial ces dernières années.

Les tensions restent aujourd'hui particulièrement vives dans les services les plus exposés. Je pense notamment à ceux qui sont chargés des titres de séjour : les délais de délivrance se sont allongés de plus de 25 % en 2024.

Les plans de renfort se succèdent et se ressemblent, mais ils sont loin de pallier les insuffisances du schéma d'emplois. Pas moins de 430 contrats infra-annuels doivent ainsi être conclus chaque année, simplement pour garantir le fonctionnement courant des services de délivrance des titres. Cette dépendance chronique aux renforts temporaires n'est plus l'expression d'une souplesse de gestion; elle est devenue le symptôme d'une administration gérant en permanence l'urgence et la pénurie. C'est bien là toute la fragilité de notre administration territoriale, qui est pourtant si indispensable.

Cette situation pèse directement sur l'attractivité des services, laquelle est fortement dégradée. Les trois quarts des préfetures connaissent ainsi des taux de vacance de poste supérieurs à 3 %.

À cela s'ajoutent des dysfonctionnements concrets, quotidiens, qui nourrissent chez les agents un véritable sentiment de déclassement.

La mise en place des secrétariats généraux communs départementaux, à laquelle j'ai souhaité porter une attention toute particulière, en offre une illustration éclairante. Certes, une forme de stabilisation semble enfin se dessiner après cinq

années d'existence. Mais il est pour le moins surprenant de constater la persistance de difficultés élémentaires de gestion. Dans les services des ressources humaines, par exemple, les agents ne disposent toujours pas d'une interface informatique unique pour accomplir leurs missions.

L'état de la formation continue est un autre révélateur tout aussi préoccupant. En quelques années, le volume des formations proposées aux agents du ministère et de l'administration déconcentrée a diminué d'un tiers. Dans ce contexte, la hausse de 5 % des crédits prévue pour 2026 ne doit pas faire illusion : elle ne traduit en rien un réel investissement dans la montée en compétences; elle correspond simplement à un ajustement des coûts logistiques.

En définitive, mes chers collègues, les évolutions budgétaires prévues pour 2026 relèvent avant tout d'un expédient nécessaire. Elles ne sauraient, en l'état, être assimilées à un véritable renforcement de l'État territorial, en dépit du vernis du discours ministériel.

Si nous acceptons, cette année, d'accorder au Gouvernement le bénéfice du doute, nous ne pourrions durablement nous satisfaire d'un simple effort de rattrapage, l'État territorial demeurant l'un des piliers de l'action publique de proximité dans nos territoires. *(Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K. – Mme Annie Le Houerou et MM. Marc Laménie et Michel Masset applaudissent également.)*

## Organisation des travaux

**M. le président.** Mes chers collègues, avant de donner la parole aux orateurs des groupes, et pour la bonne information de tous, je vous indique que onze amendements sont à examiner sur cette mission.

La conférence des présidents a fixé la durée maximale de la discussion à une heure et quinze minutes. Au-delà, conformément à l'organisation de nos travaux décidée par la conférence des présidents et en accord avec la commission des finances, la suite de l'examen de cette mission sera reportée à demain, dimanche.

## Administration générale et territoriale de l'État (suite)

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque discussion comprend le temps de l'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de dix minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à Mme Audrey Linkenheld.

**Mme Audrey Linkenheld.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous examinons les crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ». Celle-ci traite à la fois du fonctionnement de notre démocratie et de la présence de l'État dans les territoires.

Elle rassemble, en effet, trois programmes portant respectivement sur le financement de l'administration territoriale, la vie politique et le pilotage et le support des politiques du ministère de l'intérieur.

Dans un contexte de nécessaire redressement des finances publiques, on pourrait se satisfaire que la mission AGTE affiche malgré tout une hausse globale de ses crédits :

+7,13 % en autorisations d'engagement et +3,41 % en crédits de paiement par rapport à la loi de finances initiale pour 2025.

Pourtant, cette progression est surtout conjoncturelle. En effet, le programme 232, « Vie politique », dont les crédits évoluent en fonction du calendrier électoral, absorbe 60 % de la hausse des crédits de la mission, en raison des élections municipales et sénatoriales de l'année à venir.

Si l'on neutralise ce programme, les moyens du reste de la mission AGTE diminuent en réalité de 0,7 %, soit 72 millions d'euros en moins. Cela représente un écart de plus de 10 % avec la trajectoire prévue pour 2026 par la loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi). Cet effort pèse clairement sur les fonctions pilotage et support.

Oui, le programme 354, qui concentre l'essentiel de l'action des préfetures et des sous-préfetures, connaît, lui, une progression sensible de 2,4 % de ses crédits, due principalement à la hausse des dépenses d'investissement orientées vers l'immobilier et la modernisation numérique.

Ce sont là des efforts nécessaires, notamment pour augmenter la résilience numérique de l'État territorial, mais la logique générale est plus réparatrice que consolidatrice.

En ce qui concerne les moyens humains, il est regrettable que l'augmentation des effectifs ne comble pas les déficits cumulés sur dix ans et répare à peine les situations difficiles résultant des contractions antérieures.

La création de cinquante ETP est annoncée pour 2026. C'est mieux que le schéma d'emplois de 2025, mais un tel progrès reste très insuffisant, car ces renforts ont surtout deux objets.

Il s'agit, d'une part, d'accompagner l'entrée en vigueur, en janvier 2026, de la nouvelle condition de maîtrise minimale de la langue française pour l'attribution d'une carte de séjour pluriannuelle. Faute d'un accompagnement efficient, cette mesure va mécaniquement accroître le nombre de demandes de renouvellement temporaire à traiter.

Ces renforts sont destinés, d'autre part, à la montée en charge des centres d'expertise et de ressources des titres (CERT), qui sont déjà sous tension, à l'heure où se profile le remplacement du permis de conduire à trois volets.

Alors que le nombre de ses missions augmente, l'agence France Titres sera rapidement confrontée, à n'en pas douter, à un problème de soutenabilité. Les rapporteuses spéciale et pour avis le disent clairement : la contractualisation et l'externalisation fragilisent la santé financière et opérationnelle de ses services.

J'en viens au programme 232, « Vie politique », qui connaît, comme à chaque fin de cycle municipal et sénatorial, une forte hausse de ses crédits : en l'espèce, +200 %.

Cette hausse s'explique notamment par l'explosion du coût de l'acheminement de la propagande électorale, qui a crû de 25 % depuis 2020. Elle s'explique aussi par les conséquences de la loi PLM (loi du 11 août 2025 visant à réformer le mode d'élection des membres du conseil de Paris et des conseils municipaux de Lyon et de Marseille) et par le renforcement des missions de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques.

Il y a là, toutefois, une contradiction notable avec l'évolution à la baisse des crédits de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), dont l'activité dépend aussi du cycle électoral. Nous aurons l'occasion d'en reparler la semaine prochaine, à propos d'autres missions.

Il est à noter également – notre collègue Cécile Cukierman l'a souligné et nous le faisons chaque année – que la subvention pour frais d'assemblée électorale versée par l'État aux communes reste insuffisante, faute d'être réévaluée depuis 2006. Ce remboursement ne couvrirait en effet que 6 % du total des dépenses effectives, ce qui justifie pleinement la proposition de loi de mes collègues socialistes Éric Kerrouche et Sébastien Pla visant à mieux indemniser et à simplifier l'organisation des élections pour les communes.

Le parent pauvre de la mission AGTE est le programme 216, « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ». Il est le seul à connaître une baisse de ses crédits et celle-ci est significative : le décrochage est de 17 % par rapport à la Lopmi.

Ce décrochage tient notamment à l'achèvement de l'opération UniverSeine, mais révèle un désengagement global. Or ce programme finance les affaires juridiques et le contentieux, les secrétariats généraux, la transformation numérique et le fonds interministériel de prévention de la délinquance.

C'est sur ce dernier point que le signal est particulièrement préoccupant : la baisse des crédits, qui est de 10 millions d'euros, marque un véritable désarmement de la prévention de la délinquance. Chacun sait pourtant qu'il s'agit d'un des leviers les plus efficaces à long terme pour renforcer la sécurité et lutter en amont contre le narcotrafic, qui mine nos territoires urbains et ruraux.

C'est pourquoi, afin de corriger autant que faire se peut ces insuffisances sur des sujets clés, le groupe socialiste a déposé différents amendements : maintien du FIPD ; renforcement des moyens humains en préfecture ; réarmement territorial ; hausse du nombre d'inspecteurs du permis de conduire. Nous verrons quel sort leur sera réservé.

À ce stade, notre groupe a prévu de s'abstenir sur le vote des crédits de la mission AGTE, considérant la situation budgétaire générale et le réarmement seulement palliatif du programme 354. Il faudrait au contraire intervenir en profondeur sur la capacité de l'État à agir, à se moderniser et à accompagner les collectivités. (*Applaudissements sur les travaux des groupes SER, CRCE-K et GEST. – MM. Marc Laménie et Michel Masset applaudissent également.*)

**Mme Cécile Cukierman.** Bravo !

**M. le président.** La parole est à M. Ian Brossat.

**M. Ian Brossat.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un chiffre résume bien les difficultés rencontrées par l'État territorial – il a été évoqué tout à l'heure : en 2024, les délais de traitement des demandes de titre de séjour ont augmenté de 27 % pour les premières demandes et de 25 % pour les renouvellements.

C'est d'autant plus inacceptable que l'on sait, grâce à l'excellent rapport de Mme la rapporteure spéciale, que les services de l'administration territoriale ont longtemps souffert d'un épuisement chronique des effectifs : alors que les besoins ont augmenté entre 2010 et 2020, 14 % des postes ont été supprimés.

Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit la création de seulement cinquante ETP pour les préfetures, ce qui est totalement insuffisant au regard du retard accumulé et des besoins réels.

De plus, ce déficit d'effectifs s'accompagne d'une précarisation des recrutements, d'une perte de sens pour de nombreux agents et d'un manque de reconnaissance inquiétant de leur mission pourtant essentielle.

Ces agents tirent d'ailleurs la sonnette d'alarme quant à leurs conditions de travail, à l'attractivité de leurs métiers et à la capacité de ces services à remplir leur rôle.

Le recours aux agents contractuels au sein de l'administration déconcentrée ne cesse de croître, année après année, pour atteindre 16 % en 2025. Cette tendance est particulièrement notable dans les services chargés des étrangers, dont les effectifs sont à 39 % contractualisés.

En somme, on précarise en masse et, au bout du compte, c'est aussi l'usager qui paie. Travailleurs, étudiants, familles, personnes fragiles ou handicapées, toutes ces catégories se voient retirer d'un seul coup des droits fondamentaux : accès à l'emploi, au logement, aux aides sociales ou encore à la santé. Cette dynamique est constitutive d'un recul des droits et d'une atteinte manifeste au principe de continuité du service public.

Il ne suffit plus de reconnaître le problème ; il faut agir. Nous ne pouvons plus accepter que des vies soient suspendues en raison d'une administration fragilisée. Nous ne pouvons plus accepter que l'on sacrifie des droits essentiels sur l'autel des réductions budgétaires. Nous ne pouvons plus accepter non plus que l'on précarise toujours davantage les agents de notre service public.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre les crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées des groupes CRCE-K, SER et GEST. – M. Michel Masset applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guy Benarroche.

**M. Guy Benarroche.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la mission « Administration générale et territoriale de l'État » est d'une portée fondamentale, puisqu'elle recouvre l'action de l'État dans les territoires.

Elle englobe également le financement des temps de respiration démocratique que sont les élections, au travers de son programme 232, « Vie politique ».

J'aborderai en premier lieu ce dernier, avant d'évoquer les graves problèmes que rencontrent les services des préfetures, et auxquels les deux autres programmes de la mission, 216 et 354, ne répondent pas.

Deux échéances électorales se profilent en 2026, les municipales et les sénatoriales, sauf nouvelle surprise ou grenadé dégroupillée que l'on nous jetterait dans les jambes pour voir comment nous nous en sortons...

Les crédits du programme 232 sont donc dotés cette année de 300 millions d'euros. Nous sommes ravis de voir que le Gouvernement a pris en compte, comme le rappelait notre rapporteur pour avis, l'augmentation du nombre de scrutins dans les villes de Paris, Lyon et Marseille, dont le surcoût est estimé à 15 millions d'euros.

Lors de l'examen du projet de loi PLM, et dans le cadre du recours que nous avons déposé devant le Conseil constitutionnel, nous avons notamment critiqué un défaut d'évaluation du dispositif. Il nous a toujours été répondu, alors,

qu'un tel surcoût n'existait pas. Il est pourtant bien pris en compte dans le présent projet de budget ; comment ne pas voir l'ironie de ce changement de cap ?

Je veux souligner, comme l'a fait notre rapporteur spéciale, l'importance des enjeux associés au coût de la propagande liée aux élections, mais surtout aux montants manifestement insuffisants, et non mis à jour depuis 2006, des frais d'assemblée électorale versés aux communes pour couvrir les charges afférentes à l'ouverture des bureaux de vote.

Nous aurons l'occasion d'en discuter lorsque nous examinerons les crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » : l'État n'est vraiment pas sincère dans l'évaluation des compensations dues aux collectivités.

Le programme 216 apparaît trop focalisé sur les investissements numériques. Si ceux-ci sont évidemment nécessaires, nous restons persuadés qu'ils doivent accompagner les agents dans leur travail, mais non se faire au détriment de l'emploi d'agents et au prix d'une réduction toujours plus importante des capacités d'accueil du public.

Les chiffres présentés dans le rapport spécial quant à l'accueil dans les sous-préfetures sont édifiants : sur 223 sites, 58 ne reçoivent plus aucun usager. Près de 25 % de ces lieux, qui ont été pensés pour être à la portée des citoyens, leur sont désormais fermés ; c'est une aberration. Nous avons souvent déploré une forme d'abandon des services publics ; elle est là !

La Cour des comptes observe que le recul des emplois permanents de fonctionnaires a été compensé par le recours à des contrats courts, à des vacataires ou à des services civiques qui, en définitive, ont coûté plus cher aux administrations.

Résultat : la continuité du service public et la qualité de la gestion administrative en ont pâti. « Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage » : voilà qui résume la politique des derniers gouvernements.

La diminution du nombre d'ETP alourdit de manière considérable la charge de travail des agents, ce qui emporte des conséquences très lourdes pour les usagers.

Je prends souvent l'exemple des étrangers qui, du fait de ces déficits chroniques de personnel, peinent à obtenir des rendez-vous dans les délais requis, donc à faire valoir leurs droits, et engagent souvent des contentieux qui, à leur tour, pèsent sur les juridictions administratives. En effet, 40 % des affaires enregistrées concernent le contentieux du droit des étrangers.

Les préfetures sont un outil important de l'action publique de l'État : elles font l'interface avec nos concitoyens ou avec toute personne étrangère voulant mettre à jour sa situation administrative. Nous regrettons qu'un élément si essentiel de l'égalité républicaine ne soit pas pris au sérieux dans ce budget.

La question du lien avec les citoyens est aussi une préoccupation importante de notre groupe. Conscients des problèmes liés à l'illectronisme, nous avons souvent poussé pour que soient ouverts davantage de lieux d'accueil du public et de guichets dans les préfetures.

Trop de gens font face à des murs électroniques et ne peuvent faire aboutir leurs démarches. Cela crée une réelle rupture du principe d'égalité devant le service public.

Depuis des années, nous reprochons aux différents gouvernements de mener une politique que je qualifie de « recentralisation déconcentrée du pouvoir ».

Ce phénomène est perçu de tous. Pour preuve, une mission d'information du Sénat a été créée il y a maintenant plus d'un an pour traiter du sujet. À mon grand regret, elle ne s'est jamais réunie. Cela ne fait que confirmer la nécessité de repenser la réponse aux besoins de service public dans l'ensemble de nos territoires.

Au vu des crédits proposés et sauf améliorations majeures qui pourraient découler de nos discussions et de l'adoption de nos amendements, le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires ne pourra que rejeter ce budget. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST. – M. Ian Brossat applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Masset. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.*)

**M. Michel Masset.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la promesse républicaine ne se joue pas seulement dans les grandes lois ou dans les grands discours.

Elle repose, très prosaïquement, sur un rendez-vous obtenu en préfecture, sur un dossier instruit à temps ou sur un maire qui sait à qui s'adresser pour monter un projet.

Tel est bien l'objet de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » : s'assurer que l'État tient encore sa promesse de proximité et d'appui aux territoires.

Le projet de loi de finances consacre une progression globale des crédits de la mission dans un contexte budgétaire très contraint.

Hélas ! cette hausse est en partie mécanique, portée par l'organisation des élections municipales et sénatoriales de 2026. À périmètre constant et hors programme 232 « Vie politique », la mission reste sous tension et les marges de manœuvre sont encore trop limitées.

Le groupe RDSE est particulièrement attentif au renforcement de l'État territorial. De ce point de vue, nous prenons acte des efforts consentis sur le programme 354, « Administration territoriale de l'État » : les crédits progressent et des emplois sont de nouveau créés après des années de contraction.

Voilà une respiration bienvenue pour les services préfectoraux, quoique maigre au regard d'un passé récent marqué par une perte importante d'effectifs dans l'administration déconcentrée.

Entre 2010 et 2020, plusieurs milliers de postes ont été supprimés dans les préfectures et les sous-préfectures, ce qui a affecté directement les services comme les usagers.

Sur le terrain, pour les administrations, cela s'est traduit par un fonctionnement en flux tendu et un recours massif aux contractuels et aux vacataires, notamment dans les services des étrangers et dans les centres d'expertise et de ressources des titres.

L'administration territoriale souffre désormais d'un déficit d'attractivité, d'un sentiment de perte de sens et d'une paupérisation qui touche notamment les moyens de l'action sociale.

J'insiste sur un point : derrière ces chiffres, il y a la qualité du service rendu et des situations humaines et économiques qui se bloquent.

Lorsque la réponse apportée est principalement la dématérialisation sans accompagnement suffisant, on crée une nouvelle fracture, celle de la précarité numérique, qui est plus forte encore dans la ruralité.

En ce qui concerne les investissements numériques, le groupe RDSE soutient naturellement la volonté de moderniser les systèmes d'information, de sécuriser les titres, de développer l'identité numérique et de refondre les grands systèmes comme l'immatriculation des véhicules.

Nous savons que ces projets ont un coût d'entrée élevé et que leurs gains ne seront visibles qu'à moyen terme. Toutefois, la dématérialisation ne saurait être la réponse unique. Elle doit s'accompagner d'une présence physique identifiée et d'un accompagnement humain, notamment pour les publics les plus fragiles.

Aux yeux des élus locaux que nous rencontrons, cet accompagnement de l'État territorial est essentiel. Il suppose des équipes formées, des outils robustes, mais aussi une organisation lisible, donc des référents de proximité identifiés.

Aussi, parce que l'évolution de ce budget témoigne, malgré tout, d'un effort léger en faveur de la préfectorale, le groupe RDSE devrait voter pour l'adoption des crédits de cette mission.

Nous restons néanmoins vigilants ; nous attendons des prochaines lois de finances qu'elles prévoient une trajectoire de réarmement de l'État local. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE. – M. Marc Laménie applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Nathalie Goulet. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC, ainsi que sur des travées du groupe Les Républicains.*)

**Mme Nathalie Goulet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je remercie tout d'abord ma collègue Anne-Sophie Patru de m'avoir laissée intervenir sur cette mission que j'aime beaucoup : chaque année, ou presque, je suis inscrite au nom de mon groupe ; nous sommes le plus souvent en petit comité, tard le soir ou tôt le matin, en l'occurrence ce samedi matin, et l'occasion est propice à faire passer quelques messages. (*Sourires.*)

J'ai lu avec attention le rapport de notre rapporteure spéciale. Après avoir chassé pendant des années les dysfonctionnements de l'Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France (Agdref), je me réjouis d'y lire que l'Administration numérique pour les étrangers en France (Anef) se met en ordre de marche. C'est en tout cas ce que j'apprends à la page 63.

Voilà qui facilitera aussi le travail de Marie-Carole Ciuntu, notre excellente rapporteure spéciale des crédits de la mission « Immigration, asile et intégration », que nous aborderons très prochainement.

Je souhaite dire un mot d'un autre sujet, celui du CIPDR, le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Vous savez, monsieur le ministre, combien son rôle est important.

Il est d'ailleurs rafraîchissant qu'un nouveau ministre soit au banc. Cela m'évite d'avoir l'impression de radoter. (*M. le ministre sourit.*) C'est important, vous savez!...

Je répète les mêmes choses année après année et, comme Barbara, je pourrais chanter :

- « Chaque fois qu'on parle d'amour,
- « Chaque fois qu'on aime d'amour,
- « C'est avec " jamais " et " toujours ",
- « On refait le même chemin,
- « En ne se souvenant de rien. »

*(Sourires. – MM. Jean-Luc Brault et Pierre Jean Rochette applaudissent.)*

**Mme Cécile Cukierman.** Vous auriez pu chanter la chanson !

**Mme Nathalie Goulet.** Je ne chante pas assez bien...

**M. Pierre Jean Rochette.** Pas encore !

**Mme Nathalie Goulet.** Avant d'en venir au CIPDR, je veux souligner, parmi les sujets relevant de cette mission, quelques dysfonctionnements importants. Le rapport évoque largement la modernisation et la transformation numérique des services. Or il n'existe toujours aucun lien entre le service des étrangers et les organismes de sécurité sociale.

Résultat, certaines personnes – mettons qu'il s'agisse d'un travailleur américain ou canadien, mais peu importe, je pourrais prendre un tout autre exemple – dont le titre de séjour et le contrat de travail sont arrivés à expiration, dont les droits à séjourner et à travailler en France sont donc périmés, voient néanmoins leur carte Vitale rester en service.

Sur ce point précis, un rapport de 2023 de l'inspection générale des affaires sociales (Igas) nous apprend que 250 000 à 500 000 personnes dont le titre de séjour est périmé continuent à bénéficier de la sécurité sociale française.

De la même façon, la Cour des comptes, à la page 72 du rapport de certification des comptes du régime général de sécurité sociale pour 2021, note un écart très important entre le répertoire national interrégimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (Rniam) et le recensement de la population française par l'Insee.

À la page 43 du rapport de certification pour 2023, ce diagnostic est conforté, en dépit, est-il précisé, des actions réalisées depuis lors, qui ont abouti depuis 2021 à la fermeture de 768 000 droits ouverts à tort. Il reste « un excédent d'environ 2,5 millions d'assurés ne répondant pas aux conditions du droit à la protection universelle maladie (PUMa) » : on reste loin du compte !

Ce dysfonctionnement est tout à fait dommageable.

Mon inquiétude est d'autant plus grande, monsieur le ministre, que nous passerons prochainement à l'allocation sociale unique, synonyme d'automatisation d'un certain nombre de prestations. Si la base des bénéficiaires n'est pas à jour, nous allons évidemment créer un aimant à fraudeurs !

Cette affaire de connexion entre le service des étrangers et nos organismes de sécurité sociale est éminemment importante. Je le répète sous toutes les latitudes et sur tous les tons, et il va bien falloir un jour regarder tout cela d'assez près !

Il faut régler un autre problème, qui concerne également cette mission, mais aussi votre ministère, monsieur le ministre : celui des personnes qui sont domiciliées chez un tiers. Un petit coup d'intelligence artificielle pourrait y pourvoir. Vous voyez ce dont je veux parler, mes chers collègues : on habite physiquement ici ou là tout en étant administrativement domicilié ailleurs, chez tonton, tata, marraine ou mamie fortunée, pour les besoins de la cause, et notamment des prestations sociales ! Voilà un système que notre budget ne peut tout simplement plus supporter.

Je vous encourage donc à étudier ce qu'il est possible de faire en ce domaine. Je suis évidemment très partisane de la fusion entre carte nationale d'identité et de la carte Vitale. Gabriel Attal avait commencé à y travailler, sur le modèle belge de la Banque carrefour de la sécurité sociale. Que la

carte d'identité tienne lieu de carte de soins, il faudra bien un jour y venir ; en tout état de cause, ces travaux doivent reprendre.

Autre sujet : le numérique. La Cour des comptes a notamment relevé, dans un récent référé, l'obsolescence du parc informatique ; y remédier est indispensable. Il y va de la protection des données : France Travail, les caisses d'allocations familiales (CAF) ou d'autres opérateurs ont subi des piratages massifs. La porosité de nos systèmes d'information doit être évidemment vérifiée.

La minute qui me reste sera consacrée au CIPDR. La commission des lois avait organisé un certain nombre de contrôles des politiques de lutte contre la radicalisation. Le fonctionnement du CIPDR mérite vraiment d'être revu.

À cet égard, je ne suis pas sûre que la fusion avec la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) ait été une bonne idée ; sans doute faudra-t-il retravailler l'architecture de ces politiques.

Monsieur le ministre, pour conclure, je tiens à remercier l'ensemble des services que vous représentez aujourd'hui. J'ai une pensée particulière pour ceux qui protègent l'ensemble des lieux de culte face aux attaques multiples et variées et pour ceux qui luttent contre les ingérences de plus en plus importantes des Frères musulmans. Un récent sondage a montré combien la jeunesse française était sensible à cette influence ; c'est très inquiétant. *(Applaudissements sur les travées des groupes UC et INDEP.)*

**M. le président.** La parole est à M. Marc Laménie. *(Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.)*

**M. Marc Laménie.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après le budget de nos trois fonctions publiques – fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière –, nous examinons à présent la mission « Administration générale et territoriale de l'État », dont les crédits augmenteront pour 2026 de 7,13 % en autorisations d'engagement et de 3,41 % en crédits de paiement par rapport à la loi de finances pour 2025.

Au total, les crédits de paiement de la mission atteignent 5,11 milliards d'euros. Ce montant très important représente aussi des moyens humains, le plafond d'emplois étant fixé à 40 665 équivalents temps plein travaillé (ETPT). La progression n'est en réalité que légère, la mission ayant malheureusement subi, au fil des années, une réduction importante de ses effectifs.

Les crédits de la mission représentent 0,6 % du budget de l'État et sont répartis en trois programmes, aux évolutions très différentes.

Le programme 354 « Administration territoriale de l'État » retrace les moyens des préfetures, des sous-préfetures et des directions départementales interministérielles.

Le groupe Les Indépendants attache beaucoup d'importance, vous le savez, au lien de proximité, de confiance et de dialogue qui doit prévaloir entre les représentants de l'État, d'une part, et les élus du bloc communal, les départements et les régions, d'autre part.

Le programme 354 est un programme clef : ses crédits de paiement, en augmentation de 3,63 % en 2026, représentent plus de la moitié de ceux de la mission.

Le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » représente quant à lui près de 40 % des crédits de la mission et enregistre une baisse de 5,87 % de ses crédits de paiement.

Enfin, le programme 232, « Vie politique », qui finance l'exercice des droits des citoyens en matière électorale, connaît cette année un triplement de sa dotation. Cette hausse s'explique par les deux échéances électorales à venir : les élections municipales au mois de mars et les élections sénatoriales au mois de septembre.

Les crédits de ce programme fluctuent ainsi au gré du calendrier électoral. Ils s'élèvent, pour 2026, à 299 millions d'euros en autorisations d'engagement et à 300 millions d'euros en crédits de paiement.

Mes chers collègues, j'appelle votre attention sur deux points en particulier. Le premier concerne la dotation du fonds interministériel de prévention de la délinquance, qui diminue significativement de 30 %.

**Mme Nathalie Goulet.** C'est le fonds Marianne !

**M. Marc Laménie.** La réduction des dépenses publiques apparaît primordiale. Toutefois, elle ne doit pas porter atteinte à l'efficacité du FIPD dans l'exercice de ses missions de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Je souhaite dire un mot par ailleurs de l'extension considérable, au cours des dernières années, des missions de l'ANTS, devenue France Titres. Je songe notamment au réaménagement du système d'immatriculation des véhicules ou à la dématérialisation des titres sécurisés.

Je salue la présence importante de France Titres dans le département des Ardennes, grâce à l'engagement du maire de Charleville-Mézières, Boris Ravignon. On y trouve non seulement le siège historique de l'agence, mais aussi une plateforme téléphonique qui emploie plusieurs centaines de personnes, et dont la qualité du travail est reconnue.

L'agence doit être en mesure de relever les défis qui l'attendent, comme le renouvellement des cartes nationales d'identité et des permis de conduire à trois volets d'ici à 2033.

La mission AGTE revêt une grande importance : il y va de la représentation de l'État dans nos territoires. Qu'il s'agisse du lien avec les élus, du monde économique, social ou associatif, de l'éducation nationale, de la santé ou de la sécurité, nous y sommes toutes et tous très attachés.

Notre groupe votera les crédits de cette mission tout en présentant, compte tenu du contexte budgétaire, un amendement tendant à les réduire de 2 %. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Do Aeschlimann. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

**Mme Marie-Do Aeschlimann.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la mission « Administration générale et territoriale de l'État » couvre des tâches cruciales, assurées par le ministère de l'intérieur.

Le budget de cette mission est en hausse de 3,41 % en crédits de paiement par rapport à 2025. Son périmètre comprend, d'une part, l'administration territoriale de l'État et la conduite des politiques de l'intérieur, *via* les programmes 354 et 216, et, d'autre part, les crédits affectés à la vie politique et aux élections, retracés au sein du programme 232. Ces deux blocs diffèrent par leur nature et par leur poids, mais sont, de manière égale, essentiels au bon fonctionnement de notre pays.

Les programmes 354 et 216 couvrent 94 % des crédits de paiement de la mission, soit environ 5 milliards d'euros. Le premier de ces programmes, « Administration territoriale de

l'État », a trait à l'action des services déconcentrés de l'État. Ses crédits sont en légère hausse, de 3,63 % ; il faut s'en réjouir.

Le Sénat est depuis longtemps convaincu de l'utilité d'un réseau préfectoral solide pour soutenir une mise en œuvre efficace de l'action publique dans les territoires.

Au fond, le renforcement de la déconcentration doit aller de pair avec l'approfondissement de la décentralisation. Le couple maire-préfet doit être soutenu et les attributions des préfets élargies, afin de s'adapter aux réalités locales et de lever les nombreux obstacles qui surgissent dans la conduite des projets locaux.

Cette progression des crédits permettra de financer la mise en conformité énergétique des locaux, les lourdes opérations d'entretien du patrimoine immobilier et la mise à jour des moyens informatiques.

Elle accompagnera aussi l'augmentation des plafonds d'emplois afin de renforcer les services chargés de l'accueil et des démarches des étrangers, qui sont très sollicités.

La trajectoire du programme 354 contribue à diriger les moyens de la mission AGTE sur ce qui doit être son cœur : l'action locale de l'État, c'est-à-dire une présence humaine et de terrain, ce que la multiplication des outils numériques, monsieur le ministre, ne pourra jamais remplacer entièrement.

Permettez-moi de saluer ici l'investissement de l'ensemble des services préfectoraux et sous-préfectoraux, qui incarnent la présence quotidienne de l'État dans nos territoires, au plus près de nos concitoyens.

Le programme 216, « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », connaît quant à lui une baisse de près de 6 %. Ces économies sont à saluer. Elles découlent de l'effort de redressement des finances publiques, mais aussi de l'avancement du projet de relocalisation à Saint-Denis de certains services supports du ministère ainsi que du rééchelonnement des paiements du futur site unique de la DGSI, à Saint-Ouen.

Ces économies permettront de redéployer des crédits vers certains volets traditionnellement sous-budgétés, tels que les frais liés aux contentieux, ou de sécuriser le financement des initiatives structurantes et d'avenir, comme le projet « réseau Radio du futur », suivi de près par les acteurs de la sécurité civile.

Je déplore toutefois, monsieur le ministre, le recul des crédits respectivement affectés au fonds interministériel de prévention de la délinquance et à la vidéoprotection.

Alors que les Français sont légitimement inquiets face aux menaces criminelles et terroristes, il convient de renforcer notre capacité à prévenir la délinquance, la radicalisation et les dérives sectaires. Dans mon département, les Hauts-de-Seine, les services de l'État, sous l'égide du préfet, mènent une action résolue et courageuse en la matière. Nous ne devons pas baisser la garde.

Les besoins sont nombreux et ces deux programmes restent malheureusement en deçà des objectifs définis dans la Lopmi.

Toutefois, eu égard au contexte actuel et au vu de la hausse des moyens affectés à l'administration territoriale de l'État, cette trajectoire demeure globalement satisfaisante.

Il faut enfin souligner le triplement des crédits alloués au programme 232, « Vie politique », justifié par le calendrier électoral. Ainsi, 300 millions d'euros sont inscrits en crédits de paiement pour l'organisation des scrutins municipal et sénatorial en 2026.

Ce montant comprend également un surcoût de 15 millions d'euros découlant de la modification du mode de scrutin municipal à Paris, Lyon et Marseille, sujet sur lequel le Sénat avait mis en garde le Gouvernement – n'est-ce pas, madame la rapporteure spéciale? (*Mme la rapporteure spéciale acquiesce.*)

Comme notre collègue Nathalie Goulet, je dois vous dire, monsieur le ministre, que j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler sur cette mission qui concerne des services publics discrets, mais indispensables – essentiels – dans le quotidien de nos concitoyens.

Le groupe Les Républicains suivra le rapporteur général et votera les crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ». (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – Mme Nathalie Goulet et M. Marc Laménie applaudissent également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Stéphane Fouassin.

**M. Stéphane Fouassin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui les crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », qui constitue, je le rappelle, le cœur du fonctionnement de notre pays dans les territoires.

Avec 5,1 milliards d'euros inscrits en crédits de paiement pour 2026, soit une progression de 3,4 %, cette mission confirme, pour la quatrième année constitutive, la priorité donnée par le Gouvernement au renforcement de la présence publique dans les territoires.

Pour le groupe RDPI, cet engagement clair illustre un changement profond, celui d'un État qui choisit à nouveau d'investir dans son implantation locale, après près de deux décennies marquées par une contraction continue des moyens.

L'exercice 2026 s'inscrit pleinement dans la dynamique de la refondation de l'État local, annoncée en juillet 2025 à Chartres. Cette refondation marque un tournant stratégique majeur, après plus de vingt ans durant lesquels les services déconcentrés ont vu leurs effectifs et leur capacité s'affaiblir.

Dans ce contexte, le budget alloué à l'administration territoriale de l'État atteint désormais 2,8 milliards d'euros en crédits de paiement, soit une hausse nette et pleinement justifiée de 3,6 %.

Par ailleurs, nous souhaitons saluer la stratégie assumée par le Gouvernement, articulée autour de trois priorités fortes.

La première consiste à consolider l'État territorial en stabilisant durablement les dépenses de fonctionnement. Cette orientation est indispensable pour donner aux préfetures et aux sous-préfetures les moyens de répondre efficacement aux attentes des citoyens, des élus locaux et des acteurs économiques.

La deuxième priorité consiste à sécuriser notre vie démocratique. L'année 2026 sera en effet marquée par l'organisation des élections municipales et sénatoriales, deux rendez-vous démocratiques majeurs. Ces échéances exigent une mobilisation exceptionnelle des services et des moyens financiers. Cela se traduit par une hausse inédite de plus de 200 % des crédits afférents, qui porte ce budget à

301 millions d'euros. Cet effort révèle la volonté de garantir des scrutins exemplaires, à la fois transparents, sécurisés et accessibles.

Enfin, la troisième priorité porte sur l'évolution du programme 216, « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », dont les crédits diminuent de 5,9 %. Il faut voir dans cette baisse non pas un recul, mais bien une participation pleine et entière à l'effort collectif de redressement des comptes publics.

Cette évolution des crédits ne remet nullement en cause, du reste, les axes opérationnels essentiels du ministère : poursuite de la transformation numérique, indispensable à la modernisation de l'action publique ; déploiement du réseau Radio du futur, outil majeur de sécurité civile et intérieure ; développement du *cloud* souverain et des solutions d'intelligence artificielle, qui permettront de renforcer la souveraineté technologique et l'efficacité administrative.

Cette trajectoire budgétaire à la fois rigoureuse et cohérente répond à une ambition politique claire : disposer d'un État territorial moderne, fiable et pleinement opérationnel, présent partout sur le territoire national.

C'est pourquoi le groupe RDPI votera pour l'adoption des crédits de cette mission.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Laurent Nunez, ministre de l'intérieur.** Monsieur le président, madame la rapporteure spéciale, madame la rapporteure pour avis, mesdames, messieurs les sénateurs, aujourd'hui, puis le lundi 8 décembre, le Sénat va examiner les missions qui composent le budget du ministère de l'intérieur. C'est une satisfaction pour moi, car le projet de loi de finances pour 2026 traduit budgétairement de véritables priorités.

Ce projet de budget est au service de la sécurité des Français : nous y renforçons les moyens de la lutte contre les différentes formes de menaces, en particulier le narcotrafic et le terrorisme.

Le projet de loi de finances prévoit de porter le budget du ministère à 24,5 milliards d'euros l'an prochain, soit une hausse de 587 millions d'euros. Aussi l'adoption de ce texte est-elle essentielle : elle conditionne l'octroi des ressources nécessaires à nos forces de sécurité et de secours.

Mais les enjeux qu'embrasse le ministère vont, évidemment, bien au-delà de la sécurité. L'examen des crédits de la mission AGTE, qui nous réunit ce jour, le fait clairement apparaître.

Le vote du projet de loi de finances doit également permettre, en 2026, l'organisation des élections municipales et sénatoriales – l'ensemble des orateurs l'ont rappelé –, mais aussi la poursuite de la refondation de l'administration territoriale, qui assure la présence de l'État au plus proche de nos concitoyens.

En 2026, la mission AGTE voit ses crédits croître de 272,1 millions d'euros. Cette évolution résulte principalement de la hausse des moyens consacrés à l'organisation des élections municipales, centrales dans la vie démocratique de notre pays, en tenant compte des réformes relatives aux modalités de scrutin à Paris, Lyon et Marseille.

La mission comprend aussi, évidemment, les crédits afférents à la tenue des élections sénatoriales. Ce sont ainsi 200 millions d'euros supplémentaires, par rapport au précédent exercice, qui sont alloués pour 2026 au programme 232, « Vie politique ».

Le programme 354, « Administration territoriale de l'État », doit lui aussi bénéficier d'une augmentation de crédits, de l'ordre de 64 millions d'euros. Le projet de loi de finances pour 2026 constitue en effet une nouvelle étape dans la refondation de l'État local.

Il est prévu la création de cinquante ETP et la masse salariale est rehaussée, ce qui permettra la mise en œuvre de plans de renfort temporaires au profit des services préfectoraux chargés de l'accueil des étrangers et des centres d'expertise et de ressources affectés à l'instruction des demandes de titres, les CERT.

Le réarmement de l'État territorial passe, en outre, par la poursuite du rattrapage du retard de l'investissement immobilier dans les préfetures et dans les directions départementales interministérielles, ainsi que par la modernisation des infrastructures et des services numériques.

Le programme 216, « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », connaît quant à lui une forte baisse de 134 millions d'euros de ses crédits. Cette réduction démontre que le ministère de l'intérieur sait établir ses priorités, dans un contexte budgétaire particulièrement exigeant.

Bien que le ministère doive faire face à des besoins toujours croissants, il consent un effort d'économies, qui porte notamment sur son administration centrale.

La baisse des crédits du programme découle surtout de la révision du calendrier des paiements au titre des grands projets : je pense en particulier à la réalisation du site unique de la DGSI et à la prise en compte du taux de couverture en matière de vidéoprotection.

Concernant le FIPD, j'ai entendu la préoccupation du Sénat ; nous en reparlerons lors de la discussion des amendements.

La logique de priorisation dans laquelle nous nous inscrivons permettra, en dépit de la réduction de l'enveloppe allouée au programme 216, de poursuivre l'effort en matière numérique, avec le déploiement à venir du réseau Radio du futur, ou RRF, et le renforcement de la mobilisation de l'intelligence artificielle, au service de l'efficacité de l'action publique.

Nous nous donnons également les moyens de continuer la construction du projet du site unique de la DGSI et de finaliser l'installation de près de 2 700 agents d'administration centrale sur le site Universeine, à Saint-Denis. Il en résultera une économie de 35 millions d'euros par an.

L'effort engagé précédemment en matière d'action sociale sera poursuivi, avec une hausse de crédits de 10 millions d'euros.

Enfin, si le programme 216 doit bénéficier de la création de cinquante ETP, cette évolution du schéma d'emplois répond avant tout à un objectif de rationalisation de la dépense publique : il s'agit de réinternaliser les compétences, notamment en matière numérique, pour lesquelles le recours à des prestations extérieures s'avère plus coûteux.

La discussion du budget du ministère de l'intérieur pourra être poursuivie lundi. Cela étant, comme vous l'aurez noté, le vote des crédits de la mission AGTE par votre assemblée revêt une importance particulière, eu égard notamment aux échéances électorales prochaines. *(Applaudissements sur les travées des groupes RDPI et INDEP. – Mme Frédérique Puissat applaudit également.)*

**M. le président.** Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », figurant à l'état B.

ÉTAT B

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Administration générale et territoriale de l'État</b>	<b>5 031 176 839</b>	<b>5 116 543 463</b>
Administration territoriale de l'État	2 805 573 725	2 754 999 891
<i>dont titre 2</i>	<i>2 160 913 134</i>	<i>2 160 913 134</i>
Vie politique	299 561 626	300 925 020
<i>dont titre 2</i>	<i>15 222 943</i>	<i>15 222 943</i>
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	1 926 041 488	2 060 618 552
<i>dont titre 2</i>	<i>897 304 925</i>	<i>897 304 925</i>

**M. le président.** Il nous reste un gros quart d'heure pour examiner onze amendements. Je renouvelle donc, mes chers collègues, mon appel à la concision, afin que nous puissions achever cette discussion dans les temps et débiter aux alentours de quinze heures l'examen des crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ».

Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1129, présenté par M. Laménie, Mmes Bessin-Guérin et Bourcier, MM. Brault, Capus, Chasseing et Chevalier, Mme L. Darcos, M. Grand, Mme Lermytte, MM. V. Louault, Malhuret, A. Marc et Médevielle, Mme Paoli-Gagin et MM. Pellevat, Rochette, Verzelen, L. Vogel et Wattedled, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Administration territoriale de l'État <i>dont titre 2</i>		55 099 998		55 099 998
Vie politique <i>dont titre 2</i>		6 018 500		6 018 500
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur <i>dont titre 2</i>		41 212 371		41 212 371
TOTAL		102 330 869		102 330 869
SOLDE		-102 330 869		-102 330 869

La parole est à M. Marc Laménie.

**M. Marc Laménie.** Nous proposons, par cet amendement, une diminution globale de 2 % des crédits de la mission, ce qui représenterait une économie de 102 millions d'euros.

**M. le président.** L'amendement n° II-1293 rectifié, présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet et MM. Longeot, Menonville, Folliot, Cambier, Maurey et Delahaye, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Administration territoriale de l'État <i>dont titre 2</i>				
Vie politique <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur <i>dont titre 2</i>		100 000 000		100 000 000
TOTAL		100 000 000		100 000 000
SOLDE		-100 000 000		-100 000 000

La parole est à Mme Nathalie Goulet.

**Mme Nathalie Goulet.** Cet amendement, qui est similaire au précédent, a été très bien défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Florence Blatrix Contat, rapporteure spéciale.** L'amendement de M. Laménie vise à minorer de 2 % les crédits de chaque programme de la mission, soit une économie d'environ 100 millions d'euros. Ce coup de rabot n'est ni documenté ni étayé ; il serait peu opérationnel de procéder de la sorte.

L'amendement présenté par Mme Goulet et déposé par M. Canévet vise quant à lui à minorer de 100 millions d'euros les seuls crédits du programme 216. Je rappelle que celui-ci est déjà mis à contribution en 2026, *via* une réduction de 136 millions d'euros de ses crédits. Il serait donc extrêmement préjudiciable de procéder à une nouvelle baisse : avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Laurent Nunez, ministre.** Je rejoins l'argumentaire de Mme la rapporteure spéciale : l'adoption de l'un ou l'autre de ces amendements aurait un impact immédiat sur l'exercice par le ministère d'un certain nombre de ses missions.

Je rappelle que le budget de l'administration générale et territoriale de l'État participe déjà, notamment *via* le programme 216, à l'effort de redressement des comptes publics, certaines dépenses d'investissement, en particulier, faisant l'objet d'un étalement : avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à M. Marc Laménie, pour explication de vote.

**M. Marc Laménie.** Compte tenu des explications de Mme la rapporteure spéciale et de M. le ministre, je retire mon amendement.

**Mme Nathalie Goulet.** Je retire le mien également, monsieur le président !

**M. le président.** Les amendements n°s II-1129 et II-1293 rectifié sont retirés.

L'amendement n° II-1289 rectifié, présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet et MM. Cambier, Maurey, Folliot, Menonville, Longeot et Delahaye, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Administration territoriale de l'État <i>dont titre 2</i>				
Vie politique <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur		40 872 047		40 872 047
<i>dont titre 2</i>		40 872 047		40 872 047
TOTAL		40 872 047		40 872 047
SOLDE		-40 872 047		-40 872 047

La parole est à Mme Nathalie Goulet.

**Mme Nathalie Goulet.** Il est défendu, monsieur le président.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Florence Blatrix Contat, rapporteure spéciale.** Cet amendement tend à supprimer 500 ETP dans le schéma d'emplois du programme 216, pour une économie de 40 millions d'euros. Je l'ai dit, les crédits du programme sont déjà en baisse de 136 millions d'euros. Dans ces conditions, il semble vraiment inopportun de procéder à une nouvelle ponction : avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Laurent Nunez, ministre.** La rapporteure spéciale l'a rappelé, le programme 216 est déjà ponctionné. Notons d'ailleurs qu'il ne concerne pas que les services d'administration centrale : il comprend aussi les services de soutien aux services déconcentrés, tels que les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (Sgami).

Compte tenu de l'impact qu'aurait l'adoption de cet amendement sur l'action du ministère, l'avis du Gouvernement est défavorable.

**M. le président.** La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour explication de vote.

**Mme Nathalie Goulet.** Cet amendement, comme d'autres, fut cosigné par amitié et est retiré par conviction ! (*Sourires. – M. Bernard Pillefer applaudit.*)

**Mme Frédérique Puissat.** Excellent !

**M. le président.** L'amendement n° II-1289 rectifié est retiré.

Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les deux premiers sont identiques.

L'amendement n° II-1003 rectifié *quater* est présenté par MM. Kerrouche, Bourgi et Chaillou, Mmes de La Gontrie et Harribey, M. Kanner, Mmes Linkenheld et Narassiguin, MM. Roiron, Ziane et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1079 est présenté par M. Benarroche, Mme M. Vogel, MM. G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Administration territoriale de l'État	23 520 000		23 520 000	
<i>dont titre 2</i>	23 520 000		23 520 000	
Vie politique <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur		23 520 000		23 520 000
<i>dont titre 2</i>		23 520 000		23 520 000
TOTAL	23 520 000	23 520 000	23 520 000	23 520 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Corinne Féret, pour présenter l'amendement n° II-1003 rectifié *quater*.

**Mme Corinne Féret.** Par cet amendement, nous proposons d'augmenter de 5 % les effectifs des services préfectoraux, afin d'atteindre l'objectif de réarmement territorial des préfetures, que nous partageons.

Le projet de loi de finances prévoit la création de cinquante ETP, ce qui ne nous paraît pas tout à fait à la hauteur des besoins. C'est en effet la plus faible augmentation du nombre de postes depuis 2021, alors que les besoins sont réels : sur 233 sites, près de 60 ne reçoivent désormais plus aucun usager.

Pour ce qui est du service des étrangers, la hausse des demandes, liée notamment à la complexification des démarches, requiert un nombre accru d'agents pour accueillir le public.

L'adoption de cet amendement permettrait de financer le recrutement de quelque 380 agents.

**M. le président.** La parole est à M. Guy Benarroche, pour présenter l'amendement n° II-1079.

**M. Guy Benarroche.** Ce n'est pas sorcier : il faut rétablir une présence physique, c'est-à-dire des humains, dans tous les lieux de réception du public.

La paupérisation provoquée des services qui accueillent le public a assez duré. Tout le monde sait très bien quelles difficultés rencontrent les usagers qui ont besoin, pour obtenir un renseignement, d'être mis en contact avec un agent, au guichet ou par téléphone.

Les condamnations de l'administration pour entrave à la prise de rendez-vous sont nombreuses. Au-delà d'acter la démission de l'État auprès des usagers, elles mettent en lumière un problème que vous êtes trop nombreux, ici même, à percevoir comme une simple fatalité.

Il est ubuesque de ne pas voir que les prétendues économies que vous pensez réaliser coûtent en fait très cher : les dysfonctionnements dont nous parlons font obstruction aux démarches et empêchent par exemple la signature en préfecture de documents importants, ceux-là mêmes qui ouvrent l'accès à tant de droits. L'impact est considérable sur les personnes concernées et, j'y insiste, les coûts induits sont substantiels, y compris pour les tribunaux administratifs.

Mais cette situation n'est pas une fatalité : c'est pourquoi je vous demande de voter cet amendement !

**M. le président.** L'amendement n° II-1002 rectifié *ter*, présenté par MM. Kerrouche, Bourgi et Chaillou, Mmes de La Gontrie et Harribey, M. Kanner, Mmes Linkenheld et Narassiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Administration territoriale de l'État	6 750 00		6 750 000	
<i>dont titre 2</i>	<i>6 750 000</i>		<i>6 750 000</i>	
Vie politique <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur		6 750 000		6 750 000
<i>dont titre 2</i>		<i>6 750 000</i>		<i>6 750 000</i>
TOTAL	6 750 000	6 750 000	6 750 000	6 750 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Annie Le Houerou.

**Mme Annie Le Houerou.** Cet amendement vise à renforcer les effectifs des services qui, dans les préfetures et sous-préfetures, exercent des missions de conseil aux collectivités territoriales.

Le plus souvent, les relations entre les préfetures et les collectivités se font par le biais du contrôle de légalité ou du contrôle budgétaire. Mais les missions de conseil sont elles aussi essentielles ; elles contribuent en amont à la sécurité juridique des actes.

Le projet de loi de finances prévoit certes une très légère augmentation de 2,7 % des moyens alloués aux services préfectoraux au titre du conseil aux collectivités et du contrôle de légalité. Toutefois, ces moyens seront avant tout fléchés vers le contrôle de légalité, puisqu'on constate une augmentation de 30 % de cette activité.

Afin que cette mission de contrôle et de conseil soit efficacement et complètement exercée, nous proposons de financer la création de quatre-vingt-quinze ETP supplémentaires.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Florence Blatrix Contat, rapporteure spéciale.** Les amendements identiques n°s II-1003 rectifié *quater* et II-1079 ont pour objet de majorer de 23,5 millions d'euros les crédits de la mission, afin de créer 383 ETP consacrés à l'instruction des titres et à l'exécution des missions du bureau des étrangers.

Cela fait plusieurs années que je donne l'alerte, dans mes rapports, sur les conséquences négatives de la réduction des effectifs en préfecture et en sous-préfecture ; je pense notamment à la réduction opérée entre 2010 et 2020, qui est encore ressentie à ce jour.

D'ailleurs, la Cour des comptes, en 2022, avait jugé non réalistes ces suppressions de poste. Celles-ci contribuent à la dégradation des services publics, qui alimente l'exaspération de nos concitoyens.

Cela étant, la commission des finances rappelle que nous devons tenir compte de la sévère dégradation de nos comptes publics et assurer la conformité des dépenses du programme « Administration territoriale de l'État » à la Lopmi.

Il n'empêche, monsieur le ministre, qu'à l'avenir il faudra revoir la trajectoire budgétaire de l'opérateur France Titres, afin qu'il puisse mener à bien l'instruction de l'ensemble des titres et faire face aux défis qui l'attendent pour 2031 et 2033.

Pour l'ensemble de ces raisons, la commission demande le retrait de ces amendements identiques ; à défaut, l'avis serait défavorable.

Quant à l'amendement n° II-1002 rectifié *ter*, il vise à augmenter de 6,75 millions d'euros les crédits de l'administration territoriale de l'État, en vue d'assurer la création de quate-vingt-quinze ETP affectés à l'accompagnement des élus.

Lors des contrôles budgétaires que j'ai pu effectuer sur le terrain, j'ai constaté une carence des autorités locales en matière d'accompagnement des élus, faute de moyens adéquats. Alors que nous cherchons à dynamiser nos territoires, nous n'offrons pas aux élus locaux l'assistance nécessaire pour garantir ce développement.

Par ailleurs, j'appelle de mes vœux la création d'un outil statistique permettant d'identifier exactement les besoins d'accompagnement des élus. J'observe que nous avons du mal à quantifier le temps qu'y consacrent les agents des préfectures, car la mesure du temps de travail est globalisée.

Quoique je souscrive fortement à l'objectif des auteurs de cet amendement, le contexte budgétaire m'oblige à leur demander de bien vouloir le retirer ; à défaut, l'avis serait défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Laurent Nunez, ministre.** Je vous rappelle qu'un effort est d'ores et déjà prévu pour 2026, *via* la création de cinquante ETP. En 2025, il y avait eu, par redéploiement, 101 créations de postes ; depuis 2023, ce sont au total 244 emplois qui ont été créés, dont 153 pour le service des étrangers.

Le schéma d'emplois est donc évidemment à la hausse. Je rappelle également qu'en 2026 un certain nombre de crédits sont prévus pour assurer des renforts : 274 ETP seront affectés aux CERT et 190 ETP aux services des étrangers – en renfort, j'y insiste.

Enfin, les projets d'amélioration des services numériques auront un impact sur la qualité et l'efficacité du travail de nos agents.

J'en viens à la demande d'un renforcement du contrôle de légalité et des missions de conseil et d'accompagnement des élus. Nous prévoyons d'affecter 868 ETP au contrôle de légalité, car il s'agit d'une mission prioritaire pour les préfectures. Le taux de contrôle des actes se révèle très stable, ce dont je me félicite ; j'en profite pour remercier l'ensemble des agents des préfectures et sous-préfectures.

Vous avez indiqué, madame la rapporteure spéciale, votre volonté que soit quantifiée la part du travail des services consacrée au conseil et à l'accompagnement des collectivités ; j'en prends bonne note. Je rappelle que le Premier ministre a

souhaité aller encore au-delà de ce qui a déjà été fait pour renforcer le rôle des préfets en matière d'accompagnement des élus locaux.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Gouvernement émet un avis défavorable sur ces amendements.

**M. le président.** La parole est à M. Christian Bilhac, pour explication de vote.

**M. Christian Bilhac.** Pour ma part, je soutiens ces amendements, car il nous faut renforcer les préfectures.

Je vais vous parler de musique, monsieur le ministre. Au siècle dernier, nous avons, dans tous les départements, un orchestre symphonique. Le préfet était l'auteur de la partition et le chef d'orchestre et les services jouaient la mélodie.

Aujourd'hui, les directions, services et opérateurs de l'État sont légion : les Dreal (directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement), les DDTM (directions départementales des territoires et de la mer), les architectes des bâtiments de France exerçant au sein des Udap (unités départementales de l'architecture et du patrimoine), l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), et j'en passe !

Chacun griffonne un morceau de partition dans son coin, sans respecter ni le rythme ni la mélodie, et on demande au préfet de jouer le morceau. L'orchestre n'est plus symphonique, il est cacophonique ! *Sourires.*

Au-delà des moyens, c'est l'autorité du préfet qu'il faut restaurer, monsieur le ministre. C'est à lui d'écrire la partition et de diriger l'orchestre ; quant aux musiciens, ils doivent lui obéir.

**Mme Nathalie Goulet.** Très bien !

**Mme Sonia de La Provôté.** Il faut aussi que le préfet ait l'oreille musicale ! *(Nouveaux sourires.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Mathilde Ollivier, pour explication de vote.

**Mme Mathilde Ollivier.** Je tiens moi aussi à soutenir ces amendements qui tendent à rehausser les moyens des préfectures, en vous faisant part du témoignage d'un créateur de contenus nommé Maskey.

Mes chers collègues, je vous invite à aller voir l'éclairante vidéo qu'il a réalisée sur l'arbitraire et les dysfonctionnements des préfectures, qui sont sous pression en raison d'un manque de moyens.

Maskey était scolarisé au lycée français de Nouakchott et, comme la plupart des élèves de nos lycées français à l'étranger, est venu faire ses études supérieures en France. Il a par la suite reçu un passeport talent renommée internationale, document qu'il faut renouveler au bout de dix ans.

Voici ce qu'il s'est passé alors.

Maskey, qui remplit toutes les conditions, dépose son dossier en ligne ; un an s'écoule : pas la moindre réponse de l'administration. Aussi finit-il par se retrouver sans titre de séjour : là commence la galère.

Il perd petit à petit l'accès à tous ses droits, de son abonnement à un club de fitness à – plus grave – l'accès à son compte en banque.

Maskey doit maintenant gérer toutes ses dépenses en liquide et demande à ses amis de payer ses factures avec leur carte bancaire. Il avait une belle carrière de créateur de

contenus, avec 1,5 million de followers sur YouTube. (*Marques d'impatience sur les travées du groupe Les Républicains.*)

**M. Antoine Lefèvre.** Allez, on accélère!

**Mme Mathilde Ollivier.** Il voit se rapprocher la perspective d'un retour en Mauritanie; mais voilà que ses papiers sont prêts! Reste à ruser pour obtenir un rendez-vous à la préfecture. (*Mêmes mouvements.*)

**M. Laurent Burgoa.** À ce rythme, on ne tiendra jamais le délai!

**M. le président.** Votre temps est écoulé, chère collègue: vous disposiez d'une minute...

**Mme Mathilde Ollivier.** S'ensuit une stratégie pour se faire bien voir des vigiles et des agents; enfin le titre de séjour tant attendu peut être récupéré. Cela aura pris deux années!

**M. le président.** Veuillez, mes chers collègues, ne pas dépasser le temps de parole qui vous est imparti: il est, je vous le rappelle, d'une minute par intervention.

Je mets aux voix les amendements identiques n<sup>os</sup> II-1003 rectifié *quater* et II-1079.

(*Les amendements ne sont pas adoptés.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n<sup>o</sup> II-1002 rectifié *ter*.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n<sup>o</sup> II-1262, présenté par MM. G. Blanc, Benarroche, Dantec, Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mmes Ollivier et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé:

Modifier ainsi les crédits des programmes:

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Administration territoriale de l'État <i>dont titre 2</i>		18 958 657		18 958 657
Vie politique <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur <i>dont titre 2</i>	18 958 657		18 958 657	
TOTAL	18 958 657	18 958 657	18 958 657	18 958 657
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Guy Benarroche.

**M. Guy Benarroche.** Cet amendement, nous en avons parlé, vise à maintenir le niveau des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

**M. le président.** L'amendement n<sup>o</sup> II-1004 rectifié *bis*, présenté par MM. Kerrouche, Bourgi et Chaillou, Mmes de La Gontrie et Harribey, M. Kanner, Mmes Linkenheld et Narassiguin, M. Roiron et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé:

Modifier ainsi les crédits des programmes:

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Administration territoriale de l'État <i>dont titre 2</i>		10 000 000		10 000 000
Vie politique <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur <i>dont titre 2</i>	10 000 000		10 000 000	
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Annie Le Houerou.

**Mme Annie Le Houerou.** À quelques mois du renouvellement des conseils municipaux, la baisse des crédits du FIPD est la marque tout à fait regrettable d'un désengagement de l'État à l'égard des élus locaux.

Il serait bienvenu de maintenir l'enveloppe de 10 millions d'euros allouée à ce fonds, dont l'impact est très important dans nos territoires.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Florence Blatrix Contat, rapporteure spéciale.** L'amendement n° II-1262 tend à majorer les crédits du FIPD de 18,96 millions d'euros, tandis que l'amendement n° II-1004 rectifié *bis* a pour objet un abondement de 10 millions d'euros visant à maintenir le fonds à son niveau de 2025.

J'insiste sur la nécessité de maintenir ces crédits, la baisse prévue de 10 millions d'euros étant particulièrement préjudiciable. On est en train de vider l'enveloppe du FIPD, qui passe cette année de 43 millions à 33 millions d'euros.

Le FIPD a besoin de ces sommes pour mener à bien sa mission de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Si cette politique a connu de beaux succès dans certaines villes, comme Orléans ou Vaulx-en-Velin, c'est parce que des associations y ont les moyens d'intervenir.

N'oublions pas qu'il est prévu de transformer le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR) en une délégation interministérielle.

À titre personnel, j'estime que les crédits du FIPD auraient dû être maintenus. Néanmoins, en raison des contraintes budgétaires, la commission demande le retrait de ces amendements ; à défaut, elle y sera défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Laurent Nunez, ministre.** La transformation que vous évoquez, madame la rapporteure spéciale, est un recentrage : le FIPD est recentré sur ses priorités. Ne laissons pas penser, par ailleurs, que les moyens alloués à la prévention de la

délinquance se résument à ce seul fonds. Tel n'est pas du tout le cas : un certain nombre de missions du budget général de l'État y concourent également.

Surtout, nous maintenons les priorités de cette politique publique, qui sont des priorités très fortes, comme le financement des intervenants sociaux dans les commissariats et les gendarmeries, préoccupation majeure des élus.

J'ai pleinement entendu les préoccupations du Sénat. Je le remercie notamment d'avoir ouvert, sur l'initiative du rapporteur général, 10 millions d'euros de crédits en faveur du FIPD en loi de finances de fin de gestion pour 2025. Je demanderai évidemment le report de ce surcroît budgétaire sur l'exercice 2026, ce qui, je le répète, permettra de répondre à une partie des préoccupations.

Quant à la structuration du secrétariat général en une délégation interministérielle, elle n'est toujours pas actée, je tiens à le dire : un nouveau ministre de l'intérieur ayant été nommé, la réflexion reste en cours.

Avis défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1262.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1004 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1006 rectifié *ter*, présenté par MM. Kerrouche, Bourgi et Chaillou, Mmes de La Gontrie et Harribey, M. Kanner, Mmes Linkenheld et Narassiguin, MM. Roiron, Redon-Sarrazy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Administration territoriale de l'État		3 800 000		3 800 000
<i>dont titre 2</i>		3 800 000		3 800 000
Vie politique <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	3 800 000		3 800 000	
<i>dont titre 2</i>	3 800 000		3 800 000	
TOTAL	3 800 000	3 800 000	3 800 000	3 800 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Corinne Féret.

**Mme Corinne Féret.** Cet amendement vise à créer cinquante postes d'inspecteurs du permis de conduire, car, de toute évidence, les dix postes prévus dans ce projet de budget seront très insuffisants. Sachez que le délai entre deux examens est passé de soixante-cinq jours en 2023 à quatre-vingts jours désormais.

C'est que nous manquons d'examineurs, par conjonction de deux phénomènes : d'une part, une vague de départs à la retraite ; d'autre part, l'abaissement de 18 ans à 17 ans de l'âge minimal requis pour l'obtention du permis de conduire, qui a mécaniquement entraîné un appel d'air.

Nous vous proposons donc, pour faire face à cette situation, de recruter cinquante inspecteurs, pour un coût total de 3,6 millions d'euros, somme tout à fait raisonnable.

**M. le président.** L'amendement n° II-1005 rectifié *ter*, présenté par MM. Kerrouche, Bourgi et Chaillou, Mmes de La Gontrie et Harribey, M. Kanner, Mmes Linken-

held et Narassiguin, MM. Roiron, Redon-Sarrazy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Administration territoriale de l'État		950 000		950 000
<i>dont titre 2</i>		<i>950 000</i>		<i>950 000</i>
Vie politique <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	950 000		950 000	
<i>dont titre 2</i>	<i>950 000</i>		<i>950 000</i>	
TOTAL	950 000	950 000	950 000	950 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Corinne Féret.

**Mme Corinne Féret.** Par cet amendement de repli, nous proposons de créer vingt postes d'inspecteurs du permis de conduire, au lieu des dix actuellement inscrits dans le projet de budget.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Florence Blatrix Contat,** *rapporteuse spéciale.* Nous avons tous conscience de la nécessité d'accroître le nombre d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière. Le Gouvernement partage d'ailleurs ce constat : il propose d'augmenter leurs effectifs de dix postes cette année.

Néanmoins, comme notre collègue l'a très justement indiqué, les délais s'allongent et deviennent intenable dans certains départements : il faut parfois attendre plus de six mois entre le premier et le deuxième passage de l'examen.

Si j'é mets, au nom de la commission, un avis défavorable sur l'amendement n° II-1006 rectifié *ter*, nous considérons néanmoins qu'un effort est nécessaire : la situation est vraiment critique et nos jeunes sont les premiers concernés. L'avis de la commission est donc favorable sur l'amendement de repli n° II-1005 rectifié *ter*, qui tend à créer dix postes d'inspecteurs supplémentaires.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Laurent Nunez,** *ministre.* Le Gouvernement émet un avis défavorable sur ces deux amendements.

Le Gouvernement déploie depuis cet été un plan ministériel relatif au permis de conduire, mis en place par François-Noël Buffet, dont je tiens à saluer le travail. Dans ce cadre, nous avons pris des mesures immédiates pour résorber la tension actuelle, en créant notamment 80 000 places d'examen supplémentaires entre le lancement du plan et la fin de l'année 2025.

Ce plan prévoit également le recrutement et la formation de 108 inspecteurs en 2025, *via* un concours exceptionnel, ainsi que la création de dix postes en 2026.

Par ailleurs, les préfets mènent des actions au plus près des territoires et des professionnels pour raccourcir les délais de passage de l'examen.

Je rappelle également que nous avons aligné la durée de l'épreuve pratique du permis moto sur celle du permis auto, en la réduisant de quarante à trente-deux minutes à compter du 1<sup>er</sup> novembre dernier.

Enfin, nous réfléchissons à une réforme de fond pour améliorer le taux de réussite, et une mission d'étude a été lancée à ce sujet. Tout cela se fait dans la plus grande concertation avec les professionnels du secteur.

J'é mets donc un avis défavorable sur les deux amendements en discussion : le premier, qui tend à créer cinquante postes supplémentaires, mais aussi l'amendement de repli, qui vise à en créer dix.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1006 rectifié *ter*.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1005 rectifié *ter*.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-806 rectifié *bis*, présenté par Mme Briante Guillemont, M. Masset, Mmes M. Carrère et N. Delattre, MM. Cabanel, Fialaire et Grosvalet, Mme Jouve, MM. Laouedj, Roux, Bilhac et Gold, Mme Guillotin, M. Guiol, Mme Pantel et M. Daubet, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Administration territoriale de l'État <i>dont titre 2</i>	2 000 000		2 000 000	
Vie politique <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur <i>dont titre 2</i>		2 000 000		2 000 000
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Sophie Briante Guillemont.

**Mme Sophie Briante Guillemont.** Il s'agit des rendez-vous en préfecture, qui font l'objet de ventes et de reventes illégales.

Cet amendement vise simplement à mieux financer la lutte contre ces pratiques et à renforcer la cybersécurisation de la prise de rendez-vous.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Florence Blatrix Contat, rapporteure spéciale.** J'ai bien conscience des difficultés que soulève notre collègue. Cependant, une nouvelle plateforme de réservation, RDV Préfecture, est déployée depuis 2023. Elle a précisément été conçue pour empêcher les prises abusives de rendez-vous multiples, via l'intégration de plusieurs protections techniques et de contrôles automatisés.

Il me semble qu'il faut prendre le temps d'évaluer l'efficacité de cette nouvelle plateforme avant de complexifier le dispositif : avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Laurent Nunez, ministre.** Je partage l'avis et les arguments de la commission des finances. Des outils techniques ont été déployés pour éviter la saturation de la plateforme de prise de rendez-vous en préfecture.

Je vous livre un chiffre qui atteste l'amélioration des résultats : nous constatons une baisse de moitié du taux de rendez-vous non honorés – entre septembre 2024 et septembre 2025, ce taux est passé de 18 % à 9 %.

Nous continuons d'améliorer le système pour éviter toute saturation liée à des manœuvres frauduleuses ; nous restons très vigilants sur ce sujet.

Avis défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-806 rectifié bis.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

#### Vote sur les crédits de la mission

**M. le président.** Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

*(Les crédits sont adoptés.)*

**M. le président.** Nous avons achevé l'examen de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ».

Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à quinze heures cinq.

La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à treize heures trente-cinq, est reprise à quinze heures cinq.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

#### Motion d'ordre

**M. le président.** Sur proposition du président de la commission des finances, nous pourrions, en application de l'article 46 bis, alinéa 2, du règlement du Sénat, procéder à l'examen séparé de certains amendements portant sur les crédits des missions « Écologie, développement et mobilité durables », « Sécurités », « Action extérieure de l'État », « Aide publique au développement » et « Recherche et enseignement supérieur ».

Il n'y a pas d'opposition ?

Il en est ainsi décidé.

#### Solidarité, insertion et égalité des chances

**M. le président.** Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » (et article 79).

La parole est à M. le rapporteur spécial. *(M. le rapporteur pour avis applaudit.)*

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial de la commission des finances.** Monsieur le président, mesdames, monsieur les ministres, mes chers collègues, les crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » demandés pour 2026 s'élèvent à 29,5 milliards d'euros, tant en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement.

Comme chaque année, plus des trois quarts de cette enveloppe sont destinés au financement de la prime d'activité et de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Ces montants connaissent une diminution sensible, de 2,9 %, par rapport à la loi de finances initiale pour 2025. C'est la première fois depuis 2017 que les crédits de cette mission subissent un recul.

Cette contraction des dépenses s'explique par une forte baisse, de 8,8 %, des crédits alloués à la prime d'activité, résultant principalement de mesures paramétriques prises en 2025 et à venir en 2026. Ce repli d'environ 1 milliard d'euros par rapport au montant budgété l'année précédente compense largement le dynamisme de l'AAH, lequel reste plus maîtrisé que lors des exercices précédents, avec une augmentation de 1,7 %.

Le principe de l'année blanche, prévu par le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026, induit une stabilisation des dépenses au titre de ces prestations par une neutralisation de l'effet prix.

Ainsi, alors que la mission avait été fortement sollicitée ces dernières années pour répondre aux urgences sociales, le PLF pour 2026 marque une rupture avec cette tendance. Les crédits inscrits s'établissent sensiblement en deçà du plafond de 32,8 milliards d'euros prévu pour l'année 2026 par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027.

Le nombre d'amendements déposés cette année – 117 à la date limite et 98 au décompte final – est presque deux fois plus élevé que l'année dernière. Comme tous les ans, la majorité d'entre eux vise à augmenter les dépenses de la mission pour soutenir telle ou telle cause juste et digne de recevoir notre attention. Chacun de ces amendements mériterait d'être retenu.

Toutefois, compte tenu de la contrainte pesant sur nos finances publiques, la commission n'a émis aucun avis favorable sur les amendements tendant à augmenter les dépenses de la mission. Cette décision est d'autant plus justifiée que l'absence récente de programme support au sein de la mission implique à présent que tout transfert de crédits aurait nécessairement pour effet d'altérer les conditions de financement d'une autre politique publique, sauf à attendre une levée de gage qui détériorerait le solde budgétaire.

Cette règle ne souffre qu'une exception : la commission a émis un avis favorable aux amendements de suppression de l'article 79 du PLF pour 2026, rattaché à la mission. Celui-ci met fin à une modalité avantageuse de calcul de la prime d'activité pour les travailleurs handicapés. Cette mesure entraînerait la perte de la prime pour 87 % des travailleurs handicapés, et même pour 95 % des travailleurs en établissements et services d'accompagnement par le travail (Ésat), soit une perte moyenne de 170 euros par mois pour les personnes concernées.

Cette mesure n'a pas paru acceptable à la commission des finances.

Le rendement attendu – 90 millions d'euros en 2026 et, certes, 225 millions d'euros en année pleine – ne justifie pas d'appauvrir ainsi les travailleurs les plus vulnérables. De plus, ce dispositif s'inscrit à rebours de l'objectif d'émancipation par le travail pour les personnes handicapées. Nous vous en proposons donc la suppression.

Pour autant, nous ne souhaitons pas renoncer à une économie sur la prime d'activité ; c'est pourquoi nous ne proposons pas de rehausser le plafond des crédits du programme 304, « Inclusion sociale et protection des personnes ». Il reviendra au Gouvernement de prendre, par la voie réglementaire, une mesure paramétrique afin d'atteindre l'objectif d'économie initialement prévu.

Mes chers collègues, la commission des finances vous invite, en responsabilité, à adopter les crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », malgré la

morosité du climat social. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains, ainsi que sur des travées du groupe INDEP.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial de la commission des finances.** Monsieur le président, mesdames, monsieur les ministres, mes chers collègues, à la suite d'Arnaud Bazin, je souhaite développer quelques points de vigilance qui ont retenu notre attention durant ces travaux.

Le contexte d'année blanche dans lequel s'inscrit le présent budget implique une stabilité apparente des crédits de nombreux programmes financés par la mission, synonyme d'une légère diminution dans la réalité.

C'est le cas, par exemple, des crédits consacrés à l'aide alimentaire, lesquels n'augmentent que de 10 millions d'euros dans le projet de loi de finances pour 2026 par rapport à la loi de finances initiale pour 2025.

Si ces nouveaux moyens confortent l'aide alimentaire déconcentrée, d'autres programmes subissent un gel à leur niveau de 2025. Je citerai notamment le crédit national des épiceries solidaires (Cnes) et le programme « Mieux manger pour tous ». Alors que les prix se sont stabilisés, sans toutefois amorcer de décrue, la situation des associations d'aide alimentaire demeure très précaire.

De même, la budgétisation du pacte des solidarités, qui succède depuis 2024 à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté lancée en 2018, marque le pas. Le volet contractualisé avec les collectivités territoriales est maintenu à son niveau de 2025, tandis que le volet national a été recentré en cours d'année afin d'éviter d'excéder les objectifs de dépenses votés.

Par ailleurs, les crédits destinés à financer la politique d'égalité entre les femmes et les hommes n'augmentent que de 1,7 % par rapport à 2025, alors que la hausse s'élevait à 10 % l'année précédente.

Comme l'an passé, cette augmentation est entièrement absorbée par la mise en œuvre de l'aide exceptionnelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales. Ce dispositif, versé en une fois dans un délai de trois à cinq jours aux femmes quittant leur foyer pour fuir un conjoint violent, voit ses crédits portés à 26,4 millions d'euros pour 2026, contre 20,4 millions en 2025 et 13 millions en 2024, soit une augmentation de près de 30 %.

Les autres dispositifs de la mission demeurent globalement financés à leur niveau de 2025. Si nous déplorons la faible augmentation des crédits consacrés au soutien et à la prise en charge des victimes de violences conjugales, nous notons que le Gouvernement a choisi de préserver au maximum ces dispositifs des coupes budgétaires.

À titre personnel, mes chers collègues, je souligne que ce quasi-*statu quo* me semble toutefois foncièrement insuffisant. C'est pourquoi, en cohérence avec la position du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, je vous invite à ne pas adopter les crédits de cette mission, dans ce contexte de régression sociale généralisée. (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K, ainsi que sur des travées du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain. – MM. Guy Benarroche et Christian Bilhac applaudissent également.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Laurent Burgoa, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.** Monsieur le président, mesdames, monsieur les ministres, mes chers collègues, les crédits de

la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » enregistrent une baisse inédite de près de 2,75 % par rapport à leur niveau de 2025.

Cette évolution résulte principalement de la logique d'année blanche qui a présidé à la construction de ce budget, en particulier de la mesure de gel des pensions et des prestations sociales inscrite dans le PLFSS. À elle seule, sa traduction budgétaire emporte plus de la moitié des économies proposées pour 2026 sur cette mission.

Pour autant, avec plus de 5,8 % des crédits du budget général de l'État, celle-ci représente toujours un effort important, mais nécessaire, au service des plus vulnérables.

Sans suspense, je vous proposerai d'adopter les crédits de cette mission.

Je souhaite néanmoins relayer une insatisfaction unanime de la commission des affaires sociales, ainsi qu'une inquiétude majeure.

Tout d'abord, s'agissant des mesures en faveur des personnes en situation de handicap, le Sénat a choisi, lors de l'examen du PLFSS, de sanctuariser la revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés, compte tenu de son objet et de la vulnérabilité du public concerné. Pour la même raison, nous vous proposons de supprimer l'article 79 relatif au bénéfice de la prime d'activité pour ces mêmes allocataires.

J'en viens à présent au sujet d'inquiétude : la protection juridique des majeurs. Le Gouvernement prévoit d'augmenter de 15 millions d'euros les crédits destinés aux mandataires, alors que le financement de la prime issue du Ségest est budgétisé à hauteur de 35 millions d'euros.

Vos services, madame la ministre, m'ont indiqué que les 20 millions d'euros manquants correspondaient à des gains d'efficacité attendus dans le cadre d'une prochaine mission de l'inspection générale des affaires sociales (Igas) et de l'inspection générale des finances (IGF), qui sera lancée en 2026. Permettez-moi de douter de la réalité d'économies promises dès 2026 par une mission qui n'est pas encore achevée ! Je précise que celles-ci ne sauraient être réalisées par un accroissement indéfini du nombre de mesures confiées à chaque mandataire.

Enfin, en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, nous nous félicitons de la montée en charge de l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales. Nous rejoignons cependant les inquiétudes des associations du secteur quant au financement de ce dispositif par des coupes opérées sur les actions de sensibilisation.

Sous réserve de ces observations et de l'adoption de nos deux amendements, la commission a donc émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission. *(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et INDEP)*

### Organisation des travaux

**M. le président.** Avant de donner la parole aux orateurs des groupes et pour la bonne information de tous, je vous indique que 98 amendements restent à examiner sur la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ».

La conférence des présidents a fixé la durée maximale de la discussion à trois heures trente. Compte tenu de l'organisation de la journée, nous pourrions prévoir une heure de discussion supplémentaire pour terminer cet examen aux

alentours de dix-neuf heures trente, afin de passer à l'examen de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » à la reprise du soir.

Au-delà, conformément à l'organisation de nos travaux décidée par la conférence des présidents en accord avec la commission des finances, la suite de l'examen de cette mission serait reportée à demain, dimanche 7 décembre.

En outre, la conférence des présidents, réunie le mercredi 3 décembre, a décidé que, lorsque le nombre d'amendements déposés ne paraît pas pouvoir garantir leur examen serein dans les délais impartis, les temps de parole seraient fixés, sur proposition de la commission des finances, à une minute.

S'agissant de la présente mission, le nombre d'amendements à examiner rapporté à la durée dont nous disposons nous conduit à devoir observer un rythme de vingt-neuf amendements par heure, ce qui est élevé.

Aussi, afin de nous donner toutes les chances de terminer aujourd'hui l'examen de cette mission, et en application de la décision de la conférence des présidents, les durées d'intervention sur les amendements seront fixées à une minute.

### Solidarité, insertion et égalité des chances (suite)

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque discussion comprend le temps de l'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose de dix minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à Mme Silvana Silvani.

**Mme Silvana Silvani.** Monsieur le président, mesdames, monsieur les ministres, mes chers collègues, l'examen des crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » pour 2026 s'inscrit en miroir de celui du budget de la sécurité sociale, intervenu voilà quelques jours. En effet, ces crédits diminuent de 400 millions d'euros en raison du gel des prestations sociales décidé à l'article 44 du PLFSS.

Alors que la pauvreté atteint son plus haut niveau depuis trente ans, le Gouvernement fait le choix de geler le revenu des personnes en situation de handicap et de faire payer la crise aux plus fragiles.

En France, en mars 2025, 1,35 million de personnes étaient allocataires de l'AAH. Parmi celles-ci, 33 % vivaient sous le seuil de pauvreté, selon les données du ministère des solidarités et de la santé.

Le Gouvernement prévoit également de réduire de 45 % le budget de la prime de Noël, qui passerait de 466,5 millions d'euros en 2025 à 261,5 millions d'euros en 2026. La suppression de cette prime exceptionnelle de fin d'année pour les foyers sans enfant à charge entraînera une perte directe de 152 euros pour les plus précaires, voire de 228 euros pour un couple allocataire du revenu de solidarité active (RSA).

Les jeunes majeurs de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ne seront pas mieux protégés en 2026 face aux réseaux de prostitution ni mieux accompagnés pour trouver un emploi, puisque la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants n'est toujours pas appliquée dans de nombreux départements. La principale raison invoquée pour expliquer

ces défaillances est le manque de financement : depuis trois ans, l'État n'a octroyé aux départements que 50 millions d'euros supplémentaires pour mettre en œuvre l'obligation d'accompagnement des jeunes de l'ASE jusqu'à leur vingt et unième anniversaire.

En outre, ce budget constitue une nouvelle occasion manquée de donner de véritables moyens à la lutte contre les violences faites aux femmes. La Fondation des femmes estime que, pour combattre efficacement ce fléau, l'État devrait investir entre 2,6 milliards et 5,4 milliards d'euros par an. Or nous sommes encore loin, cette année, d'atteindre de tels montants.

Par ailleurs, selon le rapport d'information sénatorial sur le financement de la lutte contre les violences faites aux femmes, déposé en juillet 2025, la valorisation de certaines dépenses comme concourant à la politique de l'égalité repose sur des conventions discutables, comme c'est le cas pour la rémunération des professeurs chargés de l'enseignement moral et civique.

En réalité, le budget moyen par femme victime de violences conjugales chute, alors même que les demandes d'aide augmentent. Un fossé abyssal et persistant se creuse ainsi entre les moyens alloués et les besoins. L'action de l'État restant insuffisante, les collectivités sont obligées de prendre des initiatives ; heureusement qu'elles le font !

À titre d'exemple, nous avons inauguré à Nancy, le 3 novembre dernier, une Maison des femmes, accessible vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. Fruit d'un partenariat entre la ville et le département de Meurthe-et-Moselle, cette structure a été labellisée « Lieu audacieux » par la Fondation des femmes.

Espace d'accueil et d'accompagnement pour les victimes et leurs enfants, elle incarne pour nous la solidarité et l'engagement partagé contre ce fléau. Les collectivités devraient être en mesure de mettre en œuvre de manière beaucoup plus générale de tels dispositifs, avec un soutien renforcé de l'État qui ne saurait se limiter aux seuls investissements.

Jugeant les crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » notoirement insuffisants pour répondre aux injustices et aux inégalités sociales, le groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky votera contre. *(Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge. *(Applaudissements sur les travées du groupe GEST.)*

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Monsieur le président, mesdames, monsieur les ministres, mes chers collègues, nous nous prononçons sur une mission essentielle à notre pacte social, dont les crédits diminuent par rapport à l'année dernière. Il s'agit d'une première, qui marque un coup d'arrêt à la dynamique du pacte des solidarités 2024-2027, dont la continuité s'avère pourtant primordiale pour la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

L'effet de ciseaux entre des besoins croissants – le taux de pauvreté atteint un niveau inédit depuis trente ans – et des moyens en baisse, du côté tant de l'État que des collectivités territoriales, sans oublier l'affaiblissement des associations qui pallient l'insuffisance de l'action publique, aggravera inévitablement la fragilité et la vulnérabilité de nos concitoyens.

Dans la droite ligne du budget de la sécurité sociale, qui gelait le niveau des prestations et programmait ainsi la baisse du pouvoir d'achat de ceux dont le budget se compte à l'euro près, le projet de loi de finances propose le gel de la prime

d'activité, ainsi que celui du RSA recentralisé. Ces mesures pénaliseront directement les personnes et les territoires les plus défavorisés.

Le Gouvernement recentre la prime d'activité, car le travail protégé de moins en moins de la pauvreté. Sous votre gouvernement, le recul du chômage n'est plus corrélé à la baisse de la pauvreté et le nombre de travailleurs pauvres ne cesse de croître, d'où la nécessité, à vos yeux, de prendre une telle mesure.

De nouvelles personnes basculeront dans la pauvreté ; la part des charges contraintes continuant d'augmenter pour ces populations, nous assisterons à une plus grande intensité de la pauvreté, qui se lit déjà dans l'indicateur de privation matérielle et sociale. Une personne sur huit est d'ores et déjà en situation de privation, et c'est sur ces populations que pèse l'effort de rétablissement de nos comptes publics !

L'Insee vient de publier les chiffres de 2023 sur la pauvreté : plus de 15 % des personnes vivant dans un logement ordinaire sont concernées ; le chiffre est bien supérieur pour ceux qui ne vivent pas dans un logement ordinaire, d'autant que sont exclues du décompte les personnes vivant en communauté, comme en Ehpad, ou en outre-mer. L'intensité de la pauvreté, quant à elle, approche les 20 %.

Dans cette attaque à trois cent soixante degrés contre les prestations redistributives, qui, avec les services publics, eux aussi affaiblis, permettent pourtant de lutter contre la pauvreté et sa reproduction sociale, relevons la prise en compte intégrale de l'AAH dans les revenus considérés dans le calcul de la prime d'activité, ce qui met fin à l'incitation publique à l'emploi.

Dans la même logique de traque aux aides sociales, ajoutons la suppression de l'attribution de l'AAH aux détenus handicapés ou encore la réduction des crédits de la garantie de rémunération des travailleurs handicapés en Ésat.

S'agissant des violences faites aux femmes, ce PLF diminue tout de même de 50 % les moyens alloués à l'information institutionnelle et à la sensibilisation des publics sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

De nombreuses actions ne suivent pas l'évolution des besoins, comme l'aide alimentaire. Selon le dernier baromètre Ipsos-Secours populaire, près d'un tiers des personnes interrogées a eu du mal à se procurer une alimentation saine lui permettant de faire trois repas par jour.

Le cynisme est à son comble lorsque l'on réserve la prime de Noël aux foyers avec enfants, comme si l'enjeu n'était pas d'éviter que quiconque soit exclu des fêtes de fin d'année et de lutter contre l'isolement social, dénoncé partout. Ce non-versement, couplé au gel des allocations, témoigne d'une société qui fait la guerre aux pauvres et non à la pauvreté.

Enfin, nous regrettons l'absence d'abondement du programme Respirations. L'accès aux droits culturels reste, comme souvent, une variable d'ajustement, alors qu'il s'agit d'un droit à part entière.

Pour toutes ces raisons, le groupe écologiste votera contre ce budget. *(Applaudissements sur les travées du groupe GEST.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Véronique Guillotin. *(Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.)*

**Mme Véronique Guillotin.** Monsieur le président, mesdames, monsieur les ministres, mes chers collègues, dotée de près de 29,5 milliards d'euros pour 2026, la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » porte

l'essentiel des dispositifs de lutte contre la pauvreté, de soutien au handicap et d'accompagnement des publics les plus vulnérables.

Pour la première fois depuis une décennie, les crédits de cette mission s'inscrivent en recul. Certes, cette baisse répond à un impératif de responsabilité budgétaire que nul ici ne remet en cause. Pour autant, elle intervient alors que la précarité progresse et que les associations tirent la sonnette d'alarme. C'est là toute la difficulté de l'exercice.

Le programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » enregistre une diminution de plus de 7 %, largement imputable à la baisse de 1 milliard d'euros des crédits de la prime d'activité. Si nous comprenons la logique sous-tendant cette évolution, fondée sur une prévision de baisse du nombre de bénéficiaires, nous ne pouvons ignorer que cette prestation constitue un soutien vital pour des millions de travailleurs modestes.

À cet égard, je me félicite de ce que nous soyons nombreux à proposer la suppression de l'article 79, dont l'application risquerait d'aggraver la précarité de concitoyens déjà fragilisés.

Je salue la sanctuarisation des crédits alloués à l'aide alimentaire. Les associations concernées, qui nous font remonter des difficultés quotidiennes, font face à une demande en forte hausse, liée en particulier à la précarisation de nouveaux publics, phénomène qui doit nous alerter, mes chers collègues.

En tout état de cause, le maintien de ces financements est indispensable pour faire face à une situation qui n'a rien de conjoncturel.

Les crédits du programme 157, « Handicap et dépendance », connaissent quant à eux une légère progression. Cette évolution est bienvenue, car les dépenses relatives à l'allocation aux adultes handicapés continuent de bénéficier d'une dynamique soutenue, notamment depuis la déconjugalisation de ce dispositif, que beaucoup attendaient.

Les établissements médico-sociaux restent toutefois confrontés à un manque structurel de moyens, à une attractivité en berne et à un défaut d'investissement et d'accompagnement. Ne perdons pas de vue l'ampleur du défi que constituent ces difficultés persistantes.

J'en viens aux crédits du programme 137, « Égalité entre les femmes et les hommes », dont je salue la hausse, même si celle-ci reste modeste et qu'elle est entièrement absorbée par la montée en charge de l'aide universelle d'urgence pour les personnes victimes de violences conjugales, qui mobilisera 26,4 millions d'euros en 2026.

Cette augmentation des dépenses traduit l'utilité évidente d'un tel dispositif, qui apporte un soutien rapide, parfois vital, aux femmes contraintes de quitter leur domicile en urgence.

La montée en charge de l'aide universelle d'urgence a toutefois pour contrepartie le gel des crédits alloués aux autres dispositifs du programme à leur niveau de l'an dernier.

Or les besoins, eux, ne reculent pas, bien au contraire : depuis le début de l'année, 155 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint. Ce sont autant de vies fauchées, de familles dévastées, et autant de drames qui nous appellent à renforcer nos dispositifs, pour l'heure toujours insuffisants, de prévention, de protection et de prise en charge des victimes. Chaque féminicide est en effet un échec collectif.

Les rapporteurs du Sénat soulignent que les crédits alloués aux associations sont simplement stabilisés, alors que celles-ci assurent l'essentiel du travail sur le terrain. Je pense notamment aux centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), qui accueillent chaque année plus de 200 000 femmes, dont près de 70 % sont victimes de violences. Malgré le rôle crucial joué par ces centres d'information, leur financement demeure fragile.

Les lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation (LEAO) et les accueils de jour (AJ), dont le chantier de refonte devrait aboutir en 2026, voient de ce fait leurs moyens évoluer positivement, cette hausse incluant la couverture de la prime Ségur. Si cette hausse est bienvenue, le besoin d'accompagnement demeure largement supérieur aux capacités actuelles.

L'hébergement spécialisé, qui fait face aux mêmes tensions, progresse lui aussi légèrement, parfois au détriment d'autres parcs immobiliers. Le groupe RDSE soutient à ce titre le développement du « pack nouveau départ », expérimenté dans plusieurs départements avec des résultats très prometteurs.

Mes chers collègues, alors que près de 10 millions de nos concitoyens sont sous le seuil de pauvreté et que la prévalence des violences intrafamiliales et sexuelles continue d'augmenter, nous devons impérativement porter l'ambition de ne laisser personne de côté.

Les membres du groupe RDSE sont partagés quant au vote des crédits de la présente mission.

**M. le président.** La parole est à Mme Nadia Sollogoub. *(Applaudissements sur les travées des groupes UC et INDEP.)*

**Mme Nadia Sollogoub.** Monsieur le président, mesdames, monsieur les ministres, mes chers collègues : « Ce n'est pas dans des débats idéologiques que l'on retrouve la réponse à des apports concrets qu'on fait pour des catégories de la population qui le méritent. » Ces mots, prononcés par Lionel Jospin dans cet hémicycle pour défendre la création de la prime pour l'emploi, ancêtre de la prime d'activité, rappellent utilement que les politiques sociales doivent avant tout être appréciées à l'aune de leur efficacité concrète. Tel est également le cas des crédits de la présente mission.

Les crédits demandés au titre de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » pour 2026 s'élèvent ainsi à 29,48 milliards d'euros en crédits de paiement, en baisse inédite de 2,75 % par rapport à 2025.

Cette contraction est la conséquence directe de l'année blanche, qui produit à elle seule entre 300 et 450 millions d'euros d'économies. Alors que nous en appelons à un effort de réduction de la dépense publique, l'évolution des crédits de cette mission s'inscrit dans la nécessaire démarche de recentrage et de transformation qu'emporte un tel effort.

La mission repose encore à plus de 99 % sur des dépenses d'intervention dites de guichet, un modèle historiquement construit pour compenser et pour répondre à l'urgence. La rigidité de celui-ci limite nos marges de manœuvre, nous enjoignant à recentrer les crédits sur les publics prioritaires afin de préserver la durabilité des droits de ces derniers.

Le premier levier de recentrage s'applique aux crédits du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes », qui atteignent 13,12 milliards d'euros, dont 11,3 milliards pour la seule prime d'activité, en diminution de près de 9 % par rapport à l'année dernière. Ce recul s'explique à la fois par le gel du montant de cette prime, par la stabilisation du nombre de ses bénéficiaires et par

l'exclusion mécanique des ménages dont les revenus, du fait des revalorisations successives du Smic, se situent désormais au-dessus des seuils d'éligibilité.

Le groupe Union Centriste soutient cette mesure de recentrage et de bon sens. La prime d'activité doit en effet encourager la reprise d'activité et ne surtout pas se transformer en trappe à inactivité.

Elle ne peut pas non plus devenir un outil de « désmicarisation » à la charge exclusive de la solidarité nationale ; le rattrapage des bas salaires doit d'abord relever de la politique salariale.

Nous saluons également la baisse de 8 % des dépenses de RSA, ainsi que le recentrage de la prime exceptionnelle de fin d'année, communément appelée prime de Noël, au bénéfice des foyers ayant un ou plusieurs enfants à charge, ce qui ramène le coût de ce dispositif à 261,5 millions d'euros, soit une baisse de 200 millions d'euros.

Au-delà de cet effort bienvenu, il paraît légitime de s'interroger sur la pertinence même d'un dispositif lié à la période de fin d'année et déconnecté des autres prestations sociales, ainsi que sur la vocation ou non de l'État à financer celui-ci.

L'augmentation de 30 %, au sein du même programme, des crédits alloués à l'aide à la vie familiale et sociale (AVFS) interroge également. Cette prestation, qui permet à certains retraités étrangers de résider dans leur pays d'origine, n'a que peu d'effets sur la vie économique et sociale de notre pays. Dans un contexte de gel des prestations pour des millions de ménages, une telle hausse est difficilement justifiable.

Nous soutiendrons donc l'amendement n° II-234 du rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, qui vise à ramener ces crédits à leur niveau de 2025.

En outre, la baisse des dépenses liées à la prise en charge des mineurs non accompagnés, conséquence de l'évolution des flux, est une bonne nouvelle. Elle allégera d'autant la pression considérable qui pèse sur les départements.

Comme notre rapporteur pour avis, notre groupe sera cependant vigilant à la sincérité des crédits alloués aux mandataires judiciaires de la protection des majeurs. Ces crédits n'augmentent en effet que de 15 millions d'euros, alors que 35 millions d'euros sont nécessaires au financement de la prime Ségur, dont le bénéfice leur a été étendu.

Ce recentrage doit s'accompagner d'une attention renforcée à ce qui constitue le cœur de la solidarité nationale.

Les crédits alloués à l'aide alimentaire augmentent de 6,7 %, soit une hausse très supérieure à l'inflation, qui sera inférieure à 1 %. Cette hausse vise à accompagner l'évolution constatée des publics pris en charge ainsi que les difficultés persistantes rencontrées dans les territoires ultramarins du fait d'un niveau des prix plus élevé.

Les crédits du programme 157, « Handicap et dépendance », s'élèvent à plus de 16 milliards d'euros, dont l'essentiel finance l'allocation aux adultes handicapés. Nous nous réjouissons que, lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale, le Sénat ait exclu l'AAH du périmètre des prestations sociales gelées. Pour des personnes empêchées durablement dans l'accès à l'emploi, il s'agit d'une protection minimale et indispensable.

Les crédits du programme 137, « Égalité entre les femmes et les hommes », progressent modestement, se concentrant sur les priorités les plus urgentes.

Les crédits alloués à l'aide universelle d'urgence pour les personnes victimes de violences conjugales augmentent de 29 %. Le « pack nouveau départ », destiné à lever les obstacles matériels et financiers qui pèsent sur les femmes victimes, continue sa montée en puissance. Ces dispositifs ont fait leur preuve et doivent être consolidés.

Mais le ciblage et la consolidation ne suffisent pas : notre système doit aussi évoluer pour rester lisible et efficace. La généralisation de la solidarité à la source paraît ainsi produire des effets concrets : en sus du recul de la fraude, le pré-remplissage des ressources, la réduction des indus et le recul du non-recours emportent une plus grande stabilité des revenus pour les foyers fragiles. Cette réforme structurelle doit être poursuivie.

La prochaine étape est l'aide sociale unique. Elle permettra d'unifier les prestations, de clarifier les droits et, surtout, de garantir un gain marginal au travail dans toutes les situations. C'est indispensable pour éviter que notre pays ne décourage l'activité.

L'aide sociale doit devenir plus prévisible et plus lisible, pour ses bénéficiaires comme pour les collectivités. Il nous faut également investir davantage dans les trajectoires de sortie de la pauvreté plutôt que dans la simple compensation.

La marche est haute pour atteindre l'objectif ambitieux de maintien dans l'emploi des bénéficiaires de la prime d'activité au taux attendu de 84,2 %. Nous devons toutefois nous y employer.

Nous pourrions enfin voir l'insertion professionnelle des personnes handicapées progresser si nous parvenons à déjouer les mécanismes de contournement de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Il reste que, au regard de la nécessité d'un redressement durable de nos comptes publics, les crédits de cette mission prennent raisonnablement part à l'effort collectif. Le groupe Union Centriste soutiendra donc ces orientations, qui contribuent à bâtir une solidarité mieux ciblée, plus juste et financièrement soutenable pour l'avenir. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC, ainsi que sur des travées des groupes INDEP et Les Républicains.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Jean Rochette. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.*)

**M. Pierre Jean Rochette.** Monsieur le président, mesdames, monsieur les ministres, mes chers collègues : « Un grand pouvoir implique de grandes responsabilités. » Cet adage bien connu, dont la véritable origine n'est pas celle à laquelle vous pensez, traduit parfaitement la situation dans laquelle nous nous trouvons.

En s'opposant systématiquement à toute mesure d'économie, certains dans cet hémicycle voudraient faire croire à nos compatriotes que la solidarité nationale pourrait ne connaître aucune limite, ou, du moins, n'en admettre que de très généreuses. Nos collègues ne voient-ils pas la réalité ? Ou, s'ils la voient, préfèrent-ils faire porter à l'autre partie de l'hémicycle la responsabilité de l'assumer ?

Quelque 3 400 milliards d'euros, mes chers collègues, soit 25,5 millions de tonnes de pièces de 1 euro – je me suis amusé à compter – ou, ce qui parlera sans doute au plus grand nombre, 2 500 tours Eiffel. Tel est le montant de la dette de l'État et le poids de la responsabilité qui est la nôtre.

Il est dans ce contexte inenvisageable de faire comme si cette dette allait arrêter d'augmenter d'elle-même, en dépit du maintien d'une trajectoire d'augmentation des dépenses identique aux années précédentes. Malheureusement, cela ne fonctionne pas comme ça.

Le groupe Les Indépendants ne souhaite pas mentir aux Français, en leur donnant à croire que l'on peut y arriver autrement qu'en faisant des économies. La réponse à nos difficultés réside dans la baisse des dépenses et dans les économies.

Ce n'est en réalité même pas qu'une question de dette, car peut-être que ces montants faramineux de dette et d'intérêts de remboursement ne parlent pas vraiment aux Français. Ce qui leur parle, en revanche, c'est ce qui les affecte au quotidien. Quand, en 2028 ou en 2030, nous n'aurons pas d'autre choix que de diminuer le montant des pensions ou de n'indemniser les arrêts maladie qu'à compter du huitième jour – nous avons longuement débattu du délai de carence ce matin –, il sera trop tard pour regretter les économies moins douloureuses que nous n'aurons pas su faire dès aujourd'hui.

Parce qu'il faut prendre les décisions responsables dès maintenant, le groupe Les Indépendants soutient, en responsabilité, la baisse des crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ». Que ceux qui se scandalisent que l'on touche encore à la solidarité nationale ne s'inquiètent pas : nous proposons une baisse des crédits de la quasi-totalité des missions non régaliennes de l'État.

Pour 2026, les crédits de la présente mission ne diminuent donc que de 2,75 % par rapport à 2025. Cette baisse s'inscrit du reste dans la même logique que le gel des prestations sociales, que nous avons soutenu lors de l'examen du PLFSS. Ce n'est évidemment pas un choix facile : il est toujours plus difficile de réduire les dépenses que de dépenser généreusement, sans compter, en particulier s'agissant d'une mission qui a vocation à lutter contre la pauvreté et à améliorer l'inclusion sociale, la protection des personnes vulnérables et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce sont là des missions que notre nation s'honore d'endosser et jamais notre groupe ne remettra en cause la vocation de l'État à y contribuer.

À l'heure où la dette explose, que les conflits menacent nos frontières et que le narcotraffic gangrène de plus en plus certains de nos territoires, y compris les plus ruraux, il nous faut choisir nos priorités, ce qui signifie non pas renoncer à certaines missions, mais mieux cibler chaque euro dépensé.

Le recentrage de la prime d'activité au bénéfice des travailleurs les plus modestes, qui est proposé pour 2026, nous paraît à ce titre parfaitement raisonnable.

Nous soutiendrons par ailleurs l'amendement n° II-234 du rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales relatif aux crédits alloués à l'aide à la vie familiale et sociale, dont l'augmentation de 30 % pour 2026 nous paraît tout à fait inacceptable, à l'heure où nous demandons un effort aux bénéficiaires des minima sociaux en gelant leurs prestations.

Mon groupe se félicite par ailleurs de ce que l'allocation aux adultes handicapés soit en passe d'être exclue de cette mesure de gel, comme nous-mêmes l'avions proposé en raison des spécificités d'une telle prestation.

Nous saluons également l'augmentation du budget consacré à l'aide universelle d'urgence pour les personnes victimes de violences conjugales. Si nous regrettons qu'un tel dispositif soit nécessaire, nous nous félicitons du niveau

élevé de son taux de recours effectif sur le territoire et saluons le soulagement qu'il peut apporter à de nombreuses personnes.

Comme vous l'aurez compris, mes chers collègues, le groupe Les Indépendants votera, en responsabilité, les crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Pascale Gruny. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur des travées du groupe UC.*)

**Mme Pascale Gruny.** Monsieur le président, mesdames, monsieur les ministres, mes chers collègues, les crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », que nous examinons cette après-midi, sont en baisse de 2,75 % pour l'année prochaine.

Cette diminution exceptionnelle est la conséquence directe de l'année blanche annoncée dès l'été par François Bayrou, alors Premier ministre, celle-ci s'étant traduite, dans le PLFSS, par le gel des prestations sociales et des pensions de retraite.

Nous assumons ce choix, car la dégradation brutale et imprévue des finances publiques imposait un effort ponctuel et mesuré de la part de tous : actifs, employeurs, retraités et bénéficiaires des aides sociales.

En ce qui concerne tout d'abord le programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes », nous constatons une baisse inédite des crédits consacrés à la prime d'activité, laquelle s'explique notamment par le recentrage du bénéfice de cette prime au profit des travailleurs les plus modestes. Cette évolution est bienvenue, tant il est vrai que le dispositif n'a pas vocation à régler durablement les difficultés de pouvoir d'achat des salariés insérés dans le marché de l'emploi.

Les dépenses de RSA diminuent quant à elles de 8 %, de manière équilibrée entre les dépenses liées au RSA qui a été recentralisé par certains départements et les aides exceptionnelles de fin d'année.

S'il faut se réjouir de la baisse relative du nombre de bénéficiaires des minima sociaux, il est grand temps d'accélérer la réflexion sur le déploiement de la solidarité à la source. Le chantier de l'aide sociale unique doit impérativement être lancé cette année et permettre, à terme, un plafonnement des montants perçus à environ 70 % du Smic, afin d'inciter au retour à l'emploi.

Notre ligne est claire et constante : revaloriser le travail face à l'assistantat et n'aider temporairement que ceux qui en ont vraiment besoin. N'ayons pas peur de le dire, certains allocataires – je dis bien « certains » – considèrent le RSA comme une prestation à vie, à rebours de sa vocation initiale, qui était d'accompagner vers l'emploi.

Il conviendra par ailleurs d'examiner l'efficacité du dispositif prévoyant, en contrepartie du versement du RSA, quinze heures d'activité hebdomadaires. Le déploiement de celui-ci paraît en effet encore trop lent et trop restrictif pour permettre réellement un retour à l'emploi.

Les crédits alloués à la prise en charge des mineurs non accompagnés sont en baisse de 43 millions d'euros. À l'heure où nos départements ont de plus en plus de difficultés à exercer correctement leurs compétences en matière de protection de l'enfance et à financer l'aide sociale à l'enfance, cette accalmie est bienvenue. Il n'est toutefois pas certain que ce répit suffise à permettre aux départements de sortir la tête de l'eau.

Voilà quelques semaines, le Sénat a lancé une mission conjointe de contrôle sur la protection de l'enfance. Celle-ci rendra ses conclusions prochainement, mais des auditions que nous avons déjà conduites dans ce cadre il ressort que la discontinuité affective et les ruptures dans les parcours de prise en charge des jeunes confiés à l'ASE sont des obstacles majeurs à leur bonne insertion sociale comme à leur épanouissement personnel.

L'annonce récente, par le Gouvernement, d'un projet de loi visant à « refonder » cette politique va certes dans le bon sens, mais sans une véritable amélioration de l'attractivité des métiers, sans une gouvernance clarifiée et sans financements spécifiques, cette initiative se bornera à une simple déclaration d'intention.

Si nous voulons que l'ASE dispose des moyens suffisants pour assurer un accompagnement renforcé des enfants qui lui sont confiés, il conviendrait aussi que les allocations familiales soient versées non plus aux parents dont les enfants sont placés, mais directement à l'ASE.

Au-delà de l'aspect financier, il est également nécessaire de renforcer la prévention et le soutien à la parentalité.

Je salue par ailleurs le choix, au sein du programme 157, « Handicap et dépendance », d'une sanctuarisation de l'AAH. Notre rôle de législateur est d'être aux côtés de nos concitoyens les plus vulnérables. C'est ce qui m'a conduit à proposer, lors de l'examen du PLFSS, d'exclure l'AAH des prestations concernées par le gel, afin de préserver le pouvoir d'achat des plus fragiles. Dans sa version adoptée par le Sénat, le PLFSS prévoit ainsi qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026 l'allocation aux adultes handicapés, tout comme d'ailleurs les pensions de retraite inférieures à 1 400 euros, sera indexée sur l'inflation de l'année passée. Espérons que notre volonté sera suivie d'effet.

Mes chers collègues, le groupe Les Républicains votera pour les présents crédits, qui traduisent notre ambition commune en faveur du bien vivre ensemble autant que notre souci de responsabiliser l'individu.

Une nouvelle fois, le Sénat montre qu'avec une gestion efficace et précautionneuse de l'argent public nous pouvons encore donner à notre République un visage humaniste et solidaire, dans laquelle chacun peut trouver sa place. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC et INDEP.*)

**M. le président.** La parole est à M. Xavier Iacovelli.

**M. Xavier Iacovelli.** Monsieur le président, mesdames, monsieur les ministres, mes chers collègues, bien plus qu'un pan de notre budget, la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » finance des politiques que la République se doit de soutenir : l'aide aux plus vulnérables, l'accompagnement des travailleurs modestes ou des personnes en situation de handicap, la lutte contre les violences, la prévention de la pauvreté et la protection de nos enfants.

Le présent projet de loi de finances alloue 29,5 milliards d'euros de crédits à cette mission, soit une baisse d'environ 2,7 % par rapport à la loi de finances pour 2025. Celle-ci s'explique en partie par une mesure de gel des prestations sociales, en l'occurrence, de la prime d'activité.

Il importe toutefois de rappeler que cette inflexion intervient après plusieurs années de forte progression, les crédits de cette mission, dont le montant s'établissait à 19,8 milliards d'euros en 2018, ayant été portés à 31,1 milliards d'euros en 2024, soit une progression de près de 57 %.

Les crédits de la mission s'inscrivent dans la continuité des politiques engagées depuis 2023, telles que le plan de lutte contre les violences faites aux enfants ou le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, dont les effets concrets se font sentir sur le terrain.

Le programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » mobilise plus de 11 milliards d'euros en faveur de la prime d'activité, un outil indispensable pour soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux revenus modestes.

Doté de 16,3 milliards d'euros, le programme 157, « Handicap et dépendance », finance principalement l'allocation aux adultes handicapés. Les crédits alloués à ce dispositif continuent de progresser, à raison de 4,2 %, du fait notamment de l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

Le groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants (RDPI) s'inquiète toutefois de la suppression, prévue à l'article 79 du projet de loi de finances, de la possibilité de comptabiliser l'AAH comme revenu professionnel dans le calcul de la prime d'activité. Cette mesure, qui pourrait faire perdre jusqu'à 170 euros par mois aux travailleurs handicapés et qui priverait 90 % des bénéficiaires actuels de ce complément, ne nous paraît pas opportune. Nous sommes donc nombreux, sur ces travées, à avoir déposé des amendements visant à revenir sur les dispositions de cet article 79.

Les crédits du programme 137, « Égalité entre les femmes et les hommes », en augmentation de 1,7 %, s'établissent à 95,6 millions d'euros. Ils contribueront notamment à financer la montée en puissance de l'aide universelle d'urgence pour les personnes victimes de violences conjugales, créée en 2023. Cette aide a déjà été versée 60 000 fois, preuve que le public visé s'est approprié ce dispositif et qu'il est efficace.

Les crédits alloués au pacte des solidarités augmentent de 5 millions d'euros en 2026, afin d'accompagner la tarification sociale des cantines, qui finance des repas à un euro pour les enfants des familles modestes. Cette mesure simple change le quotidien de milliers de familles.

Les crédits consacrés à l'aide alimentaire progressent pour leur part de 10 millions d'euros. Dans un contexte d'augmentation de la demande, ce soutien est vital pour les associations locales, qui portent la solidarité au plus près des habitants.

Comment, enfin, ne pas évoquer la protection de l'enfance, ce chantier que nous reportons collectivement depuis trop longtemps ?

En 2026, l'État prévoit d'allouer 40 millions d'euros au renforcement du taux d'encadrement dans les pouponnières, 350 millions d'euros de prêts bonifiés via la Caisse des dépôts à la rénovation des bâtiments d'accueil et une enveloppe supplémentaire de 10 millions d'euros au soutien à la contractualisation avec les départements dans le cadre de la stratégie nationale de protection de l'enfance.

Si tout cela est utile et nécessaire, la transformation structurelle que les professionnels et les enfants attendent est encore loin. Nous savons bien, pourtant, que l'échec scolaire, la délinquance, la prostitution des mineurs, les addictions et les troubles de la santé mentale trouvent souvent racine dans les failles de notre système de protection de l'enfance. Sans un véritable plan d'ampleur, nous continuerons de poser des rustines sur un modèle à bout de souffle.

J'espère donc que le projet de loi sur la protection de l'enfance sera à la hauteur de ces enjeux, mesdames, monsieur les ministres.

Dans cette attente, et malgré l'insuffisance de ces crédits, mon groupe soutiendra, en responsabilité, le budget de cette mission.

**M. le président.** La parole est à Mme Annie Le Houerou. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

**Mme Annie Le Houerou.** Monsieur le président, mesdames, monsieur les ministres, mes chers collègues, les principes fondamentaux qu'incarne la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » sont les mêmes que nous, socialistes, soucieux de promouvoir l'insertion réelle de tous et toutes dans notre société, avons toujours défendus. Ces valeurs sont le socle de notre contrat républicain et de notre engagement collectif en faveur de plus de justice sociale.

L'examen du PLFSS par le Sénat a montré à quel point la majorité sénatoriale protège les plus forts, afin de leur épargner une contribution plus juste à la sécurité sociale. Vous avez plutôt choisi de faire contribuer les malades et ceux qui vivent des minima sociaux, mes chers collègues. Vous avez voté le gel des prestations sociales, au détriment des plus vulnérables d'entre nous. C'est à ceux-là que vous voulez encore diminuer le minimum vital !

Les crédits de la présente mission s'établissent à 29,5 milliards d'euros pour 2026, en baisse de 2,75 % par rapport à 2025. Ce budget est globalement insuffisant pour faire face à l'augmentation de la pauvreté dans notre pays, où quelque 9 millions de personnes – leur nombre ne cesse d'augmenter – vivent sous le seuil de pauvreté, tandis que, de 2017 à 2023, le taux d'extrême pauvreté y a augmenté de 11 points.

Derrière ces chiffres abstraits, il y a des familles qui renoncent à se chauffer, des parents qui sautent des repas pour nourrir leurs enfants, des personnes isolées qui basculent dans l'indignité, faute de ressources.

L'État devrait être un rempart contre un tel basculement, qui fait suite à un accident de vie, au chômage ou à la maladie. Il joue certes son rôle, mais insuffisamment. Selon la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), si les prestations sociales n'existaient pas, 13,5 millions de personnes seraient sous le seuil de pauvreté. Ces mesures de solidarité jouent un rôle essentiel pour maintenir la vie de nombreuses personnes dans la dignité.

Le programme 304, « Inclusion sociale et protection des personnes », regroupe l'essentiel des dispositifs de soutien aux revenus, dont le RSA et la prime d'activité. Il concentre 13,1 milliards d'euros de crédits en 2026, contre 14,3 milliards d'euros en 2025, les actions de prévention et d'inclusion pesant pour une faible part au sein de cette enveloppe.

Les crédits de ce programme représentent à peine 0,8 % du budget général de l'État, un niveau historiquement bas pour une mission finançant les leviers de lutte contre la pauvreté et de protection des enfants, principales victimes de la pauvreté. En euros constants, ces moyens reculent pour la troisième année consécutive, confirmant la contraction progressive de la solidarité d'État. Les crédits alloués au pacte des solidarités progressent marginalement, tandis que les actions de soutien aux revenus reculent en valeur relative.

Derrière les éléments de langage qui vous sont chers, mesdames, monsieur les ministres, tels que le « meilleur ciblage » des prestations ou l'« incitation au travail », la réalité est que l'inflation et les difficultés d'accès au logement contribuent à aggraver la situation des personnes précaires.

Entre 2023 et 2026, les dépenses sociales portées par les collectivités locales ont progressé de plus de 15 %, quand la part de la solidarité nationale, à laquelle les collectivités se substituent, n'a quant à elle augmenté que de 4 %, alors même que, durant cette même période, l'inflation cumulée s'établit au-delà de 10 %. Les finances locales compensent donc de plus en plus le manque de solidarité nationale et de financement par l'État.

Il nous faut par ailleurs repenser les mesures compensatoires, car celles-ci ne s'attaquent pas aux racines des inégalités, qui, elles, se creusent.

Les moyens alloués à l'accompagnement des jeunes en difficulté ne sont pas à la hauteur : si les crédits consacrés à la protection et à l'accompagnement des jeunes vulnérables affichent une hausse de 0,6 % en valeur, compte tenu de l'inflation, dont le taux devrait s'établir à 1,4 % en 2026, ils baissent en réalité.

Selon nous, le RSA devrait être ouvert aux jeunes majeurs, lesquels constituent une part de plus en plus importante des bénéficiaires de l'aide alimentaire ; près de 18 % des étudiants y ont aujourd'hui recours.

J'en viens au programme 157, « Handicap et dépendance ».

En 2022, le ministère des solidarités estimait que 39 % des personnes handicapées de 16 à 64 ans étaient « en situation de privation matérielle et sociale », soit 2,6 fois plus que l'ensemble de la population du même âge.

Face à cette donnée incontestable relayée par l'Observatoire des inégalités, la suppression de l'abattement de 30 % du montant de l'AAH dans le calcul de la prime d'activité proposée par le Gouvernement est inacceptable. Cette mesure concernerait entre 120 000 et 130 000 personnes, dont 87 % perdraient tout bénéfice de la prime d'activité. Nous voterons donc l'amendement de suppression n° II-233 présenté par M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, que je remercie de cette initiative.

Concernant les crédits alloués aux aides d'urgence, la progression affichée de 6,7 %, présentée comme une mesure de renforcement du pacte des solidarités, demeure grandement symbolique au regard de l'augmentation du recours à l'aide alimentaire, qui concerne désormais plus de 4 millions de personnes, soit près de 30 % de plus qu'en 2019. Cette précarité est hélas ! genrée.

Quelque 70 % des travailleurs pauvres sont en effet des femmes, une statistique qui s'explique notamment par le fait que 79,5 % des emplois à temps partiel et 70 % des emplois en CDD et postes en intérim sont occupés par des femmes. La prime d'activité les concerne donc directement.

Dans son rapport intitulé *État de la pauvreté en France 2023*, le Secours catholique alertait sur cette précarité féminine, en indiquant que 57,5 % des personnes rencontrées par l'association étaient désormais des femmes, une proportion alors en hausse.

Les femmes sont par ailleurs à la tête de 97 % des familles monoparentales en situation de précarité. Ces difficultés économiques compromettent directement leurs opportunités

d'échapper à des situations de violence. La dépendance financière qu'elles subissent les piège dans des situations, malheureusement trop courantes, de violences conjugales.

Face à ces phénomènes structurels, vous avez fortement communiqué sur l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales, mesdames, monsieur les ministres. Celle-ci sera pourtant financée grâce aux ponctions opérées sur les crédits des autres actions du programme 137. Les crédits de l'action n° 24, « Accès aux droits et égalité professionnelle », baisseront notamment de près de 10 %.

Les crédits pour 2026 de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » iront, de fait, à l'encontre de l'intitulé de celle-ci. Le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain ne les votera donc pas. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER. – Mme Silvana Silvani applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Do Aeschlimann. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC et INDEP.*)

**Mme Marie-Do Aeschlimann.** Monsieur le président, mesdames, monsieur les ministres, mes chers collègues, pour la première fois depuis 2017, les crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », s'élevant à un peu moins de 30 milliards d'euros, enregistrent une baisse dans le projet de loi de finances qui nous est soumis. Cette situation résulte à la fois du gel de plusieurs prestations sociales prévu à l'article 44 du projet de loi de financement de la sécurité sociale, de diverses mesures paramétriques et de la mise en œuvre de la solidarité à la source.

Le programme 304, « Inclusion sociale et protection des personnes », représente 55 % du budget de la mission. Il comprend notamment les crédits consacrés à l'aide alimentaire, qui disposera cette année de 160 millions d'euros, soit 10 millions de plus qu'en 2025.

Dans un contexte de reprise de l'inflation, notamment sur les produits alimentaires, cette politique est essentielle pour répondre à l'urgence sociale et à la précarité alimentaire. Depuis plusieurs semaines, partout en France, les campagnes d'hiver des collectes alimentaires ont repris.

Monsieur le ministre, vous avez pu mesurer la force de l'engagement désintéressé de nombreux bénévoles lorsque vous êtes venu lancer la quarante et unième campagne d'hiver des Restos du Cœur à Asnières-sur-Seine.

Toutefois, je considère que seul le retour à l'emploi garantit la subsistance et préserve la dignité de chacun. Le chantier de l'aide sociale unique devrait encourager cette évolution.

Les crédits du programme 157 « Handicap et dépendance » atteindront 16,2 milliards d'euros en 2026, en progression de 1,25 %.

Au sein de ce programme, permettez-moi de m'arrêter quelques instants sur les moyens alloués aux maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), qui jouent un rôle capital dans le traitement de l'inclusion, notamment scolaire. Ces moyens semblent notoirement insuffisants face aux inextricables et douloureuses situations humaines, qu'il convient de régler et qui sont aggravées par la pénurie de médecins partout sur notre territoire.

Dans mon département, les Hauts-de-Seine, les familles nous alertent : les délais d'instruction atteignent jusqu'à dix-huit mois, madame la ministre, alors que la loi fixe un délai maximal d'instruction de quatre mois. Malgré plusieurs lois votées par le Parlement, en 2024, puis de nouveau en 2025, la situation devient insoutenable pour les personnes en situation de handicap et leurs proches.

En 2025, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a lancé une nouvelle offre d'accompagnement à destination de toutes les MDPH afin de soutenir leur redressement ; mais c'est un peu vider la mer avec une cuillère...

Pour finir, laissez-moi dire quelques mots à propos du programme 137, « Égalité entre les femmes et les hommes ». Il atteindra 95 millions d'euros, soit une hausse de 1,73 % par rapport à 2025. L'essentiel de ces crédits concerne l'aide universelle d'urgence pour les femmes victimes de violences, ou plutôt pour les victimes de violences conjugales – le lapsus est important.

Ce dispositif, je le rappelle, est issu d'une proposition de loi sénatoriale portée par notre ancienne collègue Valérie Létard. Selon la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), depuis décembre 2023, plus de 60 000 femmes en ont bénéficié, pour un montant moyen avoisinant 900 euros.

Toutefois, comme l'ont exprimé nos collègues rapporteurs spéciaux, Arnaud Bazin et Pierre Barros, dans un rapport d'information publié l'été dernier, l'hébergement est le « nerf de la guerre, mais [le] maillon faible face au besoin de décohabitation », qui empêche bien souvent de faire cesser les violences conjugales.

Les collectivités locales trouvent des solutions face à ces situations d'urgence, comme la région Île-de-France, qui a des conventions avec les bailleurs sociaux, mais aussi la ville d'Asnières-sur-Seine, qui a mobilisé des logements pour servir d'abri aux femmes victimes de violences. Il faut les soutenir.

Mes chers collègues, au travers de ce budget, nous démontrons qu'il est possible de concilier l'exigence de solidarité et la maîtrise de la dépense publique : renoncer à l'une reviendrait inévitablement à fragiliser l'autre et, avec elle, l'avenir même de notre modèle social. Le groupe Les Républicains votera donc les crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC et INDEP.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités.** Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, je suis heureux de revenir au Sénat pour vous présenter le budget du ministère du travail et des solidarités, tel qu'il est proposé dans le projet de loi de finances pour 2026.

Le débat s'ouvre sur le programme 304 de la mission « Solidarité, insertion, égalité des chances », qui finance les dispositifs de prévention et de lutte contre la pauvreté, d'inclusion sociale et de protection des personnes vulnérables. Une partie de ces crédits soutient également des politiques publiques relevant du périmètre de mes collègues, Stéphanie Rist, représentée par Charlotte Parmentier-Lecocq, ici présente, et Aurore Bergé.

Vous connaissez la situation des finances publiques et vous savez également que le texte du Gouvernement entend répondre à l'urgence du redressement des comptes publics. Le ministère du travail et des solidarités est mis à contribution dans cet effort au travers des missions qu'il gère.

Un tel effort doit être juste et équitable pour être accepté, ce qui suppose de faire attention aux plus vulnérables. Je songe notamment aux travailleurs pauvres, aux familles monoparentales ou encore aux étudiants. Les propositions qui concernent le programme 304 s'inscrivent dans cette recherche d'équilibre entre maîtrise budgétaire et préservation des dispositifs de solidarité nationale.

Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit une baisse des crédits de 7 % sur le périmètre de ce programme. Toutefois, il faut remettre les chiffres en perspective. En effet, le budget du programme 304 proposé pour 2026 reste supérieur à la moyenne annuelle des crédits dont il a bénéficié entre 2017 et 2025 : 13,1 milliards d'euros, contre 11,5 milliards. De plus, je rappelle que ce budget a connu une forte hausse depuis 2018, puisqu'il s'élevait à 5,7 milliards d'euros en 2017.

L'effort de l'État reste donc important et, en particulier, il préserve le financement du pacte des solidarités.

Ce pacte, lancé en 2023, a conduit au déploiement de dispositifs nouveaux à la forte capacité transformatrice : dédoublement des classes en réseau d'éducation prioritaire, cantine à un euro, solidarité à la source ou encore le programme Mieux manger pour tous.

L'enveloppe pour 2026 maintient ces ambitions en permettant la poursuite des mesures nationales, comme les cantines à un euro ou les petits déjeuners à l'école, qui bénéficient respectivement à 200 000 élèves et à 255 000 élèves. L'État pourra honorer ses engagements dans le cadre de la contractualisation avec les conseils départementaux et les métropoles, et le programme Mieux manger pour tous sera poursuivi.

Dans sa version actuelle, le pacte des solidarités, conçu pour cinq ans, arrivera à son terme en 2027. Il faudra donc relancer très rapidement les réflexions, tant sur le fond que sur la forme. Nous pourrions nous appuyer sur le prochain rapport du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), qui définira les conditions nécessaires pour réduire la pauvreté à un horizon de dix ans.

Le travail doit être un levier de lutte contre la pauvreté. C'est le sens du périmètre de mon ministère, qui associe travail et solidarité. Renforcer l'accès au travail, maintenir l'emploi, mieux accompagner les entreprises qui recrutent, valoriser le travail, encourager les partenaires sociaux à travailler sur la rémunération ou la promotion interne sont autant de moyens qui doivent permettre de lutter contre la pauvreté et d'élever le niveau de vie des Français.

Le lien entre travail et solidarités est également au cœur du travail en cours sur le projet de loi relatif à l'allocation de solidarité unifiée. Notre système de solidarité est l'un des plus protecteurs d'Europe : il évite à 3,5 millions de nos concitoyens de basculer dans la pauvreté. Toutefois, il souffre de quelques incohérences, qui minent sa légitimité et qui peuvent poser une question de confiance à nos concitoyens.

Dans le cadre de ce projet de loi à venir, nous nous sommes fixé deux objectifs communs avec le pacte des solidarités : protéger les plus fragiles et toujours encourager la contribution à l'activité. Le Premier ministre m'a confié la mission de réunir toutes les bonnes volontés autour de ce projet et je demeure naturellement, mesdames, messieurs les sénateurs, à votre disposition pour travailler avec vous sur cette réforme.

Sur le budget 2026, sur le plan d'action du Gouvernement de lutte contre la pauvreté, comme sur tous les textes qui vous sont présentés, je suis à l'écoute de vos propositions.

Ma feuille de route est simple.

Il s'agit, premièrement, d'articuler solidarité et travail. La lutte contre la pauvreté repose sur un lien étroit entre accompagnement social et insertion professionnelle.

Il convient, deuxièmement, d'intervenir tôt plutôt que de réparer tard. La prévention doit prévaloir sur la gestion des crises : investir dans le parcours des jeunes, soutenir les familles fragilisées et agir avant que les difficultés ne s'installent constitue la stratégie la plus efficace pour réduire durablement la précarité.

Il importe, troisièmement, de renforcer la cohérence, le ciblage et l'efficacité des politiques publiques jusqu'à la lutte contre la fraude sociale, et d'intégrer systématiquement la dimension territoriale pour ajuster les réponses aux besoins réels, tout en garantissant l'équité sur l'ensemble du territoire.

Je sais déjà que, dans le débat qui s'ouvre, vous aurez beaucoup à dire sur ces questions. Je suis heureux de pouvoir en discuter avec vous.

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre déléguée.

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq**, *ministre déléguée auprès de la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, chargée de l'autonomie et des personnes handicapées.* Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames les sénatrices, messieurs les sénateurs, tout en participant au nécessaire effort collectif, le champ du handicap et de l'autonomie demeure une priorité du Gouvernement. C'est dans cet esprit que nous vous proposons un budget équilibré pour le programme 157, « Handicap et dépendance ».

J'en viens directement à la question du gel de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Vous étiez opposés à cette mesure et le Premier ministre a confirmé suivre le Sénat dans cette décision. Il n'y aura donc pas de gel de l'AAH.

**MM. Guy Benarroche et Pierre Jean Rochette.** Très bien !

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq**, *ministre déléguée.* Par ailleurs, vous avez évoqué la question de la protection des majeurs, au sujet de laquelle je souhaite réaffirmer que les engagements du Ségur sont pleinement pris en compte. J'ai par ailleurs lancé une mission spécifique afin d'améliorer l'efficacité du fonctionnement de ces services, en concentrant les efforts sur les fonctions support et pas seulement sur l'accompagnement.

En outre, le budget prévoit le maintien des aides au poste versées par l'État aux établissements et services d'accompagnement par le travail (Ésat) dans le cadre de la garantie de ressources des travailleurs handicapés (GRTH), de manière, là aussi, à continuer de soutenir l'emploi des personnes en situation de handicap, qui nous a beaucoup occupés durant la Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap, organisée en novembre dernier. J'avais alors pu évoquer devant vous de nouveaux outils tels que Handi-match, qui fonctionne bien pour aider les personnes en situation de handicap à surmonter certaines barrières à l'emploi, ainsi que l'emploi accompagné, qui, avec l'objectif d'être plus efficace, relève désormais directement de la compétence de France Travail.

S'agissant toujours du champ du handicap et des personnes vulnérables, je veux également vous dire l'attachement que j'ai à promouvoir la stratégie de lutte contre les maltraitances. Ce budget prévoit le renforcement du numéro national unique, accessible aux personnes sourdes et malentendantes sur l'ensemble du territoire.

Je dirai également un mot pour évoquer, au sein du programme 304, « Inclusion sociale et protection des personnes », l'action n° 17 « Protection et accompagnement des enfants, des jeunes et des familles vulnérables » – je vous

prie d'excuser l'absence de Stéphanie Rist –, qui prévoit un budget de 55 millions d'euros de crédits supplémentaires pour l'aide sociale à l'enfance.

Plus largement, vous le savez et M. Iacovelli l'a rappelé, le Gouvernement maintient une ambition de refonte de la politique de protection de l'enfance. Stéphanie Rist et le garde des sceaux y travaillent, pour faire en sorte, là encore, d'être plus efficaces en amont des difficultés rencontrées par nos enfants et d'éviter ainsi les situations dramatiques dans lesquelles nous nous retrouvons.

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre déléguée.

**Mme Aurore Bergé, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.** Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames les sénatrices, messieurs les sénateurs, l'égalité entre les femmes et les hommes est un combat pour lequel nous avons la responsabilité de ne jamais relâcher nos efforts et notre vigilance, de consolider ce qui a été acquis, souvent de haute lutte, et d'engager de nouveaux progrès.

Entre 2020 et 2025, les crédits consacrés à l'égalité ont plus que triplé. Dans un contexte budgétaire et politique inédit, en 2025, nous avons fait un choix clair : celui d'investir dans l'égalité. Ce choix sera maintenu pour 2026, puisque les crédits s'élèvent à 95,6 millions d'euros.

Je me félicite par ailleurs de ce que le compromis parlementaire obtenu dans le cadre du projet de loi de fin de gestion ait permis de renforcer encore le soutien aux associations et qu'il soit possible de le déléguer pour 2026 si tout ne pouvait être exécuté en 2025.

J'apporterai quelques éléments de réponse aux questions soulevées.

Les conventions pluriannuelles conclues avec les grandes associations nationales sont renouvelées pour la période 2026-2028. Plus de 13 millions d'euros sont consacrés aux

accueils de jour et aux lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation, premier point de contact pour les femmes victimes de violences.

Le soutien à la Fédération nationale Solidarité Femmes, le gestionnaire du 3919, sera poursuivi à hauteur de 5,4 millions d'euros.

Le financement des parcours de sortie de prostitution sera reconduit, à la faveur aussi de la stratégie nationale de lutte contre le système prostitutionnel et de la revalorisation que vous aviez votée au Sénat, à l'unanimité, l'an dernier, pour l'aide financière à l'insertion sociale et professionnelle (Afis).

Des crédits à hauteur de 9 millions d'euros soutiendront les actions locales, notamment les dispositifs d'aller-vers, la lutte contre les mutilations sexuelles féminines et l'accompagnement des femmes les plus vulnérables, en particulier dans les outre-mer et en grande ruralité.

En 2026 aussi, les moyens du réseau des CIDFF seront consolidés et renforcés, puisqu'ils bénéficieront d'un soutien de près de 9 millions d'euros. Les crédits consacrés aux espaces vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars) seront portés à 5,8 millions d'euros et donc reconduits pour consolider ce maillage territorial.

Enfin, plus de 9 millions d'euros seront consacrés à l'égalité professionnelle, à la mixité des métiers, à l'entrepreneuriat au féminin et à la diffusion d'une culture de l'égalité.

Le budget pour 2026 traduit donc une conviction simple : l'égalité ne se proclame pas, elle se finance ; elle ne s'improvise pas, elle se construit. Une seule boussole guide chacun de nos choix : la promesse républicaine d'égalité, de dignité et d'émancipation. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC, INDEP et RDSE.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », figurant à l'état B.

ÉTAT B

(En euros)		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Solidarité, insertion et égalité des chances</b>	<b>29 478 541 851</b>	<b>29 482 305 025</b>
Inclusion sociale et protection des personnes	13 120 127 815	13 121 340 299
<i>dont titre 2</i>	<i>3 400 000</i>	<i>3 400 000</i>
Handicap et dépendance	16 262 766 446	16 265 317 136
Égalité entre les femmes et les hommes	95 647 590	95 647 590

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1130, présenté par M. Rochette, Mmes Bessin-Guérin et Bourcier, MM. Brault, Capus, Chasseing et Chevalier, Mme L. Darcos, MM. Grand et

Laménie, Mme Lermytte, MM. V. Louault, Malhuret, A. Marc et Médevielle, Mme Paoli-Gagin et MM. Pellevat, Verzelen, L. Vogel et Wattedled, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		589 646 101		589 646 101
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL		589 646 101		589 646 101
SOLDE		- 589 646 101		- 589 646 101

La parole est à M. Pierre Jean Rochette.

**M. Pierre Jean Rochette.** Il est défendu, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° II-1287 rectifié *bis*, présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet et MM. Cambier, Maurey, Longeot, Menonville, Folliot et Delahaye, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		500 000 000		500 000 000
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL		500 000 000		500 000 000
SOLDE		-500 000 000		-500 000 000

La parole est à Mme Nathalie Goulet.

**Mme Nathalie Goulet.** Il est défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin,** *rapporteur spécial.* Mes chers collègues, vous proposez des rabots qui ne sont pas ciblés. Or dans cette mission, les trois quarts des crédits sont consacrés à des dépenses de guichet, qui sont d'ailleurs parfaitement estimées, voire dépassées. Vos propositions risqueraient donc de mettre en péril le budget de la mission.

Par conséquent, l'avis est défavorable sur les deux amendements.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou,** *ministre.* Défavorable.

**M. Pierre Jean Rochette.** Je retire mon amendement, monsieur le président !

**M. le président.** L'amendement n° II-1130 est retiré.

Qu'en est-il du vôtre, madame Goulet ?

**Mme Nathalie Goulet.** Monsieur le président, j'ai cosigné cet amendement par amitié et je le retire par conviction. (*Sourires.*)

**M. le président.** L'amendement n° II-1287 rectifié *bis* est retiré.

Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1076, présenté par M. Fargeot, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		265 500 000		265 500 000
Handicap et dépendance				

Égalité entre les femmes et les hommes			
TOTAL		265 500 000	265 500 000
SOLDE		- 265 500 000	- 265 500 000

La parole est à M. Daniel Fargeot.

**M. Daniel Fargeot.** Cet amendement vise à désinscrire en totalité les crédits prévus pour le versement de la prime exceptionnelle de fin d'année à l'action n° 11 du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes ».

Cette prime de Noël est versée en une seule fois aux bénéficiaires de minima sociaux. D'un montant de 152 euros, elle est majorée de 30 % à 50 % en fonction de la composition du foyer pour les allocataires du RSA.

Alors que le contribuable devra réaliser des efforts considérables pour participer au redressement des comptes publics, il n'est pas acceptable que les bénéficiaires de la solidarité nationale se voient dotés d'une prime.

La prime de Noël étant attribuée sur décret du Premier ministre, nous proposons donc de ne pas inscrire ces crédits au budget pour l'année 2026.

**M. le président.** L'amendement n° II-1112, présenté par Mmes Poncet Monge et Souyris, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mmes Senée et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	210 000 000		210 000 000	
Handicap et dépendance		210 000 000		210 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	210 000 000	210 000 000	210 000 000	210 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** À l'inverse, le groupe écologiste souhaite revenir sur la suppression de la prime exceptionnelle de fin d'année, nommée « prime de Noël », pour les foyers sans enfant à charge. Cette décision se traduira par une perte de 152 euros, voire du double pour un couple bénéficiaire du RSA sans enfant à charge.

Mais surtout, la suppression de cette prime priverait des milliers de foyers de la possibilité de partager un repas lors des fêtes de fin d'année ou d'offrir un cadeau. Elle accentuera donc l'isolement social et la pauvreté matérielle pour un gain budgétaire très restreint.

Je rappelle qu'une personne sur huit est en situation de privation matérielle et sociale. Je rappelle également que la France se situe à un niveau supérieur à la moyenne européenne pour les privations matérielles et sociales. La prime de Noël est non pas une prime à l'enfant, mais une prime pour participer à un moment social du vivre ensemble.

Nous demandons donc le maintien intégral de la prime de Noël pour tous les foyers bénéficiaires, quelle que soit leur composition, et réaffirmons notre attachement à une politique de solidarité fondée sur la justice sociale, mais aussi sur la dignité de chacun. Nous rappelons que la prime de Noël est une conquête sociale obtenue en 1998 (*Marques d'impatience sur les travées du groupe Les Républicains.*), sous la pression des grandes mobilisations de chômeurs et de travailleurs précaires.

**M. le président.** L'amendement n° II-1304, présenté par Mmes Silvani, Apourceau-Poly, Brulin et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	205 000 000		205 000 000	

Handicap et dépendance		205 000 000		205 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	205 000 000	205 000 000	205 000 000	205 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Silvana Silvani.

**Mme Silvana Silvani.** Par cet amendement, nous demandons nous aussi le maintien de la prime de Noël pour les foyers bénéficiaires, quelle que soit leur composition. Je veux simplement rappeler à ceux qui s'offusquent d'une prime de fin d'année que le RSA pour une personne seule est de 595 euros par mois. En outre, il a été décidé que cette allocation serait gelée.

C'est donc la double peine : non seulement le RSA ne sera pas indexé l'année prochaine, mais en plus on veut attaquer cette prime assez modique. Pour éviter d'abord les choses sous l'angle purement idéologique, je le ferai sur le plan comptable : nous savons parfaitement qu'aggraver la pauvreté aura des conséquences financières par ailleurs.

Je reviendrai vers vous, monsieur le ministre, pour vous présenter nos propositions relatives à la lutte contre la pauvreté.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial.** M. Fargeot propose la suppression de la prime de Noël ; Mme Poncet Monge souhaite inscrire 210 millions d'euros pour rétablir la prime de Noël pour tous les foyers : Mme Silvani vient de défendre un amendement de 205 millions d'euros, dont l'objet est similaire.

Dans le PLF 2026, le Gouvernement a décidé de recentrer la prime de Noël sur les seuls bénéficiaires des aides sociales ayant un enfant à charge, faisant passer les crédits consacrés à cette prime de 470 millions à 260 millions d'euros.

S'agissant des familles monoparentales très précaires, il n'est pas pertinent, de l'avis de la commission, de diminuer leur pouvoir d'achat dans la période actuelle. En revanche, le recentrage du Gouvernement semble une mesure satisfaisante et il n'y a donc pas lieu de rehausser les crédits de la prime de Noël.

Par conséquent, la commission émet un avis défavorable sur ces trois amendements.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Voilà pourquoi nous nous appelons « le centre » ! Nous sommes au milieu de ce qui est proposé : remettre la prime de Noël à 100 % ou l'arrêter complètement.

Nous maintenons notre position, car nous essayons de trouver des réponses concrètes à la dualité que j'évoquais : comment maîtriser les finances publiques tout en assurant la solidarité ? Nous avons donc recentré le dispositif, en gardant à l'esprit la situation des familles monoparentales, c'est-à-dire des familles qui ont des enfants.

Par conséquent, j'émet un avis défavorable sur ces amendements.

**M. le président.** La parole est à Mme Silvana Silvani, pour explication de vote.

**Mme Silvana Silvani.** Monsieur le ministre, j'entends votre argument et j'imagine qu'il sera récurrent au fur et à mesure des discussions que nous aurons.

Toutefois, je souhaite rappeler que les personnes dont nous parlons ne sont en rien responsables de l'état actuel des comptes publics.

En outre, comme je vous le disais, nous avons des propositions de lutte contre la pauvreté. En voici une : commençons par ne pas aggraver la pauvreté déjà existante !

**M. le président.** La parole est à Mme Corinne Féret, pour explication de vote.

**Mme Corinne Féret.** Monsieur Fargeot, en vous écoutant défendre votre amendement, je me suis dit : « Ah, vous nous manquez ! » En effet, tout au long de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale, vous et d'autres de vos collègues avez fait des propositions de ce type, déroutantes dans un premier temps, puis totalement inacceptables.

Cela vaut aussi pour celle que vous venez de faire, car au travers de votre amendement, vous dites à ceux qui n'ont quasiment rien – en effet, comme l'a rappelé ma collègue, le RSA représente moins de 600 euros : « Faites un effort, nous ne vous verserons pas la prime de Noël de 152 euros. » Il est vrai que cette prime est tellement énorme ! Elle représente 12,66 euros par mois. Est-ce trop ? Est-ce trop, à vos yeux, d'aider et d'accompagner ces familles, qui sont souvent, M. le ministre l'a rappelé, des familles monoparentales ? Considérez-vous que seules ces personnes devraient participer à l'effort national ?

Je rappelle que, dans le cadre du PLFSS, vous avez voté contre toutes les propositions que nous avons faites pour demander à ceux qui ont beaucoup de participer un peu plus que ceux qui n'ont rien ; vous ne leur avez demandé aucun effort.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1076.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1112.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1304.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-234, présenté par M. Burgoa, au nom de la commission des affaires sociales, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		349 697		349 697
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL		349 697		349 697
SOLDE		- 349 697		- 349 697

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Laurent Burgoa**, *rapporteur pour avis*. Cet amendement vise à geler les crédits de l'action n° 18, relative à l'aide à la vie familiale et sociale, du programme 304, au niveau de ce que prévoit la loi de finances initiale pour 2025.

En effet, cette aide, qui permet de favoriser le rapprochement familial des travailleurs migrants âgés partageant leur vie entre leur pays d'origine et des foyers de travailleurs migrants ou des résidences sociales en France, voit son enveloppe croître de 30 % dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026.

Cette augmentation paraît difficilement justifiable alors que, dans le même temps, l'essentiel des prestations sociales fait l'objet d'un gel, du fait des dispositions votées à l'article 44 du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

**M. le président**. Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin**, *rapporteur spécial*. Il est vrai que les montants en jeu sont particulièrement modestes. Cependant, il ne nous a pas semblé que, précédemment, il y ait eu un recours massif à cette prestation ; au contraire, dans les premières années de son existence, elle a été largement sous-consommée.

Par conséquent, nous entendrons avec intérêt le Gouvernement nous dire ce qui a motivé la hausse de 30 % de cette enveloppe dans son budget.

La commission des finances s'en remet à la sagesse du Sénat sur cet amendement.

**M. le président**. Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou**, *ministre*. Nous parlons, en effet, de moins de 200 bénéficiaires, ceux que l'on appelle plus communément les « chibanis », c'est-à-dire des personnes qui sont venues travailler en France et qui partagent leur vie entre leur pays d'origine et la France.

À quoi cette hausse des crédits est-elle due ? Il ne s'agit pas d'une revalorisation, mais le nombre de bénéficiaires peut évoluer et, surtout, les frais de gestion augmentent. Ces derniers sont aujourd'hui gérés par la Caisse centrale de la

Mutualité sociale agricole (CCMSA). De toute manière, ces frais devront être payés. Par conséquent, si ce n'est pas la MSA qui les paie, ce sera la sécurité sociale.

L'affaire n'étant pas considérable et la proposition du Gouvernement semblant juste, vous comprendrez qu'il nous semble sage d'émettre un avis défavorable sur cet amendement.

**M. le président**. La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour explication de vote.

**Mme Raymonde Poncet Monge**. Nous nous opposons au gel des crédits de l'aide à la vie familiale et sociale, qui permet aux retraités étrangers disposant de faibles ressources et résidant seuls d'effectuer des séjours de longue durée dans leur pays d'origine pour y maintenir leur vie familiale. Cette aide compense d'ailleurs la perte de certaines prestations qui ne sont plus versées dans ce cas, comme l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa).

Nous nous opposons à une telle pénalisation des personnes d'origine étrangère qui, à l'heure de la retraite et après des années à travailler en France, souhaitent séjourner quelques mois sur leur terre natale. Selon le sociologue Abdelmalek Sayad, les immigrés vivant leur retraite en France ressentent de manière très vive leur isolement.

Mes chers collègues, en adoptant cet amendement, vous précariserez encore davantage des immigrés qui ont, pour beaucoup, effectué des emplois pénibles, du fait des conditions de travail et de rémunération. Rappelons que, selon l'Insee, les immigrés représentent un peu moins de 10 % de la population française, mais 20 % des personnes pauvres.

**M. le président**. Je mets aux voix l'amendement n° II-234.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président**. L'amendement n° II-1183, présenté par Mmes Le Houerou et Canalès, M. Kanner, Mmes Conconne et Féret, MM. Fichet et Jomier, Mmes Poumirol et Rossignol, M. Bourgi, Mmes Brossel, S. Robert et Monier, MM. Redon-Sarrazy, Uzenat, Pla et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	3 580 238 879,1		3 580 238 879,1	

Handicap et dépendance		3 580 238 879,1		3 580 238 879,1
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	3 580 238 879,1	3 580 238 879,1	3 580 238 879,1	3 580 238 879,1
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Annie Le Houerou.

**Mme Annie Le Houerou.** Cet amendement est soutenu par la Fédération des acteurs de la solidarité, qui représente les associations en première ligne pour accompagner nos jeunes.

Quelque 45 % des personnes pauvres ont moins de 30 ans et je rappelais tout à l'heure que 18 % des étudiants ont aujourd'hui recours à l'aide alimentaire.

Si la majorité civile est fixée à 18 ans depuis 1974, la majorité sociale est, quant à elle, restée bloquée à 25 ans. Ce n'est qu'à cet âge que les jeunes peuvent bénéficier du RSA, à l'exception des jeunes ayant travaillé pendant deux ans lors des trois dernières années – cela concerne 900 foyers – ou des jeunes parents disposant de faibles revenus, ce qui représente 53 000 foyers, c'est-à-dire très peu.

Dans la tranche des 18-29 ans, on trouve surtout des jeunes qui ont des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Ils sont souvent issus de parents de milieu modeste, tant notre système d'éducation est marqué par les inégalités sociales. Par conséquent, un RSA serait bienvenu pour cette population.

Tel est l'objet de notre amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial.** Cet amendement vise à ouvrir le bénéfice du RSA aux jeunes de 18 à 25 ans, pour un coût de 3,5 milliards d'euros.

Sur le principe, il paraît certes étrange que les jeunes de 18 à 25 ans soient exclus du RSA. Toutefois, la commission invite à considérer de manière réaliste le coût de cette mesure, qui serait prohibitif, particulièrement pour les départements souffrant déjà de grandes difficultés : avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Tout d'abord, l'enjeu financier s'élève à plus de 3 milliards d'euros. Cela est en contradiction avec ce que nous avons pu dire sur la maîtrise de nos comptes sociaux.

Ensuite, il existe d'autres dispositifs. Les jeunes bénéficient de mécanismes de prise en charge, comme les missions locales ou les contrats d'engagement jeune (CEJ), dont l'objectif premier est de leur permettre d'entrer dans la vie active.

Notre philosophie, plutôt que de favoriser le recours systématique au RSA, est de développer des politiques spécifiques pour les jeunes et qui fonctionnent. Plus de 1 million de jeunes passent dans les missions locales tous les ans. (*Mmes Annie Le Houerou et Silvana Silvani protestent.*)

Pour ces raisons, j'émettrai un avis défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1183.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** L'amendement n° II-1184, présenté par Mmes Le Houerou et Canalès, M. Kanner, Mmes Conconne et Féret, MM. Fichet et Jomier, Mmes Poumirol et Rossignol, M. Bourgi, Mmes Brossel, S. Robert et Monier, MM. Redon-Sarrazy, Uzenat, Pla et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	126 700 000		126 700 000	
Handicap et dépendance		126 700 000		126 700 000
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	126 700 000	126 700 000	126 700 000	126 700 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Corinne Féret.

**Mme Corinne Féret.** Par cet amendement, nous proposons de garantir la revalorisation automatique des principales prestations sociales en fonction de l'inflation, et cela pour protéger les ménages modestes. Pour ce faire, nous proposons d'allouer une enveloppe supplémentaire de 126,7 millions d'euros.

Aujourd'hui, les prestations sociales constituent un filet de sécurité indispensable pour les 9 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Le gel ou le décalage de leur revalorisation reviendrait, finalement, à une baisse de pouvoir d'achat. Un tel choix serait injuste socialement et contre-productif économiquement.

Mais il est vrai, chers collègues de droite, que vous avez voté le gel de ces prestations sociales dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale...

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** Permettez-moi, à titre exceptionnel, de prendre quelques instants pour exposer la position de la commission, ce qui me permettra d'expliquer ce que j'ai dit lors de mon propos liminaire.

Premièrement, nous ne disposons plus, dans cette mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », du programme support des ministères sociaux pour gager, de façon crédible, les amendements de transfert de crédits.

Deuxièmement, comme je l'ai aussi rappelé, plus des trois quarts des dépenses de cette mission sont en quelque sorte consommés par avance, puisqu'il s'agit de dépenses de guichet, le dernier quart correspondant au soutien à des politiques publiques d'importance.

Troisièmement, pour que le dispositif de ces amendements reste crédible, la seule solution serait que le Gouvernement lève le gage, une décision qui aggraverait le déficit, ce dont nous ne voulons pas.

Au vu de ces trois éléments, et quelle que soit la qualité des propositions qui sont ou seront faites, ou quel que soit l'intérêt que l'on pourrait prêter aux causes défendues par les uns et les autres, la commission des finances sera amenée à émettre des avis défavorables.

Dans le cas d'espèce, comme je le ferai ultérieurement pour d'autres amendements de même nature, je suis défavorable à cet amendement.

**Mme Pascale Gruny.** Très bien !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Je partage les arguments que vient d'exposer M. le rapporteur spécial. J'ajoute que, au fond, chaque budget doit comporter les seules mesures qui doivent y figurer.

En l'occurrence, et sans prétendre être un expert en la matière, il me semble que le niveau des prestations sociales relève du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Or vous devez savoir que cette question est largement débattue, en ce moment même, dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, comme cela a été le cas au Sénat voilà quelques semaines.

Dernière remarque, on friserait, avec cet amendement, les 130 millions d'euros de dépenses supplémentaires.

Avis défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1184.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1111, présenté par Mmes Poncet Monge et Souyris, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mmes Senée et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	1		1	
Handicap et dépendance		1		1
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	1	1	1	1
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Le projet de loi de finances prévoit la non-revalorisation de la prime d'activité et son recentrage sur les travailleurs les plus modestes, que j'appellerais plus volontiers « les plus pauvres ». Il s'agit d'exclure certains ménages qui ont bénéficié de la prime d'activité du fait des revalorisations du Smic ces trois dernières années, c'est-à-dire des ménages qui ont été rattrapés par l'inflation, leurs revenus n'ayant pas suivi l'évolution des prix, ce qui leur a fait perdre du pouvoir d'achat.

La prime d'activité a été créée parce que le travail ne protégeait plus de la pauvreté. En France, monsieur le ministre, la baisse du chômage ne s'accompagne plus d'une réduction de la pauvreté. Les règles de calcul de la prime d'activité intègrent les variations des revenus des bénéficiaires, du fait de contrats de travail de plus en plus flexibles et de la déflation salariale qui caractérise la France.

Le gel de la prime d'activité et du RSA recentralisé tend à faire porter l'effort budgétaire sur les populations et les territoires les plus défavorisés, ce qui amplifie les inégalités territoriales et sociales, alors que le taux de pauvreté est au plus haut depuis trente ans.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial.** La commission considère que cet amendement est un amendement d'appel, pour les raisons évoquées par mon collègue rapporteur spécial Arnaud Bazin. En effet, ce dispositif traduit une opposition au gel de l'ensemble des prestations sociales.

La commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle y sera défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Je voudrais apporter quelques éclaircissements.

Les dépenses au titre de la prime d'activité ont connu une dynamique très importante ces dernières années : celles-ci s'élevaient à un peu plus de 5 milliards d'euros en 2018 ; elles représentent plus de 10 milliards d'euros en 2025.

Une telle évolution est évidemment un élément important à prendre en compte, dès lors que, chacun le sait, notre objectif demeure la maîtrise de nos finances publiques.

Pour garantir la soutenabilité de cette allocation, le Gouvernement a logiquement choisi d'intervenir en la recentrant sur les travailleurs les plus modestes.

C'est la raison pour laquelle je suis défavorable à l'amendement.

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour explication de vote.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** La prime d'activité sert à lutter contre la pauvreté des travailleurs. Si vous voulez stopper la hausse des dépenses liées à la prime d'activité, il vous suffit de résoudre le problème de la pauvreté des travailleurs.

**Mme Silvana Silvani.** Exactement !

**M. Guy Benarroche.** Très bien !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1111.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1306, présenté par Mmes Silvani, Apourceau-Poly, Brulin et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>				
Handicap et dépendance		2 400 000 000		2 400 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes	2 400 000 000		2 400 000 000	
TOTAL	2 400 000 000	2 400 000 000	2 400 000 000	2 400 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Silvana Silvani.

**Mme Silvana Silvani.** Comme tout le monde l'a reconnu, les crédits destinés à soutenir la lutte contre les violences faites aux femmes sont globalement insuffisants, même s'il faut admettre qu'ils augmentent régulièrement.

Il faut également constater l'importance du travail réalisé, en particulier par les associations, qui, au passage – je me permets de le rappeler –, ont été bien malmenées jeudi dernier dans cet hémicycle. Allez chercher de la cohérence dans tout cela !

Et pourtant, les féminicides ne diminuent pas et nous manquons toujours de moyens pour faciliter le dépôt des plaintes, leur traitement et, surtout, pour encourager les sanctions à l'égard des agresseurs.

Alors, certes, vous allez me répondre que ce n'est pas dans le cadre de cette mission qu'il faudrait réclamer une hausse de crédits. Mais il me semble tout de même qu'il faudrait davantage de cohérence dans la mise en œuvre de cette politique en particulier.

**M. le président.** L'amendement n° II-1410 rectifié, présenté par Mmes Linkenheld et Canalès, MM. Ros, Uzenat, Temal et Gillé, Mmes S. Robert et Poumirol, MM. Tissot et Omar Oili, Mme Brossel, MM. Redon-Sarrazy et Mérillou, Mmes Rossignol, Conway-Mouret, Matray et Bélim et M. Roiron, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		100 000 000		100 000 000
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes	100 000 000		100 000 000	
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Simon Uzenat.

**M. Simon Uzenat.** Nous abordons un sujet de fond, déjà évoqué hier à l'occasion de l'examen des crédits consacrés à l'hébergement d'urgence au sein de la mission « Cohésion des territoires ».

Les associations féministes et médico-sociales jouent un rôle clé. Nous nous inscrivons, avec cet amendement, dans la perspective d'une loi intégralement consacrée à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Les résultats sont sans appel : ces associations font face à un sous-financement chronique ; 71 % d'entre elles font le constat d'une situation financière dégradée ; 30 % ont dû fermer des permanences, en particulier en zone rurale.

Une telle situation met des vies en danger ; vous le savez, nous le savons, monsieur le ministre. Il est temps de réagir : de simples paroles ou de simples promesses n'y suffisent plus ; il faut des actions concrètes.

Cet amendement est donc un amendement d'appel, qui s'inscrit dans le prolongement des positions adoptées par les différents groupes de la gauche sénatoriale. Nous souhaitons envoyer un signal clair : les associations ont plus que jamais besoin de notre soutien face aux promesses non tenues et aux engagements financiers qui ne se sont pas concrétisés.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** Nous comprenons l'intention des auteurs de ces amendements et nous constatons, tout comme eux, que le document de politique transversale relatif aux politiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, qui évalue à 5,8 milliards d'euros l'ensemble des dépenses consacrées à ce volet de l'action publique, surestime très largement le volume des crédits réellement consommés. Cela fait d'ailleurs plusieurs années que nous le dénonçons.

Nous plaçons pour une sincérisation de ce document budgétaire, qui permettra d'avoir une vision précise des moyens consacrés à l'égalité et à la prévention des violences faites aux femmes.

Avis défavorable sur les deux amendements.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Aurore Bergé, ministre déléguée.** L'amendement n° II-1306 vise à augmenter de plus de 2 milliards d'euros les dépenses consacrées aux politiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le dispositif de l'amendement n° II-1410 rectifié est plus raisonnable, puisqu'il a pour objet une hausse de 100 millions d'euros des crédits.

Il n'en reste pas moins que, si certains points méritent peut-être d'être améliorés dans le document de politique transversale, un peu plus de 4,5 milliards d'euros ont été consommés sur les crédits engagés au titre du projet de loi de finances pour 2025, en faveur à la fois de la lutte contre les violences et de l'ensemble des politiques d'égalité, ce qui comprend évidemment le logement, l'hébergement d'urgence ou la santé des femmes. Cette enveloppe budgétaire n'a cessé de croître année après année.

Singulièrement, les crédits du programme 137, « Égalité entre les femmes et les hommes », ont plus que triplé dans les cinq dernières années. Quant à la prime Ségur – j'imagine que l'on en reparlera dans quelques instants –, elle a bien fait l'objet d'une compensation, et il est bien prévu qu'elle soit encore compensée l'an prochain, ce qui est, à mon avis, essentiel pour permettre à nos associations de poursuivre leur travail.

Pour toutes ces raisons, je demande le retrait de ces deux amendements ; à défaut, j'émettrai un avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à M. Marc Laménie, pour explication de vote.

**M. Marc Laménie.** Ces deux amendements sont intéressants. Cependant, Mme la ministre Aurore Bergé a rappelé que les crédits du programme 137, « Égalité entre les femmes et les hommes », ont progressé, enregistrant une hausse de 95 millions d'euros. Par ailleurs, lors de la récente réunion de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances de fin de gestion pour 2025, une nouvelle augmentation a été convenue.

Même si je tiens à rendre un hommage collectif – je parle sous l'autorité de la présidente de la délégation sénatoriale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, Dominique Vérien – à toutes ces associations, qui manquent cruellement de moyens, et aux centres d'information sur les droits des femmes et des familles notamment, ainsi qu'à leurs bénévoles, il faut reconnaître qu'il y a des avancées, comme le montre le document interministériel dont il a été question.

Dans cette affaire, j'ai évidemment tendance à faire confiance aux rapporteurs spéciaux et à Mme la ministre.

**M. le président.** La parole est à M. Simon Uzenat, pour explication de vote.

**M. Simon Uzenat.** Madame la ministre, nous vous avons écoutée, mais je suis persuadé que, si les bénévoles des associations et les femmes victimes de violences qui ne peuvent pas être accompagnées comme elles le mériteraient vous entendaient, elles vous diraient que vous ne vivez manifestement pas dans le même monde qu'eux.

Nous savons bien les uns et les autres qu'il existe des problèmes de financement. Il ne s'agit pas de refaire le débat maintenant, mais vous pouviez nous aider, mes chers collègues, à aller chercher d'autres ressources, dans un souci de justice fiscale et sociale, pour accompagner ces politiques.

Toujours est-il que, dans de nombreux territoires et, en particulier, dans les territoires ruraux, les associations ne peuvent pas intervenir comme elles le souhaiteraient. Les bénévoles se sentent abandonnés par la puissance publique.

Sans vouloir revenir sur tous les problèmes de sous-financement chronique – ce n'est pas une affaire nouvelle –, il conviendrait à tout le moins de reconnaître cette réalité. Ce serait une première marque de respect pour ces femmes victimes de violences dans le contexte terrible qu'elles affrontent.

**M. le président.** La parole est à Mme Silvana Silvani, pour explication de vote.

**Mme Silvana Silvani.** Je suis reconnaissante aux uns et aux autres de saluer le travail fait par les associations. Celles-ci sont en difficulté ; elles le seront encore plus l'année prochaine, compte tenu de ce qui a été voté hier et avant-hier.

Cette année, il a fallu attendre près de six mois pour que les fonds alloués arrivent effectivement dans certaines structures, ce qui signifie qu'un certain nombre d'entre elles, qui font parfaitement bien leur travail, ont dû réduire leur activité, une situation qui risque de se pérenniser au vu des perspectives financières.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1306.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1410 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1180, présenté par Mmes Le Houerou et Canalès, M. Kanner, Mmes Conconne et Féret, MM. Fichet et Jomier, Mmes Poumirol et Rossignol, M. Bourgi, Mmes Brossel, S. Robert et Monier, MM. Redon-Sarrazy, Uzenat, Pla et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds de prise en charge des psycho-traumatismes causés aux enfants suite à des violences sexuelles et à des violences intrafamiliales

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>				
Handicap et dépendance		100 000 000		100 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes				
Fonds de prise en charge des psycho-traumatismes causés aux enfants suite à des violences sexuelles et à des violences intrafamiliales	100 000 000		100 000 000	
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Annie Le Houerou.

**Mme Annie Le Houerou.** Il s'agit, avec cet amendement, de créer un fonds pour les enfants victimes de violences sexuelles. Vous savez que, chaque année, en France, au moins 160 000 enfants sont victimes de ces violences.

Pour les victimes, les séquelles sont diverses, mais toujours sévères et durables. La majorité d'entre elles souffrent de troubles psycho-traumatiques : anxiété, syndromes dissociatifs, dépression, troubles de la personnalité.

Sur le plan physique, les conséquences sont également importantes : maladies chroniques, maladies cardiovasculaires.

Ces personnes sont aussi susceptibles de développer des addictions, que ce soit à la cigarette, à l'alcool ou à la drogue. Ils voient ainsi leur vie familiale, sentimentale, sexuelle et professionnelle profondément affectée.

Les enfants en situation de handicap ont, eux, trois fois plus de risques d'être victimes de violences sexuelles.

Face à ce phénomène qui brise des vies, la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise) a identifié quatre axes d'action : le repérage ; le traitement judiciaire ; la réparation par le soin et l'indemnisation ; et la prévention.

Je pense que ce fonds permettrait de répondre aux préoccupations exprimées par la Ciivise.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial.** Ce sujet doit être traité par les départements, au plus proche du terrain, et par la sécurité sociale dans le cadre des débats sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale : avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée.** D'abord, sur le fond, aucune violence ne doit évidemment être tolérée envers nos enfants.

Les enfants en situation de handicap, comme vous l'avez rappelé, sont particulièrement vulnérables. À cet égard, nous sommes mobilisés dans le cadre de la stratégie de lutte contre les maltraitances. J'ai annoncé récemment que des moyens seront déployés notamment pour la mise en place d'un dispositif de détection des professionnels travaillant avec des enfants en situation de handicap condamnés pour ce type d'atteintes, à l'image de ce qui se fait déjà dans le champ de la protection de l'enfance.

Sur le fond, le Gouvernement est donc pleinement mobilisé, madame la sénatrice.

Cela étant, j'émettrai un avis défavorable sur votre amendement, non pas parce que nous nous opposons à l'objectif que vous visez, mais parce que nous relevons ce défi par la mobilisation d'autres leviers et la mise en place d'autres politiques, qui sont déjà à l'œuvre.

Ainsi, un parcours de soins pour les enfants victimes de violences a été mis en place en 2021, avec la création des unités d'accueil pédiatriques des enfants en danger (Uaped). L'objectif est de disposer, à terme, d'une Uaped par juridiction. Ce dispositif est aujourd'hui en cours de déploiement.

En 2017, nous avons également lancé les centres régionaux du psychotraumatisme. Là encore, le Gouvernement a accru progressivement les moyens de ces centres *via* des crédits supplémentaires.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1180.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de huit amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1303, présenté par Mmes Silvani, Apourceau-Poly, Brulin et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>				
Handicap et dépendance		17 000 000		17 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes	17 000 000		17 000 000	
TOTAL	17 000 000	17 000 000	17 000 000	17 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly.

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Avec cet amendement, nous proposons d'augmenter les crédits consacrés aux centres d'information sur les droits des femmes et des familles et aux lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation, qui accueillent chaque année, nous le savons, des milliers de femmes, souvent en situation d'urgence et de précarité.

Les fédérations nationales des CIDFF et la Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF) nous ont alertés de la situation que ces centres et lieux traversaient. Elles évaluent à environ 5 millions d'euros le budget nécessaire pour créer un poste à temps plein supplémentaire par département.

Dans le cas des CIDFF, il s'agirait du recrutement d'un juriste formé à l'accompagnement des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles. Pour la FNSF, il s'agirait de renforcer les équipes des structures d'écoute et d'accueil, afin de faire face à la hausse du nombre de signalements et d'assurer une prise en charge de qualité, sans délai d'attente.

Au total, nous souhaiterions une hausse des crédits de 17 millions d'euros.

**M. le président.** Les trois amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-825 rectifié est présenté par Mme Pantel, M. Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Daubet, Fialaire, Gold et Grosvalet, Mmes Guillotin et Jouve et MM. Laouedj, Masset et Roux.

L'amendement n° II-1098 rectifié est présenté par Mme Antoine, MM. Pillefer et J.M. Arnaud, Mme Billon, MM. Chasseing et S. Demilly, Mme Gacquerre, MM. Hingray et Menonville et Mmes O. Richard et Romagny.

L'amendement n° II-1230 rectifié *bis* est présenté par Mme Vérien, M. Dhersin et Mmes Sollogoub, Bourguignon, Saint-Pé et Housseau.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		7 000 000		7 000 000
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes	7 000 000		7 000 000	
TOTAL	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michel Masset, pour présenter l'amendement n° II-825 rectifié.

**M. Michel Masset.** Il s'agit d'un amendement proposé par ma collègue Guylène Pantel.

Si le projet annuel de performances précise que la compensation de la prime Ségur demeure une priorité pour le Gouvernement, le budget du programme 137, tel qu'il figure dans le présent projet de loi de finances, ne semble pas traduire cette volonté.

Alors que les associations d'accompagnement des femmes victimes de violences sont affaiblies par un contexte financier particulièrement critique, le financement de cette prime engendre un surcoût de plusieurs millions d'euros.

C'est pourquoi cet amendement vise explicitement à maintenir pour 2026 la compensation de la prime Ségur pour les salariés du secteur sanitaire, social et médico-social, et ce pour un coût estimé à 7 millions d'euros.

**M. le président.** La parole est à Mme Jocelyne Antoine, pour présenter l'amendement n° II-1098 rectifié.

**Mme Jocelyne Antoine.** Il est défendu, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à Mme Dominique Vérien, pour présenter l'amendement n° II-1230 rectifié *bis*.

**Mme Dominique Vérien.** Madame la ministre, l'année dernière, nous avons voté une mesure, que vous aviez soutenue, prévoyant une compensation financière, à hauteur de 7 millions d'euros, de la prime Ségur. Nous vous en remercions, mais, malheureusement, même si vous

vous êtes vraiment battue pour l'obtenir, cette mesure est arrivée très tardivement et la situation est devenue très compliquée pour les associations.

L'idée est d'anticiper davantage et de prévoir explicitement la compensation de la prime Ségur pour l'année prochaine.

Je précise que mon amendement n° II-1282 rectifié, qui a été placé, je ne sais pourquoi, beaucoup plus loin dans la liasse, est un amendement de repli. Il tend à prévoir une compensation de la prime à hauteur de 5 millions d'euros, puisqu'il semblerait qu'une partie de cette compensation soit tout de même prise en compte dans ce budget. D'après les investigations que nous avons pu mener au sein de la délégation aux droits des femmes, il manquerait ainsi encore 5 millions d'euros.

**M. le président.** L'amendement n° II-1119 rectifié, présenté par Mme Poncet Monge, M. Gontard, Mme Souyris, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus et Fernique, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mmes Senée et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>				
Handicap et dépendance		7 000 000		7 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes	7 000 000		7 000 000	
TOTAL	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** L'an dernier, grâce à la mobilisation transpartisane du Sénat et au soutien du Gouvernement, nous avons obtenu 7 millions d'euros pour compenser la prime Ségur en 2025.

Dans le projet de loi de finances pour 2026, rien n'est indiqué. Alors que le ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations poursuit son combat en faveur des associations de lutte contre les violences et la prostitution, en mettant en œuvre les revalorisations salariales du Ségur de la santé, cette enveloppe de 7 millions d'euros ne figure nulle part.

Je rappelle qu'en 2024 la prime Ségur n'a pas été totalement compensée, puisqu'un montant de 2 millions d'euros est resté à la charge de ces associations. Il faut donc pérenniser ce financement de 7 millions d'euros à des associations qui ont vu leur trésorerie diminuer drastiquement.

Je précise que cet amendement a été élaboré avec l'aide de la Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles.

**M. le président.** Les trois amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-741 rectifié est présenté par Mme Guillotin, M. Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mmes M. Carrère et N. Delattre, MM. Fialaire, Gold et Grosvalet, Mme Jouve, MM. Laouedj et Masset, Mme Pantel et M. Roux.

L'amendement n° II-1142 rectifié est présenté par Mme Poncet Monge, M. Gontard, Mme Souyris, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus et Fernique, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mmes Senée et M. Vogel.

L'amendement n° II-1229 rectifié est présenté par Mme Vérien, M. Dhersin, Mmes Sollogoub, O. Richard et Bourguignon, MM. S. Demilly et J.M. Arnaud, Mme Saint-Pé, M. Pillefer et Mmes Gacquerre, Housseau et Romagny.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes	5 000 000		5 000 000	
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Véronique Guillotin, pour présenter l'amendement n° II-741 rectifié.

**Mme Véronique Guillotin.** Avec cet amendement, nous proposons d'octroyer 5 millions d'euros pour financer un poste de juriste supplémentaire dans chaque département, et ce, bien sûr, pour renforcer l'accompagnement des victimes de violences sexuelles.

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour présenter l'amendement n° II-1142 rectifié.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Depuis 2017, la lutte contre les violences constitue une grande cause nationale. Rouage essentiel de la mise en œuvre de ces politiques publiques de lutte contre les violences, les associations d'aide aux victimes spécialisées sont en première ligne pour faire de la prévention, accompagner les victimes et leur permettre notamment d'accéder à la justice.

Force est de constater que les demandes des femmes victimes de violences auprès des associations spécialisées explosent. En 2025, les centres d'information sur les droits des femmes et des familles ont accompagné 25 % de femmes victimes de violences sexistes et sexuelles de plus que l'année précédente. Or leur fédération nationale observe, en 2025, une baisse de 1,8 million d'euros de la subvention.

Le programme 137, lui, enregistre une augmentation de près de 4 millions d'euros destinés aux accueils de jour et aux lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation, mais ces dispositifs ne permettent d'accompagner que les femmes victimes de violences conjugales, et non les victimes de violences hors couple, qui restent dans l'angle mort des politiques publiques de lutte contre les violences.

**M. le président.** La parole est à Mme Dominique Vérien, pour présenter l'amendement n° II-1229 rectifié.

**Mme Dominique Vérien.** Cet amendement vise à soutenir les associations accueillant des femmes victimes de violences. On s'aperçoit qu'aujourd'hui l'État a tendance à se décharger de plus en plus sur les associations pour que ces dernières jouent son rôle en matière de lutte contre les violences. Mais encore faut-il leur donner les moyens de le faire.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** Nous demandons le retrait de l'amendement n° II-1303, pour les raisons budgétaires que j'ai déjà évoquées à plusieurs reprises. Il nous semble de surcroît qu'il vaudrait mieux renforcer les structures et les emplois existants dont nous savons qu'ils sont, hélas ! bien précaires, avant de songer à financer des emplois ou des structures supplémentaires. À défaut, nous émettrons un avis défavorable.

Nous demandons l'avis du Gouvernement sur les amendements identiques n°s II-825 rectifié, II-1098 rectifié et II-1230 rectifié *bis*, qui visent à octroyer 7 millions d'euros pour financer la prime Ségur dans les CIDFF. En effet, dans le cadre de nos travaux, nous n'avons pas pu retracer exactement le « rebasage » de cette prime dans l'actuel budget.

Nous demandons également l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-1119 rectifié, parce qu'il est sensiblement identique aux précédents : il ne tend pas à ponctionner les crédits dans le même programme, mais il s'agit tout de même de financer les 7 millions d'euros de la prime Ségur pour les CIDFF.

Enfin, nous demandons le retrait des amendements identiques n°s II-741 rectifié, II-1142 rectifié et II-1229 rectifié, en raison du contexte budgétaire, et parce que nous souhaitons que la priorité soit donnée au renforcement des structures et des emplois existants. À défaut, nous y serons défavorables.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Aurore Bergé, ministre déléguée.** Oui, en effet, si le Sénat n'avait pas voté ces 7 millions d'euros supplémentaires l'an dernier pour compenser la prime Ségur, la situation aurait sans doute été beaucoup plus compliquée pour les associations. Ce compromis parlementaire a été absolument déterminant pour maintenir le soutien qui leur est fourni.

L'État n'avait pas l'obligation de compenser les mesures du Ségur, mais nous avons choisi ensemble, ici, au Sénat, de le faire. (*Mme Dominique Vérien acquiesce.*) Je précise que, contrairement à ce que j'ai entendu, le versement aux associations a été décalé, non pas de six mois, mais de deux à trois mois, tout simplement parce que le budget 2025 n'a pas été adopté dans les délais habituels.

Dès lors que le projet de loi de finances a été adopté deux à trois mois après le moment où il est habituellement voté, cela a forcément eu des incidences sur l'action des administrations. Je le rappelle, aucune administration ne peut décaisser un euro d'argent public tant que la loi de finances n'a pas été votée. C'est une règle certes basique, mais que nous devons toutes et tous respecter. Nous espérons que cette année nous pourrions voter un budget dans des délais raisonnables, ce qui nous permettra de garantir aux associations qu'elles seront correctement soutenues.

Monsieur le rapporteur spécial, vous m'avez interrogé sur les actions auxquelles ces 7 millions d'euros sont rattachés. En réalité, il n'y a pas de ligne budgétaire spécifiquement consacrée au Ségur de la santé, mais je peux vous assurer que ces 7 millions d'euros ont bien été « rebasés » dans le projet de loi de finances initiale pour 2026, et ce dans l'action n° 24, « Accès aux droits et égalité professionnelle », et l'action

n° 25, « Prévention et lutte contre les violences et la prostitution », ce qui nous permet d'aider financièrement les associations, en matière tant d'accès aux droits que d'accompagnement des femmes victimes de violences.

Vous le voyez, nous prenons bel et bien en compte ces éléments de rémunération du Ségur de la santé parmi les subventions à octroyer pour 2026. L'idée est de maintenir le même niveau d'engagement que celui qui a été le nôtre en 2025.

Pour ces raisons, je demande le retrait de ces huit amendements en discussion commune; à défaut, j'y serai défavorable.

**M. le président.** La parole est à Mme Corinne Féret, pour explication de vote.

**Mme Corinne Féret.** Tous ces amendements ont pour objet de demander des moyens supplémentaires pour les associations qui accueillent et accompagnent les femmes victimes de violences. Je veux citer particulièrement les CIDFF, qui font un travail exceptionnel dans chacun de nos départements et chacune de nos régions.

Malheureusement, le nombre de demandes s'accroît très rapidement. C'est pourquoi nous avons déposé ces amendements, madame la ministre. Croyez bien que, sur le terrain, les difficultés rencontrées par les associations sont nombreuses. Nous avons d'ailleurs été toutes et tous interpellés par ces dernières. Alors, entendez-les et répondez à leurs besoins!

**M. le président.** La parole est à Mme Dominique Vérien, pour explication de vote.

**Mme Dominique Vérien.** Je suis un peu embêtée.

D'un côté, j'entends bien vos explications, madame la ministre. En effet, la compensation de la prime Ségur a bel et bien été décidée, ce qui plaide pour que je retire mon amendement n° II-1230 rectifié *bis*.

Mais, de l'autre, on s'aperçoit que de nombreuses missions qui n'incombent pas à ces associations leur ont été assignées en plus. Aussi, je ne retirerai pas mon amendement n° II-1229 rectifié.

**M. le président.** L'amendement n° II-1230 rectifié *bis* est retiré.

La parole est à Mme Jocelyne Antoine, pour explication de vote.

**Mme Jocelyne Antoine.** Je maintiens mon amendement n° II-1098 rectifié. Ce n'est pas parce que je n'ai pas confiance en vous, madame la ministre, mais, chez les paysans de chez nous, on dit toujours que « ce qui est à la maison est à la maison ». Bref, quand c'est écrit, c'est bien aussi! (*Sourires.*)

**M. le président.** La parole est à M. Marc Laménie, pour explication de vote.

**M. Marc Laménie.** Permettez-moi d'insister à mon tour sur la nécessité d'octroyer des moyens aux associations. Prenons l'exemple du CIDFF du département des Ardennes: c'est une structure de taille très modeste, qui ne compte que quelques salariés, ainsi que des bénévoles. D'autres associations relaient également cette action, mais on sait que la tâche est immense, puisque – vous en avez parlé tout à l'heure, madame la ministre – le nombre des féminicides demeure très élevé.

Il y a également de nombreux problèmes d'ordre juridique à régler. Or les moyens sont limités. Nous avons examiné ce matin les crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État »: sachez que, dans les Ardennes, la déléguée aux droits des femmes est toute seule.

La lutte contre les violences faites aux femmes se fonde sur un principe simple, celui de la solidarité: mes chers collègues, il faut vraiment aider ces associations.

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour explication de vote.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Je maintiens également mon amendement. Les 7 millions d'euros de compensation de la prime Ségur sont le fruit de l'accord du Gouvernement, mais aussi de la mobilisation des élus. Alors qu'un crédit de 7 millions d'euros avait été ouvert, vous nous dites maintenant que cette somme est rebasée.

Nous sommes en décembre, les centres d'information sur les droits des femmes et les familles ont dû recevoir leur dotation pour l'année prochaine, et il semble que ces 7 millions d'euros n'y figurent pas. Je veux bien entendre que les budgets sont fongibles, mais il aurait été préférable de faire figurer dans le budget des structures une ligne sur la compensation du Ségur.

Cela a été fait pour d'autres secteurs concernés comme les services de soins infirmiers à domicile (Ssiad).

**M. le président.** La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly, pour explication de vote.

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Je maintiens l'amendement n° II-1303.

Finalement, vous êtes en train de nous dire, madame la ministre, que les difficultés de ces associations sont forcément liées au fait que, le budget pour 2025 n'ayant pas été voté dans les délais habituels, elles n'ont pas reçu leurs subventions en temps et en heure. Je tiens quand même à vous rappeler que les subventions ont diminué de 15 % entre 2024 et 2025, ce qui a contribué à fragiliser ces associations.

**M. le président.** Avant de mettre aux voix ces amendements, je précise, madame Vérien, que votre amendement n° II-1282 rectifié, ainsi que les deux amendements qui lui sont identiques, tendant à allouer 5 millions d'euros de crédits supplémentaires, seront bien examinés ultérieurement.

Je mets aux voix l'amendement n° II-1303.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-825 rectifié et II-1098 rectifié.

*(Les amendements ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1119.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-741 rectifié, II-1142 rectifié et II-1229 rectifié.

*(Les amendements ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** Je suis saisi de cinq amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les trois premiers sont identiques.

L'amendement n° II-1096 rectifié est présenté par M. Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Fialaire, Gold et Grosvalet, Mmes Guillotin et Jouve, MM. Laouedj et Masset, Mme Pantel et M. Roux.

L'amendement n° II-1159 est présenté par M. Benarroche, Mmes Poncet Monge et Souyris, MM. G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mmes Senée et M. Vogel.

L'amendement n° II-1196 rectifié est présenté par Mme Linkenheld, MM. Uzenat, Temal et Gillé, Mme Poumirol, MM. Tissot et Omar Oili, Mme Brossel, MM. Redon-Sarrazy et Mérillou, Mmes Rossignol, Conway-Mouret, Matray et Bélim et M. Roiron.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>				
Handicap et dépendance		3 500 000		3 500 000
Égalité entre les femmes et les hommes	3 500 000		3 500 000	
TOTAL	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Christian Bilhac, pour présenter l'amendement n° II-1096 rectifié.

**M. Christian Bilhac.** Cet amendement vise à renforcer les moyens des centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA), dont le rôle est déterminant pour prévenir les récidives et mieux protéger les victimes.

Créés à la suite du Grenelle des violences conjugales, ces centres font face à une activité en forte hausse : le nombre de personnes orientées depuis 2022 a augmenté de 43 % ; et plus de 66 000 personnes ont été accompagnées depuis 2021.

Alors même qu'ils ont démontré leur efficacité, leur pérennité est menacée. En effet, l'expérimentation touche à sa fin et les conventions triennales qui les soutenaient ont expiré en décembre 2023. La coordination nationale comme les gestionnaires alertent sur l'urgence d'un financement pérenne, d'un renforcement des effectifs et d'une structuration homogène de l'offre sur tout le territoire.

**M. le président.** La parole est à M. Guy Benarroche, pour présenter l'amendement n° II-1159.

**M. Guy Benarroche.** Cet amendement est identique au précédent et a donc pour objet de doter les centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales de véritables moyens.

J'ajoute que j'ai souvent eu l'occasion de rencontrer, dans mon parcours de parlementaire, des acteurs engagés dans la lutte contre les violences intrafamiliales, qu'il s'agisse d'asso-

ciations, de travailleurs sociaux, de policiers ou de magistrats. Tous m'ont tenu le même discours : si nous voulons empêcher la récidive et garantir la sécurité des victimes, nous devons absolument professionnaliser, structurer et pérenniser le suivi des auteurs.

Or c'est précisément le rôle des CPCA. Nous voyons d'ailleurs que leur activité a augmenté et que ces centres accompagnent et orientent de plus en plus de personnes. Pour maintenir une prise en charge homogène sur tout le territoire, il est nécessaire de leur accorder un soutien budgétaire.

Tous les acteurs de terrain nous alertent sur le sujet ; il faut répondre à leur demande.

**M. le président.** La parole est à M. Simon Uzenat, pour présenter l'amendement n° II-1196 rectifié.

**M. Simon Uzenat.** Il est défendu, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° II-1376 rectifié, présenté par Mmes Rossignol, Linkenheld, Bélim et Bonnefoy, M. Bourgi, Mmes Briquet, Brossel, Canalès, Conconne et Conway-Mouret, M. Cozic, Mmes Daniel, de La Gontrie et Féret, M. Gillé, Mmes Le Houerou et Lubin, M. Marie, Mme Matray, M. Mérillou, Mme Monier, M. Omar Oili, Mme Poumirol et MM. Roiron, Ros, Tissot, Uzenat et M. Weber, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
Handicap et dépendance				

Égalité entre les femmes et les hommes	1 000 000		1 000 000	
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Annie Le Houerou.

**Mme Annie Le Houerou.** Il s'agit d'un amendement de repli par rapport aux amendements précédents, visant à maintenir le niveau de financement des centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales.

À cet effet, nous proposons d'augmenter de 1 million d'euros les crédits alloués aux CPCA, afin de maintenir leur budget au niveau de l'année 2025.

Par ailleurs, si ces crédits sont imputés sur le programme 137, « Égalité entre les femmes et les hommes », nous estimons qu'il serait plus opportun de les faire figurer dans le budget du ministère de la justice.

**M. le président.** L'amendement n° II-1162, présenté par M. Benarroche, Mmes Poncet Monge et Souyris, MM. G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mmes Senée et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>				
Handicap et dépendance		750 000		750 000
Égalité entre les femmes et les hommes	750 000		750 000	
TOTAL	750 000	750 000	750 000	750 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Guy Benarroche.

**M. Guy Benarroche.** Cet amendement vise à compenser les financements que les centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales n'ont pas perçus au titre du Ségur de 2024, alors même que les revalorisations salariales leur sont déjà applicables.

L'arrêté du 25 juin 2024 a étendu la prime Ségur à tous les professionnels du secteur social et médico-social à but non lucratif. Il s'agit d'une avancée indispensable pour l'attractivité des métiers, mais elle doit être financée.

Or plusieurs financeurs ont indiqué ne pas disposer des crédits nécessaires, laissant les CPCA assumer seuls un surcoût qu'ils ne peuvent absorber. La coordination nationale des CPCA alerte sur un risque réel de fragilisation économique, alors que ces centres jouent un rôle majeur dans la prévention des violences et la protection des victimes.

Cet amendement tend donc à ouvrir 750 000 euros de crédits pour compenser ces revalorisations, ce qui correspond aux 142 ETP concernés.

Nous prélevons ces crédits sur un autre programme de manière strictement technique pour respecter l'article 40 de la Constitution, mais nous appelons naturellement le Gouvernement à lever le gage pour garantir la continuité de ces dispositifs essentiels dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial.** Ces amendements tendent à augmenter les crédits alloués aux CPCA respectivement de 3,5 millions d'euros, de 1 million d'euros et de 750 000 euros.

Au-delà de la situation budgétaire, je crois que les associations de lutte contre les violences ne comprendraient pas que nous augmentions les crédits des CPCA et que nous estimions avoir déjà augmenté les crédits consacrés à l'égalité femmes-hommes.

La commission émet un avis défavorable sur ces amendements.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Aurore Bergé, ministre déléguée.** Je constate que des inquiétudes sont nées au sujet des CPCA et je crois que le sens de l'amendement de repli n° II-1376 rectifié, cosigné notamment par Laurence Rossignol et tendant à allouer 1 million d'euros de crédits, était de les souligner.

Comme vous le savez, nous avons réussi à dégager 5 millions d'euros supplémentaires en fin de gestion pour 2025, dont nous avons décidé qu'une part serait immédiatement allouée aux CPCA. Nous sommes parvenus à en déployer une partie avant la fin de l'exécution du budget pour 2025. Cela nous permettra de maintenir le même niveau d'engagement en 2026 qu'en 2025, pour garantir la continuité des CPCA.

Ces centres ont démontré leur utilité, 66 000 auteurs de violences y ayant été accompagnés. Si nous voulons lutter contre le risque de récurrence, il faut évidemment continuer de garantir le financement des CPCA.

Par ailleurs, j'entends les remarques sur le fait que ces crédits pourraient figurer dans un autre programme que le programme 137, « Égalité entre les femmes et les hommes ».

Je suis ouverte pour discuter d'une refonte en ce sens, sachant que nous avons demandé une évaluation très précise sur le fonctionnement des CPCA.

Il s'agit d'un exercice interministériel, qui devrait aboutir au plus tard au premier semestre 2026. Nous verrons alors s'il est opportun de revoir les modalités de leur organisation, voire de leur financement.

En tout état de cause, nous garantirons la continuité de leurs actions, qui nous semblent essentielles.

Le Gouvernement demande le retrait de ces amendements ; à défaut, il y sera défavorable.

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour explication de vote.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Le Ségur puis son extension en plusieurs étapes ont d'abord été accueillis par ces structures comme une bonne nouvelle. Mais paradoxalement, les dispositions du Ségur, que le droit du travail exige d'appliquer, sont depuis devenues un facteur de fragilité. Leurs représentants le disent eux-mêmes.

Comme des trous dans la raquette demeurent, certaines structures ne sont toujours pas concernées par le Ségur ; or j'en connais qui renoncent désormais à le demander.

Pour que le Ségur reste une bonne nouvelle, il nous faut compenser son coût depuis 2024.

**M. le président.** La parole est à M. Simon Uzenat, pour explication de vote.

**M. Simon Uzenat.** Madame la ministre, j'ai bien entendu vos propos, mais permettez-moi de citer un exemple.

Le centre de prise en charge des auteurs de violences de la région Centre-Val de Loire, situé à Tours, a reçu au mois de septembre un courrier lui annonçant que sa subvention pour l'année en cours, c'est-à-dire l'année 2025, était divisée par deux.

Je note les engagements que vous venez de prendre. Nous devons, les uns et les autres, leur donner une visibilité et veiller à ce qu'ils soient respectés. Comment pouvons-nous bâtir une politique sur le temps long à coups de mesures aussi changeantes ? Un coup nous disons « oui », un coup nous disons « non », un coup nous disons « divisé par deux »... Les bénévoles ne s'y retrouvent pas !

Madame la ministre, nous comptons sur vous.

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n° II-1096 rectifié, II-1159 et II-1196 rectifié.

*(Les amendements ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1376 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1162.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1270 rectifié, présenté par Mmes O. Richard et Antoine, M. J.M. Arnaud et Mmes Billon et Vérien, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		150 000		150 000
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes	150 000		150 000	
TOTAL	150 000	150 000	150 000	150 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Olivia Richard.

**Mme Olivia Richard.** Cet amendement a été adopté en commission à l'Assemblée nationale et je l'ai repris avec enthousiasme, car il vise à financer une campagne de sensibilisation aux cyberviolences et à la propagation de discours de haine en ligne. Nous devons absolument lutter contre ces phénomènes de toutes nos forces.

Cet amendement est peu coûteux – 150 000 euros – et les crédits qu'il tend à allouer nous donneraient les moyens de nous adresser aux publics vulnérables, notamment les jeunes, là où ils se trouvent. Selon une enquête qui vient de paraître, un jeune, après seulement vingt minutes passées sur les réseaux sociaux, est exposé à des contenus « masculinistes ». Nous savons quelles dérives cela peut engendrer.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** Nous avons accueilli favorablement la volonté du Gouvernement de diminuer ses dépenses de communication.

En outre, de manière générale, la commission des finances doute de l'efficacité de telles campagnes.

La commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle y sera défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Aurore Bergé, ministre déléguée.** Madame la sénatrice, permettez-moi de saluer votre engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes, singulièrement aux femmes victimes de violences à l'étranger.

Comme vient de le rappeler le rapporteur spécial, le Gouvernement a engagé une refonte globale de toute sa stratégie de communication.

Dans la foulée du rapport remis par Véronique Guillotin et Sandrine Josso, j'ai fait de la lutte contre la soumission chimique une priorité. Le Gouvernement s'est engagé à organiser une campagne nationale de mobilisation et de sensibilisation sur cette question. Ma priorité sera de tenir cet engagement.

Par ailleurs, le programme 137 peut être mobilisé pour financer des campagnes de communication. Compte tenu du coût que vous évaluez, la campagne que vous proposez pourrait être financée dans ce cadre.

En outre, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) vient de redéployer son observatoire contre la haine en ligne, au sein duquel siège notre administration, de même que l'association Point de Contact, qui lutte contre les violences faites aux femmes. Peut-être pouvons-nous travailler sur cette question dans ce cadre.

Le Gouvernement demande le retrait de cet amendement ; à défaut, il y sera défavorable.

**M. le président.** Madame Richard, l'amendement n° II-1270 rectifié est-il maintenu ?

**Mme Olivia Richard.** Je tiens tout d'abord à vous remercier, madame la ministre, de l'engagement fort que l'on vous connaît et de la pugnacité qui ne vous fait jamais défaut.

Alors que la délégation sénatoriale aux droits des femmes vient de lancer une mission d'information sur la montée en puissance des réseaux et mouvements masculinistes, j'alerte sur l'impérieuse nécessité de s'intéresser à ce qu'il se passe sur les réseaux sociaux.

Compte tenu du temps que passent nos jeunes devant des écrans, il va bien falloir que nous nous demandions à quels contenus ils sont exposés.

Toutefois, j'ai conscience du travail de l'Arcom et je visiterai prochainement les locaux de l'association Point de Contact avec la présidente de la délégation aux droits des femmes, Dominique Vérien. Nous sommes tout à fait d'accord et nous allons dans la même direction.

Je retire cet amendement.

**M. le président.** L'amendement n° II-1270 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-1163 rectifié, présenté par Mme Guillotin, M. Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mmes M. Carrère et N. Delattre, MM. Fialaire, Gold et Grosvalet, Mme Jouve, MM. Laouedj et Masset, Mme Pantel et M. Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	7 000 000		7 000 000	
Handicap et dépendance		7 000 000		7 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Véronique Guillotin.

**Mme Véronique Guillotin.** Je fais un petit pas de côté pour aborder la question de la santé mentale périnatale.

Cet amendement vise à renforcer la prévention de la dépression post-partum. Nous savons que la première cause de décès des femmes dans la première année qui suit leur accouchement est le suicide.

Annick Jacquemet et moi-même avons commis un rapport d'information sur la santé périnatale, dans lequel nous formulons de nombreuses propositions. L'une d'entre elles est d'instaurer le remboursement non plus à 70 %, mais à 100 % de l'entretien postnatal, car c'est au cours de cet examen capital que peuvent être repérés les signes de dépression post-partum.

Ces dépressions pouvant aboutir à des suicides, ce qui n'est plus acceptable à l'heure actuelle, cet amendement vise à concrétiser cette disposition.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial.** La commission considère que cette disposition relève davantage des départements que de l'État, et davantage du PLFSS que du PLF : avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée.** Même avis.

**M. le président.** La parole est à Mme Véronique Guillotin, pour explication de vote.

**Mme Véronique Guillotin.** L'objet de cet amendement était de lancer un appel à destination de la ministre de la santé – elle n'est pas là, mais je compte sur les ministres présents pour relayer cet appel –, pour lui signaler qu'un rapport d'information sur la santé périnatale a mis au jour des indicateurs catastrophiques en France et qu'il serait vraiment urgent de s'en saisir.

Je le retire donc.

**M. le président.** L'amendement n° II-1163 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-771 rectifié, présenté par Mme Schilling, MM. Buis et Rambaud, Mmes Cazebonne et Nadille et MM. Lévrier, Mohamed Soilihi, Rohfritsch et Iacovelli, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	500 000		500 000	
Handicap et dépendance		1 000 000		1 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes	500 000		500 000	
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Xavier Iacovelli.

**M. Xavier Iacovelli.** La précarité menstruelle demeure une réalité massive et trop souvent négligée. Faute de moyens, des milliers de femmes et de jeunes filles n'ont toujours pas un accès régulier à des protections adaptées.

Les conséquences sont concrètes : atteintes à la santé, à la dignité et, pour certaines adolescentes, absences répétées à l'école, faute de protections disponibles.

Dans un rapport commis en 2019 et intitulé *Précarité menstruelle, changeons les règles*, ma collègue Patricia Schillinger a ouvert la voie en documentant cette question invisibilisée et en formulant des recommandations claires. Depuis, des dispositifs ont été engagés, mais ils demeurent insuffisants au regard des besoins.

Aussi, Patricia Schillinger souhaite poursuivre et amplifier ce travail en y apportant un soutien supplémentaire. À cet effet, cet amendement vise à organiser des transferts de crédits afin de renforcer trois priorités : les expérimentations en milieu scolaire, où se jouent l'accès à l'éducation et la lutte contre l'autocensure liée aux règles ; les actions de santé et d'éducation menstruelle, indispensables pour briser les tabous ; et le soutien aux associations qui distribuent gratuitement des protections, y compris réutilisables, aux femmes précaires.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** Ce PLF prévoit 10 millions d'euros supplémentaires en faveur de l'aide alimentaire déconcentrée, ce qui permettra aux associations locales de remplir leur mission de lutte contre toutes les précarités.

La commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle y sera défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** La cause est juste et les chiffres, impressionnants : 4 millions de femmes de 18 à 50 ans et 44 % des 18-24 ans sont touchées par la précarité menstruelle. Le rapport de Mme Schillinger est en effet important.

Le ministère du travail et des solidarités – il s'agit en l'occurrence du volet solidarités – conduit une politique structurée de lutte contre la précarité menstruelle, issue d'une expérimentation nationale réussie. Elle repose sur un document-cadre : le pacte des solidarités 2023-2027.

En outre, un plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes est piloté par Aurora Bergé.

Les moyens consacrés à la lutte contre la précarité menstruelle ont été renforcés au bénéfice des associations. Nous sommes en effet tout à fait conscients que celles-ci jouent un rôle crucial dans ce combat. Et ces investissements nous ont permis d'obtenir des résultats concrets : en 2024, 25 millions de protections ont été distribuées *via* 900 structures relais, sur tout le territoire.

Le ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations finance, comme vous en avez exprimé le souhait, des expérimentations dans les établissements scolaires, notamment l'installation de distributeurs de protections gratuites et la tenue de cours d'éducation menstruelle, à hauteur de plus de 300 000 euros par an.

Par ailleurs, pour 2026, les crédits du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes », que nous examinons aujourd'hui, sont maintenus au niveau de 2025. Compte tenu de la contrainte budgétaire, il s'agit d'un gage de volontarisme de la part du Gouvernement, afin de garantir la continuité et la stabilité de cette politique publique.

Dans ces conditions, monsieur le sénateur, nous avons le sentiment que cet amendement est satisfait.

Le Gouvernement en demande donc le retrait ; à défaut, il y sera défavorable.

**M. le président.** Monsieur Iacovelli, l'amendement n° II-771 rectifié est-il maintenu ?

**M. Xavier Iacovelli.** Non, je le retire, monsieur le président.

Toutefois, je crois que vous commettez une erreur d'appréciation, monsieur le rapporteur spécial. Il ne me semble pas que le programme de précarité alimentaire comprenne la précarité menstruelle. Ce sont des sujets distincts.

**M. le président.** L'amendement n° II-771 rectifié est retiré.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** Monsieur Iacovelli, les associations d'aide alimentaire distribuent aussi régulièrement des produits sanitaires.

**M. Xavier Iacovelli.** Ce n'est tout de même pas le même budget !

**M. le président.** Je suis saisi de quatre amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les trois premiers sont identiques.

L'amendement n° II-1257 rectifié *bis* est présenté par MM. Iacovelli et Lévrier, Mme Nadille, MM. Théophile, Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Duranton, M. Fouassin,

Mme Havet, MM. Kulimoetoke, Lemoyne, Mohamed Soilihi, Patient et Patriat, Mme Phinera-Horth, MM. Rambaud et Rohfritsch, Mme Schillinger et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

L'amendement n° II-1258 est présenté par Mmes Rossignol, Monier, Le Houerou et Canalès, M. Kanner, Mmes Conconne et Féret, MM. Fichet et Jomier, Mmes Lubin et Poumirol, M. Bourgi, Mme Brossel, MM. Ziane, Redon-Sarrazy, Uzenat, Pla et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1281 rectifié est présenté par Mme Vérien, M. Dhersin, Mmes Sollogoub et O. Richard, MM. S. Demilly et J.M. Arnaud, Mmes Billon et Gacquerre, M. Courtial et Mmes Housseau et Romagny.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes	5 000 000		5 000 000	
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Xavier Iacovelli, pour présenter l'amendement n° II-1257 rectifié *bis*.

**M. Xavier Iacovelli.** Cet amendement vise à augmenter de 5 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement le programme 137 « Égalité entre les femmes et les hommes » pour développer des actions d'aller-vers en direction des femmes les plus isolées géographiquement.

En effet, les femmes qui vivent dans des territoires très ruraux ou dans les outre-mer rencontrent des difficultés spécifiques d'accès à leurs droits, en raison d'une offre de services publics inégale et des freins de mobilité.

Ces femmes sont parfois isolées ou confrontées à un moindre anonymat, ce qui, dans une situation de violences, peut faire obstacle à la libération de la parole et favoriser un contrôle renforcé de la part des auteurs.

Depuis 2020, à la suite des confinements, qui ont rendu nécessaire d'innover pour accompagner les femmes victimes de violences, des dispositifs d'aller-vers se sont développés en complément des services existants.

Nous proposons des crédits supplémentaires en faveur de ces dispositifs.

**M. le président.** La parole est à Mme Annie Le Houerou, pour présenter l'amendement n° II-1258.

**Mme Annie Le Houerou.** J'ajoute que ce sont les associations qui déploient des solutions innovantes d'aller-vers à destination des femmes qui ont besoin de ces crédits, dans la ruralité ou dans les outre-mer.

Nous proposons donc nous aussi d'abonder de 5 millions d'euros le programme 137, notamment pour donner davantage de moyens aux centres d'information sur les droits des femmes et des familles, que nous avons évoqués tout à l'heure et qui en ont bien besoin pour assumer pleinement leurs missions.

**M. le président.** La parole est à Mme Dominique Vérien, pour présenter l'amendement n° II-1281 rectifié.

**Mme Dominique Vérien.** Je salue à mon tour le travail des associations. De nombreuses actions ont été déployées pendant la crise covid. Je pense notamment à la tenue de permanences dans les supermarchés, dont nous avons constaté que c'était une bonne façon d'aller vers ces femmes qui, en particulier dans la ruralité, n'ont pas d'association en bas de chez elles.

Je salue également le dispositif des élus ruraux relais de l'égalité, lancé par l'Association des maires ruraux de France (AMRF), plus précisément par la présidente de l'antenne locale de l'association dans l'Yonne, Dominique Chappuit. Je sais qu'une convention a été signée officiellement.

Soutenons ces initiatives : mettons-y 5 millions d'euros !

**M. le président.** L'amendement n° II-1152 rectifié, présenté par Mme Antoine, M. J.M. Arnaud, Mme Billon, M. S. Demilly, Mme Gacquerre, MM. Hingray et Menonville et Mmes O. Richard et Romagny, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		3 000 000		3 000 000
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes	3 000 000		3 000 000	
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Jocelyne Antoine.

**Mme Jocelyne Antoine.** Je le retire, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° II-1152 rectifié est retiré.

Quel est l'avis de la commission sur les trois amendements identiques ?

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial.** La commission sollicite l'avis du Gouvernement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Aurore Bergé, ministre déléguée.** Les dispositifs d'allers ont fait leurs preuves. Vous connaissez l'attachement du Premier ministre aux questions relatives aux territoires ultramarins. Or nous savons que les situations de violences y sont encore plus nombreuses et nécessitent sans doute un renforcement de nos actions.

Le Gouvernement s'en remet donc à la sagesse du Sénat sur ces amendements identiques, et notamment à celle de Dominique Vérien, de Xavier Iacovelli et du groupe socialiste.

**M. le président.** La parole est à Mme Véronique Guillotin, pour explication de vote.

**Mme Véronique Guillotin.** Les membres du RDSE voteront largement et avec beaucoup d'enthousiasme en faveur de ces amendements identiques.

**M. le président.** Madame la ministre déléguée, acceptez-vous de lever le gage ?

**Mme Aurore Bergé, ministre déléguée.** Le gage est levé, monsieur le président. *(Applaudissements sur les travées des groupes UC et RDSE. – M. Xavier Iacovelli applaudit également.)*

**M. le président.** Il s'agit donc des amendements identiques n°s II-1257 rectifié *ter*, II-1258 rectifié et II-1281 rectifié *bis*.

Je les mets aux voix.

*(Les amendements sont adoptés.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1233 rectifié, présenté par Mme Vérien, M. Dhersin, Mmes Sollogoub et O. Richard, MM. S. Demilly et J.M. Arnaud et Mmes Billon, Housseau et Romagny, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		4 000 000		4 000 000
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes	4 000 000		4 000 000	
TOTAL	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Dominique Vérien.

**Mme Dominique Vérien.** Tous nos rapports le prouvent, l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle est absolument essentielle. Il s'agit de la meilleure façon de protéger les enfants, en éduquant les futurs adultes à s'engager dans des relations respectueuses.

Pour que cet enseignement soit efficace, il faut qu'il soit dispensé à l'école. Surtout, il faut déjouer certaines stratégies d'évitement et les fausses informations.

À cet effet, nous préconisons que le ministère organise une campagne d'information nationale, dont nous estimons le coût à 4 millions d'euros. Or le budget communication du ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations ne s'élève qu'à 800 000 euros.

Il nous semble donc indispensable de voter cet amendement pour communiquer, enfin, sur l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** Si nous adoptons cet amendement, nous doublerions les crédits du programme par rapport à 2022. Je ne reviendrai pas sur les arguments que j'ai avancés précédemment, mais cela ne nous paraît pas raisonnable.

La commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle y sera défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Aurore Bergé, ministre déléguée.** Même avis.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1233 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1260, présenté par Mmes Rossignol, Le Houerou, Canalès et Monier, M. Kanner, Mmes Conconne et Féret, MM. Fichet et Jomier, Mmes Lubin et Poumirol, M. Bourgi, Mme Brossel, MM. Ziane, Redon-Sarrazy, Uzenat, Pla et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		2 568 648		2 568 648
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes	2 568 648		2 568 648	
TOTAL	2 568 648	2 568 648	2 568 648	2 568 648
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Corinne Féret.

**Mme Corinne Féret.** Cet amendement vise à augmenter de 2,5 millions d'euros les crédits alloués aux politiques d'accès aux droits et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

De nombreux dispositifs essentiels sont en jeu : l'accès aux droits, l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, ou encore l'insertion sociale et professionnelle des femmes.

Alors que l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles sont présentées comme des politiques publiques prioritaires, il n'est pas acceptable que les dispositifs d'accès aux droits et d'égalité professionnelle voient leur financement diminuer de près de 10 % par rapport aux années précédentes.

Cet amendement vise ainsi à rétablir le niveau de financement qui était alloué à ces dispositifs en 2025.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial.** Pour les mêmes raisons que celles qu'a invoquées Arnaud Bazin précédemment, la commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle y sera défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Aurore Bergé, ministre déléguée.** Des missions ponctuelles devront peut-être être questionnées, mais les crédits des missions socle sur la question de l'accès aux droits sont bien préservés pour 2026, comme cela avait été le cas en 2025.

Le Gouvernement demande le retrait de cet amendement ; à défaut, il y sera défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1260.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-971 rectifié est présenté par Mme Guillotin, M. Billhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mmes M. Carrère et N. Delattre, MM. Fialaire, Gold et Grosvalet, Mme Jouve, MM. Laouedj et Masset, Mme Pantel et M. Roux.

L'amendement n° II-1124 est présenté par Mmes Poncet Monge et Souyris, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mmes Senée et M. Vogel.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		700 000		700 000
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes	700 000		700 000	

TOTAL	700 000	700 000	700 000	700 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Véronique Guillotin, pour présenter l'amendement n° II-971 rectifié.

**Mme Véronique Guillotin.** Cet amendement vise à rétablir au niveau de 2025 les crédits alloués au programme 137, « Égalité entre les femmes et les hommes », pour deux raisons.

Tout d'abord, il est nécessaire d'appuyer le programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Ensuite, l'introduction du consentement dans la définition pénale du viol exige une ample information du public pour changer les comportements et renforcer la culture du consentement.

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour présenter l'amendement n° II-1124.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Le déploiement du programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle et la nécessité de conduire une campagne nationale d'information et de sensibilisation au sujet de l'introduction du consentement dans la définition pénale du viol exigent des moyens.

En effet, les besoins d'information des jeunes sont massifs : l'enquête parue en mars 2025 d'OpinionWay pour Sidaction sur le thème « Les idées reçues des jeunes sur le sida » alerte sur un haut niveau d'idées reçues et fausses. Il convient de les combattre par des missions d'information.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** Je me suis précédemment exprimé contre les nouvelles dépenses de communication.

La commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle y sera défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Aurore Bergé, ministre déléguée.** Même avis.

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour explication de vote.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Ce ne sont pas des mesures nouvelles. Il s'agit de rétablir des crédits qui ont été divisés par deux.

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-971 rectifié et II-1124.

*(Les amendements ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, nous allons interrompre nos travaux pour quelques instants.

La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-sept heures trente, est reprise à dix-sept heures quarante.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

L'amendement n° II-1271 rectifié, présenté par Mmes O. Richard et Antoine, M. J.M. Arnaud et Mmes Billon et Vérien, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		190 000		190 000
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes	190 000		190 000	
TOTAL	190 000	190 000	190 000	190 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Olivia Richard.

**Mme Olivia Richard.** Cet amendement vise à alerter sur les difficultés financières rencontrées par le numéro vert national Sexualités, Contraception, IVG, qui est géré par le Planning familial.

Au moment où toutes les armes dont nous disposons pour lutter contre la désinformation doivent être utilisées, cet amendement est à la fois très important et peu coûteux : 190 000 euros. À votre bon cœur, mes chers collègues ! *(Sourires.)*

J'ajoute qu'il y a une petite dimension égoïste dans ma démarche. En effet, le Planning familial a développé un *tchat* à destination des Françaises établies à l'étranger, qui, dans certains pays, sont fortement isolées et ont besoin de pouvoir accéder à de l'information fiable.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial.** Il ne paraît pas conforme au principe de séparation des rôles entre le Gouvernement et le Parlement que le pouvoir législatif décide de subventions individuelles.

La commission demande donc le retrait de cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Aurore Bergé, ministre déléguée.** Je sais l'enthousiasme que la sénatrice Olivia Richard peut parfois, et même souvent, susciter, même si je souhaite en l'occurrence le retrait de son amendement.

Nous continuerons à soutenir massivement le Planning familial, dans le cadre de conventions qui, vous le savez, sont pluriannuelles. Il n'y a aucune ambiguïté quant au maintien des moyens alloués à cette organisation.

Par ailleurs, madame la sénatrice, puisque vous évoquez les Françaises établies hors de France, je vous renvoie à la convention que nous avons signée – vous étiez d'ailleurs présente – avec The Sorority Foundation, à propos de la plateforme Save You. C'est d'ailleurs la première fois que nous soutenons cette association, qui est, à nos yeux, essentielle.

Le Gouvernement demande donc le retrait de cet amendement. À défaut, son avis serait défavorable.

**M. le président.** Madame Richard, l'amendement n° II-1271 rectifié est-il maintenu ?

**Mme Olivia Richard.** Non, je le retire, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° II-1271 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-1185 rectifié, présenté par Mmes Canalès et Le Houerou, MM. Bourgi et Kanner, Mmes Conconne et Féret, MM. Fichet et Jomier, Mmes Poumirol, Rossignol, Brossel, S. Robert et Monier, MM. Redon-Sarrazy, Uzenat, Pla et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	800 000 000		800 000 000	
Handicap et dépendance		800 000 000		800 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	800 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Annie Le Houerou.

**Mme Annie Le Houerou.** Cet amendement vise à abonder de 800 millions d'euros les crédits de l'action n° 17 du programme 304, afin de permettre la création immédiate d'un fonds national pluriannuel pour la protection de l'enfance.

Je ne reviens pas sur la situation catastrophique des services concernés.

La mise en place d'un tel fonds répond directement à une recommandation de la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance. Il y a aujourd'hui un désengagement historique de l'État et un déséquilibre structurel du financement. Les départements assument seuls une charge croissante, sans moyens suffisants.

L'adoption de deux amendements déposés sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale aurait permis d'assurer le financement de cette enveloppe. L'un tendait à la mise en place d'un prélèvement équivalent à 0,03 point de CSG, soit 500 millions d'euros, au profit des départements, quand l'autre avait pour objet l'instauration d'un prélèvement complémentaire de 300 millions d'euros sur l'excédent de la branche famille.

Avec l'amendement n° II-1185 rectifié, nous vous proposons une mesure de justice, d'urgence et de responsabilité face à la situation de la protection de l'enfance dans notre pays.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** Je le rappelle, notre assemblée a doublé, en le portant à 600 millions d'euros, le fonds de sauvegarde des départements.

Aussi, et pour toutes les raisons que j'ai déjà indiquées, j'émet un avis défavorable sur cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée.** Madame la sénatrice, le Gouvernement partage votre constat. Nous ne pouvons pas laisser la protection de l'enfance dans l'état où elle se trouve actuellement. Il faut agir, vite, dès maintenant.

Dans cette perspective, le projet de loi qui sera défendu conjointement par Gérard Darmanin, garde des sceaux, et Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées permettra de réorganiser le fonctionnement de la protection de l'enfance et de mieux définir les moyens à mobiliser.

Je souligne également qu'un certain nombre d'outils disponibles ne sont pas forcément pleinement utilisés. Notre priorité à ce stade réside donc davantage dans la recherche d'une plus grande efficacité et dans la mise en œuvre des mesures de refondation prônées par mes collègues ministres que dans la création d'un nouveau fonds.

Par conséquent, le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1185 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1305, présenté par Mmes Silvani, Apourceau-Poly, Brulin et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	800 000 000		800 000 000	
Handicap et dépendance		800 000 000		800 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	800 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marianne Margaté.

**Mme Marianne Margaté.** La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, dite loi Taquet, est une avancée pour les jeunes majeurs protégés par l'aide sociale à l'enfance, puisqu'elle rend juridiquement obligatoire leur accompagnement jusqu'à l'âge de 21 ans.

Cependant, le réseau Cause Majeur ! a démontré que, trois ans après son entrée en vigueur, cette loi n'était toujours pas appliquée dans de nombreux départements. De nombreux jeunes majeurs de la protection de l'enfance subissent des ruptures sèches, aggravant leur précarité financière et émotionnelle.

L'Insee a d'ailleurs révélé qu'un quart des sans-abri nés en France ont été pris en charge par l'ASE au cours de leur minorité. En moyenne, les jeunes majeurs sont accompagnés jusqu'à l'âge de 19 ans et 9 mois, au lieu de 21 ans, en raison du manque de financements.

En effet, dans ses trois derniers projets de loi de finances, l'État n'a octroyé aux départements que 50 millions d'euros supplémentaires pour mettre en œuvre cette obligation. Cette somme est très insuffisante. Nous proposons donc, par cet amendement, d'augmenter l'enveloppe de 80 millions d'euros.

**M. le président.** L'amendement n° II-1182 rectifié, présenté par Mmes Canalès et Le Houerou, MM. Bourgi et Kanner, Mmes Conconne et Féret, MM. Fichet et Jomier, Mmes Poumirol, Rossignol, Brossel, S. Robert et Monier, MM. Redon-Sarrazy, Uzenat, Pla et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		800 000 000		800 000 000
Handicap et dépendance	800 000 000		800 000 000	
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	800 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Annie Le Houerou.

**Mme Annie Le Houerou.** Il est défendu, monsieur le président.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial.** Certes, les dépenses de l'aide sociale à l'enfance départementale sont très importantes, et leur progression est rapide – de 6,6 % entre 2024 et 2025 selon la Cour des comptes.

Néanmoins, je laisse à Mme la ministre le soin de décrire l'ensemble – non négligeable, semble-t-il – des dispositifs de soutien de l'État aux départements dans le champ de la protection de l'enfance.

La commission émet donc un avis défavorable sur ces deux amendements.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq**, *ministre déléguée*. L'avis du Gouvernement sera également défavorable, pour les raisons que j'ai déjà exposées lors de l'examen de précédents amendements.

Conformément à ses obligations constitutionnelles, l'État apporte depuis 2022 une compensation aux compétences supplémentaires dévolues aux départements en matière d'accompagnement des jeunes majeurs, à hauteur de 50 millions d'euros par an.

Une mission conduite par l'inspection générale des affaires sociales a mis en évidence qu'un certain nombre d'instruments créés par des textes récents étaient, là aussi, très peu utilisés. Notre priorité est donc de faire en sorte qu'ils le soient davantage. Nous nous mobiliserons aussi fortement dans le cadre du projet de loi sur la protection de l'enfance, qui va arriver prochainement.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1305.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1182 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1147, présenté par Mmes Poncet Monge et Souyris, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mmes Senée et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		40 000 000		40 000 000
Handicap et dépendance	40 000 000		40 000 000	
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** De nombreux acteurs dénoncent la saturation et la maltraitance institutionnelle de certains foyers collectifs de la protection de l'enfance.

Face à ce constat partagé, un mouvement d'innovation s'amorce autour de ces structures de petite capacité que sont les maisons d'enfants à caractère social, dites micro-Mecs. Celles-ci, qui font l'objet d'une expérimentation dans plusieurs départements, accueillent de quatre à six enfants dans un cadre plus proche du foyer familial, avec une équipe éducative resserrée et stable permettant la continuité du lien éducatif. Les évaluations menées à cet égard mettent en évidence leur effet positif.

Le présent amendement vise donc à créer un fonds national d'expérimentation pour le développement des micro-Mecs. Cela permettra de cofinancer avec les départements et les associations gestionnaires la création d'environ une centaine de structures nouvelles, d'appuyer la formation spécifique des équipes éducatives et de financer une évaluation indépendante. Le petit format de telles structures facilite une meilleure articulation avec les services de santé, de scolarité et d'insertion.

Le dispositif que nous proposons s'inscrit dans le prolongement des orientations du rapport Taquet en faveur de l'ouverture de lieux de vie à dimension humaine, où l'enfant est un sujet, non un dossier.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros**, *rapporteur spécial*. Avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq**, *ministre déléguée*. Avis défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1147.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-376 rectifié *bis*, présenté par MM. Théophile, Buis, Rambaud et Buval, Mme Phinera-Horth, M. Iacovelli, Mme Nadille, M. Mohamed Soilihi, Mme Schillinger et M. Rohfritsch, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	2 000 000		2 000 000	
Handicap et dépendance		2 000 000		2 000 000

Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Teva Rohfritsch.

**M. Teva Rohfritsch.** Cet amendement, déposé sur l'initiative de notre collègue Théophile, vise à renforcer les moyens consacrés à l'accompagnement social des jeunes, dont la situation s'est fortement dégradée.

Selon Santé publique France, les symptômes anxiodépressifs chez les plus de 17 ans ont plus que doublé depuis 2017. Les 18-24 ans connaissent un niveau de détresse inédit. Les agences régionales de santé constatent aussi une hausse durable des passages aux urgences pour des idées suicidaires.

Face à cela, les maisons de solidarité, les associations socio-éducatives et les maisons des adolescents sont en première ligne.

Dans les outre-mer, la situation est encore plus préoccupante. Les niveaux de détresse psychique sont supérieurs de dix à vingt points à ceux de l'Hexagone.

Cet amendement, certes bien modeste au regard de l'ampleur de la crise, vise à soutenir les acteurs qui sont en première ligne. Je demande donc au Gouvernement de lever le gage.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial.** Comme le financement des maisons des adolescents relève de l'ARS et des collectivités territoriales, une telle mesure aurait plutôt sa place dans une loi de financement de la sécurité sociale ou de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».

La commission sollicite donc le retrait de cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Charlotte Parmentier-Lecoq, ministre déléguée.** Les enjeux qui viennent d'être abordés sont évidemment majeurs.

Je le rappelle, nous menons déjà des politiques, financées notamment dans le cadre des lois de financement de la sécurité sociale, de prévention et d'accompagnement des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs.

Je partage l'avis de M. le rapporteur spécial : un document de politique transversale constitué en 2025 a établi que près de 120 milliards d'euros étaient mobilisés dans le cadre de ces politiques publiques. Je ne suis pas favorable à la mise en place d'un dispositif supplémentaire.

C'est pourquoi j'émet un avis défavorable sur cet amendement.

**M. Teva Rohfritsch.** Je retire l'amendement, monsieur le président !

**M. le président.** L'amendement n° II-376 rectifié *bis* est retiré.

L'amendement n° II-1190, présenté par Mmes Féret, Le Houerou et Canalès, M. Kanner, Mme Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Poumirol et Rossignol, M. Bourgi, Mmes Brossel, S. Robert et Monier, MM. Redon-Sarrazy, Uzenat, Pla et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	150 000 000		150 000 000	
Handicap et dépendance		150 000 000		150 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Corinne Féret.

**Mme Corinne Féret.** La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées avait suscité un immense espoir, celui d'une compensation réelle des conséquences du handicap et d'un accès renforcé à l'emploi.

Vingt ans plus tard, le bilan que je dresse avec mes collègues Marie-Pierre Richer et Chantal Deseyne dans le rapport que nous avons remis est en demi-teinte. Les objectifs de 2005 n'ont pas été pleinement atteints, et il reste beaucoup à faire pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap.

L'un des angles morts les plus frappants est la barrière d'âge des 60 ans, qui est véritable anomalie de notre système : avant cet âge, la personne est considérée comme handicapée ; après, elle devient « dépendante ». Et ce changement de régime, incompris et injuste, conduit à une prise en charge moins favorable *via* l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). La prestation de compensation du handicap (PCH), qui est plus complète et individualisée, devrait être accessible à tous, quel que soit l'âge de survenue du handicap.

Pourtant, la loi de 2005 prévoyait explicitement la suppression de cette barrière d'âge, au plus tard en 2010. Vingt ans après, l'entrée en vigueur de cette mesure est toujours reportée.

Notre société doit aller vers un système continu, cohérent et universel, qui répond aux besoins de la naissance à la fin de vie. Cela impose donc la levée de la barrière d'âge.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** Le coût de cet amendement, soit 150 millions d'euros, paraît très élevé ; je vous renvoie aux arguments que j'ai déjà développés précédemment, ma chère collègue.

Au demeurant, comme l'État ne finance pas la PCH, une telle mesure relève plus d'un projet de loi de financement de la sécurité sociale.

La commission émet donc un avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée.** Je souhaite insister sur deux éléments.

Premièrement, ce qui doit nous mobiliser pleinement, plus que les questions de compensation ou de barrière d'âge, c'est l'objectif de l'accessibilité universelle : construire une société qui soit totalement inclusive et dans laquelle il n'y ait pas besoin de compensation, chacun, quel que soit son handicap, pouvant vivre sa citoyenneté pleine et entière.

Deuxièmement, conformément à la volonté du Parlement et, plus particulièrement, de la Haute Assemblée, le texte adopté sur l'initiative de l'ancien sénateur Gilbert Bouchet va être promulgué, ce qui aura pour conséquence une levée partielle de la barrière d'âge, en l'occurrence au profit des

personnes atteintes de sclérose latérale amyotrophique (SLA). Les décrets paraîtront bientôt. Je connais l'attachement du président Larcher à ce dossier.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à Mme Corinne Féret, pour explication de vote.

**Mme Corinne Féret.** Monsieur le rapporteur spécial, ce que vous dites de la PCH est juste, mais je me dois de vous signaler que j'avais déposé sur ce sujet un amendement au PLFSS, qui a été « retoqué » au titre de l'article 40 de la Constitution. En tout état de cause, notre proposition s'inscrit pleinement dans l'esprit universel de la cinquième branche. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous l'avons formulée.

En outre, madame la ministre, puisque vous avez fait référence à la loi adoptée sur l'initiative de notre ancien collègue Gilbert Bouchet, je vous rappelle que nous attendons toujours les décrets d'application. J'y insiste, ce texte voté par tous doit pouvoir entrer en vigueur.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1190.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1302, présenté par Mmes Silvani, Apourceau-Poly, Brulin et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		122 400 000		122 400 000
Handicap et dépendance	122 400 000		122 400 000	
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	122 400 000	122 400 000	122 400 000	122 400 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Silvana Silvani.

**Mme Silvana Silvani.** Voilà quinze jours, lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, le Sénat a adopté un amendement tendant à exclure l'allocation aux adultes handicapés des minima sociaux concernés par l'année blanche.

Par cohérence, mes chers collègues, nous vous invitons à soutenir cet amendement, qui tend à relever de 122,4 millions d'euros les crédits de l'action n° 12 du programme 157, « Handicap et dépendance ».

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial.** Nous considérons qu'un amendement gouvernemental serait un meilleur véhicule en faveur d'une telle disposition.

La commission sollicite donc le retrait de cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée.** Le Premier ministre a pris un engagement en ce sens dans le cadre des débats sur la loi de financement de la sécurité sociale. Le Gouvernement déposera donc un amendement visant à tirer les conséquences de l'adoption du PLFSS... lorsque celui aura été adopté.

Le Gouvernement demande donc le retrait de cet amendement, faute de quoi il émettra un avis défavorable.

**Mme Silvana Silvani.** Je retire l'amendement, monsieur le président !

**M. le président.** L'amendement n° II-1302 est retiré.

L'amendement n° II-1188, présenté par Mme Féret, M. Uzenat, Mmes Le Houerou et Canalès, M. Kanner, Mme Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Poumirol et Rossignol, M. Bourgi, Mmes Brossel, S. Robert et Monier, MM. Redon-Sarrazy, Pla et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		13 000 000		13 000 000
Handicap et dépendance	13 000 000		13 000 000	
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Annie Le Houerou.

**Mme Annie Le Houerou.** Cet amendement vise à rétablir une mesure qui avait été adoptée dans le PLF pour 2024 et qui visait à faciliter le cumul de l'allocation aux adultes handicapés et d'une activité professionnelle, notamment pour les personnes pouvant reprendre un emploi en milieu ordinaire et au-delà du mi-temps.

Je rappelle qu'une enveloppe budgétaire de 13 millions d'euros avait été prévue; nous demandons son rétablissement. Elle garantissait le maintien pendant deux ans de la restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi (RSDAE) lors du renouvellement des droits pour les bénéficiaires de l'AAH2 en activité.

Cette mesure simple, concrète et parfaitement ciblée permettait de sécuriser le parcours des personnes handicapées, en évitant que la reprise d'activité ne les pénalise. Il est donc indispensable de la rétablir, sachant qu'elle a été supprimée au printemps dernier.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** Nous comprenons l'intention des auteurs de cet amendement, mais l'AAH constitue déjà la dépense la plus dynamique de la mission. En effet, depuis 2019, ses charges ont augmenté en moyenne de 5,3 % par an, en particulier du fait de la hausse du nombre d'allocataires de l'AAH2.

Nous avons également acté plusieurs progrès pour les bénéficiaires ces dernières années. Je pense notamment à la déconjugalisation.

Enfin, comme cela a été dit précédemment, le Sénat s'est opposé au gel de l'AAH en 2026; nous avons entendu la réponse de Mme la ministre à l'instant.

Vous le voyez, beaucoup a déjà été fait. Compte tenu des contraintes budgétaires, la commission sollicite donc le retrait de cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée.** Nous touchons là un problème de fond, celui de la structuration des revenus des personnes qui travaillent tout en percevant l'AAH.

À force de dérogations, le système qui a été bâti n'encourage pas le travail par un gain important de revenus en cas de reprise d'activité. Nous aurons le même débat tout à l'heure à propos du cumul de l'AAH et de la prime d'activité.

Aujourd'hui, l'AAH est bien conçue comme un revenu pour les personnes qui sont empêchées de travailler du fait de leur handicap. C'est le sens des limites horaires qui ont été fixées : une personne qui peut les dépasser n'est pas considérée comme très lourdement empêchée de travailler du fait son handicap.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur cet amendement, tout en souhaitant que nous puissions continuer de travailler sur le sujet, afin de revoir l'articulation entre les différents revenus pour valoriser davantage le travail sans fragiliser financièrement les personnes en situation de handicap.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1188.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1189, présenté par Mmes Féret, Le Houerou et Canalès, M. Kanner, Mme Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Poumirol et Rossignol, M. Bourgi, Mmes Brossel, S. Robert et Monier, MM. Redon-Sarrazy, Uzenat, Pla et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>				
Handicap et dépendance	10 000 000		10 000 000	
Égalité entre les femmes et les hommes		10 000 000		10 000 000
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à Mme Corinne Féret.

**Mme Corinne Féret.** Nous refusons la suppression de l'octroi de l'allocation aux adultes handicapés aux personnes détenues. En effet, cette mesure, prévue dans le présent projet de loi de finances, est injuste, disproportionnée et contraire aux principes fondamentaux de notre République.

Rappelons la réalité : lorsqu'une personne bénéficiaire de l'AAH est détenue, ses droits sont réduits à hauteur de 30 % chaque mois. De plus, comme elle est en situation de handicap, elle ne peut pas exercer un travail rémunéré en détention. En la privant de l'AAH, on la laisserait donc sans aucun revenu, sans aucun filet de sécurité financier minimal, dans un contexte où elle est déjà extrêmement vulnérable.

Supprimer le bénéfice de l'AAH en prison constituerait une rupture d'égalité manifeste et violerait nos engagements internationaux.

Mes chers collègues, la privation de liberté ne doit pas devenir une privation de droits fondamentaux.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** La commission demande le retrait de cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée.** L'AAH vise à aider l'allocataire à subvenir à ses besoins, et non à compenser le handicap.

Lorsqu'une personne est déjà pleinement prise en charge par la collectivité et qu'elle n'a pas à supporter de frais d'hébergement ou d'entretien, il n'y a pas de raison que la société lui octroie, au titre de la solidarité, un revenu.

Par conséquent, j'émet un avis défavorable sur cet amendement.

**M. le président.** La parole est à Mme Corinne Féret, pour explication de vote.

**Mme Corinne Féret.** J'entends vos arguments, mais ils sont contestables.

Vous dites que l'AAH est un revenu et qu'il n'y a pas lieu que la solidarité nationale intervienne pour soutenir financièrement une personne en situation de handicap incarcérée. Mais ces personnes ne peuvent pas exercer un emploi en prison, à la différence des autres détenus ! Je rappelle en outre que le montant de l'AAH en prison est plafonné à 30 % du taux plein. Cela signifie que ces personnes perçoivent, dans ce cas, 300 euros ou 400 euros, au maximum.

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour explication de vote.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires soutient cet amendement.

Il convient de replacer cette question dans le contexte plus général des conditions de détention des personnes handicapées, lesquelles sont souvent indignes, comme j'ai pu le constater.

L'Observatoire international des prisons dénonce l'absence d'aménagements suffisants pour accueillir les personnes en situation de handicap incarcérées. Il a documenté de nombreux cas d'atteinte aux droits de ces personnes. Tout cela les empêche, notamment, d'exercer un emploi en prison, le cas échéant.

De plus, supprimer l'AAH en prison irait à l'encontre des engagements internationaux de la France. Ces derniers obligent en effet les États parties à garantir aux personnes handicapées un niveau de vie adéquat pour elles-mêmes et pour leurs familles.

Selon vous, madame la ministre, l'AAH est un simple revenu, qui n'a pas vocation à compenser le handicap. Non ! Cette allocation est attribuée aussi en raison de l'existence d'un handicap reconnu. Or celui-ci persiste pendant la détention.

Supprimer totalement cette allocation en prison, alors que son montant est déjà réduit dans ce cas, reviendrait en quelque sorte à invisibiliser le handicap. L'AAH permet aussi aux personnes détenues de respecter certaines obligations extérieures à la prison et de préparer leur sortie. Sa suppression compromettrait la réinsertion des personnes concernées.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1189.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-261 rectifié, présenté par MM. J.B. Blanc et J.M. Boyer, Mme V. Boyer, MM. Bonhomme, Cambon et Margueritte, Mme Lassarade, M. Frassa, Mme Muller-Bronn, MM. Bruyen, H. Leroy et Sol, Mmes Di Folco et Noël, M. Anglars, Mme P. Martin, M. Gremillet, Mme Canayer, MM. Klinger, Genet, Paul et Delia, Mme Bellurot et M. Houpert, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>				
Handicap et dépendance	15 000 000		15 000 000	
Égalité entre les femmes et les hommes		15 000 000		15 000 000
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-Baptiste Blanc.

**M. Jean-Baptiste Blanc.** La prestation de compensation du handicap comporte aujourd'hui une incohérence profonde, que les familles dénoncent depuis des années.

En effet, si les auxiliaires de vie peuvent accompagner les personnes en situation de handicap pour les actes essentiels du quotidien – la toilette, l'habillage, les repas, les déplacements –, ils ne peuvent pas le faire pour le ménage, l'entretien du logement ou les courses.

Pourtant, ces actes sont indispensables à la vie quotidienne et ils pourraient être réalisés par les mêmes professionnels, car ces derniers sont déjà autorisés, par ailleurs, à les effectuer pour aider les personnes âgées qui perçoivent l'allocation personnalisée d'autonomie. Voilà une situation injuste et discriminatoire.

Cet amendement tend à aligner la PCH aide humaine sur l'APA, pour permettre un accompagnement global du bénéficiaire par un seul professionnel.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** La PCH relève de la compétence non pas de l'État, mais des départements. Je rappelle, par ailleurs, que le Sénat a doublé le montant du fonds de sauvegarde des départements, à 600 millions d'euros.

Je demande donc le retrait de cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée.** Défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-261 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1194, présenté par Mmes Féret et Le Houerou, MM. Uzenat et Redon-Sarrazy, Mme Canalès, M. Kanner, Mme Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Poumirol et Rossignol, M. Bourgi, Mmes Brossel, S. Robert et Monier, M. Pla et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		57 000 000		57 000 000
Handicap et dépendance	57 000 000		57 000 000	
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	57 000 000	57 000 000	57 000 000	57 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Simon Uzenat.

**M. Simon Uzenat.** Cet amendement, déposé sur l'initiative de Corinne Féret, vise un double objectif pour renforcer l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Il s'agit tout d'abord de reconduire, pour 2026, les crédits du Fonds d'accompagnement de la transformation des établissements et services d'accompagnement par le travail (Fatésat), à hauteur de 16 millions d'euros.

L'inspection générale des affaires sociales a objectivé la situation de façon très claire : plus de la moitié des établissements et services d'accompagnement par le travail (Ésat) sont aujourd'hui déficitaires, alors qu'ils ont fait la preuve de leur efficacité sur tous les territoires. Ils ont besoin, plus que jamais, d'une visibilité pluriannuelle. Les chiffres le montrent : si 488 projets ont été financés en 2022, pour un montant de 21 millions d'euros, plus de 300 projets

recevables n'ont pas pu être financés faute de crédits suffisants. La dynamique est très favorable, on le constate partout. Il faut donc l'accompagner.

Ensuite, cet amendement vise à rehausser le montant de la dotation destinée à financer les aides au poste, afin de revenir au montant qui avait été voté dans la loi de finances pour 2025, soit 41 millions d'euros.

J'y insiste, le soutien aux Ésat est un soutien à l'activité économique qui favorise l'inclusion et qui permet, sur tous les territoires, de dynamiser l'économie locale.

**M. le président.** L'amendement n° II-1177, présenté par M. Benarroche, Mmes Poncet Monge et Souyris, MM. G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mmes Senée et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		16 000 000		16 000 000
Handicap et dépendance	16 000 000		16 000 000	
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	16 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Guy Benarroche.

**M. Guy Benarroche.** Cet amendement vient d'être excellemment défendu, monsieur le président.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial.** Nous considérons que le Sénat a déjà adopté de nombreuses mesures en faveur des Ésat l'année dernière, notamment en votant en faveur d'un réajustement exceptionnel du Fatésat et de la prise en charge par l'État de la moitié de la part employeur de la complémentaire santé pour les travailleurs des Ésat.

De plus, nous proposons de supprimer l'article 79, qui comporte une mesure susceptible de pénaliser les travailleurs handicapés.

La commission émet donc un avis défavorable sur l'amendement n° II-1194, ainsi qu'une demande de retrait de l'amendement n° II-1177.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée.** Le Gouvernement soutient les Ésat, puisqu'il prévoit dans ce projet de loi de finances de maintenir leur dotation au même niveau que l'année dernière. De même, le Fatésat, qui été mis en place en 2022, a été réajusté l'an dernier, ce qui a bénéficié aux Ésat.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur ces amendements.

**M. le président.** La parole est à M. Guy Benarroche, pour explication de vote.

**M. Guy Benarroche.** Je ne comprends pas bien votre argument, madame la ministre : ce n'est pas parce que le Fatésat a été créé en 2022 et réajusté en 2025, qu'il ne sera pas nécessaire de le réajuster de nouveau à l'avenir.

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre déléguée.

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée.** Je n'ai pas dit qu'il n'y a plus de besoins. J'ai simplement indiqué que nous leur avons déjà apporté des réponses et que nous ne pouvons pas en apporter une nouvelle cette année.

**Mme Corinne Féret.** Vous nous direz la même chose l'année prochaine !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1194.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1177.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Je suis saisi de quatre amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1120, présenté par Mmes Poncet Monge et Souyris, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mmes Senée et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		41 600 000		41 600 000
Handicap et dépendance	41 600 000		41 600 000	
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	41 600 000	41 600 000	41 600 000	41 600 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Cet amendement, soutenu par APF France Handicap, a été déposé par la rapporteure à l'Assemblée nationale et adopté en commission.

Le projet de loi de finances prévoit une baisse de 2,6 % des crédits alloués à la garantie de rémunération des travailleurs handicapés dans les Ésat.

Cet amendement vise à abonder ces crédits de 41,6 millions d'euros, afin de reconduire l'an prochain le montant qui figurait dans la loi de finances initiale pour 2025.

Depuis 2021, le Gouvernement a engagé un plan de transformation des Ésat, afin de rapprocher le milieu protégé de travail du milieu ordinaire. Cela a permis d'élargir les droits des travailleurs handicapés, tout en maintenant l'AAH.

Ces évolutions sont positives, mais les moyens budgétaires se révèlent insuffisants pour financer les nouvelles obligations imposées aux établissements, telles que la mise en place d'une complémentaire santé obligatoire.

L'inspection générale des finances et l'Igas estimaient, dans un rapport paru en février 2024, que la part des Ésat en déficit passerait de 29 %, avant la réforme, à 42 % ensuite en l'absence de compensation de l'État.

À ces difficultés s'ajoutent les retards récurrents de versement de l'aide au poste par l'Agence de services et de paiement (ASP). Dans ce contexte, la réduction des crédits de l'État serait en contradiction avec les objectifs affichés.

**M. le président.** L'amendement n° II-487 rectifié *bis* n'est pas soutenu.

Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-787 rectifié est présenté par Mme Antoine, MM. Pillefer et J.M. Arnaud, Mmes Billon et Bourguignon, MM. Cambier, S. Demilly et Hingray, Mmes Housseau et Joseph, M. Menonville et Mmes O. Richard, Romagny et Saint-Pé.

L'amendement n° II-1116 rectifié est présenté par MM. Bilhac et Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Daubet, Fialaire, Gold et Grosvalet, Mmes Guillotin et Jouve, MM. Laouedj et Masset, Mme Pantel et M. Roux.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		41 000 000		41 000 000
Handicap et dépendance	41 000 000		41 000 000	
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	41 000 000	41 000 000	41 000 000	41 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Jocelyne Antoine, pour présenter l'amendement n° II-787 rectifié.

**Mme Jocelyne Antoine.** Cet amendement vise à majorer les crédits du programme 157, « Handicap et dépendance », afin d'augmenter la dotation consacrée au financement des aides au poste versées au titre de la garantie de rémunération des travailleurs handicapés dans les Ésat.

Les crédits alloués aux Ésat ont diminué de manière continue depuis deux ans, ce qui représente une baisse totale de 56 millions d'euros entre 2024 et 2026. Pour preuve, les crédits de la dotation visée s'élèvent à 1,558 milliard d'euros dans le projet de loi de finances pour 2026, alors qu'ils se montaient à 1,614 milliard en 2024.

Or aucune considération d'ordre budgétaire ou programmatique ne permet d'étayer cette contradiction, alors que les besoins d'accompagnement augmentent et que le nombre de places en Ésat demeure gelé depuis le moratoire instauré par l'État en 2013.

**M. le président.** La parole est à M. Christian Bilhac, pour présenter l'amendement n° II-1116 rectifié.

**M. Christian Bilhac.** Il est défendu, monsieur le président.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** Je ne reviens pas sur les conséquences budgétaires qu'aurait l'adoption de ces amendements – nous en avons parlé à plusieurs reprises. Je

ne rappellerai pas non plus les nombreuses mesures que nous avons adoptées l'année dernière en faveur des Ésat, puisque mon collègue vient de le faire.

La commission émet un avis défavorable sur ces amendements.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée.** Je rappelle tout d'abord que, en contrepartie de la mise en œuvre, désormais obligatoire, d'une complémentaire santé, l'État verse une compensation partielle, pour un montant de près de 17 millions d'euros en 2025.

Par ailleurs, je souhaite vous rassurer, mesdames, messieurs les sénateurs : la baisse affichée de la dotation destinée à financer les aides au poste dans les Ésat est compensée par un prélèvement sur la trésorerie de l'Agence de services et de paiement, de sorte que cette mesure sera – je le dis très solennellement ici – sans impact sur le niveau de financement de l'aide au poste versée par l'État aux Ésat.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur ces amendements.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1120.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-787 rectifié et II-1116 rectifié.

(Les amendements sont adoptés.)

**M. le président.** L'amendement n° II-1192, présenté par Mmes Féret, Le Houerou et Canalès, M. Kanner, Mme Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Poumirol

et Rossignol, M. Bourgi, Mmes Brossel, S. Robert et Monier, MM. Redon-Sarrazy, Uzenat, Pla et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		2 000 000		2 000 000
Handicap et dépendance	2 000 000		2 000 000	
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Corinne Féret.

**Mme Corinne Féret.** Cet amendement vise à créer, enfin, un simulateur de ressources spécifique aux travailleurs en Ésat. En effet, un tel outil est indispensable pour garantir la transparence, la confiance et l'effectivité du droit à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

En dépit des avancées de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS), et du décret du 22 décembre 2022 relatif au calcul de l'allocation aux adultes handicapés en cas d'activité simultanée et à temps partiel en milieu ordinaire et dans un établissement et service d'aide par le travail, qui permettent de cumuler une activité en milieu ordinaire et en Ésat, cette faculté reste très rarement utilisée, car les personnes concernées n'ont aucune visibilité sur l'impact d'un cumul d'emplois sur leurs ressources, en particulier sur le montant de l'AAH.

La création d'un simulateur de calcul de l'AAH a été annoncée à plusieurs reprises, mais elle est aujourd'hui repoussée à 2026 ou à 2027.

Par cet amendement, nous demandons donc la mise en place d'un simulateur de ressources complet et adapté aux réalités des travailleurs en Ésat.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial.** Un simulateur de calcul a déjà été déployé, mais Mme la ministre nous en dira certainement plus sur ce point.

Je demande donc le retrait de cet amendement, qui est satisfait.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée.** N'allez pas croire que le Gouvernement n'est pas favorable à la création d'un tel stimulateur. Bien au contraire, nous souhaiterions ardemment disposer d'un tel outil, qui permettrait aux travailleurs en Ésat de se projeter et de mesurer les conséquences sur leurs revenus globaux.

Le problème est que les travaux visant à le mettre en œuvre ont été arrêtés. J'ai donc décidé de reprendre le dossier en main, pour faire en sorte que ce simulateur puisse être développé en 2026. Le Gouvernement a bien l'intention de se doter d'un tel outil.

Cet amendement étant satisfait, j'en demande le retrait.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1192.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** L'amendement n° II-256 rectifié, présenté par MM. J.B. Blanc, J.-M. Boyer et Bonhomme, Mme V. Boyer, MM. Cambon et Margueritte, Mme Lassarade, M. Frassa, Mme Muller-Bronn, MM. Bruyen, H. Leroy et Sol, Mmes Di Folco et Noël, M. Anglars, Mme P. Martin, M. Gremillet, Mme Canayer, MM. Klinger, Genet, Paul et Delia, Mme Bellurot et M. Houpert, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>				
Handicap et dépendance	20 000 000		20 000 000	
Égalité entre les femmes et les hommes		20 000 000		20 000 000
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à M. Jean-Baptiste Blanc.

**M. Jean-Baptiste Blanc.** Nous voulons, par cet amendement, relayer des propositions qui nous ont été adressées à l'occasion du DuoDay au Sénat. Nos invités doivent savoir que les demandes qu'ils ont formulées dans le cadre de ces travaux ont eu une suite.

Par ailleurs, cet amendement vise aussi à répondre à une urgence qui a été exposée tout à l'heure : il s'agit de remédier à l'insuffisance grave de formation des auxiliaires de vie qui interviennent auprès des personnes en situation de handicap.

Nous proposons donc d'augmenter les crédits du programme « Handicap et dépendance », afin de mettre en place, notamment, une formation obligatoire et une professionnalisation continue.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** Pour les raisons budgétaires déjà évoquées, j'exprime, à regret, un avis défavorable sur cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée.** J'émet un avis défavorable, car ces fonds relèvent des opérateurs de compétences (OPCO).

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-256 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1151, présenté par Mmes Poncet Monge et Souyris, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mmes Senée et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		2 000 000		2 000 000
Handicap et dépendance	2 000 000		2 000 000	
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Cet amendement vise à créer un fonds de soutien à la participation des personnes handicapées à la vie politique.

Un tel fonds permettrait de concrétiser le droit à la participation politique des personnes handicapées, grâce à une prise en charge par l'État des dépenses de compensation du handicap engagées, aussi bien lors d'une campagne électorale que dans le cadre de l'exercice du mandat.

Selon l'association Handéo, la représentation politique des personnes handicapées reste très faible : moins de 1 % des personnes élues vivent avec un handicap, alors que 12 millions de Français sont dans cette situation. C'est un constat.

En dépit des droits reconnus par la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, l'inaccessibilité de nombreux lieux de décision, le manque de moyens financiers et les stéréotypes limitent la pleine inclusion des personnes handicapées.

L'association Handéo évalue les besoins actuels des élus municipaux en situation de handicap à environ 2 millions d'euros.

C'est pourquoi le fonds que nous proposons de créer serait abondé à hauteur de 2 millions d'euros.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial.** La représentation démocratique implique le droit d'être représenté et d'être élu. À cet égard, la situation des personnes en situation de handicap ne peut évidemment que nous interpellé, et nous ne pouvons qu'être favorables, dans cet hémicycle, à une amélioration de la représentation démocratique.

Pour autant, il existe déjà une prestation de compensation du handicap, comme l'indique d'ailleurs l'objet de l'amendement, qui permet de prendre en charge une partie des besoins.

Par conséquent, la commission émet un avis défavorable sur cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée.** Même avis.

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour explication de vote.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Si je vous entends bien, cela signifie que la PCH, qui sert à couvrir les besoins de la vie courante, de la vie familiale et du quotidien des personnes concernées, devrait aussi financer le surplus de dépenses liés à l'exercice d'un mandat électoral, tels que des déplacements par exemple !

Néanmoins, ce n'est pas le rôle de la PCH, qui est destinée à aider les personnes en situation de handicap à assumer leurs besoins courants.

Le fonds, dont nous demandons la création, comme elle a d'ailleurs été demandée à l'Assemblée nationale, vise à couvrir les frais liés à une campagne électorale ou à l'exercice du mandat.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1151.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1308, présenté par Mmes Gréaume, Silvani, Apourceau-Poly, Brulin et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	2 000 000		2 000 000	
Handicap et dépendance		2 000 000		2 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Silvana Silvani

**Mme Silvana Silvani.** Cet amendement de Michelle Gréaume vise à soutenir l'accueil familial, qui est confronté à une crise de recrutement et à un effondrement de son attractivité.

Le nombre d'accueillants familiaux est en diminution constante : selon les données disponibles, 48 % d'entre eux ont 60 ans ou plus, ce qui témoigne d'un vieillissement préoccupant de cette population, faute d'un renouvellement suffisant.

Cette situation s'explique par plusieurs facteurs bien identifiés : un statut complexe et insuffisamment lisible, un cadre réglementaire obsolète et une rémunération particulièrement faible pour un engagement vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept.

Il en résulte la précarisation généralisée d'une activité qui est pourtant essentielle à la prise en charge de personnes vulnérables dans des conditions dignes et personnalisées.

Le présent amendement vise donc à augmenter le budget concerné de 2 millions d'euros, pour revaloriser cette activité.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** La compétence en matière d'accueil familial relève des départements, et le Sénat a le souci de respecter les compétences des collectivités territoriales.

J'ajoute que l'aspect financier, relatif à la rémunération, ne constitue que l'un des éléments du problème, comme vous l'avez vous-même souligné, ma chère collègue. Il est extrêmement difficile de développer l'accueil familial, même si cela serait une excellente chose.

Dans ces conditions, la commission demande le retrait de cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée.** Même avis.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1308.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1187, présenté par Mmes Canalès et Le Houerou, M. Kanner, Mmes Conconne et Féret, MM. Fichet et Jomier, Mmes Poumirol et Rossignol, M. Bourgi, Mmes Brossel, S. Robert et Monier, MM. Redon-Sarrazy, Uzenat, Pla et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	40 000 000		40 000 000	
Handicap et dépendance		40 000 000		40 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Annie Le Houerou.

**Mme Annie Le Houerou.** Cet amendement vise à augmenter de 40 millions d'euros les crédits de l'action n° 14, « Aide alimentaire », du programme 304, « Inclusion sociale et protection des personnes ».

Le recours aux banques alimentaires a triplé en dix ans. Les épiceries sociales constatent également une hausse, voire une explosion, de leur fréquentation. Les salariés représentent désormais 23 % des personnes qui frappent à la porte de ces centres d'aide alimentaire ou de ces associations, et les retraités, 13,5 %.

C'est l'illustration que la précarité s'étend aujourd'hui bien au-delà des publics traditionnellement concernés. C'est la preuve, aussi, que le gel des minima sociaux et des retraites était, pour le moins, malvenu !

Les dispositions de cet amendement résultent d'une demande de l'ensemble des réseaux nationaux d'aide – la Fédération des acteurs de la solidarité, l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss), les banques alimentaires, etc. –, qui souhaitent alerter sur leur situation.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial.** Ces dernières années, nous avons voté des crédits d'urgence en faveur de l'aide alimentaire, afin de combler l'insuffisance des crédits ouverts en début d'année. Depuis lors, ces crédits se sont taris.

Toutefois, les crédits consacrés à l'aide alimentaire ont augmenté depuis l'extinction des crédits d'urgence. En 2024, l'enveloppe budgétaire du programme Mieux manger pour tous s'est accrue de 10 millions d'euros. De même, cette année, les crédits consacrés à l'aide alimentaire déconcentrée ont progressé de 10 millions d'euros.

La commission demande donc le retrait de cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Je rejoins les propos de M. le rapporteur.

Il convient peut-être de rappeler les chiffres, car l'effort de l'État doit être souligné. Certes, les structures d'aide alimentaire font face à des besoins importants – nous en sommes conscients. Mais, en 2025, les services déconcentrés ont bénéficié, dès le mois d'avril, d'une première vague de délégations de crédits, à hauteur de 54 millions d'euros, soit 10 millions d'euros de plus qu'en 2024.

Ce montant comprenait 39 millions d'euros destinés au programme Mieux manger pour tous – très concrètement, ces sommes ont permis d'acheter des produits frais, des légumes et des fruits pour les personnes les plus vulnérables.

Pour répondre aux difficultés exprimées, le Gouvernement s'est engagé, en juillet 2025, à abonder de 10 millions d'euros supplémentaires les crédits de la lutte contre la précarité alimentaire.

Les territoires ont reçu ces crédits complémentaires en septembre dernier, ce qui leur permettra de répondre, en cette fin d'année, aux problèmes des associations les plus en difficulté.

Nous sommes conscients que l'enveloppe ne permet sans doute pas de couvrir tous les besoins exprimés. Mais elle répond au moins aux situations d'urgence, notamment celles qui risquent d'aboutir à la fermeture des associations concernées.

En 2026, comme cela a été rappelé, le Gouvernement a augmenté le budget de l'aide alimentaire et celui des territoires de 10 millions d'euros par rapport à la loi de finances pour 2025. Dans le contexte de tensions budgétaires que nous connaissons, nous estimons que cet effort est le plus important que nous puissions déployer.

Par conséquent, je ne puis qu'émettre un avis défavorable sur cet amendement.

**M. le président.** La parole est à Mme Corinne Féret, pour explication de vote.

**Mme Corinne Féret.** Le week-end dernier, les banques alimentaires ont organisé leur collecte annuelle dans tous les départements, dans les lieux et les magasins où nous sommes habitués à faire nos courses, afin que chacun puisse contribuer à la collecte de ces denrées.

Vous nous dites, monsieur le ministre, que des efforts ont été réalisés, mais force est de constater que, malheureusement – et nous le regrettons –, ils sont insuffisants.

La banque alimentaire du Calvados, en particulier, nous indique que le montant des aides qu'elle a perçues l'an passé, ou même au titre de l'année 2025, ne suffit pas pour accompagner toutes ces personnes, qui sont de plus en plus nombreuses et dont le profil évolue.

Son président nous indiquait ainsi que 50 % des bénéficiaires de l'aide alimentaire avaient moins de 30 ans et que, parmi eux, 70 % étaient des femmes seules avec enfants. Cela signifie que la précarité et la pauvreté ne cessent de croître et qu'il est essentiel et même indispensable d'aider ces structures de collecte de produits alimentaires à faire face aux besoins.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1187.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1117, présenté par Mmes Poncet Monge et Souyris, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mmes Senée et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	10 000 000		10 000 000	
Handicap et dépendance		10 000 000		10 000 000

Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Le programme Mieux manger pour tous s'appuie sur les associations et les banques alimentaires. Il permet aux associations de venir en aide à 4 millions de personnes. Il se traduit par de nombreuses actions, que je ne développerai pas, puisque M. le rapporteur en a déjà parlé.

Les crédits de ce programme étaient censés augmenter de 10 millions d'euros par an, pour atteindre 100 millions d'euros en 2027. Or le projet de loi de finances initial pour 2026 prévoyait une stabilisation de ses crédits, à hauteur de 80 millions d'euros, au lieu des 90 millions prévus.

Nous sommes favorables à la poursuite de la trajectoire initiale d'augmentation des crédits de ce programme, dans un contexte où les besoins explosent, les dons de produits diminuent, la demande sociale s'accroît et les prix restent durablement élevés.

Nous proposons donc d'affecter 10 millions d'euros supplémentaires au volet national du programme, qui finance directement les approvisionnements. Ainsi, le volet national du programme bénéficierait de 50 millions d'euros, tandis que le volet local serait doté de 40 millions d'euros.

Cet amendement a été préparé en lien avec l'Association nationale de développement des épiceries solidaires (Andes).

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** Je regrette également que les crédits du programme Mieux manger pour tous ne connaissent aucune augmentation. Ce programme, en effet, a largement fait ses preuves. Il est très apprécié par les associations et ceux qui en bénéficient.

Il convient néanmoins de rappeler que ses crédits ont augmenté de 10 millions d'euros en 2024. Ils s'élèvent désormais à 80 millions d'euros, contre 60 millions à l'origine, tandis que 10 millions d'euros supplémentaires sont prévus cette année au titre des politiques déconcentrées : voilà qui complètera utilement le système d'aide alimentaire.

Par ailleurs, nous avons noté avec satisfaction, même si cela a pris bien des années, que l'efficacité des commandes de FranceAgriMer, dans le cadre du Fonds social européen plus (FSE+), a fortement augmenté. Nous devons aussi nous réjouir du doublement du plafond du dispositif issu de l'amendement Coluche, ce qui devrait permettre à la générosité publique de se manifester.

Dans le contexte budgétaire marqué par les difficultés que nous connaissons tous la commission demande le retrait de cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Le programme Mieux manger pour tous fonctionne, en effet. Il ne s'agit pas d'un programme ancien, puisqu'il date de 2023. À l'origine, il était doté de 60 millions d'euros, mais auparavant, en 2022, il n'y avait rien ! Ses crédits s'élèvent aujourd'hui à 80 millions d'euros.

Ce programme, qui fonctionne, j'y insiste, présente un aspect quantitatif et un aspect qualitatif.

Je souhaite vous donner quelques éléments, mesdames, messieurs les sénateurs.

Il faut souligner que l'argent est bien utilisé. Ce programme a permis de distribuer 21 000 tonnes de produits alimentaires, ce qui est très impressionnant. Ceux-ci sont constitués à 77 % de fruits et légumes, ce qui favorise une alimentation saine – c'est l'objectif ! En outre, 19 % des produits bénéficient d'un label, 30 % sont bio et 42 % proviennent d'achats de proximité.

On constate que ce programme est fidèle à son objectif et permet à des personnes de mieux manger, tout simplement.

Malheureusement, le contexte budgétaire est ce qu'il est. Pouvons-nous faire plus ? Non, si l'on se réfère à l'état de nos finances. Nous conservons ce programme, en maintenant une enveloppe de 80 millions d'euros : nous ne pouvons pas nous permettre d'ajouter 10 millions de plus.

Même si mon état d'esprit est identique à celui de M. le rapporteur, j'émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour explication de vote.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Vous nous parlez évolution des budgets, mais pour ma part, je pense plutôt évolution du taux de pauvreté ! Or ce dernier a explosé : il n'a jamais été aussi élevé depuis trente ans.

Ne vous étonnez donc pas, compte tenu de la précarisation du monde du travail et de l'augmentation de la pauvreté, que des gens soient de plus en plus nombreux à aller dans les banques alimentaires ou les épiceries sociales. Soyons bien conscients qu'ils y vont pour manger à leur faim et que parfois c'est leur seul repas de la journée !

C'est un peu le même débat que tout à l'heure à propos des travailleurs pauvres : il vaut mieux résoudre le problème à la source, plutôt que de vouloir réduire les droits des gens.

Si nous luttons efficacement contre la pauvreté et la précarisation, alors le nombre de personnes qui se rendent dans ces structures diminuera.

**M. le président.** La parole est à Mme Silvana Silvani, pour explication de vote.

**Mme Silvana Silvani.** À ce stade de nos débats, je me permettrai une remarque générale. Nous sentons tous la pression des contraintes financières, mais, de mon point de vue, elles sont le fruit d'une gestion complètement inconséquente.

Action après action, politique publique après politique publique, nous partageons le regret de ne quasiment plus rien pouvoir faire, même si nous sommes tous convaincus du bien-fondé des actions que nous défendons. J'avais besoin de le dire ! (*Très bien ! sur des travées des groupes CRCE-K, SER et GEST.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Grand, pour explication de vote.

**M. Jean-Pierre Grand.** Finalement, les élus, nous y compris, sont des observateurs. À toutes celles et tous ceux qui rappellent les difficultés sociales que traverse aujourd'hui notre pays – nous en avons connu d'autres –, je rappelle tout de même

que, lorsque l'on se rend dans les banques alimentaires ou dans les organisations sociales, on voit très peu de militants politiques. (*Protestations sur des travées des groupes SER, CRCE-K et GEST.*)

**Mme Annie Le Houerou.** Parlez pour vous !

**Mme Monique Lubin.** N'importe quoi !

**M. Jean-Pierre Grand.** Je le dis parce que je suis un vieux militant de la cause alimentaire.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1117.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** L'amendement n° II-1114, présenté par Mmes Poncet Monge et Souyris, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mmes Senée et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	2 000 000		2 000 000	
Handicap et dépendance		2 000 000		2 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Créé en 2014, le crédit national des épiceries solidaires (Cnes) pallie les financements européens, car ces derniers excluent les épiceries sociales et solidaires du fait de l'obligation de gratuité des denrées. Ce crédit permet aux épiceries d'acheter des denrées et de mieux répondre aux recommandations du plan national nutrition santé.

Ces épiceries font face à de nombreux défis, dont l'inflation sur les produits alimentaires, et leur équilibre est fragile, alors que leur utilité sociale est avérée. Nombre d'épiceries du réseau de l'Union nationale des groupements des épiceries sociales et solidaires (Ugess) connaissent un déficit budgétaire.

La précarité alimentaire s'étend ; elle ne touche plus uniquement une partie des classes populaires, elle concerne aussi la classe moyenne inférieure et de plus en plus de travailleurs, car l'emploi ne protège plus de la pauvreté.

Dans un contexte d'augmentation des besoins, ces épiceries doivent prendre des mesures difficiles, comme la réduction du panier ou, quelquefois, la création d'une liste d'attente.

Avec cet amendement, travaillé avec l'Association nationale des épiceries solidaires (Andes), nous proposons une hausse du crédit national. Son adoption permettrait une remise à niveau de cette subvention.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial.** L'enveloppe consacrée au Cnes, qui avait stagné pendant de nombreuses années, a augmenté de nouveau, puisque nous avons voté ici même une augmentation de 2 millions d'euros deux années de suite, dans le PLF pour 2024 et le PLF pour 2025, soit 4 millions d'euros au total.

C'était le début d'un rattrapage, et la commission considère qu'il est possible de ralentir cette progression en 2026.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Je souhaite rappeler quelques chiffres, qui donnent l'ampleur de l'effort consenti pour les jeunes : 120 milliards d'euros sont mobilisés dans divers champs des politiques publiques, que ce soit pour la santé, l'éducation ou l'insertion. Nous ne le regrettons pas, tant la jeunesse est bien sûr un sujet primordial pour notre pays. Elle est notre avenir, et il est nécessaire de nous en occuper.

**Mme Silvana Silvani.** On ne le voit pas vraiment...

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** S'agissant de l'insertion vers l'emploi, une question bien évidemment décisive pour les jeunes, l'État poursuit le déploiement du contrat d'engagement jeune pour ceux qui sont en rupture ou en grande difficulté, notre objectif étant d'accompagner 50 000 jeunes d'ici à 2027.

Les efforts sont donc réels, et nous les concentrons sur l'insertion des jeunes.

Je rappelle aussi que, outre les actions menées dans le cadre de ce programme 304, les agences régionales de santé mettent en place des mesures qui relèvent du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Nous estimons que les actions déployées s'inscrivent dans les objectifs des auteurs de cet amendement. Il me semble donc logique d'en demander le retrait. À défaut, j'y serai défavorable.

**M. le président.** La parole est à Mme Corinne Féret, pour explication de vote.

**Mme Corinne Féret.** Je souhaitais intervenir après les propos de notre collègue Jean-Pierre Grand. Je le dis avec beaucoup de gravité : je considère que nous n'avons de leçon à recevoir de personne.

**M. Jean-Pierre Grand.** C'était un témoignage !

**Mme Corinne Féret.** Et je puis témoigner de l'inverse !

Je vous ai parlé de la banque alimentaire : chaque année, chez moi, elle organise deux collectes. Je ne mets ni mon écharpe tricolore ni mon logo du parti socialiste quand je

vais, comme tous les Français, acheter des produits au supermarché, pour les laisser ensuite à la collecte – je ne doute pas que vous en faites autant. Ne dites donc pas qu'on ne voit jamais personne de gauche. Ce n'est pas vrai !

Il y a eu la journée portes ouvertes des banques alimentaires, à laquelle j'ai été conviée. J'y suis allée, comme chacun d'entre vous peut le faire. Ne nous donnez pas de leçons ! Je vous remercie donc de nous respecter, ainsi que nos engagements : nous, nous proposons des mesures très concrètes, par exemple des crédits spécifiques pour l'aide alimentaire.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1114.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1197, présenté par M. Mellouli, Mmes Poncet Monge et Souyris, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, M. Jadot, Mme Ollivier, M. Salmon et Mmes Senée et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	11 700 000		11 700 000	
Handicap et dépendance		11 700 000		11 700 000
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	11 700 000	11 700 000	11 700 000	11 700 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Guy Benarroche.

**M. Guy Benarroche.** En Guyane, encore trop d'enfants vont à l'école le ventre vide. Pour près de 90 000 élèves scolarisés dans l'académie, dont 89 % dans l'éducation prioritaire, la sous-alimentation constitue un obstacle à l'apprentissage.

Cette situation, aggravée par le coût élevé de la vie, les difficultés de transport et la faiblesse de la production locale, a des conséquences directes sur la santé des enfants, leur développement et leur scolarité. Les études montrent un taux de maigreur inquiétant et une progression de l'illettrisme. La fatigue et les carences nutritionnelles contribuent à l'abandon de l'école après le CM2 et ralentissent le parcours scolaire.

Cet amendement vise à revaloriser le forfait étatique pour les petits-déjeuners en Guyane et de le déployer massivement pour toucher un tiers des effectifs scolaires.

Avec 11,7 millions d'euros transférés du programme « Handicap et dépendance » vers le programme « Inclusion sociale et protection des personnes », nous pouvons assurer à davantage d'enfants un début de journée plus propice à l'apprentissage.

Nous demandons au Gouvernement de lever le gage et d'assumer pleinement sa responsabilité envers les enfants de Guyane.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** Nous pouvons bien sûr regretter le recentrage du dispositif des petits-déjeuners gratuits sur le réseau d'éducation prioritaire et les quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais celui-ci apparaît pertinent, hélas, du point de vue des finances publiques.

Par ailleurs, 18 millions d'euros y sont actuellement consacrés ; y ajouter 11,7 millions d'euros pour un seul département nous paraît quelque peu disproportionné.

C'est pourquoi la commission demande le retrait de cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Je comprends votre point de vue centré sur la Guyane, et chacun connaît bien l'intérêt de ce dispositif qui, de manière générale, répond à des enjeux de santé publique, d'égalité des chances à l'école et de lutte contre la pauvreté.

En 2025, nous avons choisi de recentrer ce dispositif sur les élèves qui en ont le plus besoin, notamment en outre-mer. Les ratios sont d'ailleurs clairs : cette mesure de recentrage est tout particulièrement utile à la Guyane, puisque 6,6 % des bénéficiaires des petits-déjeuners sont guyanais, alors que les élèves de ce département ne représentent que 0,8 % des élèves du premier degré. Une attention particulière est donc bien portée à ce territoire.

Pour ces raisons, je suis défavorable à cet amendement.

**M. le président.** Monsieur Benarroche, l'amendement n° II-1197 est-il maintenu ?

**M. Guy Benarroche.** Oui, monsieur le président, parce que je le soutiens et parce qu'il s'agit d'un amendement de mon collègue Akli Mellouli.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1197.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1186, présenté par Mmes Canalès, Conconne, Brossel, S. Robert et Le Houerou, M. Kanner, Mme Féret, MM. Fichet et Jomier, Mmes Poumirol et Rossignol, M. Bourgi, Mme Monier, MM. Redon-Sarrazy, Uzenat, Pla et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	9 500 000		9 500 000	
Handicap et dépendance		9 500 000		9 500 000
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	9 500 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Simon Uzenat.

**M. Simon Uzenat.** La tarification sociale est un élément clé pour rendre la restauration scolaire accessible à toutes les familles, lutter contre la précarité alimentaire et les inégalités, œuvrer en faveur de la réussite éducative et agir en faveur du bien-manger, conformément aux objectifs de la loi Égalim.

Dans ce cadre, le dispositif Ma cantine à 1 euro a clairement fait ses preuves : lancé en 2019, il a permis de servir un peu plus de 9,5 millions de repas en 2023 et 12 millions en 2024.

Les communes font régulièrement des demandes pour en bénéficier, mais, depuis le 26 juillet dernier, celles qui perçoivent la dotation de solidarité rurale (DSR) dite péréquation et qui comptent moins de 10 000 habitants n'y sont plus éligibles.

Nous appelons à un renforcement des moyens financiers de ce dispositif à hauteur de 9,5 millions d'euros, soit une hausse de 25 %, le même pourcentage qu'en 2023 et 2024. Il s'agit de permettre à toutes les familles, notamment les plus modestes, de se nourrir correctement dans tous les territoires, en particulier les territoires ruraux.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial.** Le dispositif des cantines à 1 euro a été recentré sur les territoires où il avait le plus fort impact, c'est-à-dire le réseau d'éducation prioritaire et les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Nous pouvons regretter effectivement ce recentrage.

La commission ajoute que, malgré cela, les crédits proposés pour 2026 sont supérieurs de 7 % au niveau budgété en loi de finances pour 2025, et ce malgré les contraintes budgétaires.

C'est pourquoi la commission demande le retrait de cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Même avis, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à M. Simon Uzenat, pour explication de vote.

**M. Simon Uzenat.** Le Gouvernement est lapidaire...

L'Association des maires de France a reçu un courrier le 10 juillet dernier pour annoncer qu'à partir du 26 du même mois les candidatures ne seraient plus recevables. Monsieur le ministre, ce n'est pas comme cela qu'il faut considérer les élus. On ne peut pas travailler de cette façon !

Ce dispositif a fait ses preuves, et il est plus utile que jamais pour les familles qui attendent et pour ces enfants – pour eux, c'est souvent le seul repas équilibré de la journée. Il est également utile pour les communes qui souhaitent être accompagnées, elles qui font le travail, contrairement à l'État, pour que la loi Égalim soit respectée.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1186.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** L'amendement n° II-1153, présenté par M. Benarroche, Mmes Poncet Monge et Souyris, MM. G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mmes Senée et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	5 000 000		5 000 000	
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes		5 000 000		5 000 000
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Guy Benarroche.

**M. Guy Benarroche.** Cette disposition, rédigée en collaboration avec l'Unicef, porte sur le même sujet. Notre collègue Simon Uzenat a parfaitement expliqué tous les avantages d'une alimentation saine, équilibrée et de qualité à la cantine.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avait instauré un dispositif de cantine à 1 euro permettant un accompagnement des communes les plus modestes. Le besoin était là, le succès était au rendez-vous : 9,6 millions de repas à tarifs sociaux en 2023 et 12 millions en 2024.

Le budget actuel et le projet annuel de performances du programme 304 pour l'année 2026 prévoient malheureusement une restriction, faute de crédits, de l'accès à ce dispositif pour les nouvelles communes qui souhaiteraient s'engager dans cette démarche vertueuse et utile.

Le présent amendement vise donc à abonder les crédits du programme « Inclusion sociale et protection des personnes », afin de pérenniser une politique publique qui fonctionne et dont le besoin, avec l'insécurité alimentaire grandissante, reste plus présent que jamais. Le prélèvement sur un autre programme ne répond qu'aux règles de recevabilité et n'est pas de notre volonté ; nous appelons le Gouvernement à lever le gage.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** À titre personnel, je m'interroge sur l'équité de ce genre de subvention. En effet, depuis parfois très longtemps, des communes pratiquent la tarification sociale sans jamais avoir reçu un euro pour le faire.

Par conséquent, on ne leur donnerait rien à elles, qui sont exemplaires, et on en aiderait quelques autres – pas beaucoup au demeurant, car 5 millions d'euros, cela ne va pas très loin. J'avoue que je ne comprends pas bien l'équité du montage.

**Mme Pascale Gruny.** C'est souvent comme ça !

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** La commission demande le retrait de cet amendement, pour les mêmes raisons que précédemment.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Les dispositions de cet amendement vont effectivement dans le même sens que celles du précédent. Je vais donner quelques arguments qui vaudront donc également pour l'amendement de M. Uzenat.

Le dispositif dont nous parlons existe depuis 2019. Les communes ont eu le temps de faire leur demande. Aujourd'hui, l'État décide de fermer le guichet et de stabiliser les crédits qui y sont consacrés. La raison de cette décision est budgétaire.

Et c'est au nom de cette rigueur budgétaire, par ailleurs nécessaire, que je suis amené à émettre un avis défavorable sur cet amendement.

**Mme Silvana Silvani.** Ce n'est pas bien !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1153.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1301, présenté par Mmes Silvani, Apourceau-Poly, Brulin et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	3 000 000		3 000 000	
Handicap et dépendance		3 000 000		3 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly.

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** La distribution de petits-déjeuners gratuits à l'école est l'une des mesures principales de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le Gouvernement a néanmoins décidé de recentrer ce dispositif, et de nombreux maires nous interpellent à ce sujet, notamment dans mon département, le Pas-de-Calais.

Pour vous donner un exemple, le maire de la commune d'Hersin-Coupigny, qui compte 6 000 habitants, nous a informés que l'État allait supprimer la subvention participant au financement des petits-déjeuners dans les écoles de sa commune. Cela représente 20 000 euros de subvention en moins, sur une dépense de 24 000 euros pour cette collectivité.

Vous voyez l'effet immédiat de cette mesure, pour les collectivités, qui vont devoir choisir entre maintenir ce financement au détriment d'une autre politique ou supprimer les petits-déjeuners dans les écoles. Et cela alors que, je le répète, les cotisations des collectivités à la CNRACL, la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, sont amenées à augmenter de trois points sur quatre ans.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial.** Comme pour l'amendement n° II-1197 présenté par Guy Benarroche tout à l'heure, la commission demande le retrait de cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Dans un contexte de tension budgétaire, nous sommes dans une logique de recentrage vers les territoires les plus défavorisés. Nous avons choisi

l'outre-mer – nous en avons parlé tout à l'heure en évoquant la Guyane – et les écoles situées dans le réseau d'éducation prioritaire.

Dans ces conditions, je suis défavorable à cet amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1301.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de quatre amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1179, présenté par Mme Le Houerou, M. Uzenat, Mme Canalès, M. Kanner, Mmes Conconne et Féret, MM. Fichet et Jomier, Mmes Poumirol et Rossignol, M. Bourgi, Mmes Brossel, S. Robert et Monier, MM. Redon-Sarrazy, Pla et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	53 000 000		53 000 000	
Handicap et dépendance		53 000 000		53 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	53 000 000	53 000 000	53 000 000	53 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Annie Le Houerou.

**Mme Annie Le Houerou.** Nous entamons l'examen d'une série d'amendements qui visent l'absence de compensation des revalorisations décidées dans le cadre du Ségur de la santé.

Un accord du 4 juin 2024 de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif a prévu l'application de ces revalorisations tout à fait justifiées. C'était là une avancée nécessaire pour tous les travailleurs sociaux. Je regrette l'attitude du Gouvernement, qui a procédé par petites touches : depuis 2020, nous avons chaque année des « oubliés du Ségur »...

Pour ma part, je souhaite soulever la situation des instituts régionaux du travail social et des instituts de formation en soins infirmiers (Ifsi), qui sont éligibles à la prime Ségur, mais qui n'ont pas été compensés.

Vous allez me dire, madame la ministre, que ces financements sont à la charge des régions. Toutefois, aucune délégation de crédit n'a été faite, que ce soit aux régions ou aux départements, pour prendre en charge ces compensations. Les associations se trouvent par conséquent en très grande difficulté pour assurer les formations.

**M. le président.** L'amendement n° II-797 rectifié, présenté par Mme Antoine, M. J.M. Arnaud, Mme Billon, M. S. Demilly, Mme Gacquerre, MM. Hingray, Menonville et Pillefer et Mmes O. Richard, Romagny et Saint-Pé, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	32 000 000		32 000 000	
Handicap et dépendance		32 000 000		32 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	32 000 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Jocelyne Antoine.

**Mme Jocelyne Antoine.** Il s'agit du même problème, mais pour les associations tutélaires.

**M. le président.** Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-1070 rectifié *ter* est présenté par MM. Levi, Kern, Hingray, Dhersin et Laugier, Mme V. Boyer, M. Chasseing, Mme Billon, M. Bonhomme, Mme Bourguignon, M. Duffourg,

Mme Housseau, M. J.M. Arnaud, Mmes Romagny et Muller-Bronn, M. Pillefer et Mmes Gacquerre, Antoine et Herzog.

L'amendement n° II-1193 est présenté par Mmes Canalès et Le Houerou, M. Kanner, Mmes Conconne et Féret, MM. Fichet et Jomier, Mmes Poumirol et Rossignol,

M. Bourgi, Mmes Brossel, S. Robert et Monier, MM. Redon-Sarrazy, Uzenat, Pla et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	32 000 000		32 000 000	
Handicap et dépendance		32 000 000		32 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	32 000 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000
SOLDE			0	

La parole est à M. Bernard Pillefer, pour présenter l'amendement n° II-1070 rectifié *ter*.

**M. Bernard Pillefer.** Il est défendu, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à Mme Annie Le Houerou, pour présenter l'amendement n° II-1193.

**Mme Annie Le Houerou.** Il s'agit cette fois de la non-compensation de la prime Ségur dans les services mandataires associatifs chargés de la protection juridique des majeurs.

Ces associations sonnent également l'alerte. Elles sont en très grande difficulté. Pourtant, elles jouent un rôle absolument incontournable pour accompagner les majeurs protégés dans leur vie quotidienne.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** Compte tenu de la situation budgétaire, la commission est défavorable à l'ensemble de ces amendements.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée.** S'agissant du « Ségur pour tous » pour les instituts de formation en travail social, il s'agit d'une extension qui ne peut être opposée aux régions. Des discussions se poursuivent, mais il n'y a pas d'obligation de financement de ce Ségur.

En revanche, s'agissant des services de protection juridique des majeurs, il y a bien eu des délégations de crédit en 2025 pour permettre cette compensation. Pour 2026, la compensation de la prime Ségur est bien budgétée en loi de finances.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1179.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-797 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1070 rectifié *ter* et II-1193.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

**M. le président.** Je suis saisi de trois amendements identiques.

L'amendement n° II-1256 rectifié *bis* est présenté par MM. Iacovelli et Lévrier, Mme Nadille, MM. Théophile, Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Duranton, M. Fouassin, Mme Havet, MM. Kulimoetoke, Lemoyne, Mohamed Soilihi, Patient et Patriat, Mme Phinera-Horth, MM. Rambaud et Rohfritsch, Mme Schillinger et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

L'amendement n° II-1259 est présenté par Mmes Rossignol, Le Houerou, Canalès et Monier, M. Kanner, Mmes Conconne et Féret, MM. Fichet et Jomier, Mmes Lubin et Poumirol, M. Bourgi, Mme Brossel, MM. Ziane, Redon-Sarrazy, Uzenat, Pla et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1282 rectifié est présenté par Mme Vérien, M. Dhersin, Mmes Sollogoub, O. Richard et Bourguignon, MM. S. Demilly et J.M. Arnaud et Mmes Saint-Pé, Billon, Gacquerre, Housseau et Romagny.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000
Handicap et dépendance				

Égalité entre les femmes et les hommes	5 000 000		5 000 000	
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Teva Rohfritsch, pour présenter l'amendement n° II-1256 rectifié *bis*.

**M. Teva Rohfritsch.** Depuis 2024, tous les salariés de la branche des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privées à but non lucratif sont concernés par le complément de rémunération de la prime Ségur.

L'extension du bénéfice de cette revalorisation salariale à l'ensemble des salariés du secteur a répondu à une demande des associations pour les « oubliés du Ségur », dans un domaine où les salariés, en grande majorité des femmes, exercent des métiers difficiles.

En conséquence, les crédits du programme 137 ont été abondés de 7 millions d'euros en loi de finances pour 2025, afin de compenser l'extension de la prime Ségur par l'État pour les salariés des associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Cet amendement vise à les abonder de nouveau de 5 millions d'euros.

**M. le président.** La parole est à Mme Corinne Féret, pour présenter l'amendement n° II-1259.

**Mme Corinne Féret.** Cet amendement, proposé par Laurence Rossignol, vise à poursuivre en 2026 le soutien de l'État envers les associations d'accompagnement des femmes victimes de violences, afin de compenser le coût de l'extension de la prime Ségur aux salariés des secteurs sociaux et médico-sociaux privés.

Ces associations, parmi lesquelles les centres d'information sur les droits des femmes et des familles – nous avons parlé longuement et à plusieurs reprises de ces structures –, ont rencontré des difficultés financières accrues depuis l'extension de la prime Ségur.

Certaines ont été contraintes de licencier une partie de leurs salariés, voire de mettre fin à certains dispositifs d'accompagnement des victimes de violences. Les 5 millions d'euros inscrits dans le présent amendement sont la somme minimale qui permettrait aux associations concernées de maintenir leurs activités essentielles en 2026.

**M. le président.** La parole est à Mme Dominique Vérien, pour présenter l'amendement n° II-1282 rectifié.

**Mme Dominique Vérien.** Ces associations accomplissent le travail de l'État sur le terrain et elles ont réellement besoin d'obtenir cette compensation, car nous avons constaté des suppressions de postes.

Par conséquent, je plaide pour que, cette fois, nous puissions voter cet amendement de repli à 5 millions d'euros.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial.** C'est une demande de retrait.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Aurore Bergé, ministre déléguée.** Comme je l'ai expliqué précédemment, nous garantirons bien en 2026 le maintien de la compensation de la prime Ségur pour les associations de lutte contre les violences faites aux femmes.

**M. le président.** La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour explication de vote.

**Mme Nathalie Goulet.** Madame la ministre, une grande confiance n'excluant pas une petite méfiance, nous allons soutenir Mme Vérien et voter ces amendements.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Masset, pour explication de vote.

**M. Michel Masset.** Nous ferons de même. Nous avons proposé 7 millions d'euros ; nous voterons pour 5 millions d'euros !

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1256 rectifié *bis*, II-1259 et II-1282 rectifié.

*(Les amendements sont adoptés.)*

**M. le président.** Je suis saisi de cinq amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les trois premiers sont identiques.

L'amendement n° II-1056 rectifié est présenté par Mmes Housseau, Vérien et Doineau, M. Folliot, Mme Antoine, M. Levi, Mmes Saint-Pé, Gacquerre et Sollogoub et MM. Kern et Capo-Canellas.

L'amendement n° II-1307 est présenté par Mmes Silvani, Apourceau-Poly, Brulin, Gréaume et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

L'amendement n° II-1401 rectifié *bis* est présenté par MM. Uzenat, Temal, Bourgi et Michau, Mmes Canalès et Poumirol, MM. Pla, Gillé, Tissot et Redon-Sarrazy, Mmes Artigalas et Bélim, M. Mérillou, Mme Conconne et MM. Chaillou et Cozic.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	30 100 000		30 100 000	
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes		30 100 000		30 100 000
TOTAL	30 100 000	30 100 000	30 100 000	30 100 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à Mme Dominique Vérien, pour présenter l'amendement n° II-1056 rectifié.

**Mme Dominique Vérien.** Cet amendement a pour objet la protection juridique des majeurs, plus particulièrement les mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel.

Leur rémunération n'a pas évolué depuis 2014. L'État avait alors fixé le coût de référence à 142,95 euros par mesure de protection et par mois, alors qu'il était auparavant indexé sur le Smic. Si nous devons reprendre cette indexation, nous aurions aujourd'hui un écart de 24,65 %. Le coût de cette revalorisation serait de 30 millions d'euros, ce qui correspond au montant inscrit dans cet amendement de Mme Housseau.

Toutefois, estimant que cette demande aurait probablement peu de succès étant donné le contexte budgétaire, Mme Housseau a déposé un autre amendement, qui sera examiné ensuite, l'amendement n° II-1055 rectifié. Il tend à fixer une revalorisation d'un montant de 150 euros par dossier et par mois, de telle sorte qu'une petite indexation puisse être prise en compte pour ces mandataires judiciaires qui accomplissent un travail formidable. Si nous ne voulons pas les perdre, nous devons les payer mieux.

**M. le président.** La parole est à Mme Silvana Silvani, pour présenter l'amendement n° II-1307.

**Mme Silvana Silvani.** Je ne reviendrai pas sur les explications qui ont été données. J'ajouterai simplement que ces mandataires judiciaires exercent une mission à la fois de confiance, d'expertise juridique, de suivi patrimonial et de lutte contre les maltraitances. Or, et c'est un élément important, leur rémunération n'a pas été réévaluée depuis plus de dix ans !

**M. le président.** La parole est à M. Simon Uzenat, pour présenter l'amendement n° II-1401 rectifié *bis*.

**M. Simon Uzenat.** Il est défendu, monsieur le président.

**M. le président.** Les deux amendements suivants sont également identiques.

L'amendement n° II-1055 rectifié est présenté par Mmes Housseau, Vérien et Doineau, M. Folliot, Mme Antoine, M. Levi, Mmes Saint-Pé, Gacquerre et Sollogoub, M. Kern, Mme Bourguignon et M. Capo-Canellas.

L'amendement n° II-1403 rectifié *bis* est présenté par MM. Uzenat, Temal, Bourgi et Michau, Mmes Canalès et Poumirol, MM. Pla, Gillé, Tissot et Redon-Sarrazy, Mmes Artigalas et Bélim, M. Méryllou, Mme Conconne et MM. Chaillou et Cozic.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	6 020 000		6 020 000	
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes		6 020 000		6 020 000
TOTAL	6 020 000	6 020 000	6 020 000	6 020 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Dominique Vérien, pour présenter l'amendement n° II-1055 rectifié.

**Mme Dominique Vérien.** Il est défendu, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à M. Simon Uzenat, pour présenter l'amendement n° II-1403 rectifié *bis*.

**M. Simon Uzenat.** Il est défendu également.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** La question du financement des mandataires de la protection juridique des majeurs se pose avec acuité, notamment du fait que la population vieillit et que la conscience des difficultés psychiatriques grandit.

C'est un sujet qui nous intéresse particulièrement et auquel Pierre Barros et moi-même allons consacrer du temps, puisque notre prochain rapport de contrôle devrait avoir cette question pour thème.

Toutefois, il n'y a pas seulement les mandataires de la protection juridique ; il y a aussi les associations qui exercent cette mission. Comme nous n'avons pas pu nous pencher précisément sur la situation des uns et des autres, associations et mandataires à titre individuel, nous demandons, au bénéfice d'une discussion approfondie l'an prochain, le retrait de l'ensemble de ces amendements.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée.** Pour ce qui concerne les mandataires individuels, qui sont des professionnels libéraux, l'État participe en partie au financement, l'autre partie restant à la charge de la personne en fonction de ses ressources.

Quant aux services, le projet de loi de finances prévoit une progression des crédits, à partager entre différentes structures. Nous avons également lancé une mission, que j'évoquais tout à l'heure, pour leur permettre de mieux optimiser leurs charges de fonctionnement.

**M. le président.** La parole est à M. Simon Uzenat, pour explication de vote.

**M. Simon Uzenat.** J'entends bien les propos de M. le rapporteur spécial, mais cette rémunération n'a pas bougé depuis dix ans. Nous n'avons pas besoin de rapports ou d'enquêtes pour nous accorder sur ce constat !

L'amendement n° II-1403 rectifié *bis*, comme l'amendement n° II-1055 rectifié, vise une hausse très modérée de 5 %, qui est bien loin de prendre en compte ce que les intéressés auraient dû percevoir si cette rémunération avait continué à être indexée sur le Smic.

Ne nous voilons pas la face. Envoyons un premier signal avant de faire le travail que vous avez proposé. Nous y sommes favorables, mais, en tout état de cause, les intéressés ne se nourrissent pas d'études. Je remercie mes collègues de bien vouloir apporter leur soutien à ces amendements raisonnables.

En gage de bonne volonté, je retire l'amendement n° II-1401 rectifié *bis*, mais je souhaite maintenir l'amendement n° II-1403 rectifié *bis*, monsieur le président

**M. le président.** L'amendement n° II-1401 rectifié *bis* est retiré.

La parole est à Mme Dominique Vérien, pour explication de vote.

**Mme Dominique Vérien.** De la même façon, je retire l'amendement n° II-1056 rectifié, mais je maintiens l'amendement n° II-1055 rectifié, monsieur le président, parce que les mandataires judiciaires ont vraiment besoin d'aide.

**M. le président.** L'amendement n° II-1056 rectifié est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° II-1307.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n° II-1055 rectifié et II-1403 rectifié *bis*.

*(Les amendements sont adoptés.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-1041 rectifié *bis* est présenté par MM. Gold et Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, M. Daubet, Mme N. Delattre, MM. Fialaire et Grosvalet, Mmes Guillotin et Jouve, MM. Laouedj et Masset, Mme Pantel et M. Roux.

L'amendement n° II-1071 rectifié *ter* est présenté par MM. Levi, Kern, Hingray, Dhersin et Laugier, Mme V. Boyer, M. Chasseing, Mme Billon, M. Bonhomme, Mme Bourguignon, M. Duffourg, Mme Housseau, M. J.M. Arnaud, Mme Romagny, M. Pillefer et Mmes Gacquerre, Antoine et Herzog.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	3 400 000		3 400 000	
Handicap et dépendance		3 400 000		3 400 000
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	3 400 000	3 400 000	3 400 000	3 400 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Michel Masset, pour présenter l'amendement n° II-1041 rectifié *bis*.

**M. Michel Masset.** Cet amendement a été préparé par mon collègue Éric Gold.

Les crédits pour les services mandataires à la protection juridique des majeurs vont reculer de 3,4 millions d'euros. Cette baisse ne couvre pas l'augmentation des mesures qu'ils sont amenés à prendre ni le coût de l'inflation.

Nous proposons donc de maintenir les crédits à la hauteur de ceux de 2025, pour garantir la continuité et la qualité des services.

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Pillefer, pour présenter l'amendement n° II-1071 rectifié *ter*.

**M. Bernard Pillefer.** Cet amendement de notre collègue Levi a été très bien défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial.** Comme l'a déclaré précédemment Arnaud Bazin, nous allons travailler sur ce sujet au cours des prochains mois.

La commission demande donc le retrait de ces deux amendements identiques.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée.** Avis défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n° II-1041 rectifié *bis* et II-1071 rectifié *ter*.

*(Les amendements ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1176, présenté par M. Benarroche, Mmes Poncet Monge et Souyris, MM. G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mmes Senée et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	7 000 000		7 000 000	
Handicap et dépendance		7 000 000		7 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000
SOLDE	0		0	

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Il s'agit d'un amendement de notre collègue Guy Benarroche, qui vise à améliorer la prise en charge de la santé mentale dans la protection juridique des majeurs en créant un poste de médecin psychiatre au sein des services titulaires.

Sur le terrain, tous les acteurs le disent, une grande partie des personnes protégées – j'ai entendu le chiffre de 40 % – souffrent de troubles psychiques ou psychiatriques, mais les équipes tutélaires n'ont presque jamais accès à une expertise médicale régulière, en raison de la pénurie de psychiatres, notamment dans les déserts médicaux, ou de l'absence de relais adaptés.

Pourtant, là où l'intervention d'un psychiatre a été expérimentée, les résultats sont probants : meilleur suivi des personnes, compréhension des situations, prévention des crises, appui aux mandataires.

Si nous voulons une protection juridique efficace et digne, nous devons l'adosser à une expertise de santé mentale.

Par cet amendement, nous proposons de financer cette présence indispensable par le programme 304, « Inclusion sociale et protection des personnes ». Nous demandons naturellement au Gouvernement de compenser cette dépense en levant le gage.

C'est une mesure utile, cohérente avec la grande cause nationale 2025 consacrée à la santé mentale et indispensable pour protéger les personnes les plus vulnérables. Je vous invite donc, mes chers collègues, à soutenir cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** Je vous renvoie à l'argumentation que j'ai précédemment développée sur l'accroissement des moyens consacrés aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

J'ajoute que, même si cet amendement était voté et que les crédits étaient là, je doute de l'effectivité de cette disposition sur le terrain, compte tenu du manque de psychiatres dans notre pays.

La commission émet donc un avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée.** Comme l'a souligné M. le rapporteur, le vote de l'amendement ne suffirait pas à régler le problème de l'accès aux médecins psychiatres. À cet égard, je mise plus sur le déploiement de nos politiques visant à former davantage de médecins et de professionnels de santé de proximité dans les territoires.

Nous souhaitons, d'un côté, augmenter l'offre de soins psychiatriques à l'échelle d'un territoire, et, de l'autre, améliorer les dispositifs de formation, ce qui est d'ailleurs en cours.

La formation des mandataires judiciaires dans ce champ est ainsi renforcée, pour qu'ils puissent mieux accueillir les personnes concernées par des troubles psychiques et s'appuyer ensuite sur les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) pour les parcours de santé complexes, ainsi que sur l'offre de soins existante sur un territoire.

Mon avis est donc défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1176.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-488 rectifié n'est pas soutenu.

Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-401, présenté par M. Rohfritsch, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	1 000 000		1 000 000	
Handicap et dépendance		1 000 000		1 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes				

TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Teva Rohfritsch.

**M. Teva Rohfritsch.** Il s'agit ici d'une somme modeste pour un geste fort face à une urgence avérée. En effet, la fracture sociale touche aussi la Polynésie française, qui connaît depuis plusieurs années une augmentation préoccupante du nombre de familles, et surtout d'enfants, contraints de vivre dans les rues de Papeete.

L'absence de solution d'hébergement adapté entraîne une exposition directe des mineurs à des situations d'insalubrité, d'insécurité, de malnutrition, de rupture scolaire, ainsi qu'à des risques majeurs en matière de santé physique et psychique.

Cette situation constitue une véritable urgence sanitaire et sociale qui, bien entendu, relève du statut d'autonomie de la Polynésie française, madame la ministre. Mais il s'agit aussi, à mes yeux, d'une urgence constitutionnelle, puisque nous touchons à la protection de l'enfance.

Cette somme relativement modique permettrait d'ouvrir un chemin pour traiter l'urgence et prévenir les risques sanitaires graves en garantissant à chaque enfant sans abri de Polynésie française une protection immédiate et effective.

**M. le président.** L'amendement n° II-397, présenté par M. Rohfritsch, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	500 000		500 000	
Handicap et dépendance		500 000		500 000
Égalité entre les femmes et les hommes				
TOTAL	500 000	500 000	500 000	500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Teva Rohfritsch.

**M. Teva Rohfritsch.** Il est défendu, monsieur le président.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial.** Il revient aux autorités de la collectivité de financer la protection de l'enfance, les compétences de l'État étant très limitées en Polynésie française par la loi organique de 2004.

La commission demande donc le retrait de ces amendements.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée.** Même avis.

**M. le président.** La parole est à M. Teva Rohfritsch, pour explication de vote.

**M. Teva Rohfritsch.** Je m'attendais à ce que l'on m'oppose le statut et la loi organique. C'est souvent le cas dans cette assemblée. Cependant, je faisais référence à notre Constitution : la protection de l'enfance figure dans le bloc de constitutionnalité.

J'irai même au-delà : la loi organique n'empêche pas l'État de conclure une convention sur la santé et la solidarité avec le gouvernement de la Polynésie française. Celle-ci est d'ailleurs en cours de négociation et elle doit entrer en vigueur en 2026.

Je souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité, au nom de la Constitution et de la protection de nos enfants, d'y insérer absolument cette clause de protection de l'enfance.

J'y insiste, il y a des enfants qui dorment dans la rue à Papeete !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-401.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-397.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1154, présenté par M. Benarroche, Mmes Poncet Monge et Souyris, MM. G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mmes Senée et M. Vogel, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Lutte contre la traite des êtres humains

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		200 000		200 000
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes				
Lutte contre la traite des êtres humains	200 000		200 000	
TOTAL	200 000	200 000	200 000	200 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

**Mme Mathilde Ollivier.** Cet amendement de notre collègue Guy Benarroche vise à donner de vrais moyens à la mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof). Des forces de l'ordre aux associations, en passant par les magistrats, ils sont unanimes : le repérage, la prise en charge et le suivi de ces victimes présentent de trop grandes lacunes.

La Miprof existe, mais son autonomie budgétaire bien trop limitée ne permet pas à notre pays de répondre à ses obligations en matière de protection des mineurs victimes de la traite, par exemple. Je vous invite tous, mes chers collègues, madame la ministre, à prendre connaissance de l'excellent rapport de l'Unicef publié l'été dernier sur le sujet des mineurs victimes d'exploitation criminelle.

Par le présent amendement, nous souhaitons créer une ligne budgétaire autonome de 200 000 euros pour la lutte contre la traite des êtres humains, comme c'était prévu dans le plan national de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains 2024-2027.

Il est temps de donner à la Miprof des moyens autonomes pour la mise en œuvre effective de ses missions.

**M. le président.** L'amendement n° II-1155, présenté par M. Benarroche, Mmes Poncet Monge et Souyris, MM. G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mmes Senée et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		200 000		200 000
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes	200 000		200 000	
TOTAL	200 000	200 000	200 000	200 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Ghislaine Senée.

**Mme Ghislaine Senée.** Par cet amendement de repli, Guy Benarroche vise à insister sur le besoin réel et important de crédits pour la mise en œuvre du mécanisme national d'identification, d'orientation et de protection des victimes de la traite.

Il s'agit pour notre pays d'une obligation, qui est prévue par deux directives européennes de 2021 et 2024 et que nous avons intégrée dans le plan national de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains 2024-2027. C'est aussi et surtout un outil qui fonctionne, comme le montre l'expérience anglaise.

Il ne s'agit que de 200 000 euros. La Miprof a déjà commencé le travail et a identifié les critères et la faisabilité d'un tel outil avec la direction interministérielle du numérique (Dinum) et les services numériques des ministères sociaux.

Inutile de rappeler ici l'horreur subie par les victimes de traite, mais les chiffres sont tout de même terrifiants. Les associations spécialisées ont recensé près de 7 000 victimes, dont 14 % étaient mineures. Plus de la moitié des majeurs avaient déjà commencé à être exploités lorsqu'ils étaient mineurs. Sur la période 2024-2025, quelque 38 % des victimes mineures de traite des êtres humains avaient moins de 14 ans.

C'est une nécessité de mieux repérer les victimes, de mieux les accompagner en dehors même d'un parcours judiciaire et de leur offrir une protection, ainsi qu'une assistance adaptée.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** Je demande de retrait de ces deux amendements.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Aurore Bergé, ministre déléguée.** Même avis.

**M. le président.** La parole est à Mme Annie Le Houerou, pour explication de vote.

**Mme Annie Le Houerou.** Je profite de cette intervention pour demander à Mme la ministre où en est la mesure de revalorisation de l'aide financière à l'insertion sociale et professionnelle, l'allocation de sortie des parcours de prostitution, que nous avons votée l'an passé.

L'objectif était de l'aligner sur le revenu de solidarité active, mais il me semble que les décrets ne sont pas parus.

**M. le président.** La parole est à Mme Olivia Richard, pour explication de vote.

**Mme Olivia Richard.** Je voterai ces amendements, car l'identification des victimes de traite est fondamentale. Lorsque l'on entend le mot « traite » ressortent des idées préconçues, qui ne permettent pas de lutter efficacement contre un phénomène qui prend de l'ampleur.

La traite, c'est l'exploitation d'autrui, soit à des fins sexuelles, soit pour travailler. Nous avons tous lu des articles alarmants concernant l'exploitation sexuelle des mineurs. Il ne faut pas parler de prostitution, car il n'y a pas de libre arbitre en l'occurrence.

Il nous faut impérativement des outils pour mesurer ce phénomène, afin de pouvoir le combattre.

**M. le président.** La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour explication de vote.

**Mme Nathalie Goulet.** Le ministre de l'intérieur et le ministre des comptes publics, avec Tracfin, se sont entendus, le 7 février dernier, précisément pour lutter contre ces filières en y consacrant des moyens.

Par conséquent, je ne soutiendrai pas cet amendement.

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre déléguée.

**Mme Aurore Bergé, ministre déléguée.** Madame Le Houerou, je vous informe que le décret en question est paru le 1<sup>er</sup> décembre dernier. La revalorisation qui avait été votée est désormais pleinement applicable. Bien évidemment, elle se répétera année après année.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1154.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1155.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

#### Vote sur les crédits de la mission

**M. le président.** Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

*(Les crédits sont adoptés.)*

**M. le président.** Nous allons procéder à l'examen des amendements portant sur les objectifs et indicateurs de performance de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », figurant à l'état G.

ÉTAT G

1443	<b>Solidarité, insertion et égalité des chances</b>
1444	<b>Accompagner le retour vers l'emploi pour développer la part du revenu du travail dans les ressources des allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (157)</b>
1445	Part des allocataires de l'AAH percevant une rémunération d'activité (157)
1446	<b>Garantir aux adultes vulnérables une protection juridique adaptée à leurs besoins (304)</b>
1447	Coût moyen des mesures de protection exercées par les services tutélaires (304)
1448	<b>Inciter à l'activité et au maintien dans l'emploi (304)</b>
1449	Part des foyers allocataires du RSA en reprise d'activité qui accèdent à la prime d'activité et se maintiennent dans l'emploi (304)
1450	<b>137 - Égalité entre les femmes et les hommes</b>
1451	<b>Aider à la sortie de la prostitution et lutter contre son développement</b>
1452	Déploiement des parcours de sortie de prostitution (PSP)
1453	<b>Améliorer la qualité de service en matière d'aide aux personnes victimes de violence</b>
1454	Accompagnement offert par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)
1455	Taux d'appels traités par la permanence téléphonique nationale de référence
1456	<b>Mesurer l'engagement financier du ministère de l'Égalité en faveur de l'égalité professionnelle et l'insertion économique et l'effet levier des crédits du programme 137 sur cette politique</b>
1457	Part des crédits du programme 137 dédiée aux projets en faveur de l'égalité professionnelle

1458	<b>157 - Handicap et dépendance</b>
1459	<b>Accompagner le retour vers l'emploi pour développer la part du revenu du travail dans les ressources des allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) [Stratégique]</b>
1460	Part des allocataires de l'AAH percevant une rémunération d'activité [Stratégique]
1461	<b>Accroître l'effectivité et la qualité des décisions prises au sein des MDPH</b>
1462	Qualité des décisions de la commission des droits et de l'autonomie (CDAPH) des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) dans le cadre d'un renouvellement
1463	Qualité des décisions de la commission des droits et de l'autonomie (CDAPH) des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) dans le cadre d'une première demande
1464	<b>Développer l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés</b>
1465	Qualité de l'accueil, de la formation et de l'accompagnement en ESAT
1466	<b>304 - Inclusion sociale et protection des personnes</b>
1467	<b>Améliorer le repérage des enfants en danger ou en risque de danger</b>
1468	Taux d'appels traités par le Service national téléphonique de l'enfance en danger (SNATED)
1469	<b>Garantir aux adultes vulnérables une protection juridique adaptée à leurs besoins [Stratégique]</b>
1470	Coût moyen des mesures de protection exercées par les services tutélares [Stratégique]
1471	<b>Garantir l'égal accès des enfants à la cantine de l'école</b>
1472	Nombre d'élèves bénéficiant de repas à la cantine à un tarif inférieur ou égal à 1 €
1473	<b>Inciter à l'activité et au maintien dans l'emploi [Stratégique]</b>
1474	Part des foyers allocataires du RSA en reprise d'activité qui accèdent à la prime d'activité et se maintiennent dans l'emploi [Stratégique]
1475	Part des foyers bénéficiaires de la prime d'activité percevant un montant de prime bonifié
1476	Taux de sortie de la prime d'activité pour dépassement de ressources

**M. le président.** L'amendement n° II-1277 rectifié, présenté par Mmes O. Richard et Antoine, M. J. M. Arnaud et Mmes Billon et Vérien, est ainsi libellé :

Après l'alinéa 1452

Insérer un alinéa ainsi rédigé :

Taux de demandes de parcours de sortie de prostitution validées par les commissions départementales dans l'année

La parole est à Mme Olivia Richard.

**Mme Olivia Richard.** Madame la ministre, vous avez lancé la stratégie nationale de lutte contre le système prostitutionnel en mai 2024.

Le présent amendement vise à créer un nouvel indicateur portant sur le nombre de demandes de parcours de sortie de la prostitution (PSP) validées par les commissions départementales dans l'année. Pour l'instant, l'indicateur 3.1 précise le nombre des PSP en cours, à savoir 845, mais ne donne pas d'informations sur le nombre des PSP demandés.

Or, selon les associations de terrain, 40 000 personnes, dont 30 % de mineurs, pourraient être concernées. Il est donc indispensable de pouvoir mesurer les besoins pour ajuster le dispositif.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial.** En cohérence avec les conclusions de notre dernier rapport de contrôle, réalisé avec Arnaud Bazin, nous sommes favorables à la création d'un tel indicateur.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Aurore Bergé, ministre déléguée.** Madame la sénatrice, votre demande est satisfaite.

Chaque année, nous donnons consigne aux réseaux de se concentrer sur les droits des femmes et aux commissions départementales de mesurer le nombre de personnes qui ont pu entrer dans les parcours de sortie de la prostitution, département par département. En 2024, par exemple, nous savons que nous avons eu un taux de refus de 18 %.

Ces données sont d'ores et déjà disponibles. Nous pouvons nous engager, évidemment, à les faire mieux connaître des parlementaires si tel n'est pas encore le cas.

Par ailleurs, je réunirai en avril prochain le comité de suivi de la stratégie de lutte contre le système prostitutionnel, qui marquera aussi les dix ans de l'entrée en vigueur de la loi, dite Rossignol, visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

Le Gouvernement demande donc le retrait de cet amendement.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Arnaud Bazin**, *rapporteur spécial*. J'entends bien ce que vous dites, madame la ministre, mais, puisque les données existent, je ne vois pas de difficultés à voter cet amendement, afin d'inscrire en dur dans la loi le principe de leur communication.

**M. le président**. Je mets aux voix l'amendement n° II-1277 rectifié.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président**. L'amendement n° II-1231 rectifié, présenté par Mme Vérien, M. Dhersin, Mmes Sollogoub, O. Richard et Bourguignon, MM. S. Demilly et J. M. Arnaud et Mmes Guidez, Billon, Gacquerre, Housseau et Romagny, est ainsi libellé :

Après l'alinéa 1455

Insérer un alinéa ainsi rédigé :

Taux d'appels traités par la permanence téléphonique de référence pour les victimes de violences sexuelles

La parole est à Mme Dominique Vérien.

**Mme Dominique Vérien**. Il s'agit, par cet amendement, de mesurer le taux d'appels traités par la permanence téléphonique de référence pour les victimes de violences sexuelles. En effet, mieux l'on mesure, mieux l'on sait ce que l'on finance et s'il faut ou non continuer à le faire.

**M. le président**. Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin**, *rapporteur spécial*. Nous partageons l'intention de notre collègue, qui nous paraît louable.

Cependant, cet indicateur pourrait avoir des effets pervers. Nous avons identifié ce risque dans notre rapport, au sujet du financement des associations. En effet, la démarche d'aller vers une structure d'accompagnement est une décision de la femme, et non de la plateforme.

Or quand le nombre d'appels augmente, le taux d'appels traités tend à diminuer à moyens constants. C'est non pas la performance de l'association qui a diminué, mais sa charge de travail qui a augmenté. Mes chers collègues, vous connaissez comme nous la fragilité de ces structures. Nous vous incitons donc à la prudence.

La commission demande par conséquent le retrait de cet amendement ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

**Mme Dominique Vérien**. Je le retire, monsieur le président !

**M. le président**. L'amendement n° II-1231 est retiré.

L'amendement n° II-1232 rectifié, présenté par Mme Vérien, M. Dhersin, Mmes Sollogoub, O. Richard et Bourguignon, MM. S. Demilly et J.M. Arnaud, Mmes Guidez et Billon, M. Pillefer et Mmes Gacquerre, Housseau et Romagny, est ainsi libellé :

Après l'alinéa 1455

Insérer un alinéa ainsi rédigé :

Nombre de femmes bénéficiaires de l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales

La parole est à Mme Dominique Vérien.

**Mme Dominique Vérien**. Il s'agit de mesurer le taux de recours à l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales.

**M. le président**. Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros**, *rapporteur spécial*. En cohérence avec les conclusions de notre dernier rapport de contrôle budgétaire, l'avis est favorable sur la création de cet indicateur, sous

réserve que l'amendement soit rectifié pour mesurer le taux de recours à l'aide universelle d'urgence et non le nombre de femmes bénéficiaires.

**Mme Dominique Vérien**. Je suis d'accord pour le rectifier, monsieur le président.

**M. le président**. Je suis donc saisi d'un amendement n° II-1232 rectifié *bis*, présenté par Mme Vérien, M. Dhersin, Mmes Sollogoub, O. Richard et Bourguignon, MM. S. Demilly et J.M. Arnaud, Mmes Guidez et Billon, M. Pillefer et Mmes Gacquerre, Housseau et Romagny, et ainsi libellé :

Après l'alinéa 1455

Insérer un alinéa ainsi rédigé :

Taux de recours à l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales

Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Aurore Bergé**, *ministre déléguée*. Le nombre est connu : il figure dans les annexes au projet de loi de finances et a été fourni aux parlementaires dans des réponses ministérielles à leurs questions. Précisément, 63 062 aides ont été versées de décembre 2023 à octobre 2025.

Je demande donc le retrait de l'amendement ; à défaut, j'y serai défavorable.

**M. le président**. Je mets aux voix l'amendement n° II-1232 rectifié *bis*.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président**. J'appelle en discussion l'article 79, ainsi que les amendements portant articles additionnels après l'article 79, qui sont rattachés pour leur examen aux crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances. »

Solidarité, insertion et égalité des chances

### Article 79

① L'article L. 842-8 du code de la sécurité sociale est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.

② Toutefois, la situation des personnes qui bénéficient, au 31 mars 2026, de l'allocation aux adultes handicapés et de la prime d'activité, demeure régie par les dispositions de cet article jusqu'à l'intervention du réexamen périodique, prévu à l'article L. 843-4 du code de la sécurité sociale, de leur prime d'activité.

**M. le président**. Je suis saisi de huit amendements identiques.

L'amendement n° II-28 est présenté par MM. Bazin et Barros, au nom de la commission des finances.

L'amendement n° II-233 est présenté par M. Burgoa, au nom de la commission des affaires sociales.

L'amendement n° II-612 rectifié *ter* est présenté par Mme Demas, M. Delia, Mmes Ventalon et Di Folco, MM. Favreau, Lefèvre, Genet et Bruyen, Mmes Bellamy et Perrot, MM. Dhersin, Levi et Panunzi, Mme Malet, MM. Cambon, E. Blanc, Sido et Saury et Mme Dumont.

L'amendement n° II-760 rectifié est présenté par Mme Antoine, M. J.M. Arnaud, Mmes Billon et Bourguignon, MM. Cambier et S. Demilly, Mme Guidez, MM. Hingray et Menonville et Mmes O. Richard, Romagny et Saint-Pé.

L'amendement n° II-1091 est présenté par Mmes Poncet Monge et Souyris, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mmes Senée et M. Vogel.

L'amendement n° II-1113 rectifié *bis* est présenté par MM. Iacovelli et Lévrier, Mme Nadille, MM. Théophile, Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Duranton, M. Fouassin, Mme Havet, MM. Kulimoetoke, Lemoine, Mohamed Soilihi, Patient et Patriat, Mme Phinera-Horth, MM. Rambaud et Rohfritsch, Mme Schillinger et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

L'amendement n° II-1118 rectifié est présenté par M. Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, M. Daubet, Mme N. Delattre, MM. Fialaire, Gold et Grosvalet, Mmes Guillotin et Jouve, MM. Laouedj et Masset, Mme Pantel et M. Roux.

L'amendement n° II-1178 est présenté par Mmes Féret et Le Houerou, M. Uzenat, Mme Canalès, M. Kanner, Mme Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Poumirol et Rossignol, M. Bourgi, Mmes Brossel, S. Robert et Monier, MM. Redon-Sarrazy, Pla et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Ces huit amendements sont ainsi libellés :

Supprimer cet article.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial, pour présenter l'amendement n° II-28.

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** Je souhaite dire quelques mots sur cet amendement qui est d'importance, puisqu'il vise à supprimer l'article 79.

Nous avons tous été interpellés, voire choqués par l'exclusion des travailleurs handicapés, en particulier ceux qui travaillent en établissement et service d'accompagnement par le travail (Ésat), du bénéfice de la prime d'activité.

L'enjeu se monte à 90 millions d'euros sur 9,3 milliards d'euros de crédits pour cette année 2026, en tenant compte des dates de décision. Cela représente un effort de 1 % de la part de l'ensemble des travailleurs qui bénéficient de la prime d'activité, si nous répartissons cet effort de 90 millions sur tout le monde.

Nous avons donc proposé de supprimer l'article 79, sans pour autant augmenter les crédits de la mission, afin d'être cohérents avec tout ce que nous avons dit depuis le début. L'année suivante, cela représenterait un effort de 2 %. On reste donc toujours dans l'épaisseur du trait, à financement constant.

Un tel article nous paraît tout à fait contradictoire avec ce que nous voulons pour les travailleurs handicapés, c'est-à-dire la meilleure insertion possible par le travail.

Par conséquent, la commission des finances a validé, je crois à l'unanimité, cette suppression de l'article 79.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-233.

**M. Laurent Burgoa, rapporteur pour avis.** Je précise que la commission des affaires sociales souhaite elle aussi la suppression de cet article, à l'unanimité de ses membres également.

**M. le président.** La parole est à M. Antoine Lefèvre, pour présenter l'amendement n° II-612 rectifié *ter*.

**M. Antoine Lefèvre.** Il est défendu, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à Mme Jocelyne Antoine, pour présenter l'amendement n° II-760 rectifié.

**Mme Jocelyne Antoine.** Il est défendu également.

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour présenter l'amendement n° II-1091.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Il est défendu.

**M. le président.** La parole est à M. Stéphane Fouassin, pour présenter l'amendement n° II-1113 rectifié *bis*.

**M. Stéphane Fouassin.** Défendu !

**M. le président.** La parole est à M. Christian Bilhac, pour présenter l'amendement n° II-1118 rectifié.

**M. Christian Bilhac.** Défendu !

**M. le président.** La parole est à Mme Corinne Féret, pour présenter l'amendement n° II-1178.

**Mme Corinne Féret.** Je suis tout à fait satisfaite de voir que la quasi-totalité des groupes, ainsi que les deux commissions concernées, réclament cette suppression. Proposer un tel article, tout de même, il fallait oser !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Monsieur le président, je sens que ma mission ne va pas être facile... Mais cela arrive : c'est la dure vie de ministre ! (*Sourires.*)

J'ai bien compris quelle allait être l'issue du vote. Sans débattre plus que cela, nous pourrions objecter qu'il existe une dérogation historique, puisque l'allocation aux adultes handicapés est depuis toujours considérée comme un revenu d'activité, contrairement aux autres allocations.

Vous avez dit vous-même que les personnes en situation de handicap aimaient être traitées comme tout le monde, et ce n'est pas ce que vous proposez en l'occurrence. J'ajoute que cela peut même être contre-productif, puisque nous savons que, à partir d'un certain montant, le mécanisme de la prime d'activité joue défavorablement. Visiblement, nous ne vous avons pas convaincus, mais ce n'est pas grave.

Pour ces raisons, mesdames, messieurs les sénateurs, sans illusion sur le résultat, vous comprendrez que je sois amené à émettre un avis défavorable sur l'ensemble de ces amendements identiques.

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** Et sans amertume ? (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Non, sans aucune amertume, monsieur le rapporteur spécial !

**M. le président.** Vous auriez pu émettre un avis de sagesse, monsieur le ministre... (*Nouveaux sourires.*)

Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-28, II-233, II-612 rectifié *ter*, II-760 rectifié, II-1091, II-1113 rectifié *bis*, II-1118 rectifié et II-1178.

(*Les amendements sont adoptés.*)

**M. le président.** En conséquence, l'article 79 est supprimé.

### Après l'article 79

**M. le président.** L'amendement n° II-240 rectifié, présenté par M. Henno, Mme Antoine, MM. J.M. Arnaud et Courtial, Mme de La Provôté, M. Dhersin, Mme Jacquemet, M. Menonville et Mmes Patru, Perrot, Romagny, Saint-Pé et Sollogoub, est ainsi libellé :

Après l'article 79

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

L'article L.262-4 du code de l'action sociale et des familles est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Par dérogation aux règles de calcul et de versement mentionnées au présent article, le bénéfice du revenu de solidarité active est limité à vingt-quatre mois consécutifs pour les personnes ayant le statut d'autoentrepreneur au titre de l'activité pour laquelle elles sollicitent ou perçoivent le revenu de solidarité active. »

La parole est à Mme Anne-Sophie Patru.

**Mme Anne-Sophie Patru.** Cet amendement de M. Olivier Henno vise à instaurer un délai maximal de vingt-quatre mois pour le versement du RSA aux autoentrepreneurs, une mesure qui a pour objectif de renforcer l'incitation à l'autonomie financière.

Nous estimons que vingt-quatre mois sont suffisants pour juger de la pérennité de l'activité.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Barros, rapporteur spécial.** Le rapport de la Cour des comptes sur le RSA, remis en 2022, notait que la combinaison du RSA et de la prime d'activité constitue un système efficace pour préserver les incitations au travail. Il ne nous semble pas nécessaire de limiter son bénéfice à vingt-quatre mois pour les autoentrepreneurs.

La commission demande donc le retrait de cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Il est toujours difficile de mettre en place une règle de non-cumul pour une certaine catégorie et pas pour toutes les autres. Il y a un risque d'inconstitutionnalité évident.

Pour autant, il y a bien là un sujet. Mes services ont commencé à y travailler, en collaboration avec les conseils départementaux, qui gèrent le RSA. Nous souhaiterions mettre en place un mécanisme de suivi régulier qui permettrait d'évaluer les situations et de traiter les abus ou de les anticiper. Ce processus de surveillance nous paraît tout aussi efficace ; nous serons plutôt dans ce registre-là.

Le Gouvernement demande donc le retrait de cet amendement, faute de quoi il émettrait un avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à Mme Frédérique Puissat, pour explication de vote.

**Mme Frédérique Puissat.** Il s'agit d'une disposition que nous avons déposée, avec mon collègue Olivier Henno, dans le cadre du projet de loi relatif à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales.

Par conséquent, je voterai cet amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-240 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 79.

L'amendement n° II-1243 rectifié *bis*, présenté par MM. Rochette, Malhuret et Chasseing, Mme L. Darcos, M. Verzelen, Mme Bourcier, MM. Grand, Brault, Chatillon, Ravier, Maurey et Menonville et Mmes Romagny et Herzog, est ainsi libellé :

Après l'article 79

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le montant annuel total des prestations perçues par les membres d'un foyer fiscal en application de l'article L. 511-1 du code de la sécurité sociale, à l'exclusion des 5°, 8° et 9° du même article, de l'article L. 523-1 du même code et de l'article L. 262-2 du code de l'action sociale et des familles, ne peut excéder un multiple de 70 % du montant net du salaire minimum de croissance. Le plafonnement peut être ajusté en fonction de la composition du ménage, dans des conditions déterminées par décret.

L'écrêtement du montant total ne porte pas sur la part correspondant aux prestations prévues aux 2° et 3° de l'article L. 511-1 du code de la sécurité sociale.

La parole est à M. Pierre Jean Rochette.

**M. Pierre Jean Rochette.** Cet amendement bien connu a fait couler beaucoup d'encre. Il vise à plafonner toutes les aides sociales cumulées pouvant être perçues à hauteur de 70 % du Smic.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** Il nous semble que ce débat mérite une plus grande place que celle que nous pourrions lui accorder ici ce soir. En effet, il s'agit tout de même d'un sujet de première importance, et nous ne pouvons pas l'envisager de cette manière, au détour d'un amendement, en fin d'examen d'une mission, sans avoir recueilli les nombreux avis nécessaires.

La commission demande donc le retrait de cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Effectivement, le sujet est important et, comme l'a dit M. le rapporteur, nous y travaillons. Vous le savez, nous préparons un projet de loi visant à instituer une allocation de solidarité unique. Le projet est presque prêt, et vous le recevrez bientôt. Nous espérons pouvoir le présenter en conseil des ministres à la fin de l'année ou au tout début de l'année prochaine, pour qu'il arrive ensuite très vite au Sénat et que commence le processus d'élaboration de la loi.

Oui, c'est un sujet important, qui demande certainement une instruction plus poussée.

Par conséquent, compte tenu des informations que je viens de vous donner, je vous propose de retirer votre amendement ; sinon, je serais obligé de donner un avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Jean Rochette, pour explication de vote.

**M. Pierre Jean Rochette.** Je vous propose que nous votions cet amendement, ce qui permettra de faire passer le message. Ensuite, cette disposition vivra sa vie et deviendra peut-être même obsolète.

**M. le président.** La parole est à Mme Silvana Silvani, pour explication de vote.

**Mme Silvana Silvani.** Nous avons très bien entendu le message que vous voulez faire passer en parlant d'un plafonnement, mon cher collègue.

Vous laissez ainsi entendre qu'un certain nombre de nos concitoyens vivent très grassement en additionnant les prestations. Nous n'avons pas entendu beaucoup d'horreurs jusque-là, à part des refus d'aménagement.

De plus, compte tenu de la teneur votre intervention générale tout à l'heure, nous avons bien compris que vous ne croyez absolument pas que les décisions prises ici régleront quoi que ce soit sur le plan financier. J'ai donc hâte d'entendre vos propositions l'année prochaine.

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour explication de vote.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Je suis élue de la région Auvergne-Rhône-Alpes, donc je connais cette proposition. Elle ne recoupe pas celle de M. le ministre, qui, pour ce que j'en sais, ne concerne que le RSA, la prime d'activité et l'aide personnalisée au logement. Elle ne concerne ni les allocations familiales ni l'allocation aux adultes handicapés.

Nous avons bien compris votre obsession à combattre toute forme de solidarité. Malheureusement, vous partez d'un postulat erroné, à savoir que le travail ne paierait pas. (*M. Pierre Jean Rochette s'exclame.*)

Eh bien si, il vaut toujours mieux travailler que de bénéficier exclusivement de prestations ! Je ne dis pas que le travail paie bien, mais il est toujours plus rentable de travailler que de ne pas travailler. Il faudra donc affiner vos arguments, mon cher collègue.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1243 rectifié *bis*.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1269 rectifié *ter*, présenté par M. L. Vogel, Mme Ciuntu, M. Grand, Mme Aeschlimann, MM. Chasseing, Wattebled, Laménie, Brault et Menonville, Mme Bourcier et MM. Chevalier, Rochette, Naturel et Lefèvre, est ainsi libellé :

Après l'article 79

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – À la fin de la deuxième phrase de l'article L. 821-6 du code de la sécurité sociale sont ajoutés les mots : « , ou supprimé en cas d'incarcération ».

II. – Le présent article est applicable dans des conditions et à compter d'une date fixées par décret et au plus tard à compter des droits du mois de décembre 2026.

La parole est à M. Marc Laménie.

**M. Marc Laménie.** Cet amendement de notre collègue Louis Vogel vise à prévoir la suppression totale de l'allocation aux adultes handicapés au-delà d'une certaine durée d'incarcération.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial.** Nous allons écouter avec beaucoup d'intérêt ce que va nous dire M. le ministre.

Si nous ne votions pas cet amendement, les crédits de la mission augmenteraient, apparemment, de 10 millions d'euros. En effet, il semblerait que cette hausse ait été anticipée et que l'adoption de cet amendement ait déjà été prise en compte, si nous avons bien lu les textes budgétaires. Vous allez donc nous éclairer sur ce point, monsieur le ministre.

Considérant cette difficulté, la commission des finances s'en est remise à la sagesse du Sénat sur cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée.** L'adoption de cet amendement permettrait en effet d'augmenter les crédits de la mission. Il tend à soulever une question proche de celle dont nous avons débattu précédemment concernant le maintien de l'aide aux personnes incarcérées.

Cet amendement viserait uniquement les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés vivant seules, et non celles qui ont un conjoint ou un enfant à charge. En outre, la mesure ne s'appliquerait qu'au bout de deux mois d'incarcération.

Le sens de cet amendement est évident : la personne incarcérée étant à la charge de l'État pour ses besoins courants d'hébergement ou de nourriture, elle n'a pas besoin que la solidarité nationale finance en plus ses besoins du quotidien.

Le Gouvernement émet donc un avis favorable sur cet amendement de M. Vogel.

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour explication de vote.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** J'aimerais comprendre : avant d'être discuté ici et éventuellement voté, cet amendement a déjà été intégré dans le texte que vous nous présentez, madame la ministre ? Vous n'avez pas osé présenter vous-même cette mesure ? Vous avez demandé à quelqu'un de le faire ?

Il est tout de même incroyable que vous nous disiez que cette disposition est déjà intégrée dans le projet de loi de finances et que nous aurons un problème s'il n'est pas adopté. C'est du chantage ! C'est incroyable ! Je n'ai jamais entendu une chose pareille.

Il est bien dommage que, de la même façon, vous n'ayez pas intégré par anticipation nos amendements à ce texte : nous aurions été obligés de les voter !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1269, modifié.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 79.

Nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ».

Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à vingt et une heures cinq.

La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-neuf heures trente-cinq, est reprise à vingt et une heures cinq, sous la présidence de M. Didier Mandelli.)*

**PRÉSIDENTE DE M. DIDIER MANDELLI**  
**vice-président**

**M. le président.** La séance est reprise.

### Travail, emploi et administration des ministères sociaux

**M. le président.** Le Sénat va examiner les crédits de la mission Travail, emploi et administration des ministères sociaux (et articles 80 et 81).

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial de la commission des finances.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est la huitième année que je présente ce rapport au nom de la commission des finances.

Cette année, les crédits de la mission demandés pour 2026 s'élèvent à 16,8 milliards d'euros en autorisations d'engagement et à 17,7 milliards d'euros en crédits de paiement.

Par rapport à la loi de finances initiale pour 2025, les crédits connaissent une diminution de 3 milliards d'euros en autorisations d'engagement, soit une baisse de 15,1 %, et de 2,4 milliards d'euros en crédits de paiement, soit une réduction de 11,8 %. Cette mission est donc sans conteste l'une de celles qui contribuent le plus à la réduction des dépenses publiques.

La diminution proposée en 2026 fait d'ailleurs suite à une très forte baisse des crédits de la mission en 2025. En effet, entre le dépôt du projet de loi de finances et l'adoption de la loi de finances initiale pour 2025, le Parlement avait adopté, sur l'initiative du Gouvernement et du Sénat, d'importantes mesures d'économie, dont l'impact cumulé se chiffrait à 1,6 milliard d'euros.

Comme les années précédentes, l'évolution des dépenses de la mission dépend largement de celle des crédits du programme 103, parce qu'il participe pour une grande part au financement de l'apprentissage et en constitue en quelque sorte la politique phare.

La baisse des crédits de ce programme, de 21,1 % en autorisations d'engagement et de 19,4 % en crédits de paiement, explique ainsi largement la baisse globale des crédits de la mission.

Si l'on prend en compte l'ensemble des dépenses en faveur de la formation en alternance, les crédits consacrés à cette politique sur le budget de l'État s'élèvent à environ 4,6 milliards d'euros. Il s'agit d'une baisse très sensible par rapport à 2025, puisque le coût de l'alternance pour la mission était alors de 6,2 milliards d'euros.

Cette baisse est principalement imputable à la diminution des crédits consacrés à l'aide aux employeurs d'apprentis. En effet, pour couvrir les économies prévues sur ce poste de dépenses en 2025, le Gouvernement a revu à la baisse le barème de l'aide à l'embauche : de 6 000 euros pour tous les contrats, elle est passée à 5 000 euros pour les contrats signés par les PME et à 2 000 euros pour les contrats signés par des entreprises de plus de 250 salariés.

Le Gouvernement envisage une diminution du nombre d'entrées en apprentissage. Les prévisions de baisse pour 2026 reposent sur l'hypothèse d'une diminution de 10 % des entrées en apprentissage en 2025.

Pour résumer, la situation requiert aujourd'hui de la stabilité. Il est toutefois à craindre que cette stabilité, que le secteur appelle de ses vœux et que nous estimons souhaitable, n'advienne pas. En effet, les entrées en apprentissage en septembre 2025 seront sans doute plus importantes qu'anticipées par le Gouvernement.

Monsieur le ministre, peut-être pourrez-vous nous donner plus de précisions à cet égard ? Nous ne disposons pas des chiffres de septembre 2025 lorsque nous avons déposé notre rapport. Les économies proposées seraient dans ce cas en partie fictives. Si cette hypothèse se révélait fautive, les crédits de la mission augmenteraient en effet mécaniquement. Il faudrait alors réfléchir à la manière de revoir la copie.

Avant de céder la parole à ma collègue Ghislaine Senée, je souhaite indiquer la position de la commission des finances sur cette mission.

La commission a pris acte de la forte baisse des crédits consacrés aux politiques de l'emploi et de la formation professionnelle. Elle souhaite, en responsabilité, compte tenu des contraintes budgétaires et de la nécessaire baisse des dépenses publiques, accepter ces économies, tout en reconnaissant les points sur lesquels celles-ci paraissent trop importantes.

La commission a donc émis une majorité d'avis défavorables ou de demandes de retrait sur les amendements que nous allons examiner.

En revanche, elle a jugé nécessaire de réduire certaines coupes budgétaires, en particulier sur les entreprises adaptées. Nous avons déposé un amendement, afin de rétablir les crédits de ces structures à leur niveau de 2025.

De même, elle a émis un avis favorable sur des amendements visant à préserver les missions locales et s'en remettra à la sagesse du Sénat sur l'insertion par l'activité économique.

J'en viens aux articles rattachés à la mission.

La commission n'a pas souhaité supprimer l'article 80, qui met fin à l'aide forfaitaire de 500 euros pour le financement du permis de conduire. Il existe en effet d'autres dispositifs, qui ne sont, au demeurant, pas réservés aux apprentis. Compte tenu cependant des nombreux amendements tendant à proposer cette suppression, nous nous en remettons à la sagesse du Sénat sur ce point.

De même, la commission n'a pas non plus souhaité modifier l'article 81 sur la régulation du compte personnel de formation (CPF). Nous constatons néanmoins, là encore, que de nombreux collègues souhaitent maintenir l'éligibilité des bilans de compétences au CPF. La commission s'en remettra également à la sagesse du Sénat, à condition que soient adoptées d'autres mesures pour maîtriser le coût du financement des bilans de compétences.

Enfin, la commission des finances propose d'adopter les crédits de la mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains, ainsi qu'au banc des commissions.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la rapporteure spéciale.

**Mme Ghislaine Senée, rapporteure spéciale de la commission des finances.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » est, cette année encore, celle qui contribue le plus massivement à la réduction de la dépense publique.

Après plusieurs exercices de forte hausse concentrée sur l'apprentissage, nous sommes désormais dans une phase de contraction budgétaire, qui produit des effets sur différents dispositifs d'insertion et d'accès à l'emploi, en particulier pour les publics qui en sont les plus éloignés.

Le choix budgétaire proposé peut d'ailleurs rendre incertaine la réalisation des objectifs que nous avons fixés dans la loi pour le plein emploi.

Je commencerai par évoquer France Travail. L'opérateur voit sa subvention pour charge de service public baisser de 12 % par rapport à 2025 et son plafond d'emplois diminuer de 515 ETP. Le Gouvernement affirme que cela ne représenterait que 1 % des effectifs, mais cette présentation est somme toute trompeuse.

France Travail fait face à une montée en charge continue, alors même que ses partenaires – missions locales, Cap emploi et collectivités locales – sont déjà sous tension. À effectif constant, l'opérateur doit en effet assumer une expansion inédite de ses missions : renforcement de l'accompagnement intensif, prospection accrue auprès des employeurs, augmentation des contrôles de la recherche d'emploi.

S'y ajoutent des réformes lourdes : la généralisation d'Avenir pro dans les lycées professionnels, le plan Seniors 50 et plus, mais aussi la lutte contre les trop-perçus, les contrôles renforcés des frontaliers, les mesures issues de la Conférence nationale du handicap, ainsi qu'une mission que nous avons nous-mêmes créée, à savoir la gestion du fonds d'allocation de fin de mandat. Ainsi, dès mars prochain, après les municipales, France Travail devra encore absorber un afflux de bénéficiaires supplémentaires.

Dans ce contexte, exiger davantage tout en retirant des moyens fragilise l'opérateur, pourtant engagé dans une trajectoire d'efficacité. Je me réjouis donc que la commission des affaires sociales demande une hausse du plafond d'ETP.

Je reviens à présent à l'Unédic. Je tiens à redire ma profonde inquiétude face au prélèvement opéré par l'État sur ses ressources, alors même que l'assurance chômage fait face à un retour durable au déficit.

Après une année 2025 proche de l'équilibre, le régime enregistrerait un déficit de 1,3 milliard d'euros en 2026. Dans ces conditions, le prélèvement prévu par l'État revient à créer artificiellement du déficit et à affaiblir la capacité de l'Unédic à jouer son rôle de stabilisateur, alors qu'une remontée prochaine du chômage est annoncée.

Cette ponction est d'autant moins justifiée que cette dette résulte en partie des décisions de l'État durant la crise sanitaire, qu'il n'a jamais compensées.

J'évoquerai maintenant un autre point de vigilance, concernant les missions locales. Leur situation au sein du service public de l'emploi est particulièrement préoccupante. Leurs autorisations d'engagement diminueraient de 77,65 millions d'euros pour 2026. Cette baisse pèserait directement sur leur capacité à accompagner les jeunes, d'autant plus que le nombre de contrats d'engagement jeune devrait diminuer de 10 000 pour l'année prochaine.

Chacun le constate, partout sur les territoires, les besoins pour notre jeunesse augmentent, et cette baisse suscite une inquiétude largement partagée, notamment chez les élus locaux, qui doivent une fois encore compenser les désengagements de l'État.

Notre assemblée se saisit massivement du sujet : vingt-deux amendements visant à augmenter les crédits des missions locales ont été déposés par l'ensemble des groupes et, une nouvelle fois, de la commission des affaires sociales. Je m'en félicite. J'indique que la commission des finances émettra un avis favorable sur les amendements visant à rétablir les crédits au niveau de 2025.

Je souhaite attirer l'attention sur le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE), dont la situation est également préoccupante.

Les crédits qui lui sont consacrés connaîtraient une baisse de 12 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2025. Comme nous le soulignons dans notre rapport, il s'agirait de la plus forte contraction jamais enregistrée, alors même que les structures d'insertion jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi. Une telle réduction fragiliserait la capacité des structures d'insertion par l'activité économique à maintenir leur mission et compromettrait les parcours qu'elles accompagnent.

Cette inquiétude, là encore, est largement partagée : vingt-huit amendements ont été déposés pour renforcer les crédits de l'IAE. Les propositions vont de 139 millions à 244 millions d'euros, ce qui correspond au maintien de 30 000 à 60 000 postes d'insertion.

La commission des finances émettra donc un avis de sagesse sur la proposition de la commission des affaires sociales visant à atténuer la baisse prévue. Cette mobilisation transpartisane montre que le secteur ne peut faire l'objet d'un ajustement budgétaire aussi brutal.

Je terminerai en disant quelques mots des articles rattachés de la mission. Comme Emmanuel Capus l'a rappelé, la commission n'avait pas souhaité modifier ces articles, car il lui semblait que les besoins étaient ailleurs, sur les missions locales ou l'IAE principalement.

Toutefois, la commission s'en est remise à la sagesse du Sénat sur les amendements visant à supprimer l'article 80 et sur ceux qui tendent à maintenir l'éligibilité au CPF des bilans de compétences.

Ce maintien a un coût. La commission a ainsi émis des avis favorables sur d'autres amendements qui pourraient le compenser en restreignant l'éligibilité au CPF de la préparation des examens du permis de conduire pour les véhicules légers et en plafonnant les droits mobilisables pour les actions de formation inscrites au répertoire spécifique.

Mes chers collègues, je vous indique d'ores et déjà que j'ai à titre personnel des réserves sur le plafonnement appliqué aux formations du répertoire spécifique. Bien que leur coût par heure soit important, elles concernent notamment des certifications de métiers artisanaux dont notre pays a fortement besoin. Nous pourrions en débattre.

Nous aurons également à débattre de la suppression des crédits de la plateforme de l'inclusion ou du groupement d'intérêt public Les entreprises s'engagent, deux dispositifs récents et particulièrement innovants qui permettent d'agir pour la simplification, la mutualisation et l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques de l'emploi.

En conclusion, mes chers collègues, alors que selon les prévisions, le taux de chômage pourrait atteindre 8,2 % à la fin de l'année 2026, nous savons que l'environnement économique sera de fait plus dégradé. Que ces perspectives éclairent notre discussion et nos arbitrages sur cette mission. *(M. le rapporteur spécial applaudit.)*

**M. le président.** La parole est à Mme le rapporteur pour avis. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

**Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits demandés au titre de la mission s'élèvent à 17,7 milliards d'euros, soit une diminution de 2,4 milliards d'euros par rapport à 2025.

Voilà donc deux ans que les crédits de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » diminuent de 11 %, pour revenir à des ordres de grandeur plus acceptables. Rappelons tout de même que ce budget avait enflé de 60 % entre 2019 et 2024.

La commission des affaires sociales souscrit donc à cette baisse, avec toutefois la conviction qu'il convient de ne pas reproduire les erreurs commises. Cette décroissance doit désormais être pilotée et s'inscrire dans une trajectoire pluriannuelle, au risque de saper les politiques mises en place.

S'agissant des diminutions de crédits en faveur des acteurs de l'insertion professionnelle, certaines nous ont paru trop brutales sur un seul et même exercice budgétaire. La commission a donc adopté des amendements afin de les atténuer.

Tel est ainsi le cas des moyens de fonctionnement des missions locales, de l'enveloppe à destination des structures d'insertion par l'activité économique et de celle qui est destinée aux entreprises adaptées. J'ai toutefois appelé les acteurs à ne pas être passifs face aux diminutions des crédits qui se poursuivront. Les missions locales, comme les structures de l'IAE, devront s'engager dans un effort pluriannuel, ce dont leurs représentants sont convenus.

**M. Laurent Burgoa.** Très bien !

**Mme Frédérique Puissat,** *rapporteur pour avis.* La mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, qui se poursuivra en 2026 et 2027, devra aussi produire des gains d'efficacité. Pour que les ambitions de la loi se réalisent, encore faut-il que les acteurs chargés de l'appliquer en aient les moyens. Je songe bien sûr à France Travail, dont les missions ont été accrues et dont les effectifs sont pourtant réduits de 515 ETP en 2026.

La commission a déposé un amendement visant à stabiliser le plafond d'emplois de l'opérateur pour éviter ces injonctions paradoxales.

En ce qui concerne la formation professionnelle, la commission met en garde contre les conséquences néfastes d'une nouvelle diminution, arrêtée à la dernière minute, des aides aux employeurs d'apprentis. Il nous semble que la politique d'apprentissage a besoin de stabilité et que ses crédits doivent être préservés.

Pour cela, le Gouvernement pourra s'appuyer sur les pistes d'économies que nous formulons, à hauteur de 614 millions d'euros, sur la dotation à France Compétences et sur le plan d'investissement dans les compétences (PIC). Les dépenses cumulées de ce plan dépassent les 15 milliards d'euros depuis 2018, alors que les objectifs ne sont pas atteints ; j'y reviendrai.

Sous réserve de l'adoption de ces amendements, la commission des affaires sociales a émis un avis favorable sur l'adoption des crédits de la mission. Elle s'est aussi prononcée en faveur de l'article 81, sous réserve de l'adoption d'un amendement visant à ne pas exclure les bilans de compétences de l'éligibilité au compte personnel de formation.

En revanche, la commission des affaires sociales a proposé la suppression de l'article 80, qui met fin à une aide au permis de conduire pour les apprentis et qui pénaliserait spécifiquement les jeunes des territoires ruraux, mais pas uniquement eux. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.* – *M. le rapporteur spécial applaudit également.*)

## Organisation des travaux

**M. le président.** Mes chers collègues, avant de donner la parole aux orateurs des groupes, je vous indique, pour la bonne information de tous, que 163 amendements sont à examiner sur cette mission.

La conférence des présidents a fixé la durée maximale de la discussion à trois heures, ce qui nous mènerait aux alentours d'une heure ou une heure trente, dans la mesure où nous entamerions l'examen des amendements à partir de vingt-deux heures trente. Si, toutefois, nous n'avions pas terminé à l'heure indiquée, nous poursuivrions l'examen de cette mission demain à partir de quatorze heures.

En outre, la conférence des présidents, réunie mercredi 3 décembre, a décidé que, lorsque le nombre d'amendements déposés ne paraît pas pouvoir garantir leur examen serein dans les délais impartis, les temps de parole seraient fixés, sur proposition de la commission des finances, à une minute.

En application de cette décision, les durées d'intervention seront donc fixées à une minute.

## Travail, emploi et administration des ministères sociaux (suite)

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque discussion comprend le temps d'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de quinze minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à Mme Raymonde Poncet Monge. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les exercices se suivent et l'austérité s'accroît.

L'an dernier, les crédits de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » étaient en baisse de près de 7 %. Cette année, le projet de loi de finances amplifie cette trajectoire austéritaire, la baisse étant de près de 13 %, soit 3 milliards d'euros de dépenses publiques en moins, presque le double de l'année précédente.

La trajectoire de dépenses est ainsi portée à 17,7 milliards d'euros, bien en dessous du plafond fixé par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, qui situait cette trajectoire à 21,6 milliards d'euros en 2026. Le Gouvernement impose donc un plan d'ajustement structurel plus sévère que ce qui était annoncé.

Certes, une partie non négligeable des efforts sont concentrés sur l'apprentissage. Toutefois, outre que ce repli atteste en réalité du semi-échec du dispositif, dont les effets d'aubaine étaient prévisibles et sont en partie responsables de la baisse de la productivité ces dernières années, il ne saurait masquer les coupes budgétaires imposées à l'ensemble des dispositifs de retour à l'emploi.

Il en est ainsi de la chute des dotations aux missions locales – de 20 % en deux ans –, alors que trois ministères prétendent avoir fait de la jeunesse leur priorité et que les jeunes font face à de nombreux freins à l'emploi et restent la classe d'âge la plus pauvre.

Il en est de même de la baisse du plafond d'emploi de France Travail, difficilement compatible avec les nombreuses missions nouvelles et promesses de moyens de la loi pour le plein emploi.

Il en est de même enfin pour les structures d'insertion par l'activité économique, qui subissent une diminution de leurs autorisations d'engagement de près d'un tiers, ce qui met en péril 3 000 salariés permanents, 20 000 ETP conventionnés et 60 000 parcours d'insertion.

L'ampleur de ces coups de rabot suscite des interrogations. Ce sont des mesures procycliques, alors que la conjoncture se retourne et que l'OFCE prévoit une hausse du chômage, lequel pourrait atteindre 8,2 % à la fin de l'année 2026. Cela a d'ailleurs conduit les rapporteurs de la commission des finances à conclure que la capacité des politiques de l'emploi à inverser cette tendance sera amoindrie par les diminutions de crédits prévues dans le présent projet de loi de finances.

De fait, dans un tel contexte, la baisse des crédits, que la Fédération des entreprises d'insertion considère comme « la plus forte de son histoire », aura obligatoirement des externalités négatives et un impact démultiplié dans les territoires les plus en difficulté.

Ces baisses n'ont fait l'objet d'aucune étude d'impact par le Gouvernement, qui n'a pris en compte ni leurs effets dans les territoires ni les fragilités des modèles économiques selon le type de structure. Seule la logique comptable à court terme prime !

Après huit ans d'une politique de l'offre qui a vidé les caisses de l'État sans résultat macro-économique autre que conjoncturel, la facture est de fait présentée aux missions, à toutes les missions de service public.

En 2024, la Cour des comptes soulignait que la période 2018-2023 avait été marquée par d'importantes baisses d'impôts, dont l'impact est estimé à 62 milliards d'euros, soit 2,2 points de PIB. Ces baisses sont à l'origine de déficits budgétaires structurels et de l'explosion de la dette, puisque rien, en fait, n'a vraiment ruisselé. La mission paie aujourd'hui le prix fort de ces cadeaux non financés et inefficients.

Comme ceux de la mission « Enseignement scolaire » hier, les crédits de cette mission ne permettent plus d'investir dans l'élévation des compétences et des qualifications, dans l'effort de formation requis par les transitions numérique et écologique, ni dans la qualité des emplois et la levée des freins à l'emploi.

Le Gouvernement agit de façon désordonnée, aveugle, sans évaluer les effets récessifs et contre-productifs d'une politique menée par à-coups, en freinant brutalement le développement du pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique qu'il a lui-même engagé hier, mais que son obstination déraisonnable à mettre en œuvre une politique de l'offre – celle qu'il conduit depuis huit ans – entrave désormais.

Le plein emploi ne sera donc pas au rendez-vous. La hausse du chômage, que le Gouvernement masque par des emplois de piètre qualité, ne sera pas enrayerée. Elle viendra s'ajouter à la hausse désormais historique, depuis trente ans, du taux de pauvreté.

Aussi, les membres du groupe Écologiste – Solidarité et Territoires voteront contre la dégradation des crédits de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux ». (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Véronique Guillotin.

**Mme Véronique Guillotin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si nous enchaînons cet automne les textes budgétaires difficiles, cette mission porte l'effort budgétaire le plus significatif du projet de loi de finances pour 2026.

La situation de nos finances publiques et les décisions qu'elle nous contraint à prendre n'enchantent effectivement personne et, en responsabilité, nous obligent à examiner les dépenses de manière pragmatique.

Si la baisse est nécessaire, elle mérite toutefois une pluriannualité et une pente plus douce, afin d'impliquer les acteurs et de leur donner de la visibilité. Pour autant, si des économies doivent être réalisées, elles doivent épargner au maximum ce qui contribue efficacement à l'insertion par l'emploi.

Pour 2026, les crédits de cette mission sont en baisse de 2,4 milliards d'euros, soit près de 12 %, ce qui les fait revenir à leur niveau de 2021, après une augmentation poursuivie jusqu'en 2024. Seuls les crédits consacrés à l'indemnisation des demandeurs d'emploi sont en augmentation, en prévision d'une hausse du chômage attendue en 2026. C'est une raison supplémentaire, peut-être, de faire porter l'effort sur l'insertion vers l'emploi.

Notre groupe, qui se veut responsable, ne refuse pas *a priori* et par principe les baisses de dépenses ; il souhaite l'effort de tous en proportion de ses capacités et examine chaque proposition sous un angle pragmatique et non idéologique.

Toutefois, je prônais il y a quelques jours, lors de l'examen du projet de budget de la sécurité sociale, un retour à l'équilibre des comptes en misant en grande partie sur le retour au travail et la préservation de notre modèle social en travaillant plus et mieux.

Le projet de budget qui nous est présenté ici nous apparaît donc difficile et en décalage, car il ne permet pas le nécessaire retour à l'emploi de ceux qui en sont éloignés. Il est en décalage également avec ce que nous voyons sur le terrain.

Jeudi dernier, je me suis rendue dans une petite ville du nord de mon département, la Meurthe-et-Moselle, non loin de la frontière luxembourgeoise, pour participer à l'inauguration d'un bac pro dans la rénovation du patrimoine historique, au sein d'une unité de formation par apprentissage quasiment unique à l'échelon national.

Deux élèves y avaient été orientés par leur mission locale du Sud-Ouest. Ils avaient traversé la France pour suivre cette formation, coconstruite avec une entreprise locale, l'entreprise Le Bras Frères, qui a participé notamment à la rénovation de Notre-Dame.

Ce simple exemple montre l'enjeu que représentent pour nos jeunes, mais aussi pour nos entreprises, tout à la fois l'apprentissage et les missions locales.

Nous suivrons sur de nombreux points la ligne de Mme la rapporteure pour avis de la commission des affaires sociales, Frédérique Puissat, considérant certaines diminutions trop brutales pour un seul exercice budgétaire.

Tel est le cas de la réduction de 13 % des moyens de fonctionnement des missions locales.

Ainsi, nous défendrons un amendement visant à maintenir l'enveloppe de l'an dernier, laquelle marquait déjà une diminution par rapport à l'exercice précédent. En effet, alors que les besoins augmentent, une nouvelle baisse des

crédits risquerait d'allonger les délais et de dégrader la qualité de l'accompagnement, voire de détruire plusieurs centaines d'emplois.

Favoriser l'insertion durable des jeunes nous apparaît indispensable, dans un contexte où le taux de chômage de ces derniers demeure élevé et risque de s'accroître, de même que leur niveau d'incertitude face à l'avenir.

La situation des crédits alloués à l'insertion par l'activité diffère, en ce que leur baisse de 11 % intervient après plusieurs années de forte augmentation. Nous la jugeons toutefois abrupte. Nous défendrons donc un budget plus élevé que ce qui est proposé et examinerons la proposition de Mme la rapporteure pour avis au regard de l'avis du Gouvernement. Si un accord peut être trouvé avec les acteurs concernés sur une perspective pluriannuelle d'efforts soutenables, nous ne nous y opposerons pas.

J'en terminerai en évoquant les deux lignes de crédits sur lesquelles les membres du groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen sont les plus réservés : l'apprentissage et l'insertion par l'emploi des personnes handicapées.

En ce qui concerne l'emploi des personnes handicapées, nous défendrons un amendement visant à maintenir le niveau des aides au poste dans les entreprises adaptées.

S'agissant de l'apprentissage, si le soutien public a atteint 16 milliards d'euros cette année, nous ne pourrions approuver les coupes envisagées dans ce texte, alors que les aides à l'employeur ont déjà été réduites de 650 millions d'euros en 2025. Même en tenant compte d'une éventuelle diminution du nombre des contrats en 2026, le budget proposé entraînera nécessairement une nouvelle baisse du montant de l'aide aux entreprises.

Or, comme ils nous le disent souvent sur le terrain, les employeurs ont déjà connu trois montants d'aide différents depuis 2023. Ne saisons pas définitivement leur confiance et laissons-leur de la visibilité. La dynamique favorable à l'apprentissage et la qualité de l'accompagnement des apprentis sont des éléments précieux pour l'insertion professionnelle du jeune, dont le retour au travail reste essentiel.

Dans le même esprit, nous nous opposerons à la suppression de l'aide de 500 euros au permis de conduire pour les apprentis de plus de 18 ans.

Pour ma part, j'étais même favorable à son extension aux jeunes de moins de 17 ans et j'avais interrogé le Gouvernement à ce sujet, mais il faut savoir raison garder... (*Sourires.*) En effet, cette perte nuirait à la mobilité des apprentis, notamment dans les zones rurales ou périurbaines, où le permis reste essentiel pour trouver un emploi ou s'y maintenir.

Mes chers collègues, si notre groupe souhaite encourager toutes les initiatives en faveur d'une plus grande efficacité de nos politiques publiques, les coupes proposées dans les crédits de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » nous paraissent importantes et abruptes. Elles mériteraient d'être envisagées dans une perspective pluriannuelle. Le retour vers l'emploi doit être accompagné, soutenu et envisagé comme un investissement nécessaire pour l'avenir de notre pays.

Nous porterons sur les amendements un regard attentif et pragmatique.

**M. le président.** La parole est à Mme Nadia Sollogoub. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC, ainsi que sur des travées du groupe Les Républicains. – M. le rapporteur spécial applaudit également.*)

**Mme Nadia Sollogoub.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je souhaite tout d'abord remercier nos collègues rapporteurs de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » de la qualité de leurs travaux.

Respecter la valeur travail suppose de respecter la trajectoire financière de l'État, car les crédits que nous répartissons sont le produit du travail des Français.

Avant d'aborder les programmes de la mission, je voudrais rappeler quelques éléments généraux.

Nous poursuivons les mêmes objectifs que le Gouvernement : renforcer les outils d'insertion professionnelle, dynamiser la négociation collective et améliorer les conditions du dialogue social.

Les crédits de paiement de la mission pour 2026 s'élèvent à 17,65 milliards d'euros, soit une diminution de 11,8 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2025. Cette évolution traduit un effort réel de maîtrise de la dépense, afin de revenir à un niveau plus conforme aux orientations macroéconomiques et au cadrage établi avant la crise sanitaire. Nous devons collectivement retrouver un équilibre, après plusieurs années exceptionnelles.

Cependant, cet effort ne doit pas nous conduire à ignorer les réalités du terrain. Nous pouvons faire mieux avec moins, si les moyens sont adaptés et bien ciblés. Monsieur le ministre, vous pourrez compter sur le Sénat pour rappeler cette exigence de cohérence.

Certaines baisses pourraient être porteuses de risques si elles ne sont pas accompagnées des garanties nécessaires. Je pense, notamment, aux aides aux employeurs en matière d'apprentissage ou d'emploi des jeunes, dont la diminution importante en 2026 pourrait fragiliser l'élan récent ; j'y reviendrai.

Monsieur le ministre, France Travail ne doit pas subir d'injonctions paradoxales, pour reprendre les mots de Mme la rapporteure pour avis, au moment où la situation de l'emploi se tend. Ainsi, après plusieurs trimestres de hausse, les inscriptions à France Travail demeurent à un niveau élevé, et les nouveaux publics issus de la réforme du revenu de solidarité active ou du contrat d'engagement jeune (CEJ) ont besoin d'un accompagnement renforcé.

Dans ce contexte, la diminution des effectifs de l'opérateur, telle qu'elle est envisagée, nous semble devoir être réexaminée, surtout à la lumière des attaques massives et répétées, ainsi que des piratages de données, dont il a été la cible. C'est pourquoi nous soutiendrons la proposition visant à stabiliser le plafond d'emploi, afin de permettre un accompagnement à la hauteur de tous les enjeux.

Nous sommes également attentifs aux moyens alloués aux contrats d'engagement jeune et aux missions locales, acteurs indispensables au soutien des publics les plus fragiles.

S'agissant du programme 102, « Accès et retour à l'emploi », qui permet d'accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi, les crédits diminuent de 4,3 % en 2026. Il faut procéder à une telle baisse de manière prudente, au moment même où les indicateurs du chômage des jeunes repartent à la hausse. La direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) observe, notamment, que le chômage des moins de

25 ans progresse, sur un trimestre, toutes catégories confondues. Nous devons éviter de fragiliser des dispositifs essentiels pour ces publics.

Nous sommes également vigilants concernant les moyens alloués à l'insertion des personnes en situation de handicap et à l'insertion par l'activité économique (IAE). En effet, si cette dernière a connu une croissance importante depuis 2018, la baisse proposée pour 2026 doit s'accompagner d'une trajectoire claire et partagée avec les acteurs. C'est pourquoi nous voterons l'amendement de Mme le rapporteur pour avis visant à rétablir des crédits adaptés, en cohérence avec les engagements pris.

Enfin, l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) doit continuer à être évaluée avec rigueur. La proposition est, certes, intéressante, mais elle doit respecter la clause de non-concurrence et ne pas fragiliser les autres opérateurs, surtout au regard du coût du dispositif. Une montée en charge maîtrisée et limitée reste donc nécessaire à ce stade.

S'agissant de la formation professionnelle et de l'apprentissage, nous devons dépasser la seule logique budgétaire. Ce dernier est un investissement de 16 milliards d'euros, essentiel pour l'avenir des jeunes et la compétitivité de nos entreprises. Cette politique a démontré son efficacité ; il est indispensable de ne pas casser sa dynamique.

Le Gouvernement annonce une rationalisation des aides versées aux employeurs, notamment pour les niveaux de formation les plus élevés.

Cette intention peut s'entendre, mais nous devons veiller à ce qu'une telle baisse de crédits ne conduise ni à fragiliser les filières ni à brider les ambitions des jeunes. Les prévisions en termes d'effectifs des apprentis pour 2026 devront être réalistes et actualisées. Je rappelle que, en 2025, une réduction de 650 millions d'euros des aides avait déjà été votée. La poursuite de cet effort en 2026 doit donc s'accompagner d'une trajectoire de long terme.

En outre, la suppression de l'aide de 500 euros pour le permis de conduire nous invite à une réflexion d'ensemble, notamment au regard des annonces du Président de la République sur les voies nouvelles d'accès au permis. Il serait cohérent de préserver les moyens permettant à tous les jeunes, y compris les apprentis, de lever un obstacle majeur à l'insertion professionnelle.

J'en arrive, enfin, à France Compétences, dont le déficit structurel doit conduire à un recentrage des missions, conformément au cadrage pluriannuel.

Le programme 111, « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail », voit ses crédits baisser, mais continuera à bénéficier du soutien de l'État dans le cadre du cinquième plan Santé au travail pour 2026-2030 (PST 5). Ce dernier est un levier important de prévention des risques professionnels et d'amélioration durable de la qualité de vie au travail.

Le programme 155, « Soutien des ministères sociaux », bénéficie de crédits en hausse de 2,8 %, un effort que nous saluons, tant il est nécessaire dans un contexte de transformation profonde des politiques publiques.

Au total, comme je l'ai rappelé, les crédits de la mission atteignent 17,65 milliards d'euros en 2026. La baisse des fonds alloués aux programmes 102, « Accés et retour à l'emploi », et 103, « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi », se poursuit, prolongeant la trajectoire engagée dès 2025.

Cette évolution marque clairement le retour à une discipline budgétaire plus conforme au cadrage déterminé en 2022 et à la sortie progressive des mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire.

Cinq ans après le « quoi qu'il en coûte », nous retrouvons une logique plus soutenable. Comme l'écrivait le Nivernais Romain Rolland : « L'équilibre est la règle souveraine des plus grands comme des plus petits ».

Sous réserve de l'adoption de certains amendements, le groupe Union Centriste votera en faveur des crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC, ainsi que sur des travées du groupe Les Républicains. – M. le rapporteur spécial applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Jean Rochette. (*Applaudissements au banc des commissions.*)

**M. Pierre Jean Rochette.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cette année, la situation budgétaire particulièrement alarmante appelle à une exigence certaine en matière de réduction des dépenses.

Rappelons, tout d'abord, que le budget de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » s'est considérablement accru entre 2019 et 2024, de plus de 60 %.

Toutefois, l'on ne saurait répondre à la nécessité bien réelle de baisser certaines dépenses au détriment de politiques menées avec fruit depuis longtemps. Je songe, bien entendu, à l'apprentissage. On peut souligner que la politique de ces dernières années fut une réussite – elle l'est toujours –, avec un nombre de contrats passé de 320 000 en 2018 à plus de 880 000 en 2024. L'apprentissage est une force, voire une nécessité, pour nombre de nos entreprises.

L'année dernière, afin d'assurer un meilleur ciblage des dépenses, nous avons soutenu la proposition de M. le rapporteur spécial, Emmanuel Capus, visant à plafonner les niveaux de prise en charge des formations de niveau licence, master et doctorat.

Cette année, les crédits consacrés à l'aide aux employeurs d'apprentis diminuent de plus de 30 %, conséquence en 2026 de la réforme du barème de ladite aide. Toutefois, il semble que le nombre réel d'entrées en apprentissage sera supérieur aux prévisions du Gouvernement. Sur ce point, monsieur le ministre, nous sommes preneurs de chiffres, pour rassurer tant les entreprises que les apprentis.

J'en arrive aux missions locales. Je crois qu'elles nous ont tous sollicités, dans cet hémicycle, quant au risque de leur disparition et aux inquiétudes qu'elles ont fait remonter depuis les territoires.

En effet, pour 2026, le Gouvernement prévoit une baisse de 13 % des moyens qui leur sont alloués, laquelle fait suite à une diminution de 5 % dans le projet de loi de finances de l'année dernière. Il nous faut entendre leurs inquiétudes, même si s'interroger sur les missions et les organisations que nous finançons est tout à fait louable.

De même, l'insertion par l'activité économique enregistre une baisse sévère de 11 % de ses crédits. Il faut toutefois être transparent et rappeler que, entre 2018 et 2024, ceux-ci avaient augmenté de plus de 78 %.

Dans l'ensemble, les membres du groupe Les Indépendants – République et Territoires soutiennent la tendance à la baisse globale des crédits de cette mission, tout en restant attentifs aux diminutions trop brutales concernant certains acteurs.

Pour conclure, comme vous le savez, mes chers collègues, notre groupe estime que la dépense d'argent public doit toujours être pertinente, et encore davantage cette année eu égard au contexte.

Aussi estimé-je, personnellement, que l'efficacité de certains acteurs mériterait d'être davantage évaluée, afin de mieux cibler les dépenses publiques. En effet, il est tout à fait normal que nous cherchions à rationaliser au mieux nos organisations. *(Applaudissements sur les travées du groupe RDSE, ainsi qu'au banc des commissions.)*

**M. le président.** La parole est à M. Laurent Burgoa. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

**M. Laurent Burgoa.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme vous le savez, les crédits demandés pour 2026 au titre de la mission que nous examinons s'élèvent à 17,65 milliards d'euros, soit une baisse de 11,8 %, une proportion semblable à celle qui nous avait été proposée l'an passé.

Cependant, il est important de le rappeler, de 2019 à 2024 le budget de cette mission avait augmenté de 60 %. Cette décroissance bienvenue doit désormais être pilotée, afin de ne pas nuire aux politiques publiques déjà en vigueur et de gagner en efficience.

Je salue notre rapporteure pour avis, Mme Frédérique Puissat, pour son travail. En commission des affaires sociales, c'est parce que nous avons gardé à l'esprit le contexte économique que certaines diminutions de crédits nous ont paru trop brutales, monsieur le ministre, du moins dans la mesure où elles auraient lieu sur un seul et même exercice budgétaire.

En effet, l'année 2025 a été marquée par l'entrée en vigueur des principales mesures de la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, telles qu'elles sont prévues par la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, chère à Pascale Gruny.

Ainsi, l'inscription sur les listes de France Travail de tous les bénéficiaires du RSA est effective. L'accompagnement de ces derniers se poursuivra en 2026. Dans ce contexte, l'opérateur bénéficie de moyens budgétaires en très légère augmentation. En revanche, s'agissant des moyens humains à sa disposition, prenons garde à ne pas placer France Travail devant des injonctions contradictoires.

En effet, comme je le soulignais à l'instant, la loi pour le plein emploi a considérablement ajouté aux missions dévolues à l'opérateur. Par conséquent, la suppression de 515 équivalents temps plein travaillé dès l'année prochaine risquerait de restreindre le nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés ou de mettre à mal l'exercice des missions de lutte contre les comportements abusifs.

C'est pourquoi un amendement visant à revenir sur cette diminution, afin de stabiliser les effectifs de France Travail, sera présenté au nom de la commission des affaires sociales.

S'agissant des autres acteurs de l'insertion dans l'emploi, nous avons validé la tendance à la baisse des crédits demandés. Toutefois, il nous semble que les efforts demandés pour 2026 sont trop importants et se feraient au détriment de l'insertion dans les territoires.

Par exemple, les crédits du programme 102 supportent une réduction de 13 % des moyens de fonctionnement alloués aux missions locales. Cette diminution risque de fragiliser l'accompagnement mené par ces acteurs incontournables. Nous proposons donc d'augmenter de 77 millions d'euros

les fonds qui leur sont destinés, afin de maintenir l'enveloppe au niveau voté l'an passé. Personnellement, j'ai été saisi par plusieurs missions locales du Gard.

Précisons d'emblée que de telles augmentations de crédits, dans un contexte contraint, seraient compensées par une réduction du volet national du plan d'investissement dans les compétences (PIC), dont le manque de lisibilité quant à ses effets réels sur les entrées en formation et la complexité du pilotage budgétaire ont souvent été pointés par notre commission des affaires sociales, ainsi que par la Cour des comptes.

**Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis.** Très bien.

**M. Laurent Burgoa.** Enfin, mes chers collègues, nous aurons l'occasion d'échanger sur les moyens consacrés à la formation professionnelle, notamment à l'apprentissage. Sur ce point, gardons à l'esprit que les employeurs ont besoin de stabilité, afin d'être incités à s'inscrire dans une telle démarche.

Je ne puis que vous inviter, mes chers collègues, à suivre les orientations décidées en commission des affaires sociales.

Je remercie nos rapporteurs de leur travail et leur disponibilité. Le groupe Les Républicains votera pour les crédits de cette mission. *(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicain, ainsi qu'au banc des commissions. – M. Michel Masset applaudit également.)*

**M. le président.** La parole est à M. Stéphane Fouassin. *(Applaudissements au banc des commissions.)*

**M. Stéphane Fouassin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la mission que nous examinons n'est pas n'importe laquelle pour nos concitoyens, puisqu'il s'agit de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux ».

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026, elle fait l'objet de 17,65 milliards d'euros de crédits de paiement, soit une baisse sensible de 11,8 % par rapport à l'année dernière. Si elle peut susciter des interrogations, cette diminution ne résulte cependant pas d'un désengagement de l'État. Elle traduit plutôt un recentrage de nos politiques, dans un contexte de chômage au plus bas depuis quinze ans, évalué, je le rappelle, à 7,5 % au deuxième trimestre 2025.

À ce sujet, j'attire votre attention sur deux points.

D'une part, concernant le programme 102, « Accès et retour à l'emploi », malgré le contexte de chômage historiquement bas que je viens de mentionner, près d'un quart des demandeurs d'emploi le sont depuis plus d'un an, le taux de chômage chez les 15-24 ans s'élève à 19 % et l'accès au marché du travail reste plus difficile pour les personnes en situation de handicap. Je précise, en outre, que ces taux sont bien plus élevés en outre-mer avec, par exemple, plus de 50 % de chômeurs dans certaines petites communes de La Réunion.

D'autre part, le programme 103, « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi », en nette diminution cette année, en grande partie en raison du recul des aides aux employeurs d'apprentis, demeure pourtant un instrument stratégique pour soutenir les transitions professionnelles, renforcer les filières d'avenir et sécuriser les parcours.

Au-delà des lignes budgétaires, nous devons nous souvenir du rôle de cette mission.

Cette mission, c'est d'abord l'insertion et le maintien dans l'emploi des publics les plus fragiles. C'est au travers des crédits qui lui sont alloués qu'est financé l'accompagnement des demandeurs d'emploi de longue durée, des jeunes sans qualification, des allocataires du RSA et des personnes en situation de handicap.

Cette mission, c'est ensuite l'apprentissage, qui a profondément changé le visage de la formation en France depuis 2018. Les aides aux employeurs et les exonérations sociales ont permis d'atteindre des niveaux historiques : plus d'un million de jeunes formés chaque année.

Cette mission, c'est encore notre capacité à accompagner les reconversions, préserver l'emploi lors d'un choc économique, former dans les secteurs stratégiques tel que le nucléaire, le maritime, le ferroviaire ou l'hôtellerie-restauration.

Sans cette mission, les mutations économiques seraient subies et jamais anticipées. Les réajustements proposés par le Gouvernement répondent donc à des réalités, dont la baisse tendancielle du chômage, les excès de certains dispositifs et la nécessité de maîtriser notre déficit.

Toutefois, nous devons aussi entendre les inquiétudes fortes des acteurs de terrain : celles des missions locales, qui redoutent un affaiblissement du contrat d'engagement jeune ; celles des entreprises adaptées et de l'insertion par l'activité économique, pour lesquelles une baisse trop brutale des crédits remettrait en cause des parcours d'insertion déjà fragiles ; celles du monde de l'apprentissage, inquiet des effets cumulés de la réduction des aides et des exonérations.

Notre rôle, c'est d'éviter que les corrections nécessaires ne deviennent des ruptures et de veiller à ce que la trajectoire budgétaire ne compromette ni la réforme de France Travail ni la capacité d'accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi, ni la dynamique de montée en compétences de notre économie.

Le groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants défendra donc des mesures de réajustement responsables et votera pour les crédits de la mission.

**M. le président.** La parole est à Mme Monique Lubin. *(Applaudissements sur les travées du groupe SER. – Mme Cathy Apurceau-Poly applaudit également.)*

**Mme Monique Lubin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le présent texte s'inscrit, malheureusement, dans la droite ligne du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, tel qu'il a été déposé par le Gouvernement sur le bureau de l'Assemblée nationale en octobre 2025 et amendé et voté par le Sénat la semaine dernière.

Les mantras qui ont présidé à l'élaboration des deux textes sont les mêmes : refus de l'augmentation des recettes et de la mise à contribution des plus riches ; choix du sabrage des dépenses et de l'abandon des plus vulnérables.

Dans le cadre des débats sur le PLFSS, vous démontrerez déjà, chers collègues du côté droit de l'hémicycle, votre conviction selon laquelle les grandes fortunes et les très grandes entreprises ne doivent pas participer à l'effort de redressement de la dette publique. Ces dernières contribuent, certes, à l'économie française, mais, selon vous, cela leur confère un véritable totem d'immunité.

Pourtant elles n'ont pas fait que contribuer : elles ont aussi, et surtout, engrangé des bénéfices importants. Et, depuis 2017, bénéficié de réductions fiscales diverses et variées.

Or vous savez, tout comme moi, que les travailleurs contribuent tout autant à l'économie française. N'y a-t-il pas de totem d'immunité pour eux ? Non ! Nous déplorons ce « deux poids, deux mesures ». En effet, dans votre logiciel, chers collègues, les grandes entreprises ont visiblement plus de droits que nos concitoyens, notamment pour ce qui relève de l'impôt et de la possibilité de s'enrichir.

Mon collègue Thierry Cozic ne dénonçait pas autre chose lors de la discussion générale du projet de loi de finances pour 2026. Ainsi, il rappelait la prédilection du Gouvernement et de la droite pour le maintien des aides publiques au secteur privé.

De ces préférences coupables, vous avez fait la démonstration, chers membres de la majorité sénatoriale, puisque vous avez, au cours des derniers jours, supprimé 8 milliards d'euros de recettes fiscales par rapport au texte du Gouvernement. Pour arriver à ce résultat, entre autres exploits, signalons votre rejet de la surtaxe sur les grandes entreprises, pour 4 milliards d'euros tout de même...

Cette baisse spectaculaire illustre votre appétence pour une société structurée autour de la sécession des riches. Par ailleurs, elle jette le doute sur votre souci de la cohésion sociale et du vivre ensemble. Vos choix témoignent d'un sens de la responsabilité particulier : vous acceptez que certains reçoivent plus que ce qui leur est dû, mais pas qu'ils le restituent en cas de crise budgétaire.

Pour notre part, nous en avons pris acte et nous avons voté, ce jeudi, contre la première partie du PLF, relative aux recettes. À présent que nous discutons de sa seconde partie, consacrée aux dépenses, alors que les recettes ont été largement rabotées, qui doit payer ? Toujours les mêmes !

Plus particulièrement, il s'agit des bénéficiaires des politiques publiques financées par les crédits de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux », à savoir les travailleurs, les personnes éloignées de l'emploi et les jeunes à qui est refusée l'occasion d'entrer dans l'emploi.

La mission que nous examinons est ainsi fragilisée de toutes parts. Je vais vous indiquer la manière dont ses crédits devraient évoluer en 2026 par rapport à 2025, où ils étaient déjà insuffisants, si le texte restait inchangé.

Ainsi, pour l'insertion par l'activité économique, on constaterait une baisse globale spectaculaire de près de 30 % du budget.

Pas moins de 60 000 personnes ne seraient plus accompagnées si les choses devaient rester en l'état. David Cluzeau, président de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (Udes), le dénonce : « On est face à un budget d'appauvrissement général, c'est au-delà de l'austérité. Pas un seul secteur de l'ESS n'est épargné. »

Concernant les missions locales, la baisse dramatique des autorisations d'engagement, d'un montant de 77,2 millions d'euros, est telle que ces structures perdraient 1 081 équivalents temps plein, sur un total national d'environ 14 000.

Les jeunes sont particulièrement touchés par les baisses de crédits, non seulement au sein de la présente mission, mais aussi dans tout le PLF. Ainsi, la Banque des territoires souligne que ce texte vise à une baisse significative des objectifs d'entrées en contrat d'engagement jeune, soit 16 160 de moins par rapport à 2025.

France Travail est aussi frappée très négativement, les sommes qui lui seraient allouées étant réduites de 187,54 millions d'euros. Cela devrait se traduire par des suppressions de postes, avec 515 équivalents temps plein de moins en 2026.

Dans ce contexte, quel sera l'avenir d'expérimentations telles que le programme Avenir Pro, mené depuis 2020, dont France Travail est un partenaire incontournable ?

Le journal *Les Échos* souligne pourtant que, grâce au suivi administratif exhaustif des élèves en bac professionnel permis par cette expérimentation, ces derniers s'en sortent nettement mieux que les autres, notamment dans les territoires ruraux. Ainsi, un an après la fin de leur scolarité, ceux qui ne poursuivent pas leurs études et qui ont bénéficié d'Avenir Pro ont un taux d'emploi supérieur de vingt points aux autres.

Pour ce qui concerne les Territoires zéro chômeur de longue durée, l'expérimentation a bénéficié en 2025 d'un budget maintenu à 79,63 millions d'euros, avec quatrevingt-trois territoires habilités.

Cependant, en 2026, ce montant subirait une baisse importante, en dépit des engagements de l'État, puisqu'il serait fixé à 68,8 millions d'euros, alors même que de nouveaux territoires ont été habilités en 2025, ce qui induit mécaniquement des dépenses plus importantes.

En outre, je rappelle que l'État s'était engagé à financer cette expérimentation de manière plus ambitieuse que ce qui est prévu dans le PLF 2026, en vertu de la loi du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée. Cette dernière a étendu l'expérimentation jusqu'en 2026, tout en prévoyant de veiller à la viabilité des emplois créés. On cherche donc la cohérence...

Par ailleurs, la fragilisation de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » traduit les politiques de défiance systématique de l'exécutif et de la majorité sénatoriale vis-à-vis des personnes privées d'emploi. Ces dernières sont systématiquement suspectées de ne pas faire assez d'efforts et d'arbitrer en faveur du loisir, ce dernier fût-il vécu dans la misère.

Cette défiance envers les travailleurs, les chômeurs et les personnes éloignées de l'emploi s'est manifestée de multiples manières depuis 2017.

Ainsi, les réformes de l'assurance chômage ont été marquées par le choix du durcissement et de la dégressivité, avec un allongement de la durée minimale de cotisation. De même, le refus d'offres d'emploi ou de formation, même peu adaptées, entraîne désormais la suspension ou la suppression d'allocations.

Cette évolution, humiliante pour des allocataires qui ont pourtant cotisé afin de bénéficier d'un salaire différé au moment opportun, s'inscrit dans une logique répressive et constitue une double peine pour les personnes éloignées de l'emploi.

Aujourd'hui encore, j'affirme que rien ne peut se faire en réduisant les travailleurs au statut d'unités de production dépouillées de droits.

De manière plus générale, je veux souligner, en m'appuyant sur les propos du philosophe et professeur au Collège de France Alain Supiot, que la flexibilisation de l'emploi, présentée comme un remède au chômage, a en

réalité gravement affecté la protection sociale, fragilisé les salariés et mis les travailleurs en concurrence entre eux. Elle a affaibli les solidarités et les actions collectives.

C'est la raison pour laquelle les politiques publiques financées par la mission que nous examinons devraient être revues sous l'angle d'une redéfinition du travail et de la prise en compte de l'état professionnel des personnes. Cette approche permettrait de garantir une continuité du statut social tout au long de la vie, indépendamment des changements de situation : emploi, chômage et formation.

Une telle logique serait cohérente avec l'objectif de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée. Son principe, comme le rappelle une étude dont les conclusions sont parues en 2022 dans la revue *Travail et Emploi*, vise à l'exhaustivité : tous les chômeurs de longue durée qui se portent volontaires, y compris les « invisibles » qui n'étaient pas inscrits à Pôle emploi, devraient pouvoir en bénéficier, sans sélection préalable, et avec un temps de travail choisi par le travailleur en fonction de ses besoins et de ses contraintes.

Une telle démarche obéit au présupposé, qui est aussi celui de l'IAE et de Chantier école, selon lequel personne n'est inemployable. Ainsi, c'est bien le marché du travail qui dysfonctionne, et non les personnes. Sans minimiser les efforts que chacun doit accomplir, c'est à la collectivité de se mobiliser pour mettre fin à des modes d'organisation défaillants, qui font des individus le problème.

La logique d'accompagnement de chacun et d'insertion par le travail a émergé par nécessité dans les années 1970, lors de l'apparition du chômage de masse. Désormais, le Gouvernement lui tourne le dos avec son projet de budget, alors que le besoin n'en a pas disparu !

Je relève les efforts de Mme le rapporteur pour avis tendant à rétablir un certain nombre de crédits. Cependant, cela se fait au détriment des PIC, les plans d'investissement dans les compétences, ce que nous ne pouvons accepter. Nous ne voterons donc pas les crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER. – Mme Cathy Apourceau-Poly et M. Thomas Dossus applaudissent également.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly. (*Applaudissements sur des travées du groupe SER.*)

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen des crédits de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » révèle une attaque sans précédent contre les politiques de l'emploi.

Cette mission, amputée de près de 3 milliards d'euros de fonds, devient la grande sacrifiée du PLF, alors que nous entendons dire sans cesse qu'il faut remettre les personnes sans emploi au travail. Nous avons à cœur la valeur travail, mais il faut y mettre les moyens, selon quatre principes : salaires, accompagnement, formation et réussite du projet.

Le Gouvernement décide de supprimer 515 ETP à France Travail, soit 1 % des effectifs, alors que le taux de chômage repart à la hausse, notamment chez les jeunes. Cette décision est d'autant plus incompréhensible que, en 2026, est généralisée l'obligation d'effectuer quinze heures d'activité par semaine pour les bénéficiaires du RSA.

Ainsi, l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss), le Collectif Alerte, ou encore la Défenseure des droits ont souligné le risque d'un basculement de la logique d'insertion vers une logique de contrôle, au détriment du droit à l'accompagnement.

L'obligation d'effectuer quinze heures d'activité hebdomadaire, combinée à la réduction des effectifs et à la stagnation des crédits, pourrait limiter la capacité de France Travail à garantir un accompagnement et des formations de bonne qualité, mais aussi à prévenir les ruptures de droits.

Et les associations de conclure : « La réussite du dispositif dépend désormais largement des capacités d'ingénierie et de financement des conseils départementaux, ce qui accentue le risque d'inégalités territoriales d'accès à l'accompagnement. »

Au lieu d'augmenter les moyens des conseillers pour accompagner les personnes au RSA, vous vantez la digitalisation des fonctions support et l'optimisation des moyens. Mais il faudra toujours des hommes et des femmes pour s'adresser à d'autres humains, surtout lorsqu'ils ont été cassés par trente ans à l'usine ! Je songe aux ouvriers de la papeterie Wizpaper de Wizernes, liquidée la semaine dernière dans mon département, qui laisse de 120 à 150 salariés sur le carreau.

Cette diminution des emplois à France Travail est d'autant plus absurde que l'opérateur doit gérer l'inscription obligatoire des allocataires du RSA et déployer la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi.

Nous déplorons la diminution de 14 % des crédits en faveur de l'insertion par l'activité économique, soit une baisse de 35 millions d'euros en 2026, qui s'ajoute aux 25 millions d'euros de réduction en 2024 et à une diminution du même montant en 2025. Au total, les crédits ont chuté de 84 millions d'euros en trois ans.

De telles coupes budgétaires successives affectent directement les salariés en insertion, dont 80 % affichent un niveau inférieur au baccalauréat.

Nous déplorons également la baisse de 13 % des crédits alloués aux entreprises adaptées. Elle signe un renoncement à accompagner le retour vers l'emploi de celles et ceux qui en sont le plus éloignés et qui sont donc les plus fragilisés.

Le Gouvernement s'en prend par ailleurs aux personnes en situation de handicap en établissement et service d'accompagnement par le travail (Ésat), qui perdront 150 euros par mois de prime d'activité en 2026, alors qu'elles font partie des travailleurs les plus pauvres.

Nous déplorons enfin la diminution de 19 % des crédits des missions locales. Celle-ci risque d'entraîner l'allongement des délais d'accueil, l'augmentation du nombre de jeunes par conseiller, la fermeture de lieux d'accueil et la baisse de la qualité de l'accompagnement, avec la suppression potentielle de plus de 1 000 emplois.

Selon le président de l'Union nationale des missions locales (UNML), il s'agit d'une réduction de moyens « comme jamais », qui affectera évidemment les têtes de réseau, mais aussi les associations locales, qui jouent un rôle essentiel.

En cette fin d'année 2025, quelque 20 % des missions locales sont déjà en grande difficulté financière et avertissent sur leurs difficultés à mener à bien leur action pour la réussite des jeunes.

Cette situation ne pourra que s'aggraver avec la coupe annoncée, laquelle est d'autant moins compréhensible que de nouvelles prérogatives ont été confiées aux missions locales à compter de janvier 2025.

Alors que les crédits affectés aux missions locales diminuent, les budgets du contrat d'engagement jeune et du parcours contractualisé d'accompagnement adapté vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) subissent des baisses de crédit respectives de 4,15 % et 1,2 %.

Les jeunes sont la principale cible d'économie du Gouvernement. À ces coupes budgétaires, il faut en effet ajouter les mesures contre les apprentis, qui, rappelons-le, vont perdre pour certains jusqu'à 200 euros.

Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit la suppression de l'aide au permis de 500 euros pour les apprentis majeurs, plafonne les dépenses du compte personnel de formation et supprime les bilans de compétences.

Autant de mesures très malvenues, qui compromettent l'avenir de l'apprentissage, quand, dans le même temps, les aides aux entreprises sont appelées à diminuer. Nombre d'artisans s'en inquiètent : les conditions de vie et d'études des apprentis sont menacées.

Enfin, le projet de loi de finances pour 2026 fait l'impasse sur les effectifs de l'inspection du travail, qui connaît une pénurie d'effectifs depuis une dizaine d'années.

En conclusion, le groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky votera contre les crédits 2026 de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux ». (*Applaudissements sur les travées des groupes CRCE-K et GEST.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Do Aeschlimann. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

**Mme Marie-Do Aeschlimann.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le Gouvernement a proposé une baisse de 11,8 % des crédits alloués à la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux ».

Cette trajectoire prévoit un montant de 17,65 milliards d'euros en crédits de paiement, équivalent au budget de 2021. Devant le mur des déficits publics et sociaux, tous les ministères sont appelés à contribuer à l'effort d'économie ; cette mission n'y échappe pas.

Cependant, la rationalisation des dépenses ne doit pas se faire n'importe comment. À la baisse aveugle des crédits alloués à tous les programmes de la mission, la commission des affaires sociales a préféré un rééquilibrage piloté en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, notamment.

Permettez-moi tout d'abord de déplorer l'injonction paradoxale à laquelle France Travail est confrontée. Depuis la réforme intervenue en décembre 2023, les compétences de l'opérateur ont été élargies et le nombre de bénéficiaires a augmenté de 54 %.

Dans ce contexte, une baisse de plus de 500 ETP est inconciliable avec la montée en charge des missions assignées à l'agence, qui a pour objectif de proposer un accompagnement intensif et de qualité aux demandeurs d'emploi tout en menant une lutte efficace contre les abus.

Je suis depuis longtemps attentive à l'accompagnement de nos jeunes sur le marché de l'emploi, en particulier lorsqu'ils rencontrent des difficultés spécifiques.

Les missions locales sont le premier échelon de l'accompagnement des 16-25 ans. Pourtant, alors que le nombre de jeunes accompagnés a augmenté de 8 % en 2025, l'enveloppe réservée dans le programme 102, « Accès et retour à l'emploi », reculerait de 13 %.

Il faut s'attendre à ce que ce désengagement de l'État provoque un recul des cofinancements apportés par les régions et les communes. Mes chers collègues, les collectivités locales le clament souvent, elles ne souhaitent pas être les vaches à lait d'un État impécunieux qui aurait tendance à se désengager.

La commission a donc rétabli à juste titre les crédits en faveur des missions locales. De même, le secteur de l'insertion par l'activité économique ne doit pas être sacrifié.

J'en viens à la politique de soutien à l'apprentissage. Nous avons été consternés de découvrir que le projet de budget divisait par deux l'enveloppe consacrée au fonctionnement et à l'investissement dans les centres de formation d'apprentis (CFA), la portant à 134 millions d'euros.

Régions de France a fait part de sa totale opposition à cette mesure, qui fragiliserait, dès 2026, de nombreux CFA, contraints d'arbitrer entre les projets d'investissement, la création de formations et de filières ou encore l'accompagnement des élèves.

Comment concilier ce choix avec la priorité jadis assignée à l'apprentissage? Au fond, s'il faut continuer le travail de rééquilibrage budgétaire engagé l'année passée en matière d'apprentissage, il faut aussi se garder de vider de sa substance cette voie de formation singulière, qui a fait ses preuves en matière d'insertion professionnelle et démontré son utilité pour la compétitivité de nos entreprises.

La question de l'exonération des cotisations sociales des apprentis nous interpelle depuis plusieurs années. Elle a été réduite par paliers, avant de disparaître complètement dans ce projet de budget, ce qui limitera les effets d'aubaine. Néanmoins, le recrutement d'apprentis restera bénéfique pour l'entreprise.

Force est de constater que la baisse des exonérations inscrite dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 n'a pas entraîné l'effondrement des signatures de contrats d'apprentissage à la rentrée 2025.

Ce type de mesures très favorables, parmi lesquelles l'aide à l'embauche, ont permis de dopper la croissance de l'apprentissage, et je m'en réjouis. À cet égard, nous devons aussi soutenir l'aide au permis de conduire, comme cela a été souligné à de nombreuses reprises. Il est en effet important de lever les freins à l'insertion des jeunes apprentis.

Pour conclure, prenant acte de l'excellent travail effectué par Mme le rapporteur pour avis pour rendre cette proposition de budget raisonnable, le groupe Les Républicains votera en faveur des crédits de cette mission. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

**M. le président.** La parole est à M. Antoine Lefèvre. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

**M. Antoine Lefèvre.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, une étude de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) parue le 26 novembre dernier met en évidence une singularité de l'économie française : à contresens de la tendance observée chez nos voisins européens, les taux d'emploi et de pauvreté connaissent depuis ces dix dernières années une augmentation concomitante.

Entre 2014 et 2024, le taux d'emploi chez les 15-64 ans a ainsi augmenté de 4,4 points, tandis que, dans le même temps, le taux de pauvreté progressait de 2,6 points.

L'examen de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » intervient donc dans un climat économique marqué par un faible taux de chômage, mais aussi par une paupérisation de l'emploi.

La rigueur financière à laquelle nous devons nous astreindre appelle des arbitrages budgétaires d'une grande fermeté. Pour autant, nous devons veiller à ne pas totalement déposséder les politiques de soutien à l'insertion professionnelle, essentielles à l'activité économique et à la reprise de la croissance.

Or les crédits de la mission subissent cette année une diminution de 3 milliards d'euros en autorisations d'engagement et de 2,4 milliards d'euros en crédits de paiement, ce qui constitue des baisses de 15 % et 12 % respectivement.

Ces coupes concernent trois des quatre programmes de la mission et touchent en majeure partie les dispositifs d'accompagnement du licenciement et du reclassement des salariés.

Je salue le travail des rapporteurs spéciaux, ainsi que celui de Mme le rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Chacun d'entre eux s'est appliqué à mettre en évidence les effets délétères pour l'emploi de ces importantes baisses de crédit.

En tant que président de la maison de l'emploi et de la formation de Laon, dans l'Aisne, je suis particulièrement préoccupé par le sort des missions locales.

La hausse affichée de 8,7 % des crédits de paiement ne correspond en réalité qu'au rattrapage de la reprise d'excédents de 2025. Les missions locales connaissent surtout une baisse drastique de 13 % de leurs autorisations d'engagement, qui porte à 20 % les baisses de financement de l'État en l'espace de seulement deux ans.

C'est une évolution catastrophique au regard des enjeux actuels de l'accompagnement des bénéficiaires de contrats d'engagement jeune, qui subiront nécessairement les effets de ces coupes.

Après 200 000 contrats enregistrés cette année, le réseau des missions locales est contraint, fatalement, de revoir ses ambitions à la baisse. Le Gouvernement a donc fixé à un peu plus de 188 000 l'objectif d'entrées en contrats d'engagement jeune pour 2026.

Alors que le marché du travail se rétracte, avec une baisse de 12 % des offres de CDI et de 19 % des offres d'alternance, les coupes opérées dans les crédits de la mission sont un très mauvais signal face à l'afflux des jeunes à la recherche d'un contrat.

Rien que depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, les missions locales ont vu le nombre de jeunes inscrits augmenter de 8 % en moyenne, cette hausse atteignant même 10 % pour les demandeurs mineurs, en raison d'une augmentation des décrochages scolaires.

Le choix de gestion opéré par le Gouvernement condamne les missions locales à ralentir la mise en œuvre de leurs actions. Pourtant, celles-ci constituent un point d'entrée de choix pour assurer la proximité du tissu d'emplois au niveau local, diversifier les offres et les adapter au profil varié des jeunes qui s'y présentent, avec les difficultés respectives qu'ils peuvent connaître.

Par ailleurs, les missions locales voient leurs équivalents temps plein diminuer de 7,5 %, avec une suppression nette de 1 503 postes. Une coupe dans les effectifs se traduira inévitablement par un effet de ciseaux sur la qualité du service rendu, avec un allongement des délais

d'attente, une hausse des licenciements, voire, pour certaines missions situées en milieu rural, la menace de mettre la clé sous la porte. C'est pourtant là que les besoins sont les plus pressants.

Enfin, il est regrettable que l'ensemble des emplois aidés, financés sur la mission, fassent l'objet de diminutions de crédits. Les Pacea subissent une baisse de 1,2 %, tandis que le CEJ connaît une baisse de 4,2 %. Ces mécanismes fonctionnent pourtant comme des filets de sécurité contre la pauvreté.

En conclusion, il est évident que le contexte économique que nous connaissons exige de la responsabilité et de la fermeté. Nous devons cependant veiller à ne pas recourir à des arbitrages financiers qui seraient trop préjudiciables à des publics déjà défavorisés.

Le groupe Les Républicains adoptera sans modification les crédits demandés pour la mission, mais maintiendra toutefois sa vigilance sur leur exécution. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre. *(Mme le rapporteur pour avis applaudit.)*

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités.** Monsieur le président, madame, monsieur les rapporteurs spéciaux de la commission des finances, madame le rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, je vous remercie de la qualité de vos travaux et des apports de vos commissions respectives.

Mesdames, messieurs les sénateurs, avant d'entrer dans le détail des propositions du Gouvernement, permettez-moi de rappeler le périmètre de la mission « Teams », qui signifie non pas « équipe », mais bien « Travail, emploi et administration des ministères sociaux ».

Cette mission finance les dispositifs d'insertion professionnelle, de formation professionnelle, d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail, ainsi que les dépenses de fonctionnement et de personnel des ministères sociaux.

Dans le contexte actuel, la première version du projet de loi de finances du Gouvernement visait à répondre, comme vous le savez, à l'urgence de la situation de nos finances publiques et à la volonté de maîtriser nos déficits, peut-être un peu radicalement, je le concède, mais il fallait affirmer notre détermination à maîtriser les déficits de notre pays et à les ramener en dessous de 5 % du PIB.

L'État et le ministère du travail et des solidarités sont eux aussi mis à contribution : c'est un effort juste, puissant et partagé dans lequel nous devons nous engager.

Bien évidemment, s'agissant d'un ministère social, nous sommes conscients que les missions dont nous parlons sont sensibles et touchent l'ensemble de nos concitoyens, y compris ceux qui se trouvent dans des situations difficiles.

Le texte soumis à votre examen prévoit bien, comme vous l'avez tous souligné, une baisse de 15 % des crédits en autorisations d'engagement et de 12 % en crédits de paiement. Si le budget 2026 est de toute évidence en baisse, il est ramené à un niveau équivalent à celui de 2021.

Remettons ces chiffres en perspective. Depuis 2021, le budget de la mission a connu une forte augmentation. Il a été de 21 milliards d'euros en 2023, puis de 23 milliards d'euros en 2024, alors qu'il ne s'élevait qu'à 12 milliards d'euros en 2019, dernière année avant la crise du covid.

Cette crise a manifestement joué un rôle évident, le relèvement des budgets correspondant à la volonté, à mon sens justifiée, d'accompagner la relance de notre pays à la suite du choc qu'elle a provoqué.

Toutefois, la persistance de ces hausses budgétaires et leur caractère quelque peu extensif ne sont certainement pas soutenables sur le long terme pour nos finances publiques, alors que la crise du covid est heureusement surmontée.

Si la politique de relance lancée après la crise a permis de redonner du tonus au pays, ces hausses ne semblent plus justifiées. Dans la phase de réajustement dans laquelle nous sommes entrés, la situation budgétaire nous contraint à procéder autrement et à privilégier le ciblage et l'efficacité.

De fait, quelques chiffres indiquent que la situation n'est peut-être pas aussi grise que l'on veut bien le souligner. Le budget 2026 de l'insertion par l'activité économique est ainsi supérieur de 60 % à celui de 2017.

L'enveloppe 2026 pour les entreprises adaptées est supérieure de 30 % par rapport, là encore, à la référence de 2017. Le nombre de contrats d'engagement jeune en 2025, soit 285 000, était près de trois fois supérieur au nombre de garanties jeunes en 2020.

Augmenter les crédits est toujours facile, les ajuster l'est bien moins. Le débat budgétaire est complexe : il est toujours plus simple d'accroître les recettes que de diminuer les dépenses. Nous devons donc mener une discussion apaisée sur des sujets difficiles et parfois sensibles. Notre situation budgétaire nous oblige à agir différemment et à privilégier, je le répète, le ciblage et l'efficacité.

Nous proposons des mesures d'économies sans pour autant renoncer à défendre sur le fond nos ambitions en matière de travail, d'emploi et de solidarité ni à mener des politiques publiques efficaces qui répondent aux préoccupations des Françaises et des Français.

Prenons l'exemple de l'apprentissage, que beaucoup d'entre vous ont mentionné. Il s'agit manifestement, à juste titre, d'un sujet transpartisan. Je ne vois aucun groupe qui ne le défende, et c'est tout à fait normal : la politique de soutien à l'apprentissage, fortement relancée à partir de 2017, a produit des résultats remarquables.

L'apprentissage s'est ainsi imposé comme une voie de formation à part entière : près de 10 % des diplômes décernés dans notre pays sont maintenant, me semble-t-il, le fruit de l'apprentissage. En sept ans, le nombre de nouveaux apprentis a presque triplé, passant de 300 000 environ en 2017 à presque 900 000 en 2024.

Il n'y a pas de secret : une telle réussite a été rendue possible par un investissement public massif. Pour la seule année 2024, l'appui public affecté à l'apprentissage s'est élevé à 16 milliards d'euros, soit 16 000 euros par an et par apprenti.

Si un tel engagement était tout à fait légitime pour lancer et consolider la réforme de l'apprentissage, il n'est plus adapté à la phase de maturité dans laquelle nous sommes désormais entrés, ni à l'état de nos finances publiques.

Nous devons continuer à favoriser l'accès des jeunes à l'emploi et à soutenir les entreprises, qui, je le rappelle, sont le véritable moteur de la création des emplois. Parallèlement, nous devons orienter nos actions vers davantage de performances et de bonne gestion des ressources. Cette exigence doit également guider l'évolution et l'ajustement du dispositif d'apprentissage.

Comme tous les ans, le budget 2026 de l'apprentissage a été bâti sur une hypothèse d'entrées en apprentissage. Cet exercice de prévision était cependant plus incertain cette année, car, comme vous l'avez souligné, l'an dernier nous avons ajusté à la baisse un certain nombre d'éléments de cette politique, notamment les aides aux entreprises.

Il se trouve que les chiffres de la rentrée 2025 se sont révélés meilleurs que les hypothèses que nous avons retenues. Nous pouvons nous en réjouir, même si cela soulève des interrogations sur notre méthode budgétaire.

Je réponds donc à la question qui m'a été posée : nous constatons une légère baisse – 3 %, soit 20 000 apprentis en moins –, alors que nos modèles prévoyaient une baisse deux à trois fois supérieure.

Dans le même temps, soyons honnêtes, un certain nombre d'économies que nous avons prévues au cours de ce processus budgétaire ne seront pas au rendez-vous. Par exemple, nous avons proposé de réduire les exonérations de cotisations des nouveaux apprentis en flux. Malheureusement, nous n'avons pas été capables de rencontrer une majorité dans les deux chambres sur ce sujet.

Cette affaire n'est pas anodine : elle nous prive de 400 millions d'euros d'économies l'an prochain et, en année pleine, de 1,4 milliard d'euros. Honnêtement, cette somme manquera à nos comptes. Renoncer à une économie, c'est une chose, mais il faut voir quels effets très concrets cela entraîne dans les comptes d'une politique publique.

Je le dis de manière quelque peu solennelle : je ne connais pas encore l'équilibre général du budget, puisque nous cheminons, mais nous verrons bien ; nous ferons les comptes à la fin du processus.

À ce stade, même si rien n'est décidé, le Gouvernement est contraint d'envisager – à contrecœur, je vous prie de me croire –, des scénarios de révision du barème des aides à l'apprentissage versées aux entreprises. C'est en effet le seul facteur de régulation dont nous disposerions si, *in fine*, nous manquions de ressources pour assumer nos ambitions et absorber le volume d'entrées en apprentissage. (*Mme Silvana Silvani s'exclame.*)

Permettez-moi à présent d'enjamber les enjeux budgétaires pour évoquer deux chantiers prioritaires, qui me tiennent à cœur et sur lesquels je veux rapidement avancer.

Premièrement, je souhaite mettre au cœur de mon action le soutien au dialogue social. J'en suis un praticien ; je l'ai expérimenté avec un certain succès, me semble-t-il.

Deuxièmement, j'attache beaucoup d'importance à l'amélioration des conditions de travail, pour que les salariés se sentent bien dans les entreprises et dans leur emploi. Cela n'est pas sans lien, d'ailleurs, avec les débats sur l'allongement des carrières.

Il me semble que nous devons concentrer nos efforts avec beaucoup de détermination sur la prévention des risques professionnels et des accidents du travail. C'est un sujet français, que nous devons prendre à bras-le-corps. Franchement, si la démocratie me donne l'occasion de durer dans mes fonctions (*Sourires au banc des commissions.*), je mettrai tout mon poids et toute ma conviction pour progresser sur ces sujets.

Vous le savez, je viens du monde de l'entreprise. Je connais bien le travail, notamment le dialogue social. Je me réjouis par conséquent que, dans le cadre du budget, nous ayons réussi à maintenir une subvention de l'État à l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact).

Cet effort montre la volonté du Gouvernement de soutenir l'action de cette agence auprès des petites et moyennes entreprises (PME) et des très petites entreprises (TPE). Les grandes entreprises peuvent s'en passer, mais les petites, qui ne disposent pas des mêmes fonctions support, ont besoin de cette agence pour les aider à progresser en matière de qualité de vie au travail et de dialogue social.

Les crédits consacrés au financement du paritarisme sont stabilisés, tout comme ceux qui sont alloués aux acteurs du dialogue social. C'est un acte fort en faveur de la démocratie sociale, à laquelle je fais confiance pour apporter des réponses et formuler des propositions aux décideurs politiques.

Nous avons vu récemment, au mois d'octobre dernier, un accord national interprofessionnel (ANI) sur les seniors se transformer en loi. C'est la bonne manière de procéder.

Vous avez évoqué l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée. C'est une belle appellation et une belle ambition. Il est difficile d'être contre... (*Sourires au banc des commissions.*)

Il faut toutefois bien mesurer les impacts de cette innovation. Nous procéderons donc à des évaluations, qui sont d'ailleurs déjà en partie engagées. Des réflexions sont en cours quant au devenir du dispositif, d'autant plus que l'expérimentation se termine au mois de juin prochain.

Pour nous donner collectivement le temps de la réflexion sur un sujet très important, il semble nécessaire au Gouvernement de prolonger cette expérimentation de six mois.

**Mme Silvana Silvani.** C'est inutile !

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** C'est pourquoi le Gouvernement sera favorable aux amendements n<sup>os</sup> II-1227 rectifié, 1318 rectifié, 1371 rectifié et 1384 rectifié *bis*, dont les dispositions vont dans ce sens.

Il est important de préciser que le texte initial du projet de loi de finances pour 2026 prévoit déjà les crédits nécessaires pour couvrir toute l'année 2026. Ces amendements n'ont pas d'incidence financière, et aucune ouverture de crédits n'est nécessaire.

Je ne doute pas que ces propositions nourriront de nombreuses discussions au sein de la Haute Assemblée, dont je connais la qualité et le sérieux.

**Mme Marie-Do Aeschlimann.** Merci !

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Comme vous le savez, sur les textes budgétaires comme sur les autres projets de loi, le Gouvernement et votre serviteur sont ouverts à toutes les propositions.

L'objectif est de construire le projet de loi de finances pour 2026 ensemble, dans l'intérêt des Françaises et des Français, et de répondre à la demande de stabilité des acteurs économiques et sociaux.

J'ai écouté attentivement vos interventions. Sachons trouver l'équilibre cher à Mme Sollogoub (*Ah ! sur les travées du groupe UC.*) et convergeons, par une décroissance pilotée des dépenses, telle qu'elle a été recommandée par M. Laurent Burgoa, vers le meilleur budget possible pour les Français. (*Applaudissement au banc des commissions.*)

**M. le président.** Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux », figurant à l'état B.

(En euros)		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Travail, emploi et administration des ministères sociaux</b>	<b>16 855 836 067</b>	<b>17 649 700 411</b>
Accès et retour à l'emploi	6 692 579 102	6 765 692 415
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	8 148 609 571	8 747 467 735
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	40 997 840	77 166 395
Soutien des ministères sociaux	1 973 649 554	2 059 373 866
<i>dont titre 2</i>	<i>1 077 279 008</i>	<i>1 077 279 008</i>

**M. le président.** L'amendement n° II-1298 rectifié, présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet et MM. Menonville, Longeot, Folliot, Delahaye, Cambier et Maurey, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi				
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		200 000 000		200 000 000
TOTAL		200 000 000		200 000 000
SOLDE		-200 000 000		-200 000 000

La parole est à Mme Nathalie Goulet.

**Mme Nathalie Goulet.** Il est défendu, monsieur le président.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Ghislaine Senée, rapporteure spéciale.** La volonté de réduire globalement les dépenses est tout à fait compréhensible. Toutefois, l'objet de l'amendement n'indique pas les dépenses qui seraient concernées.

La commission n'est pas favorable à un rabout non ciblé sur des gisements d'économies bien identifiés. Elle estime cette diminution de crédits trop peu opérationnelle pour être adoptée en l'état.

C'est la raison pour laquelle j'émet un avis défavorable sur cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Une baisse de crédits de 200 millions d'euros – c'est un montant considérable – aurait des conséquences dommageables, notamment sur la capacité de l'État à piloter et à évaluer les politiques du travail et de l'emploi, de la santé et des solidarités, ou encore à

assurer l'entretien minimal de son patrimoine immobilier, ainsi qu'un niveau de sécurité suffisant de ses systèmes d'information.

Par conséquent, j'émet un avis défavorable sur cet amendement.

**M. le président.** La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour explication de vote.

**Mme Nathalie Goulet.** Le sénateur Canévet est très attentif à l'état de nos finances publiques.

Néanmoins, je retire cet amendement, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° II-1298 rectifié est retiré.

Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1275, présenté par Mme Puissat, au nom de la commission des affaires sociales, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi		30 000 000		30 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		683 000 000		683 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL		713 000 000		713 000 000
SOLDE		-713 000 000		-713 000 000

La parole est à Mme le rapporteur pour avis.

**Mme Frédérique Puissat**, rapporteur pour avis. Cet amendement a un double objet.

Premièrement, il tend à réduire de 30 millions d'euros la subvention pour charges de service public allouée à France Travail, en contrepartie de quoi je proposerai, au travers d'un amendement suivant, de rétablir les 515 postes évoqués précédemment. Ces 30 millions d'euros seront compensés par une internalisation de prestations qui sont aujourd'hui réalisées par des intermédiaires chez France Travail.

Deuxièmement, cet amendement vise à avancer l'échéance du PIC à 2026, au lieu de 2027. Nous l'avons dit, le PIC n'a pas tenu ses promesses. À un moment donné, il préférable de se concentrer sur ce qui fonctionne, à savoir les SIAE et les missions locales.

Les économies réalisées sur le PIC permettraient de dégager au total 938 millions d'euros pour financer les missions locales et les SIAE.

Sans doute me dira-t-on que le PIC a son utilité. C'est le cas de toute ligne budgétaire. Dès lors qu'il s'agit d'en supprimer une, on lui trouve toujours une utilité. Mais privilégions ce qui fonctionne.

**M. le président.** L'amendement n° II-1261 rectifié, présenté par Mmes Poumirol, Lubin, Féret et Rossignol, MM. Cozic, Gillé, Ziane, M. Weber et Uzenat, Mmes Espagnac, Matray et Bélim et MM. Mérillou, Michau, Montaugé, Bourgi, Pla, Redon-Sarrazy, Omar Oili et Roiron, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi				
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	150 000 000		150 000 000	
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		150 000 000		150 000 000
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Monique Lubin.

**Mme Monique Lubin.** L'amendement de Mme Émilienne Poumirol vise à annuler la baisse de 150 millions d'euros prévue pour l'enveloppe des pactes régionaux d'investissement dans les compétences (Pric).

Pour 2026, le financement des Pric reposerait exclusivement sur les fonds de concours de France Compétences, limités à 627 millions d'euros, soit une réduction de 150 millions d'euros par rapport à la trajectoire pluriannuelle.

Cette contraction de 19,3 % affaiblirait significativement la capacité de programmation des régions, alors même que les besoins en compétences augmentent fortement dans les filières en tension : bâtiment, médico-social, transition écologique et industrie.

Le rétablissement de ces 150 millions d'euros est indispensable pour éviter les interruptions de programmation, garantir la continuité des parcours de formation des demandeurs d'emploi et répondre aux besoins urgents de recrutement dans les secteurs stratégiques.

**M. le président.** L'amendement n° II-1350, présenté par Mmes Lubin et Féret, MM. Michau et P. Joly, Mmes Le Houerou et Canalès, M. Kerrouche,

Mme Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	25 000 000		25 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		25 000 000		25 000 000
TOTAL	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Monique Lubin.

**Mme Monique Lubin.** Cet amendement vise à s'opposer à la suppression de 515 équivalents temps plein au sein de France Travail.

La mesure a été largement commentée lors de la discussion générale. Elle n'est absolument pas la bienvenue, au moment où l'on confie de nouvelles missions à France Travail, notamment celle d'accueillir tous les bénéficiaires du RSA, et où, malheureusement, le nombre de demandeurs d'emploi s'accroît.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** L'amendement n° II-1350 de Mme Lubin, qui vise à augmenter les crédits pour accroître les effectifs de France Travail est inopérant : il n'est pas besoin d'augmenter les crédits pour augmenter les effectifs.

Mme le rapporteur pour avis a d'ailleurs indiqué qu'elle souhaitait baisser les crédits tout en augmentant les effectifs. C'est le sens de l'amendement à l'article 55 du projet de loi de finances qu'elle présentera au nom de la commission des affaires sociales.

Madame Lubin, le rétablissement des 515 ETP, dont la suppression est actée à l'heure actuelle, est plutôt une bonne nouvelle pour vous. D'une certaine façon, votre amendement est satisfait, et l'avis de la commission est par conséquent défavorable.

L'amendement n° II-1261 rectifié vise, quant à lui, à augmenter de 150 millions d'euros les crédits du PIC. Vous l'aurez compris, mes chers collègues, ce n'est pas du tout à l'ordre du jour. Nous sommes plutôt dans une logique de diminution, de rationalisation et de baisse des dépenses. L'avis est donc défavorable.

Quant à l'amendement n° II-1350, il est beaucoup plus complexe que celui de la commission des affaires sociales, lequel vise à opérer une réduction de crédits de 30 millions d'euros à la fois en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, en contrepartie du rétablissement de 515 ETP au sein de France Travail.

Cela peut sembler contre-intuitif, mais c'est bien l'effet que produira l'amendement de Mme le rapporteur pour avis, si vous l'adoptez.

La commission des finances voit d'un très bon œil ce dispositif. En revanche, elle peine à prendre position sur la proposition formulée par Mme Puissat de diminuer de 683 millions d'euros les crédits du PIC pour financer un ensemble d'engagements en faveur des missions locales, des SIAE et des entreprises adaptées.

Nous souhaiterions connaître l'avis du Gouvernement sur ce point, afin de nous assurer de la faisabilité technique du dispositif.

Pour rappel, les crédits du PIC en 2026 sont relativement faibles, soit 311 millions d'euros, avec 480 millions d'euros en CP. Le PIC est essentiellement un fonds de concours à France Compétences sur lequel nous n'avons pas de prise. Reste à savoir si le Gouvernement a la main sur ce dispositif.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Nous entrons dans le vif du sujet. Si vous me le permettez, je reprendrai les amendements dans l'ordre.

L'amendement n° II-1275 est le plus central. J'en comprends bien l'esprit : il s'agit de corriger des éléments de politique publique qui sont trop à la baisse. Je pourrais être d'accord avec cet objectif, mais il faut trouver en contrepartie des économies.

Pour le moment, je mets de côté la question des moyens alloués à France Travail, qui est abordée par deux de ces amendements, même si elle doit être posée.

Encore une fois, je comprends l'intention qui est exprimée au travers de l'amendement n° II-1275, mais la brutalité de sa mise en œuvre m'interroge. Doit-on vraiment décider, au début du mois de décembre de cette année, d'opérer une réduction massive, qui remet en question, de manière fondamentale, les deux politiques publiques que sont les PIC à l'échelon national et les prix régionaux ?

Une telle mesure n'a été ni préparée ni concertée. Pour l'heure, nous disposons de systèmes qui fonctionnent. On peut toujours estimer qu'ils ne sont pas assez efficaces, auquel cas il faut les ajuster. J'y insiste, la difficulté à mettre en œuvre ce dispositif et à amener la décision est forte. Vous comprendrez que je ne puis être favorable à une proposition aussi brutale, qui n'a fait l'objet d'aucune préparation.

Je parlais tout à l'heure de dialogue social. En l'occurrence, nous ne sommes pas dans le dialogue : c'est carrément un couperet qui s'abat et qui rend difficile la mise en œuvre de votre proposition.

L'amendement n° II-1261 rectifié vise, quant à lui, à maintenir l'enveloppe des Pric. Ce n'est pas le moment de prendre une telle mesure ; je n'en dirai pas davantage. En conséquence, le Gouvernement émet un avis défavorable.

En ce qui concerne France Travail, je vais vous dire le fond de ma pensée. Vous le savez, je suis un jeune ministre qui ne sait pas tout du fonctionnement de l'État. J'ai donc été quelque peu surpris de découvrir que les mesures touchant aux effectifs de France Travail nécessitaient une loi. Je pensais avoir une compétence exclusive en ce domaine, puisque je suis le patron du patron de l'opérateur.

Lorsque je dirigeais la SNCF, c'est moi qui discutais avec les patrons intermédiaires de l'adéquation entre leurs moyens et leurs objectifs. Les décisions prises à ce titre étaient normales et saines ; il fallait surtout veiller à la concordance des choix opérés.

Je suis très étonné de voir que, au Parlement – à l'Assemblée nationale et au Sénat –, de brillantes personnes comme vous élaborent le bon niveau d'effectifs de France Travail.

Je pensais que j'étais assez grand pour faire ce travail tout seul, directement en lien avec l'excellent directeur général de France Travail, qui a visiblement des connexions très importantes et actives, avec de nombreux relais. Je l'en félicite, d'ailleurs, car cela prouve qu'il est débrouillard et que vous l'estimez : c'est sans doute la meilleure des évaluations que l'on puisse faire.

Au fond, les dispositions de l'amendement n° II-1275 me conviennent. Le niveau d'effectifs de France Travail m'est un peu égal. Ce qui compte, ce sont les euros dont l'opérateur pourra disposer. C'est le propre d'un budget que d'être chiffré en euros, et non en effectifs...

Sachez, mesdames, messieurs les sénateurs, que je prépare un *deal* encore plus exigeant : je vais négocier avec le patron de France Travail une coupe budgétaire bien supérieure à 30 millions d'euros, en contrepartie du maintien de 515 ETP. Mais cette décision sera prise entre lui et moi ; nous nous mettrons d'accord sur ce qu'il pourra faire dans le sens de cette demande.

Je ne saurai davantage insister : votre amendement me paraît en partie juste et pertinent, mais je ne vous cache pas que j'ajusterai les choses en interne au bon niveau, car j'ai le souci, comme vous, de gérer au mieux les enveloppes qui me seront allouées.

Pour résumer, le Gouvernement émet un avis défavorable sur l'amendement n° II-127, ainsi que sur l'amendement n° II-1261 rectifié.

L'amendement n° II-1350 est une bonne proposition, mais sa mise en œuvre est discutable. En conséquence, le Gouvernement émet un avis défavorable.

Enfin, vous l'aurez bien compris, en ce qui concerne France Travail et ses effectifs, j'ai l'esprit très ouvert ! *(M. le rapporteur spécial rit.)*

**M. le président.** Quel est donc l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** La commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

**M. le président.** La parole est à Mme Antoinette Guhl, pour explication de vote.

**Mme Antoinette Guhl.** Monsieur Farandou, vous nous disiez à l'instant être un jeune ministre : je l'entends.

Toutefois, je vous ai bien écouté détailler vos propositions budgétaires au début de ce débat. Vous avez notamment comparé la situation actuelle à celle de 2017. Rappelons-nous, puisque vous nous y faites penser, que 2017 est l'année durant laquelle les emplois aidés ont été supprimés.

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Exactement !

**Mme Antoinette Guhl.** Cette suppression s'était accompagnée d'une promesse, celle d'augmenter les emplois en insertion.

En d'autres termes, les 200 000 emplois aidés que vous avez supprimés – je dis bien « vous », puisque vous vous référez très clairement à l'année 2017 – auraient dû être rétablis dans le cadre de l'insertion par l'activité économique.

Or que nous propose-t-on en 2025 ? Une baisse des effectifs de l'IAE !

**M. le président.** La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour explication de vote.

**Mme Nathalie Goulet.** Lors de la discussion générale, Nadia Sollogoub a évoqué la question des moyens alloués à France Travail. Puisque nous sommes entre nous, j'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur les très nombreux piratages qu'a connus l'opérateur : 33 millions de données avaient été extraites en 2024 et encore 1,6 million tout récemment.

Ces piratages sont tout à fait critiques, car ils vont entraîner des usurpations d'identité et une criminalité en chaîne. Aussi, je vous demande d'examiner ce problème de près et de travailler à la sécurisation des services de France Travail de façon particulièrement attentive.

**M. le président.** La parole est à Mme Monique Lubin, pour explication de vote.

**Mme Monique Lubin.** Je rejoins les propos de M. le ministre : l'adoption de l'amendement n° II-1275 aurait des conséquences assez brutales.

Nous sommes sensibles au fait que vous réaffectiez des crédits en faveur des missions locales et de l'insertion par l'activité économique. En revanche, nous protestons contre une coupe quasi soudaine du financement des PIC. Et j'aimerais savoir si vos affirmations au soutien de cette proposition sont bien documentées.

Même si le dispositif doit prendre fin en 2027, il faudra rediscuter de cette annulation budgétaire. Bien évidemment, nous souhaitons que les crédits des missions locales et de l'IAE soient relevés, mais pas de cette façon-là.

**M. le président.** La parole est à M. Grégory Blanc, pour explication de vote.

**M. Grégory Blanc.** Nous sommes dans un moment de retournement économique. Aussi, il faut que l'on sache comment la puissance publique et le pays pourront

l'aborder. On ne peut pas commencer l'année 2026 de la même façon que nous avons entamé l'année 2024. Cela paraît évident, mais je tenais à le souligner.

Si nous intégrons le fait qu'un retournement interviendra sur le marché du travail, nous devons réfléchir, dès à présent, à la façon de conduire une politique sociale, une politique de l'emploi et une politique de développement des compétences.

Je comprends la nécessité d'accompagner l'apprentissage, mais nous devons aussi soutenir le développement des compétences. Aussi, une diminution aussi importante de ce budget est contre-intuitive, en plus d'être un contresens économique!

**M. le président.** La parole est à Mme le rapporteur pour avis.

**Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis.** Pour répondre à l'ensemble de ces observations, notamment celles de M. le ministre, je rappelle que le Sénat vote le même amendement de suppression des PIC depuis cinq ans : il n'y a rien de nouveau sous le soleil!

Vous le savez, le programme PIC s'éteindra en 2027. Je propose simplement d'avancer d'un an sa suppression, puisqu'il n'a pas produit d'effets, tout en préservant ce qui a d'ores et déjà été engagé.

Enfin, sachez que certaines régions n'ont procédé à aucune contractualisation dans le cadre des Pric. Pour autant, leurs taux de chômage figurent parmi les meilleurs de France.

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Do Aeschlimann, pour explication de vote.

**Mme Marie-Do Aeschlimann.** Je veux apporter mon soutien à l'amendement de Mme le rapporteur pour avis. Lorsque j'étais vice-présidente de la région Île-de-France, j'étais chargée de la formation et de l'apprentissage. J'ai été conduite, à ce titre, à gérer le Pric pendant plusieurs années.

L'expérimentation qui avait été mise en place s'était au départ révélée très utile, parce qu'elle créait un effet de levier pour les crédits de droit commun des régions, adossés aux crédits de l'État, et permettait d'engager des actions prioritaires pour l'insertion des personnes en situation de handicap ou des jeunes très éloignés de l'emploi.

Cependant, le caractère innovant de toutes les actions à réaliser au travers des PIC ou des Pric a posé un certain nombre de difficultés. En effet, ces actions une fois conduites n'étaient, par définition, plus innovantes, si bien que l'on retombait dans le droit commun.

Aussi, nous avons épuisé toutes les actions disponibles et nous devons maintenant faire des efforts de rationalisation budgétaire. Le PIC a vécu : il faut passer à autre chose.

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour explication de vote.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Je veux bien entendre que le PIC n'est pas efficient, mais ce sont les baisses successives de crédits qui ont conduit à cette situation.

J'en reparlerai tout à l'heure, les conséquences de ces coupes budgétaires ne se sont pas fait attendre. Le nombre de bénéficiaires a ainsi baissé depuis 2023, en raison d'une forte diminution du nombre d'heures de formation : alors que l'on en comptait huit auparavant, il n'y en a plus désormais que cinq.

Pour rappel, le PIC s'adresse aux jeunes sans qualification, dont 80 % ont un niveau d'études inférieur au bac. Aussi, entériner cette diminution, c'est garantir l'inefficacité du dispositif, sur laquelle vous vous appuyez aujourd'hui pour le faire disparaître plus rapidement.

**M. le président.** La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly, pour explication de vote.

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Nous arrivons au terme d'un exercice qui n'est plus souhaitable, chers collègues. Comme lors de l'examen de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », nous allons déshabiller Pierre pour habiller Paul, puis déshabiller Paul pour habiller Jacques, etc.

Tout cela est dû au fait que vous n'avez pas accepté certaines recettes que nous avons proposées dans la première partie du PLF. Nous sommes donc obligés de ponctionner tel ou tel dispositif pour remplacer ceux que vous voulez supprimer.

Cet exercice ne convient pas! Cela a été dit, le PIC, de 2023 à 2025, a connu une très forte baisse de crédits. Résultat, certains dispositifs ont été arrêtés, en particulier ceux qui étaient destinés aux jeunes sans qualification. En outre, les sommes affectées aux régions pour leur fonctionnement et le budget des missions locales ont diminué.

Ce sont toutes ces évolutions qui vous conduisent à dire, aujourd'hui, que le PIC ne sert à rien.

**M. le président.** La parole est à Mme Corinne Féret, pour explication de vote.

**Mme Corinne Féret.** Monsieur le ministre, sans vouloir nullement vous manquer de respect, je pense que l'on ne peut pas comparer le statut de la SNCF à celui de France Travail.

Je sais que vous avez dirigé cette entreprise et je ne doute pas de votre expérience en matière de dialogue social. Cependant, France Travail a un tout autre statut. Aussi, je ne crois pas que la méthode vous avez employée dans vos précédentes fonctions puisse être dupliquée.

Je soutiens l'amendement de ma collègue Lubin, qui vise à maintenir 515 ETP, à l'heure où France Travail accueille 1,2 million de bénéficiaires supplémentaires. Une telle augmentation a requis une très importante réorganisation pour assurer la prise en charge des publics qui ne relevaient pas de l'opérateur jusqu'alors. Je pense en particulier aux jeunes relevant des missions locales et aux personnes en situation de handicap, qui étaient accompagnées par Cap emploi.

**M. le président.** La parole est à M. Simon Uzenat, pour explication de vote.

**M. Simon Uzenat.** J'ai quelques questions en lien avec les régions. Des discussions approfondies ont-elles eu lieu avec Régions de France? Le financement de la mesure par France Compétences, qui est passé de 268 millions à 134 millions d'euros, soulève en effet de vives inquiétudes.

L'essentiel des dépenses dont nous discutons concerne le PIC, mais elles ne sont pas impliquées dans leur totalité. L'évolution envisagée pourrait donc avoir un impact sur les moyens déployés par France Compétences.

En particulier, l'aide apportée aux régions pourrait être rognée, alors même que ces collectivités soutiennent les centres de formation d'apprentis (CFA), surtout dans les territoires ruraux. Ces derniers manquent en effet d'argent pour soutenir les formations clés à destination des jeunes qui rencontrent des problèmes de mobilité.

Je souhaiterais, avant de voter ces amendements, que vous nous apportiez des éclaircissements concernant les régions, qui sont des partenaires essentiels.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1275.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** En conséquence, les amendements n°s II-1261 rectifié et II-1350 n'ont plus d'objet.

Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les deux premiers sont identiques.

L'amendement n° II-656 est présenté par M. Menonville.

L'amendement n° II-685 rectifié *bis* est présenté par MM. Levi, Hingray, Dhersin et Laugier, Mme Muller-Bronn, M. J.B. Blanc, Mmes V. Boyer et Florennes, MM. Bonneau et Chasseing, Mme Billon, M. Bonhomme, Mmes Bourguignon, Patru et Aeschlimann, MM. Duffourg, Bleunven, Pillefer et Haye, Mmes Saint-Pé, Gacquerre, Housseau et Antoine, M. Cambier et Mme Herzog.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi		100 000 000		100 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	100 000 000		100 000 000	
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0			

L'amendement n° II-656 n'est pas soutenu.

La parole est à Mme Anne-Sophie Patru, pour présenter l'amendement n° II-685 rectifié *bis*.

**Mme Anne-Sophie Patru.** Le PLF pour 2026 prévoit une baisse importante des aides à l'embauche d'apprentis.

Cet amendement, qui a été élaboré avec l'Union des entreprises de proximité (U2P), vise à maintenir cette aide à 5 000 euros pour les entreprises de moins de 50 salariés.

En effet, ces dernières, qui forment la majorité des apprentis, ne disposent que d'une trésorerie limitée. Notre objectif est de redéployer 100 millions d'euros pour les soutenir, sans remettre en cause l'objectif global d'économies.

**M. le président.** L'amendement n° II-1274, présenté par Mme Puissat, au nom de la commission des affaires sociales, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi				
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	100 000 000		100 000 000	
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		100 000 000		100 000 000
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme le rapporteur pour avis.

**Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis.** Cet amendement a pour objet d'affecter 100 millions d'euros aux aides versées aux employeurs d'apprentis, afin d'assurer la stabilité de l'écosystème de l'apprentissage, comme nous le souhaitons tous.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** La question est de savoir si les dépenses vont être supérieures à ce que l'on espérait. Il se trouve que M. le ministre y a déjà répondu à la tribune, en annonçant que le budget était en baisse de 3 %, plutôt que 10 %.

Dans ces conditions, est-il bien utile d'allouer 100 millions d'euros supplémentaires aux employeurs d'apprentis ? Ce qui nous importe est que les aides aux entreprises ne baissent pas ; je pense que vous l'avez compris.

Je dois dire que vous nous avez inquiétés sur ce point, monsieur le ministre, d'autant que la commission des finances demande la suppression du reste à charge, qui a été mal perçu par les employeurs.

Pour l'ensemble de ces raisons, la commission sollicite l'avis du Gouvernement : je précise d'emblée que, si M. le ministre nous indique qu'il manque de l'argent, elle s'en remettra à la sagesse de la Haute Assemblée.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Je vous le confirme, monsieur le rapporteur spécial : il manque de l'argent, c'est bien le problème ! Ce n'est pas le moment d'alourdir ce budget. Par ailleurs, le gage de la mesure pose question, puisqu'il faut prévoir systématiquement une contrepartie.

Ces dispositions auraient pour effet de toucher aux crédits du programme 102, qui concerne l'accès et le retour à l'emploi des jeunes et des personnes en situation de handicap, dans le cadre de dispositifs d'insertion.

Pour ces raisons, le Gouvernement émet un avis défavorable.

**M. le président.** Quel est donc l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Comme je l'ai annoncé, la commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-685 rectifié bis.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** En conséquence, l'amendement n° II-1274 n'a plus d'objet.

L'amendement n° II-1311, présenté par Mmes Cukierman, Apourceau-Poly, Brulin, Silvani et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds pour le développement de l'alternance dans les collectivités du Pacifique

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi				
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		5 000 000		5 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
Fonds pour le développement de l'alternance dans les collectivités du Pacifique	5 000 000			5 000 000
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Silvana Silvani.

**Mme Silvana Silvani.** Cet amendement vise à développer l'alternance dans les territoires d'outre-mer, notamment en Polynésie française.

Pour rappel, les collectivités du Pacifique ne bénéficient pas directement des mécanismes nationaux relatifs à l'alternance, alors que leurs besoins en ce domaine sont particulièrement forts. Ainsi, elles assument seules le maintien des dispositifs en place.

Dans ces conditions, nous proposons de matérialiser la participation de l'État *via* l'instauration d'un fonds consacré non seulement au développement de l'alternance dans ces territoires, notamment pour financer la création de CFA, mais aussi au soutien des dispositifs existants.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Le Gouvernement émet un avis défavorable, pour une raison qui tient à la clarification des responsabilités et des compétences entre l'État et ce territoire ultramarin.

En effet, la loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française a confié une compétence de droit commun à cette collectivité, l'État conservant une compétence d'attribution sur les missions régaliennes. En application de ce principe, l'État n'a plus de compétences en matière de développement de l'alternance en Polynésie.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1311.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1101 n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-1049 rectifié *quater*, présenté par MM. V. Louault, Laménie et Cambier, Mme Perrot, MM. Verzelen, Grand et Brault, Mme Bessin-Guérin et MM. Bleunven et Rochette, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi				
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		313 570 816		313 570 816
TOTAL		313 570 816		313 570 816
SOLDE		- 313 570 816		- 313 570 816

La parole est à M. Pierre Jean Rochette.

**M. Pierre Jean Rochette.** Cet amendement de notre collègue Vincent Louault vise à réduire les crédits alloués aux agences régionales de santé (ARS). Il tend à s'inspirer du rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur les missions des agences, opérateurs et organismes consultatifs de l'État, qui, sans recommander une réduction de crédits, suggère de réorganiser les ARS en les rapprochant des départements.

Notre collègue Louault tenait surtout à vous sensibiliser à cette question. Pour autant, il ne s'agit pas d'un simple amendement d'appel. C'est pourquoi je ne pourrai pas le retirer.

**M. le président.** L'amendement n° II-824 rectifié, présenté par MM. Bilhac, Cabanel, Fialaire et Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi				
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		809 685		809 685
TOTAL		809 685		809 685
SOLDE		- 809 685		- 809 685

La parole est à M. Christian Bilhac.

**M. Christian Bilhac.** Depuis leur création, il y a plus de quinze ans maintenant, les ARS n'ont pas tenu leur promesse, celle d'apporter une réelle amélioration en matière de santé publique.

La gouvernance de ces agences est un véritable mastodonte bureaucratique, avec nombre de déperditions d'argent dans des frais administratifs inutiles. Sur le terrain, on constate une dégradation des services de santé, une aggravation des

déserts médicaux, l'engorgement des services d'urgences dans les hôpitaux et l'absence d'accès aux spécialités médicales de façon homogène sur l'ensemble du territoire.

Face à ce constat partagé par le Premier ministre, qui a évoqué devant les présidents des conseils départementaux le transfert des compétences des ARS aux départements, nous proposons de supprimer les crédits alloués à un machin qui ne sert à rien et qui nous coûte cher.

**Mme Nathalie Goulet.** Très bien !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Ghislaine Senée, rapporteure spéciale.** Si votre amendement était voté, monsieur Bilhac, les ARS ne pourraient plus fonctionner. Par ailleurs, je note une petite erreur dans le dispositif, car vous prévoyez d'annuler 809 000 euros, et non 800 millions d'euros...

En conséquence, la commission émet un avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Un vent argentin souffle sur le Sénat ! (*Sourires.*) Le premier amendement agit comme une semi-tronçonneuse, en ce qu'il tend à supprimer la moitié des crédits alloués aux ARS, tandis que le second vise carrément une annulation totale de crédits. Ce n'est pas possible !

De telles mesures ne sont évidemment pas acceptables dans des laps de temps aussi courts. Il n'empêche qu'un sujet se pose, nous l'admettons volontiers ; le Premier ministre a lui-même demandé à lancer une réflexion sur l'avenir des ARS.

Nous partageons en partie votre diagnostic, messieurs les sénateurs, mais la modalité d'application de vos dispositifs est trop brutale et ne peut être assumée par l'État.

En conséquence, le Gouvernement émet un avis défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1049 rectifié *quater*.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-824 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** L'amendement n° II-1288 rectifié, présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet et MM. Cambier, Longeot, Menonville, Folliot et Delahaye, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi		50 000 000		50 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL		50 000 000		50 000 000
SOLDE		-50 000 000		-50 000 000

La parole est à Mme Nathalie Goulet.

**Mme Nathalie Goulet.** Cet amendement de Michel Canévet vise à intégrer l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) à l'opérateur France Travail.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Il s'agit d'un amendement d'appel, comme l'indique son objet ; nous avons déjà débattu de cette question tout à l'heure.

La commission demande donc le retrait de cet amendement, faute de quoi elle émettrait un avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Même avis.

**M. le président.** Madame Goulet, l'amendement n° II-824 rectifié est-il maintenu ?

**Mme Nathalie Goulet.** Non, je le retire, monsieur le président. Nous aurons de nouveau cette discussion lors de l'examen du prochain PLF !

**M. le président.** L'amendement n° II-1288 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-1250 rectifié, présenté par Mmes Lavarde et Puissat, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi		4 359 000		4 359 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				

Soutien des ministères sociaux			
TOTAL		4 359 000	4 359 000
SOLDE		- 4 359 000	- 4 359 000

La parole est à Mme Frédérique Puissat.

**Mme Frédérique Puissat.** Tout le monde s'accorde pour dire qu'il faut supprimer un certain nombre d'agences. À cette fin, le groupe Les Républicains avait demandé la mise en place d'une commission d'enquête, dont notre collègue Christine Lavarde était la rapporteure. Les deux amendements qu'elle a déposés sont le résultat direct de ces travaux.

Le présent amendement vise à supprimer le groupement d'intérêt public (GIP) Plateforme de l'inclusion.

Quant à l'amendement n° II-1251 rectifié, il tend à opérer un rapprochement entre le GIP Les Entreprises s'engagent et France Travail ou tout autre opérateur.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Ghislaine Senée, rapporteure spéciale.** Le GIP Plateforme de l'inclusion a été créé en 2022 par le ministère du travail et la direction interministérielle du numérique (Dinum), dans une perspective de modernisation et de maîtrise de la dépense publique.

Son rôle consiste à mutualiser les outils numériques utiles aux collectivités territoriales et aux acteurs de l'insertion et de l'emploi.

Cette mutualisation des données est le gage de l'efficacité de l'intégration, notamment grâce aux outils d'intelligence artificielle, que beaucoup souhaitent intégrer aux missions de France Travail. Bref, ce GIP est le précurseur du système d'information de cet opérateur.

Ma collègue Pascale Gruny et moi-même avons rédigé un rapport sur l'intelligence artificielle dans l'univers des collectivités territoriales. À cette occasion, nous avons constaté à quel point les données et, surtout, les compétences techniques manquaient à France Travail. Il convient donc de ne pas l'en priver.

En conséquence, la commission sollicite le retrait de cet amendement ; à défaut, elle émettrait un avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Cela ne me choque pas que l'on s'interroge sur l'utilité de ces GIP ; nous pouvons même partager cette intention. Les deux structures évoquées sont de nature différente, si bien que nous ne pouvons pas les traiter de manière homogène.

Je pense que, dans les deux cas, il nous faut du temps, comme toujours quand il s'agit de dialogue social. On ne peut pas, comme cela, décider les choses aussi rudement.

Néanmoins, il est possible, au terme de discussions, que les entreprises concernées s'engagent à évoluer vers une structure nouvelle. Il pourrait s'agir d'une fondation, par exemple. La volonté est la bonne et nous pouvons tracer, *modulo*, une perspective en ce sens. Mais, en tout état de cause, cela demandera au moins quelques mois.

J'observe tout de même que le GIP Plateforme de l'inclusion fait un travail très concret. Nous devons donc prendre le temps de réfléchir à la bonne décision concernant son évolution.

Pour ces raisons, le Gouvernement émet un avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à M. Grégory Blanc, pour explication de vote.

**M. Grégory Blanc.** À la rigueur, nous pouvons comprendre l'intention des auteurs de l'amendement n° II-1251 rectifié.

En revanche, nous n'approuvons en rien les dispositions de l'amendement n° II-1250, parce que des départements se sont engagés à mener des actions en matière d'inclusion et que le GIP Plateforme de l'inclusion a pris ses dispositions.

Par simple posture, vous demandez de le supprimer, en arguant d'une suradministration de notre pays. Partout où vous cherchez à faire des économies, vous proposez de mutualiser les organismes en supprimant ceux qui commencent à produire des résultats !

Nous savons qu'il est difficile de faire travailler ensemble certains acteurs. Cela demande du temps, de l'énergie et une mise en commun des outils. Les choses ne pourront être réglées en un an.

C'est justement parce que le changement prend du temps que l'on commence à avoir des résultats. Dans mon département, je le répète, certains dispositifs pour l'emploi sont utiles et productifs. Je ne vois donc pas pourquoi nous devrions les supprimer.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1250 rectifié.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1251 rectifié, présenté par Mmes Lavarde et Puissat, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi				
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		1 525 000		1 525 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				

Soutien des ministères sociaux			
TOTAL		1 525 000	1 525 000
SOLDE		- 1 525 000	- 1 525 000

La parole est à Mme Frédérique Puissat.

**Mme Frédérique Puissat.** Cet amendement tend à opérer un rapprochement entre le GIP Les Entreprises s'engage et France Travail ou tout autre opérateur.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Ghislaine Senée, rapporteure spéciale.** Les amendements n°s II-1250 rectifié et II-1251 rectifié revêtent une importance particulière.

Le premier concernait le service numérique, levier essentiel pour accroître l'efficacité de France Travail. Son adoption constitue, à mon sens, une catastrophe.

Le second vise le GIP Les entreprises s'engage. Cette structure fédère 110 000 entreprises, dont 96 % de TPE et PME, travaillant en étroite collaboration avec les acteurs de l'emploi, notamment avec France Travail.

Son action est particulièrement efficace. L'Igas a préconisé son autonomisation, nous l'espérons pour la fin de l'année, tant ses résultats sont probants : ces deux dernières années, les entreprises membres ont recruté en moyenne deux fois plus de jeunes et de personnes en situation de handicap, et 2,5 % de bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) de plus que la moyenne.

Ces structures étant utiles, je demande le retrait de l'amendement ; à défaut, l'avis sera défavorable.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Je souhaite, à titre exceptionnel, donner un avis sur cet amendement et appeler l'attention de mes collègues, notamment de ceux de la commission des finances.

Nous évoquons ici un GIP. Je connais bien Mme Christine Lavarde et je salue son travail au sein de la commission, mais cette structure n'a pas été auditionnée dans le cadre de la commission d'enquête.

France Travail ne saurait se substituer à ce GIP, dont la principale ressource provient du mécénat : pour 1 euro dépensé, le groupement lève 4,50 euros de fonds privés. France Travail ne fera pas cela.

Si je comprends la logique de cet amendement, il s'agit d'une fausse bonne idée et la commission des finances considère que ce dispositif, qui gagne de l'argent, ne pourra être remplacé par l'opérateur public.

De surcroît, ses financements publics diminuent chaque année, le GIP en recevra très peu l'année prochaine et il s'est engagé à atteindre l'autofinancement l'année suivante.

J'y insiste : il serait contre-productif de le mettre en péril au moment même où il parvient à l'équilibre.

**M. le président.** La parole est à Mme Antoinette Guhl, pour explication de vote.

**Mme Antoinette Guhl.** Ce dispositif contribue par ailleurs à offrir des débouchés positifs aux structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), et donc à fournir du travail aux personnes en insertion.

Les deux plateformes en cause dans ces amendements présentent donc un intérêt certain.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1251 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1362, présenté par Mme Lubin, MM. Kerrouche, P. Joly et Michau, Mmes Féret, Le Houerou, Canalès et Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi				
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	18 000 000		18 000 000	
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		18 000 000		18 000 000
TOTAL	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Monique Lubin.

**Mme Monique Lubin.** Cet amendement vise à rétablir les équivalents temps plein travaillés annuels de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp).

Concrètement, il s'agit de permettre à l'Agence de maintenir ses effectifs et d'assurer ainsi la continuité de ses missions essentielles au service de nos concitoyens et des territoires. Depuis sa transformation en établissement public à caractère industriel et commercial (Épic) en 2017, l'afpa joue un rôle central dans la formation et l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Elle certifie, forme et accompagne ; elle constitue un pilier de nos politiques publiques et un véritable outil de cohésion sociale et territoriale.

Or, après des années de difficultés financières et un plan de sauvegarde de l'emploi ayant conduit au départ de plus de 1 300 salariés, alors même que 1 500 autres agents exercent dans la précarité, le présent budget prévoit encore la suppression de 506 ETPT, soit 10 % des effectifs de l'établissement.

Nous demandons donc le rétablissement de ces postes. Réduire aujourd'hui les moyens de l'afpa reviendrait à affaiblir demain notre capacité collective à former, à insérer et à offrir des perspectives à ceux qui en ont le plus besoin.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Les crédits de l'afpa augmentent déjà de 10 millions d'euros cette année. Malheureusement, il me semble difficile d'accroître encore ces moyens dans le contexte actuel.

Je demande le retrait de cet amendement ; à défaut, l'avis serait défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Ces deux constats sont exacts.

Nous avons revalorisé la mission de service public à hauteur de 10 millions d'euros ; les moyens financiers sont donc au rendez-vous.

Toutefois, force est de constater que l'activité de formation de l'afpa diminue. Nous avons donc demandé une réduction des effectifs proportionnelle à cette baisse.

Il s'agit d'une décision de gestion cohérente au regard du recul de l'activité, qui s'accompagne néanmoins d'un soutien financier pour garantir à la structure les moyens de son développement.

Pour ces deux raisons, je suis défavorable à cet amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1362.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1108 n'est pas soutenu.

Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1221, présenté par Mmes Poncet Monge, Senée et Souyris, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	4 100 000 000		4 100 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		4 100 000 000		4 100 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	4 100 000 000	4 100 000 000	4 100 000 000	4 100 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** En 2023, un arrêté a fixé, de manière unilatérale et sans concertation avec l'organisme gestionnaire paritaire, une sous-compensation des allocations d'assurance chômage pour une durée de trois ans. Cette décision a entraîné une perte de recettes de près de 12 milliards d'euros pour l'Unédic, montant auquel il faut ajouter 1 milliard d'euros d'intérêts cumulés liés à cet endettement.

Depuis trois ans, l'État fragilise la trajectoire budgétaire de l'Unédic et porte atteinte à l'autonomie de la gestion paritaire. Ces prélèvements suscitent d'ailleurs l'opposition unanime des partenaires sociaux.

Les gestionnaires de l'assurance chômage ont tous officiellement demandé au Premier ministre, par courrier, de revoir la ponction de 4,1 milliards d'euros prévue pour 2026, afin de ne plus compromettre le désendettement du régime.

Nous proposons donc de revenir sur cette décision.

Je sais pouvoir compter sur l'écoute attentive de M. le ministre, dont je connais l'attachement au dialogue social et au respect des partenaires sociaux.

**M. le président.** L'amendement n° II-1220, présenté par Mmes Poncet Monge, Senée et Souyris, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	1 000 000 000		1 000 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		1 000 000 000		1 000 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Il s'agit toujours de la ponction opérée par l'État sur l'Unédic. Cette opération est neutre au sens des administrations publiques : l'État ne fait que masquer ses propres déficits en ponctionnant l'assurance chômage.

Cette décision unilatérale a été justifiée par le financement de l'apprentissage, censé faire baisser le chômage et générer un retour financier pour l'Unédic. Or, nous attendons toujours ces effets : en lieu et place des bénéfices macroéconomiques promis, nous sommes confrontés à une remontée du chômage !

Je le rappelle, la réduction de la compensation a coûté 12 milliards d'euros à l'opérateur.

Alors que l'Unédic, fortement sollicitée durant la crise sanitaire du covid-19, devait financer sa trajectoire de désendettement, cette somme considérable a contraint la caisse à emprunter, engendrant un coût financier d'un milliard d'euros.

Sans ces prélèvements de l'État, la dette de l'organisme aurait dû être ramenée à 44 milliards d'euros en 2027 ; elle s'établira finalement à 57 milliards d'euros. La trajectoire de désendettement se trouve ainsi annulée, ce qui l'expose à des taux d'intérêt défavorables.

Cet amendement tend donc à faire en sorte que l'État compense au minimum les intérêts financiers générés par cette dette forcée, soit 1 milliard d'euros.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Je tâcherai d'être bref, bien que le sujet soit complexe.

Certes, puiser dans les finances de l'Unédic ne constitue pas une solution idéale. Toutefois, le prélèvement proposé pour 2026 demeure conforme à la trajectoire fixée par le document de cadrage de l'été 2023. Bien que regrettable, cette contribution était attendue par l'ensemble des acteurs et pouvait donc être anticipée.

La situation est cependant particulière cette année : pour la première fois, l'Unédic enregistre un déficit significatif. Ce mécanisme ne pourra donc être reconduit indéfiniment. Pour autant, la situation financière de l'opérateur n'est pas compromise, l'État apportant sa garantie à hauteur de 10 milliards d'euros.

J'entends vos arguments, mais l'avis de la commission est défavorable sur ces deux amendements.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Je tiens à rappeler l'esprit qui préside à ce transfert. La participation de l'Unédic au financement des politiques de l'emploi relève d'un choix économique cohérent.

Ces politiques en faveur du développement des compétences et de l'accès à l'emploi améliorent le fonctionnement du marché du travail et réduisent, *in fine*, les dépenses d'indemnisation.

La réaffectation d'une partie des recettes de l'assurance chômage vers ces actions est donc pleinement légitime ; elle contribue au maintien d'un haut niveau d'investissement en faveur de l'emploi.

Cela étant, comme l'a souligné M. le rapporteur spécial, la trajectoire financière du régime exige une vigilance accrue. Le Gouvernement reste attentif aux équilibres de l'Unédic, dont la gestion est paritaire – d'où votre référence au dialogue social, madame la sénatrice.

Dans le respect de ce dialogue, le Gouvernement a invité les partenaires sociaux à formuler des propositions pour conforter le désendettement du régime, notamment dans le cadre des négociations à venir.

Dans ce contexte, j'émet un avis défavorable sur ces amendements.

**M. le président.** La parole est à Mme Monique Lubin, pour explication de vote.

**Mme Monique Lubin.** Monsieur le ministre, je suis admirative de vos éléments de langage. C'est parfait ! Il fallait oser nous expliquer que ponctionner l'Unédic serait, en définitive, bénéfique pour l'emploi...

La conséquence de cette logique, nous la connaissons, elle se traduit par des réformes de l'assurance chômage qui pénalisent de plus en plus les demandeurs d'emploi. Telle est la réalité.

Les chômeurs ont des droits, et en affectant ailleurs les crédits de l'Unédic, vous les amputez, tout simplement.

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour explication de vote.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Monsieur le rapporteur spécial, il est vrai que l'État est bien gentil de garantir 10 milliards d'euros, alors qu'il en a prélevé 12 !

Monsieur le ministre, concernant le financement de la politique de l'emploi, je vous rappelle que l'Unédic assure déjà 10 % à 11 % du budget de France Travail. Vous semblez confondre les deux politiques. L'opérateur finance bien les politiques de l'emploi, et sa contribution à France Travail ne cesse de croître.

Si l'on ajoute les 800 millions d'euros que l'Unédic devra supporter du fait de la réforme de l'assiette des cotisations sociales des indépendants, vous avez bel et bien entravé sa trajectoire de désendettement.

Vous qui êtes attaché au dialogue social, comment pouvez-vous ignorer que l'ensemble des partenaires sociaux, organisations patronales comme syndicales, demandent la remise en cause de cette troisième tranche de 4 milliards d'euros ? Je ne comprends pas votre argumentation.

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Claire Carrère-Gée, pour explication de vote.

**Mme Marie-Claire Carrère-Gée.** Je ne voterai pas ces amendements, mais je me fais violence pour ne pas le faire.

Franchement, monsieur le ministre, justifier cette mesure par la nécessaire contribution de l'Unédic aux politiques de l'emploi n'est pas recevable. Comme cela a été rappelé, ce financement s'opère habituellement dans un cadre contractualisé.

Or l'Unédic subit des ponctions répétées depuis des années, au mépris de sa gestion paritaire, laquelle devrait rester autonome.

La situation des finances publiques étant ce qu'elle est, nous rejeterons ces amendements, mais il faut respecter les partenaires sociaux : ils gèrent l'assurance chômage, non la politique de l'emploi.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1221.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1220.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de trente-trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1370, présenté par Mme Lubin, M. Kerrouche, Mmes Conconne et Bélim, MM. Darras, P. Joly et Michau, Mmes Féret, Le Houerou et Canalès, MM. Fichet et Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	594 360 000		594 360 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		594 360 000		594 360 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	594 360 000	594 360 000	594 360 000	594 360 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Corinne Féret.

**Mme Corinne Féret.** Le présent amendement tend à renforcer l'efficacité du contrat d'engagement jeune en revalorisant son allocation mensuelle et en y intégrant un forfait logement de 300 euros, pour une durée portée à un an.

L'objectif est clair : il s'agit de faire de cette allocation une ressource stable et reconnue, notamment par les bailleurs, afin de faciliter l'accès des jeunes en insertion à un logement autonome.

En rendant l'allocation du CEJ compatible avec les critères de la garantie Visale, laquelle exige que le loyer n'excède pas 50 % des ressources, nous ouvririons réellement ce dispositif aux jeunes concernés.

Grâce à ce forfait logement, l'allocation atteindrait 852 euros, ce qui permettrait de supporter un loyer plafond de 426 euros, contre 276 euros aujourd'hui. Cela ouvrirait l'accès à une offre locative bien plus large, notamment dans le parc privé.

Rappelons que le CEJ accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sans emploi ni formation. Leur allocation, aujourd'hui plafonnée à 552 euros, demeure insuffisante, alors que le logement représente en moyenne 60 % de leurs dépenses.

**M. le président.** Les trois amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-114 rectifié *bis* est présenté par Mme M. Carrère, MM. Masset, Grosvalet et Bilhac, Mme Briante Guillemont, MM. Cabanel et Daubet, Mme N. Delattre, MM. Fialaire et Gold, Mmes Guillotin et Jouve, M. Laouedj, Mme Pantel et M. Roux.

L'amendement n° II-1211 rectifié est présenté par MM. Genet et Rojouan, Mmes Schalck, P. Martin, Bellurot et Ventalon, MM. Delia, H. Leroy, Saury et Anglars, Mme de Cidrac et M. Gremillet.

L'amendement n° II-1310 est présenté par Mmes Apourceau-Poly, Brulin et Silvani, MM. Lahellec et Corbisez, Mme Margaté et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	77 800 000		77 800 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		77 800 000		77 800 000
TOTAL	77 800 000	77 800 000	77 800 000	77 800 000
SOLDE	0		0	

**M. le président.** La parole est à Mme Véronique Guillotin, pour présenter l'amendement n° II-114 rectifié *bis*.

**Mme Véronique Guillotin.** Cet amendement concerne les missions locales, qui mettent en œuvre le droit à l'accompagnement des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Elles constituent le premier service public de proximité consacré à leur insertion.

Actuellement, ce réseau dispose de 6 800 points d'accueil et accompagne chaque année plus d'un million de jeunes. Il s'agit souvent de publics vulnérables : jeunes en situation de handicap, sortants de l'aide sociale à l'enfance, allocataires du RSA ou personnes fragilisées par d'autres situations.

Or ce projet de loi de finances pour 2026 prévoit une baisse de 13 % des financements de l'État, laquelle s'ajoute à une première réduction de 5,8 % en 2025. Cette diminution emportera des effets immédiats.

Le présent amendement vise donc à majorer les crédits afin de renforcer les moyens des missions locales.

**M. le président.** La parole est à M. Fabien Genet, pour présenter l'amendement n° II-1211 rectifié.

**M. Fabien Genet.** Monsieur le président, je souscris pleinement aux arguments développés par ma collègue.

Je souhaite illustrer les menaces que feraient peser ces coupes budgétaires brutales sur nos missions locales, en particulier en milieu rural. En tant que sénateur de Saône-et-Loire et élu municipal de Digoïn, je puis témoigner du rôle bénéfique de ces structures sur le terrain.

Il faut en outre insister sur la répartition nationale des crédits entre les régions : la faible démographie de territoires comme la Bourgogne-Franche-Comté amplifie mécaniquement l'impact des réductions. La baisse de 6,8 % enregistrée l'an dernier au niveau national s'est traduite localement par une diminution réelle de 8 % ; de même, les 13 % envisagés cette année conduiraient à une baisse effective de 18 %.

Le réseau des missions locales de notre région pourrait ainsi perdre 25 % de ses financements en trois ans. Une véritable hémorragie se prépare donc en milieu rural, qui mettra en péril la continuité des actions et l'équilibre même des structures.

Cette situation intervient alors même que les besoins d'accompagnement des jeunes, confrontés à la précarité et à un marché du travail incertain, n'ont jamais été aussi importants.

Suppression de postes, fermetures...

**M. le président.** Votre temps de parole est écoulé, mon cher collègue.

**M. Fabien Genet.** Notre groupe n'a pas abusé de son temps de parole.

**M. le président.** Pour le moment !

**M. Fabien Genet.** Je souhaite seulement terminer ma phrase.

**M. le président.** Les règles sont les mêmes pour tous.

La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly, pour présenter l'amendement n° II-1310.

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Cet amendement vise à maintenir les financements alloués aux missions locales pour 2026 à leur niveau inscrit en loi de finances initiale pour 2025.

Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit en effet une baisse de 13 % de ces crédits, alors même que les besoins croissent : le nombre de premiers accueils a augmenté de 8 % depuis septembre 2025.

Les missions locales, que le Gouvernement souhaite mettre à la diète, sont pourtant indispensables à l'accueil des jeunes, en particulier des plus précaires. Elles assurent des missions de service public, tant en zone urbaine qu'en milieu rural, en accompagnant chaque année plus d'un million de jeunes de 16 à 25 ans, notamment les plus vulnérables d'entre eux, dans leur parcours d'insertion professionnelle.

Cette réduction budgétaire risquerait d'entraîner un allongement des délais de prise en charge, la fermeture de points d'accueil, mais aussi la suppression potentielle de plus de 1 000 emplois.

Le maintien des crédits est donc essentiel. Nous proposons, en outre, de les abonder de 2 millions d'euros supplémentaires.

**M. le président.** Les quatre amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-414 rectifié *ter* est présenté par Mme Lermytte, MM. Wattebled, A. Marc, Pellevat et Chasseing, Mme L. Darcos, MM. Grand, Chevalier et Laménie et Mmes Nadille et de Cidrac.

L'amendement n° II-1225 rectifié est présenté par Mmes Senée, Poncet Monge et Souyris, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mme M. Vogel.

L'amendement n° II-1276 est présenté par Mme Puissat, au nom de la commission des affaires sociales.

L'amendement n° II-1399 est présenté par M. Stanzione.

Ces quatre amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	77 650 000		77 650 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		77 650 000		77 650 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	77 650 000	77 650 000	77 650 000	77 650 000
SOLDE		0		0

L'amendement n° II-414 rectifié *ter* n'est pas soutenu.

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge pour présenter l'amendement n° II-1225 rectifié.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Cet amendement vise à rétablir les crédits des missions locales.

Je le rappelle, ce financement a baissé de 20 % en deux ans, mettant en péril un réseau essentiel, déjà fragilisé. Selon l'Union nationale des missions locales (UNML), cette situation pourrait conduire à la suppression de plus de 1 000 emplois. Cela signifierait moins de conseillers et moins de jeunes accompagnés, alors même que les besoins augmentent fortement.

Les missions locales accueillent aujourd'hui 1,1 million de jeunes, soit une hausse de 50 % depuis 2019. Dans le même temps, France Travail réduit son offre : de nombreuses agences n'assurent plus le contrat d'engagement jeune ni le parcours contractualisé d'accompagnement adapté vers l'emploi et l'autonomie, renvoyant *de facto* les jeunes vers les missions locales.

L'État désigne ainsi ces structures comme le pivot de l'accompagnement, mais se désengage financièrement ; ce retrait conduit à reporter la charge sur les collectivités locales, déjà contraintes, et affaiblit l'ensemble du service public.

Nous nous réjouissons donc que la proposition de repli, visant au maintien des crédits à leur niveau de la loi de finances initiale pour 2025, fasse l'objet d'un très large consensus au Sénat.

**M. le président.** La parole est à Mme le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-1276.

**Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis.** Il est défendu.

**M. le président.** L'amendement n° II-1399 n'est pas soutenu.

Les neuf amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-77 rectifié *bis* est présenté par MM. Fouassin et Théophile, Mme Schillinger, MM. Patriat, Iacovelli et Lévrier, Mme Nadille, MM. Buis et Buval, Mmes Cazebonne, Duranton et Havet, MM. Kulimoetoke, Lemoyne, Mohamed Soilihi et Patient, Mme Phinera-Horth, MM. Rambaud, Rohfritsch et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

L'amendement n° II-82 rectifié *ter* est présenté par Mme Romagny, MM. Cambier et Courtial, Mmes Antoine, Guidez, Saint-Pé, Vérien et Billon, M. J.B. Blanc, Mme M. Mercier, M. Levi, Mme Perrot, MM. Henno, Dhersin et Pillefer, Mmes Devésa, Jacquemet et Housseau, MM. Hingray, Menonville et Duffourg, Mme Lermytte et M. Bonhomme.

L'amendement n° II-84 rectifié *ter* est présenté par Mmes Vermeillet, Florennes et de La Provôté, M. Bleunven, Mme Sollogoub, MM. Fargeot et Kern, Mmes Doineau et Gacquerre et MM. P. Martin, J. M. Arnaud, L. Hervé et Haye.

L'amendement n° II-93 rectifié est présenté par M. Parigi et Mme Patru.

L'amendement n° II-183 rectifié *ter* est présenté par Mmes Billon, Antoine, Saint-Pé et Gacquerre, MM. J. M. Arnaud, Dhersin et Pillefer, Mmes Sollogoub, Housseau et Jacquemet, MM. Levi, Menonville et Duffourg, Mme Bourguignon et M. Delcros.

L'amendement n° II-366 rectifié *bis* est présenté par Mmes Malet, Petrus, Lassarade, Gruny, V. Boyer et Richer, MM. Sol et H. Leroy, Mmes de Cidrac et Imbert et MM. Rojouan et Genet.

L'amendement n° II-1048 rectifié *quinquies* est présenté par MM. V. Louault, Verzelen, Chasseing, Chevalier et A. Marc, Mme Bourcier, MM. Grand, Laménie et Brault et Mme Bessin-Guérin.

L'amendement n° II-1296 rectifié *bis* est présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet et MM. Folliot, Longeot et Delahaye.

L'amendement n° II-1346 rectifié est présenté par Mme Lubin, MM. Gillé et Kerrouche, Mme Bélim, MM. Darras et Michau, Mme Féret, MM. M. Vallet et Féraud, Mme Monier, M. Raynal, Mme Briquet, MM. P. Joly, Montaugé, Mérillou, M. Weber, Fichet et Redon-Sarrazy, Mme Conconne, M. Marie, Mmes Linkenheld, Le Houerou et Canalès, M. Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy, MM. Fagnen, Uzenat et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Ces neuf amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	77 650 000		77 650 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		77 650 000		77 650 000
TOTAL	77 650 000	77 650 000	77 650 000	77 650 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Stéphane Fouassin, pour présenter l'amendement n° II-77 rectifié *bis*.

**M. Stéphane Fouassin.** Cet amendement a le même objectif que ceux qui viennent d'être défendus. Il vise à rétablir les moyens consacrés aux missions locales à leur niveau de 2025, en transférant 77,65 millions d'euros.

Il s'agit de préserver la capacité d'action du réseau, afin de ne pas fragiliser l'accompagnement et l'insertion vers l'emploi dans nos territoires.

Je précise que le taux de chômage des jeunes atteint 52,4 % en outre-mer. Il est donc crucial que nos missions locales puissent poursuivre leur travail, qui est remarquable.

**M. le président.** La parole est à Mme Jocelyne Antoine, pour présenter l'amendement n° II-82 rectifié *ter*.

**Mme Jocelyne Antoine.** Il est défendu.

**M. le président.** La parole est à Mme Isabelle Florennes, pour présenter l'amendement n° II-84 rectifié *ter*.

**Mme Isabelle Florennes.** Il est défendu.

**M. le président.** La parole est à Mme Anne-Sophie Patru, pour présenter l'amendement n° II-93 rectifié.

**Mme Anne-Sophie Patru.** Il est défendu.

**M. le président.** La parole est à Mme Jocelyne Antoine, pour présenter l'amendement n° II-183 rectifié *ter*.

**Mme Jocelyne Antoine.** Il est défendu, mais je précise que nous souhaitons le rectifier pour qu'il soit rendu identique à l'amendement n° II-1276 de Mme Frédérique Puissat.

**M. le président.** Il s'agit donc de l'amendement n° II-183 rectifié *quater*.

La parole est à Mme Pascale Gruny, pour présenter l'amendement n° II-366 rectifié *bis*.

**Mme Pascale Gruny.** Il est défendu.

**M. le président.** L'amendement n° II-1048 rectifié *quinquies* n'est pas soutenu.

La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour présenter l'amendement n° II-1296 rectifié *bis*.

**Mme Nathalie Goulet.** Il est défendu.

**M. le président.** La parole est à Mme Monique Lubin, pour présenter l'amendement n° II-1346 rectifié.

**Mme Monique Lubin.** Cet amendement est défendu.

Je souhaite toutefois souligner le nombre d'amendements déposés et la diversité des interventions sur ces travées : cela prouve à quel point le réseau des missions locales est précieux pour la France.

Il est fort dommageable que le Gouvernement ait décidé d'y porter une atteinte aussi sérieuse.

**M. le président.** L'amendement n° II-254 rectifié, présenté par MM. J.B. Blanc et J.M. Boyer, Mme V. Boyer, MM. Cambon et Margueritte, Mme Lassarade, M. Frassa,

Mme Muller-Bronn, MM. H. Leroy et Sol, Mmes Di Folco et Noël, M. Gremillet, Mme Canayer, M. Bonhomme, Mme de Cidrac et MM. Klinger, Genet, Paul, Delia et Houpert, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	48 700 000		48 700 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		48 700 000		48 700 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	48 700 000	48 700 000	48 700 000	48 700 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-Baptiste Blanc.

**M. Jean-Baptiste Blanc.** Il est défendu.

**M. le président.** Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-139 rectifié est présenté par Mme M. Carrère, MM. Grosvalet et Bilhac, Mme Briante Guillemont, MM. Cabanel et Daubet, Mme N. Delattre, MM. Fialaire et Gold, Mmes Guillotin et Jouve, MM. Laouedj et Masset, Mme Pantel et M. Roux.

L'amendement n° II-1126 rectifié est présenté par Mme Antoine, MM. Pillefer et J.M. Arnaud, Mmes Billon et Bourguignon, MM. Cambier, Chasseing, Chevalier, S. Demilly, Folliot, Gremillet, Hingray et Menonville et Mmes O. Richard et Romagny.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	38 000 000		38 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		38 000 000		38 000 000
TOTAL	38 000 000	38 000 000	38 000 000	38 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Véronique Guillotin, pour présenter l'amendement n° II-139 rectifié.

**Mme Véronique Guillotin.** Il est défendu.

**M. le président.** La parole est à Mme Jocelyne Antoine, pour présenter l'amendement n° II-1126 rectifié.

**Mme Jocelyne Antoine.** Il est défendu.

**M. le président.** L'amendement n° II-1146 rectifié, présenté par MM. Masset et Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Daubet, Fialaire, Gold et Grosvalet, Mmes Guillotin et Jouve, M. Laouedj, Mme Pantel et M. Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	31 000 000		31 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		31 000 000		31 000 000
TOTAL	31 000 000	31 000 000	31 000 000	31 000 000
SOLDE	0		0	

**M. le président.** La parole est à M. Michel Masset.

**M. Michel Masset.** Le CEJ constitue un outil majeur de la politique d'insertion des jeunes en difficulté, *a fortiori* dans un contexte économique dégradé qui exige le renforcement de ces dispositifs.

La reconduction du budget de 2025 permettrait de maintenir l'accompagnement de 200 000 bénéficiaires et d'éviter que 10 000 jeunes en situation de précarité ne soient laissés pour compte.

Afin de rétablir ces crédits, le présent amendement tend donc à abonder de 31 millions d'euros le programme « Accès et retour à l'emploi ».

**M. le président.** Les huit amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-81 rectifié *ter* est présenté par Mme Romagny, MM. Cambier et Courtial, Mmes Antoine, Vérien et Billon, M. J.B. Blanc, Mme M. Mercier, M. Levi, Mme Perrot, MM. Henno, Rietmann, Chasseing et Dhersin, Mmes Devésa et Jacquemet, MM. Hingray, Menonville et Duffourg, Mmes de Cidrac et Lermytte et MM. Bonhomme et Bleunven.

L'amendement n° II-140 rectifié *bis* est présenté par Mme M. Carrère, MM. Masset et Bilhac, Mme Briante Guillemont, MM. Cabanel et Daubet, Mme N. Delattre, MM. Fialaire, Gold et Grosvalet, Mmes Guillotin et Jouve, M. Laouedj, Mme Pantel et M. Roux.

L'amendement n° II-383 rectifié *quater* est présenté par MM. Théophile, Buval, Buis et Rambaud, Mme Phinera-Horth, M. Mohamed Soilihi, Mme Nadille, M. Iacovelli, Mme Schillinger, MM. Fouassin, Patriat et Lévrier, Mmes Cazebonne, Duranton et Havet, MM. Kulimoetoke, Lemoyne, Patient, Rohfritsch et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

L'amendement n° II-754 est présenté par M. Pointereau.

L'amendement n° II-1297 rectifié *bis* est présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet et MM. Longeot, Folliot et Delahaye.

L'amendement n° II-1312 est présenté par Mmes Apourceau-Poly, Brulin et Silvani, MM. Corbisez, Lahellec et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

L'amendement n° II-1408 rectifié *bis* est présenté par MM. Uzenat, Temal et Bourgi, Mme S. Robert, M. Michau, Mmes Canalès et Poumirol, M. Pla, Mme G. Jourda, MM. Gillé, Tissot et Redon-Sarrazy, Mmes Artigalas, Linkenheld et Bélim, M. Mérillou, Mme Conconne et MM. Chaillou et Cozic.

L'amendement n° II-1411 est présenté par M. Stanzione.

Ces huit amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	10 190 000		10 190 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		10 190 000		10 190 000
TOTAL	10 190 000	10 190 000	10 190 000	10 190 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Jocelyne Antoine, pour présenter l'amendement n° II-81 rectifié *ter*.

**Mme Jocelyne Antoine.** Il est défendu.

**M. le président.** La parole est à Mme Véronique Guillotin, pour présenter l'amendement n° II-140 rectifié *bis*.

**Mme Véronique Guillotin.** Cet amendement concerne le Pacea, il est défendu.

**M. le président.** La parole est à M. Stéphane Fouassin, pour présenter l'amendement n° II-383 rectifié *quater*.

**M. Stéphane Fouassin.** Il est défendu.

**M. le président.** L'amendement n° II-754 n'est pas soutenu.

La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour présenter l'amendement n° II-1297 rectifié *bis*.

**Mme Nathalie Goulet.** Il est défendu.

**M. le président.** La parole est à Mme Silvana Silvani, pour présenter l'amendement n° II-1312.

**Mme Silvana Silvani.** Le présent amendement vise à maintenir, pour 2026, le budget d'allocation du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie à son niveau de 2025.

Le Pacea constitue un levier essentiel de l'action des missions locales pour guider les jeunes vers l'emploi et l'autonomie. L'attribution d'aides financières ponctuelles, destinées à soutenir la réalisation de projets d'insertion sociale et professionnelle, est indispensable pour les jeunes sans ressources, éloignés de l'emploi ou confrontés à des difficultés de mobilité, de logement ou de santé.

Nous sommes, bien entendu, sensibles aux enjeux financiers. Monsieur le ministre, vous avez affirmé tout à l'heure que l'euro était votre critère ; toutefois, vous conviendrez avec nous que la qualité de l'accompagnement de nos jeunes compte tout autant.

**M. le président.** La parole est à M. Simon Uzenat, pour présenter l'amendement n° II-1408 rectifié *bis*.

**M. Simon Uzenat.** Il est défendu.

**M. le président.** L'amendement n° II-1411 n'est pas soutenu.

Les trois amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-80 rectifié *bis* est présenté par MM. Fouassin, Patriat, Iacovelli et Lévrier, Mme Nadille, MM. Théophile, Buis et Buval, Mmes Cazebonne, Duranton et Havet, MM. Kulimoetoke, Lemoyne, Mohamed Soilih et Patient, Mme Phinera-Horth, MM. Rambaud et Rohfritsch, Mme Schillinger et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

L'amendement n° II-368 rectifié *bis* est présenté par Mmes Malet, Petrus, Lassarade, V. Boyer, Gruny et Richer, MM. Sol et H. Leroy, Mmes de Cidrac et Imbert et M. Genet.

L'amendement n° II-1347 est présenté par Mme Lubin, MM. Kerrouche, P. Joly et Michau, Mmes Féret et Monier, M. Gillé, Mmes Le Houerou, Canalès et Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy, M. Fagnen et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	10 000 000		10 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		10 000 000		10 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Stéphane Fouassin, pour présenter l'amendement n° II-80 rectifié *bis*.

**M. Stéphane Fouassin.** Il est défendu.

**M. le président.** La parole est à Mme Pascale Gruny, pour présenter l'amendement n° II-368 rectifié *bis*.

**Mme Pascale Gruny.** Il est défendu.

**M. le président.** La parole est à Mme Monique Lubin, pour présenter l'amendement n° II-1347.

**Mme Monique Lubin.** Il est défendu.

**M. le président.** L'amendement n° II-1315, présenté par Mmes Apourceau-Poly, Brulin, Silvani et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	10 000 000		10 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		10 000 000		10 000 000
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE		0		0

**M. le président.** La parole est à Mme Silvana Silvani.

**Mme Silvana Silvani.** Il est défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur tous les amendements restant en discussion commune ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** La synthèse de ces multiples amendements est complexe. Nous examinons différentes catégories de propositions.

L'amendement n° II-1370 de Mme Monique Lubin, tend à augmenter sensiblement les crédits, à hauteur de 600 millions d'euros. L'avis est défavorable.

D'autres amendements, à la fin de la série, visent à abonder les crédits du Pacea. Ils seront satisfaits si les amendements qui les précèdent sont adoptés.

Ceux-ci tendent à proposer des montants différents. La commission est favorable à la série d'amendements fixant l'augmentation des crédits à 77,65 millions d'euros, notamment à l'amendement n° II-1276 de la commission des affaires sociales, déposé par Mme Frédérique Puissat.

Nous avons entendu l'inquiétude des missions locales, relayée par l'ensemble des groupes politiques, ainsi que l'alerte lancée par la commission des affaires sociales, et nous en avons reçu d'autres par ailleurs. Il nous a donc semblé raisonnable d'éviter une rupture trop brutale; c'est pourquoi nous soutenons le rétablissement des crédits à hauteur de 77,65 millions d'euros.

S'agissant des amendements fixant les crédits à 77,8 millions d'euros ou dont la proposition est gagée sur une ligne budgétaire différente, je propose à leurs auteurs de les rendre identiques aux amendements n° II-1276 et II-1225 rectifié, qui ont reçu un avis favorable de la commission. Certains d'entre eux l'ont déjà fait, si les autres ne souhaitent pas que leurs amendements soient adoptés, il leur est également possible les retirer.

Enfin, je précise que l'adoption de ces crédits à 77,65 millions d'euros en faveur des missions locales rendra sans objet les amendements portant sur le Pacea. C'est l'un ou l'autre.

**M. le président.** Avant de donner la parole à M. le ministre, je demande aux auteurs des amendements n° II-77 rectifié *bis*, II-82 rectifié *ter*, II-84 rectifié *ter*, II-93 rectifié, II-366 rectifié *bis*, II-1296 rectifié *bis* et II-1346 rectifié s'ils acceptent de rectifier leur amendement dans le sens indiqué par M. le rapporteur spécial. (*Assentiment.*)

Je suis donc saisi des amendements n° II-77 rectifié *ter*, II-82 rectifié *quater*, II-84 rectifié *quater*, II-93 rectifié *bis*, II-183 rectifié *quater*, II-366 rectifié *ter*, II-1296 rectifié *ter* et II-1346 rectifié *bis*, dont le libellé est identique à celui de l'amendement n° II-1276.

La parole est à M. Fabien Genet, pour explication de vote.

**M. Fabien Genet.** Monsieur le président, je souhaite également rectifier l'amendement n° II-1211 rectifié pour le rendre identique à l'amendement de la commission des affaires sociales.

**M. le président.** Je suis donc saisi de l'amendement n° II-1211 rectifié *bis* dont le libellé est identique à celui de l'amendement n° II-1276.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Ces amendements, qui se répartissent en trois grandes « familles », tendent tous à redresser les sommes allouées aux missions locales.

Afin d'éviter tout malentendu, je tiens à dire que je suis parfaitement conscient du rôle essentiel de proximité joué par les missions locales, qui sont du reste souvent présidées par des élus locaux. Elles sont capables d'identifier les besoins, notamment des entreprises, et d'effectuer des diagnostics personnalisés avec une granulométrie fine; les services du ministère ne sont pas capables d'effectuer ce travail de précision.

Les missions locales contribuent par ailleurs grandement à l'insertion des jeunes, qui constituent une cible privilégiée de leur action. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, s'agissant des jeunes, j'estime que la priorité doit être donnée à l'insertion. C'est pourquoi il ne me paraît pas souhaitable de leur étendre le bénéfice du RSA.

Or, en matière d'insertion, les missions locales jouent le rôle d'une gare de triage – je suis un ancien cheminot! – puisque, sur le fondement du diagnostic qu'elles réalisent pour chaque jeune, elles prennent en charge à la fois l'emploi et le logement. Je reconnais donc toute l'importance de ces instances.

Ceci étant dit, il est toujours plus facile d'augmenter des crédits que de les réduire. C'est toutefois à un exercice de réduction des crédits que nous devons nous livrer. Est-il interdit de s'interroger sur l'efficacité des missions locales? Je ne le crois pas, et je m'en suis du reste ouvert au président de l'Union nationale des missions locales, Stéphane Valli, qui a accepté la discussion.

Je conviens toutefois que la réduction de 13 % des moyens alloués aux missions locales est substantielle. Vous en comprenez la cause, qui est la volonté d'une maîtrise forte des dépenses publiques. Cette proposition est toutefois susceptible d'être affinée.

Certaines missions locales étant plus efficaces que d'autres, j'estime qu'il faut d'abord nous efforcer de renforcer l'efficacité de celles qui le sont moins. Le rendement de l'argent public dépensé à ce titre s'en trouverait accru. Dans un contexte où il nous faut veiller à l'efficacité de la dépense publique, il est nécessaire de mener ce travail pointilliste.

Je suis donc défavorable – vous n'en serez pas surpris – aux amendements tendant à relever les crédits alloués aux missions locales.

Le CEJ est par ailleurs un bon outil. Il est en effet utile de passer un contrat avec un jeune, pour une durée maximale d'un an, en lui fixant des objectifs et en lui proposant un suivi. C'est pourquoi, en dépit des difficultés budgétaires que j'évoquais, le ministère a souhaité conserver un volume important de CEJ, qui constituent en quelque sorte l'unité d'œuvre du travail d'insertion des jeunes. Je précise que ces contrats peuvent du reste être conclus par les missions locales comme par France Travail.

En ce qui concerne le Pacéa, dispositif que je découvre, je m'étonne que les crédits qui lui sont alloués n'aient pas été consommés dans leur intégralité. Il n'est pas interdit de s'interroger sur ce point.

En tout état de cause, l'efficacité de ces dispositifs mérite, elle aussi, d'être examinée.

Je suis donc défavorable aux amendements relatifs au CEJ et au Pacéa, qui tendent à brider la performance budgétaire.

Pour des raisons budgétaires, je suis également défavorable à l'amendement n° II-1370, qui vise à revaloriser l'allocation mensuelle du CEJ par l'intégration d'un forfait logement mensuel.

Je suis donc défavorable à l'ensemble des amendements en discussion commune.

**M. le président.** La parole est à Mme Antoinette Guhl, pour explication de vote.

**Mme Antoinette Guhl.** Je soutiens pour ma part les amendements tendant à augmenter l'enveloppe générale allouée aux contrats d'engagement jeune, en particulier l'amendement n° II-1370 de Mme Lubin, qui vise à augmenter l'allocation mensuelle de 300 euros.

Dans notre pays, près de 1,4 million de jeunes de 18 à 25 ans ne sont ni en emploi ni en formation ni en études. Ces jeunes qui ne sont insérés dans aucun parcours n'ont pas droit au RSA, dont le bénéfice est réservé aux personnes de plus de 25 ans.

Le contrat d'engagement jeune est donc le seul dispositif leur permettant de percevoir quelques centaines d'euros par mois, ce qui ne suffit même pas à se loger.

J'apporte donc tout mon soutien à ces amendements.

**M. le président.** La parole est à Mme Corinne Féret, pour explication de vote.

**Mme Corinne Féret.** Votre intervention commençait bien, monsieur le ministre, puisque vous avez d'abord souligné le rôle indispensable des missions locales et leur travail exceptionnel d'accompagnement des jeunes.

Puis vous avez émis un avis défavorable sur l'ensemble des amendements visant à revenir sur la baisse des moyens alloués à ces missions.

Afin, je l'espère, de vous faire revenir sur cet avis défavorable, permettez-moi de vous indiquer les conséquences que cette baisse de crédits emporterait dans le département du Calvados, dont je suis élue : avec plus de 4 millions d'euros de budget en moins, ce sont 743 jeunes Normands qui seront privés d'accès au CEJ, 560 000 euros qui manqueront pour le Pacéa et 98 ETP – il s'agit d'une estimation – qui pourraient être supprimés dans les missions locales.

Voilà un exemple concret des effets de cette baisse de crédits dans ma région, la Normandie.

**Mme Nathalie Goulet.** C'est aussi la mienne !

**M. le président.** La parole est à M. Fabien Genet, pour explication de vote.

**M. Fabien Genet.** Je pourrai ainsi terminer la phrase que j'ai commencée tout à l'heure ! (*Sourires.*)

Nous ne sommes pas opposés à l'évaluation des missions locales, monsieur le ministre, à condition toutefois de préciser les critères selon lesquels vous entendez les évaluer.

En tout état de cause, les réductions de crédits de l'année dernière ont déjà produit des effets : suppressions de postes, fermeture de dispositifs, réduction de la présence au sein des antennes locales et des permanences de proximité assurées en milieu rural, mais aussi baisse du nombre de jeunes accompagnés.

Face au mur de la dette auquel notre pays est confronté, face à l'ampleur des déficits budgétaires et sociaux qui sont les nôtres, mais aussi face au risque de déclin de notre pays dans la concurrence internationale, tout ce qui peut favoriser l'intégration de la jeunesse est absolument essentiel. Les missions locales y participent pleinement et méritent à ce titre d'être défendues.

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour explication de vote.

**Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis.** Nous sommes tous d'accord, votons !

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Je vous invite à consulter les évaluations des missions locales réalisées par la Cour des comptes et l'IGF, monsieur le ministre : celles-ci traduisent en effet l'efficacité, ou rapport entre les résultats et les moyens, tout comme l'efficacité, ou rapport entre les résultats et les objectifs, des missions locales. Compte tenu des spécificités des populations accompagnées par ces missions, leur efficacité et leur efficacité peuvent difficilement être mises en cause.

L'efficacité doit par ailleurs s'apprécier au regard du nombre de jeunes accompagnés, à moyens constants. France Travail s'est vu confier quantité de nouvelles missions par la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, si bien que pour faire face à la hausse du 50 % du nombre de personnes accompagnées, il faut aujourd'hui, au nom de l'efficacité, redéployer quelque 3 700 ETP.

En tout état de cause, si l'unanimité de notre assemblée ne suffit pas à vous convaincre, je vous invite à prendre connaissance des évaluations que j'évoquais, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. Grégory Blanc, pour explication de vote.

**M. Grégory Blanc.** Il y a vingt ou vingt-cinq ans, il aurait sans doute été légitime de s'interroger sur la gouvernance et l'efficacité de certaines missions locales. Mais, depuis un certain nombre d'années, un travail a été mené pour remédier aux difficultés qui pouvaient exister.

Les contrats jeunes, qui sont devenus les CEJ, comptent parmi les outils qui ont contribué à améliorer l'efficacité des missions locales. Ces contrats permettent de mettre au travail des jeunes issus de familles très précaires.

Le nombre d'enfants placés ou faisant l'objet d'un signalement auprès de la protection de l'enfance augmente singulièrement. Or les missions locales permettent bien souvent d'éviter le pire à des adolescents, ce qui a aussi pour conséquence d'éviter des surcoûts pour nos finances publiques.

Il n'est pas possible de ne pas vouloir consacrer de crédits aux missions locales, et dans le même temps, de ne pas vouloir en consacrer aux CEJ, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à Mme Mathilde Ollivier, pour explication de vote.

**Mme Mathilde Ollivier.** Permettez-moi d'exprimer ma surprise, monsieur le ministre. Il y a quelques heures, lorsque nous évoquions le RSA jeunes, vous nous indiquiez que, la priorité étant l'accès des jeunes à l'emploi, c'était par le biais du contrat d'engagement jeune et des missions locales que nous allions lutter contre la pauvreté et la précarité des jeunes.

Or non seulement vous coupez dans les crédits de ces dispositifs, mais vous êtes défavorable aux amendements tendant à revenir sur ces coupes. Il me semble qu'il y a une contradiction manifeste entre ces avis et vos précédents propos.

Depuis trente ans, le taux de pauvreté de notre pays n'a jamais été aussi élevé, et les jeunes de 18 à 29 ans sont la catégorie la plus pauvre. Comment entendez-vous donc remédier à la précarité des jeunes ?

**M. le président.** La parole est à Mme Silvana Silvani, pour explication de vote.

**Mme Silvana Silvani.** Je conviens qu'il est légitime de s'interroger sur l'efficacité des dispositifs comme sur la sous-consommation de certains crédits, monsieur le ministre. En revanche, réduire les crédits avant d'avoir évalué revient à sanctionner à l'aveugle.

En effet, si nous coupons les vivres aux missions locales avant d'avoir travaillé avec elles pour évaluer l'efficacité des différents dispositifs, nous ne saurons jamais pourquoi tel dispositif était ou non efficace.

Quoi que vous en pensiez, je comprends toutefois que vous vous préoccupez de l'évaluation des dispositifs.

**M. le président.** La parole est à Mme Monique Lubin, pour explication de vote.

**Mme Monique Lubin.** Pour avoir longtemps présidé une mission locale départementale, je puis témoigner que des contrôles sont bien effectués, monsieur le ministre. Les financements de l'État sont en effet conditionnés à des contrats d'objectifs dont l'appréciation était à l'époque très sérieuse. Je ne comprends donc pas vos propos.

J'ajouterai que les contrats d'engagement jeune sont l'une des plus belles réussites des missions locales et l'une des meilleures actions mises en place pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi. Il serait donc catastrophique, pour les

jeunes issus des milieux les plus défavorisés, que ce soit en zone rurale ou urbaine, de réduire les crédits alloués à ces contrats.

**M. le président.** La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly, pour explication de vote.

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Corinne Féret a cité le département dont elle est élue, mais je crois que tous, ici, nous avons été interpellés, dans nos départements respectifs, par les missions locales.

Les représentants de l'association mission insertion emploi (Amie) du Boulonnais m'expliquaient que parmi les 3 200 jeunes accompagnés, les 915 bénéficiaires de contrats d'engagement jeune étaient les plus précaires et, bien souvent, d'anciens enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.

J'estime donc qu'il ne faut pas réduire les crédits de ces missions, et qu'il convient même de les renforcer, d'autant que 1 100 emplois pourraient disparaître.

**M. le président.** La parole est à M. Simon Uzenat, pour explication de vote.

**M. Simon Uzenat.** Puisque vous dites découvrir le sujet, monsieur le ministre, permettez-moi d'exposer la situation de la Bretagne.

Les crédits alloués par l'État aux missions locales bretonnes ont baissé de 8,4 % entre 2023 et 2025. La réduction de 20 % de leur financement en trois ans a emporté la suppression de 95 ETP, soit une baisse d'effectifs de 12,5 %.

La baisse des crédits envisagée pour 2026 emporterait une réduction de 17 % des moyens du Pacéa et la suppression de 55 postes dans la région, alors que les besoins d'accompagnement vont croissant.

Ces amendements font l'objet d'un accord unanime dans notre hémicycle. C'est suffisamment rare pour que non seulement vous leur donniez un avis favorable, mais pour que vous acceptiez de lever le gage, d'autant que les montants visés, que nous aurions voulu supérieurs, sont tout à fait raisonnables. Ce serait la moindre des choses.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1370.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-114 rectifié et II-1310.

*(Les amendements ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1225 rectifié, II-1276, II-77 rectifié *ter*, II-82 rectifié *quater*, II-84 rectifié *quater*, II-93 rectifié *bis*, II-183 rectifié *quater*, II-366 rectifié *ter*, II-1296 rectifié *ter*, II-1346 rectifié *bis* et II-1211 rectifié *bis*.

*(Les amendements sont adoptés.)*

**M. le président.** En conséquence, les amendements n°s II-254 rectifié, II-139 rectifié, II-1126 rectifié, II-1146 rectifié, II-81 rectifié *ter*, II-140 rectifié *bis*, II-383 rectifié *quater*, II-1297 rectifié *bis*, II-1312, II-1408 rectifié *bis*, II-80 rectifié *bis*, II-368 rectifié *bis*, II-1347 et II-1315 n'ont plus d'objet.

L'amendement n° II-1369, présenté par Mme Lubin, MM. Gillé, Marie, Kerrouche et Darras, Mme Bélim, MM. P. Joly et Michau, Mmes Féret, Le Houerou, Canalès et Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	10 000 000		10 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		10 000 000		10 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Corinne Féret.

**Mme Corinne Féret.** Il s'agit, encore une fois, d'un amendement visant à améliorer l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et vers la réussite, sujet qui nous tient particulièrement à cœur, car il concerne tous nos territoires.

Nous proposons, en l'occurrence, de recréer un fonds exceptionnel visant à soutenir les missions locales rencontrant de grandes difficultés financières et à garantir la continuité de leur action dans les prochaines années.

Avec 1 million de jeunes accompagnés chaque année, les missions locales constituent le premier réseau d'insertion des jeunes. La baisse brutale de 13 % de leurs moyens prévue par ce PLF affectera d'abord les jeunes qui ont le plus besoin d'accompagnement.

Alors qu'un jeune sur quatre vit sous le seuil de pauvreté, affaiblir les missions locales, qui font le lien entre l'État et les jeunes en quête de perspectives, reviendrait à affaiblir ce lien et à fragiliser davantage une génération déjà très exposée.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Nous venons d'allouer 77,6 millions d'euros de crédits supplémentaires aux missions locales, ma chère collègue. L'intention politique présidant à votre amendement me paraît donc satisfaite.

Par ailleurs, compte tenu des contraintes budgétaires actuelles, la création d'un fonds exceptionnel supplémentaire paraît peu opportune.

Je demande donc le retrait de cet amendement, auquel, à défaut, je serais défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Même avis.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1369.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** L'amendement n° II-1368, présenté par Mme Lubin, M. Kerrouche, Mmes Conconne et Bélim, MM. Darras et P. Joly, Mme Féret, M. Michau, Mmes Le Houerou et Canalès, MM. Fichet et Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	3 850 000		3 850 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		3 850 000		3 850 000
TOTAL	3 850 000	3 850 000	3 850 000	3 850 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Monique Lubin.

**Mme Monique Lubin.** Le présent amendement vise à rétablir, pour 2026, les moyens alloués aux missions locales de Martinique.

Dans ce territoire, le taux d'emploi des 15-64 ans stagne à 61 %, soit huit points de moins qu'en France métropolitaine, sachant que quatre chômeurs sur dix sont sans emploi depuis au moins un an. Or avec un taux de chômage et de sous-emploi en augmentation, la situation des 15-29 ans se détériore.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Retrait, sinon défavorable, pour les raisons évoquées précédemment.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Même avis.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1368.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1348, présenté par Mmes Lubin et Bélim, MM. Lurel et Omar Oili, Mme Conconne, MM. P. Joly et Michau, Mme Féret, M. Kerrouche, Mmes Le Houerou et Canalès, MM. Fichet et Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	3 800 000		3 800 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		3 800 000		3 800 000
TOTAL	3 800 000	3 800 000	3 800 000	3 800 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Monique Lubin.

**Mme Monique Lubin.** Le présent amendement vise à rétablir, pour 2026, les moyens consacrés aux missions locales des pays des océans, dits d'outre-mer. Le maintien de ces moyens est en effet indispensable pour préserver la capacité d'action d'un réseau essentiel dans des territoires où les défis d'insertion sont encore plus aigus qu'en métropole.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Retrait, sinon défavorable, pour les raisons évoquées précédemment.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Même avis.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° I-1348.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de quatre amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1149 rectifié, présenté par MM. Masset et Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Daubet, Fialaire et Gold, Mmes Guillotin et Jouve, M. Laouedj, Mme Pantel et M. Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	350 000 000		350 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		350 000 000		350 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	350 000 000	350 000 000	350 000 000	350 000 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à M. Michel Masset.

**M. Michel Masset.** Alors que les crédits consacrés aux contrats aidés ont reculé à 68,1 millions d'euros en 2025, une circulaire sur le fonds d'inclusion dans l'emploi ramène le nombre de parcours emploi compétences (PEC) à 32 000, contre 50 000 prévus dans la loi de finances pour 2025.

Ces contrats constituant un outil essentiel pour accompagner les publics les plus éloignés du marché du travail, cette réduction va à rebours de l'objectif de plein emploi.

Elle risque d'affecter lourdement les structures de l'économie sociale et solidaire et de freiner l'insertion professionnelle des publics fragiles. Plutôt que de réduire les volumes, il serait plus efficace de lever les freins qui condui-

sent à la sous-consommation des crédits alloués aux contrats aidés, notamment l'instabilité des dispositifs et les taux de prise en charge trop faibles.

Il est donc proposé de relever de 350 millions d'euros les crédits alloués à ce dispositif.

**M. le président.** L'amendement n° II-1351, présenté par Mme Lubin, MM. Kerrouche, P. Joly et Michau, Mmes Féret, Le Houerou, Canalès et Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	350 000 000		350 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		350 000 000		350 000 000
TOTAL	350 000 000	350 000 000	350 000 000	350 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Monique Lubin.

**Mme Monique Lubin.** Défendu.

**M. le président.** L'amendement n° II-655 n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-1224, présenté par M. Benarroche, Mmes Poncet Monge, Senée et Souyris, MM. G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	66 000 000		66 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		66 000 000		66 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	66 000 000	66 000 000	66 000 000	66 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Antoinette Guhl.

**Mme Antoinette Guhl.** Le présent amendement vise à défendre les crédits alloués au fonds d'inclusion dans l'emploi et au parcours emploi compétences.

Par cette proposition, qui a été élaborée à partir des travaux de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (Udess), notre collègue Guy Benarroche demande que les engagements pris à l'égard de ce fonds et de ce parcours soient tenus, et que les crédits qui leur sont alloués soient rétablis au niveau prévu par la loi de finances pour 2025.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Comme l'année dernière, les crédits alloués au PEC diminuent sensiblement cette année. Au regard des effets d'aubaine qu'emporte ce type de contrat, selon la Dares, la commission ne s'oppose pas à cette baisse des crédits.

L'avis est donc défavorable sur ces trois amendements.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Même avis.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1149 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1351.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1224.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1360, présenté par Mme Lubin, MM. Kerrouche, P. Joly et Michau, Mmes Féret, Le Houerou, Canalès et Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	255 000 000		277 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		255 000 000		277 000 000
TOTAL	255 000 000	255 000 000	277 000 000	277 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Annie Le Houerou.

**Mme Annie Le Houerou.** Cet amendement vise à rehausser les crédits alloués à la contractualisation pour l'insertion et l'emploi avec les départements, afin de porter ces derniers à un niveau cohérent avec la réforme prévue par la loi pour le plein emploi.

Cette réforme repose un effet sur un partenariat étroit entre l'État et les départements pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, en particulier pour le suivi des 15 heures d'activité hebdomadaire. Cette logique de contractualisation est exigeante en gouvernance comme en moyens.

La loi pour le plein emploi prévoit la généralisation, en 2025, de l'expérimentation lancée dans dix-huit départements, puis étendue à quarante-sept territoires en 2024.

Or les crédits alloués par l'État à ce dispositif non seulement ne suffisent pas à financer cette montée en charge, mais diminuent en valeur absolue par rapport à 2024.

Si l'effort de redressement des finances publiques est nécessaire, il ne peut se faire au détriment des départements et des politiques d'insertion. En l'état, les crédits prévus rendent inatteignable l'objectif affiché de plein emploi.

Nous proposons donc d'allouer 400 millions d'euros, contre seulement 145 millions prévus à ce stade, au présent dispositif.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Par cet amendement, il est proposé de tripler les crédits alloués à la contractualisation pour l'insertion et l'emploi, auquel le présent PLF prévoit déjà de consacrer 123 millions d'euros d'autorisations d'engagement et 144 millions d'euros de crédits de paiement.

L'avis est défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Les chiffres sont en effet un peu vertigineux ! La multiplication des crédits par trois, qui emporterait une rallonge de 255 millions d'euros de crédits de paiement et de 267 millions d'euros d'autorisations d'engagement, n'est pas accessible.

L'enveloppe de 116 millions d'euros actuellement prévue pour 2026, à répartir entre les conseils départementaux des territoires concernés, est supérieure à l'enveloppe pour 2025. En dépit des circonstances difficiles, les crédits progressent donc, et il est de plus prévu d'allouer, le cas échéant, des crédits supplémentaires aux huit conseils départementaux qui n'ont pas engagé la démarche de contractualisation en 2025. Nous aurons donc la capacité d'accueillir ces départements s'ils le souhaitent.

Les crédits inscrits dans le présent PLF permettront de financer la poursuite de la trajectoire engagée et de financer un peu plus de 250 000 nouveaux parcours d'accompagnement intensif.

Le Gouvernement est du reste convaincu que les départements, comme toutes les mailles de proximité, ont un rôle essentiel à jouer en matière d'insertion et de retour vers l'emploi. C'est tout le sens de la solidarité active attachée au bénéfice du RSA.

Si nous accompagnons donc lucidement la mise en œuvre de cette réforme en rehaussant les crédits par rapport à leur niveau de l'année dernière, les sommes demandées par les auteurs de cet amendement sont inaccessibles.

L'avis est défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1360.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de quinze amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les trois premiers sont identiques.

L'amendement n° II-435 rectifié *bis* est présenté par M. Chasseing, Mme Lermytte, MM. V. Louault, Laménie, Pellevat, A. Marc, Brault et Wattebled, Mme L. Darcos,

MM. Chevalier et Dhersin, Mme Guidez, MM. Bonhomme et Lévrier, Mme Nadille, M. Menonville, Mme Perrot, M. H. Leroy, Mme N. Delattre, M. Levi, Mmes Jacquemet et de Cidrac et MM. Pointereau, Houpert et Paul.

L'amendement n° II-1208 est présenté par Mmes Poncet Monge, Senée et Souyris, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mme M. Vogel.

L'amendement n° II-1405 rectifié *bis* est présenté par MM. Uzenat, Temal et Bourgi, Mme S. Robert, M. Michau, Mmes Canalès et Poumirol, M. Pla, Mme G. Jourda, MM. Gillé, Tissot et Redon-Sarrazy, Mmes Artigalas, Linkenheld et Bélim, M. Mériou, Mme Conconne et MM. Chaillou et Cozic.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	244 000 000		244 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		244 000 000		244 000 000
TOTAL	244 000 000	244 000 000	244 000 000	244 000 000
SOLDE	0		0	

L'amendement n° II-435 rectifié *bis* n'est pas soutenu.

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour présenter l'amendement n° II-1208.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Depuis deux ans, le Gouvernement, qui cherche des leviers budgétaires, réduit les crédits alloués à l'insertion, marquant une inflexion dans le déploiement du pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique.

Ces baisses déstabilisent des structures efficaces, dont les modèles économiques restaient toutefois fragiles ou du moins pas totalement matures, car elles étaient encore en phase de montée en charge, et cela sans étude d'impact territorial ou différencié selon le type de structure.

Alors que la conjoncture de l'emploi se retourne, les publics accompagnés par ces structures, souvent très peu qualifiés, entravés par de nombreux freins à l'emploi, jeunes, précaires et majoritairement en dessous du seuil de pauvreté, seront les premiers affectés.

L'efficacité de l'accompagnement vers le retour à l'emploi – près de deux tiers des bénéficiaires de ce dispositif retrouvent une activité professionnelle – se traduit de plus par des coûts évités.

La baisse des crédits prévue emporterait de graves conséquences, puisque 60 000 parcours d'insertion seraient supprimés.

Ces structures étant fréquemment le seul moteur d'insertion dans de nombreux territoires, notamment ruraux, en cas de défaillance, leur activité n'est souvent pas reprise, créant des zones blanches de l'insertion par l'économie.

**M. le président.** La parole est à M. Simon Uzenat, pour présenter l'amendement n° II-1405 rectifié *bis*.

**M. Simon Uzenat.** Défendu.

**M. le président.** L'amendement n° II-1292 rectifié, présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet et MM. Longeot, Menonville, Delahaye, Folliot, Cambier et Maurey, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	244 000 000		244 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		244 000 000		244 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	244 000 000	244 000 000	244 000 000	244 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nathalie Goulet.

**Mme Nathalie Goulet.** Défendu.

**M. le président.** Les sept amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-66 rectifié *bis* est présenté par Mmes Guidez et Sollogoub, MM. Bonhomme et Dhersin, Mmes Vermeillet, Aeschlimann, Antoine, Bellamy, Doineau, Richer, Jacquemet, de La Provôté, Billon, Saint-Pé et Gacquerre, M. Chevalier, Mmes Lermytte et Housseau, MM. Menonville et Levi, Mme Devésa, M. L. Hervé, Mme Bourguignon, M. Duffourg, Mmes Romagny et de Cidrac et M. Haye.

L'amendement n° II-156 rectifié *bis* est présenté par MM. Verzelen, A. Marc et Brault.

L'amendement n° II-177 rectifié *bis* est présenté par Mme N. Delattre, MM. Guiol, Grosvalet, Masset et Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Daubet, Fialaire et Gold, Mmes Guillotin et Jouve, M. Laouedj, Mme Pantel et M. Roux.

L'amendement n° II-235 rectifié *ter* est présenté par MM. Henno, J.M. Arnaud et Courtial et Mmes Patru et Perrot.

L'amendement n° II-753 est présenté par M. Pointereau.

L'amendement n° II-1237 rectifié *ter* est présenté par MM. Fouassin, Lemoyne, Patriat, Iacovelli et Lévrier, Mme Nadille, MM. Théophile, Buis et Buval, Mmes Cazebonne, Duranton et Havet, MM. Kulimoetoke, Mohamed Soilihi et Patient, Mme Phinera-Horth, MM. Rambaud et Rohfritsch, Mme Schillinger et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

L'amendement n° II-1341 rectifié est présenté par Mme Lubin, MM. Mérillou et Michau, Mme Féret, MM. Fichet et Devinaz, Mme G. Jourda, MM. Kerrouche, Bourgi et Uzenat, Mmes Conconne et Monier, M. Ziane, Mme Narassiguin, M. P. Joly, Mmes Le Houerou et Canalès, M. Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy, M. Fagnen, Mme Linkenheld et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Ces sept amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	237 000 000		237 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		237 000 000		237 000 000
TOTAL	237 000 000	237 000 000	237 000 000	237 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nadia Sollogoub, pour présenter l'amendement n° II-66 rectifié *bis*.

**Mme Nadia Sollogoub.** Cet amendement de notre collègue Jocelyne Guidez vise à préserver le budget alloué à l'insertion par l'activité économique au niveau voté en loi de finances

pour 2024, en intégrant la hausse du Smic, ce qui le porterait à 237 millions d'euros de plus que le niveau envisagé par le PLF pour 2026.

Cette hausse vise à répondre aux besoins des structures de l'insertion par l'activité économique, notamment en matière de recrutement, et, surtout, aux besoins des salariés qu'elles accompagnent.

Tout euro investi dans les SIAE rapporte au moins 1,50 euro, du fait de la baisse des aides sociales et de la hausse des recettes fiscales liées aux retours vers l'emploi qu'elles rendent possibles.

Pour assurer sa recevabilité financière, cette proposition est gagée. Il serait toutefois bienvenu que M. le ministre lève le gage.

**M. le président.** L'amendement n° II-156 rectifié *bis* n'est pas soutenu.

La parole est à Mme Véronique Guillotin, pour présenter l'amendement n° II-177 rectifié *bis*.

**Mme Véronique Guillotin.** Défendu.

**M. le président.** La parole est à Mme Anne-Sophie Patru, pour présenter l'amendement n° II-235 rectifié *ter*.

**Mme Anne-Sophie Patru.** Défendu.

**M. le président.** L'amendement n° II-753 n'est pas soutenu.

La parole est à M. Stéphane Fouassin, pour présenter l'amendement n° II-1237 rectifié *bis*.

**M. Stéphane Fouassin.** Je souhaite rendre cet amendement identique à l'amendement n° II-1273, de sorte qu'il vise à augmenter les crédits non pas de 237 millions d'euros, mais de 139 millions d'euros.

**M. le président.** Je suis donc saisi de l'amendement n° II-1237 rectifié *ter*, dont le libellé est identique à celui de l'amendement n° II-1273.

L'amendement n° II-1341 rectifié, présenté par Mme Lubin, MM. Méryl et Michau, Mme Féret, MM. Fichet et Devinaz, Mme G. Jourda, MM. Kerrouche, Bourgi et Uzenat, Mmes Conconne et Monier, M. Ziane, Mme Narassiguin, M. P. Joly, Mmes Le Houerou et Canalès, M. Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy, M. Fagnen, Mme Linkenheld et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	237 000 000		237 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		237 000 000		237 000 000
TOTAL	237 000 000	237 000 000	237 000 000	237 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Monique Lubin.

**Mme Monique Lubin.** Cet amendement vise à préserver le budget consacré à l'insertion par l'activité économique au niveau voté en loi de finances initiale pour 2024, en y intégrant la hausse du Smic. Cela représente 237 millions d'euros de plus que les crédits prévus dans le projet de loi de finances pour 2026.

Cette hausse n'est pas un confort ; elle répond à des besoins réels, à la fois pour les structures d'insertion et, surtout, pour les salariés qu'elle accompagne. Chaque année, plus de 300 000 personnes éloignées de l'emploi s'engagent dans un parcours d'insertion et près des deux tiers retrouvent un emploi.

L'IAE est l'une des politiques les plus efficaces que nous ayons sur le plan humain, mais aussi sur le plan budgétaire. Chaque euro investi dans les SIAE rapporte au moins 1,50 euro grâce à la baisse des prestations sociales et aux recettes fiscales générées par le retour à l'emploi.

La réduction de crédits proposée dans le projet de loi de finances pour 2026 aurait des conséquences massives : 60 000 parcours d'insertion supprimés, soit l'équivalent de 20 000 ETP conventionnés. À l'heure où nous affirmons que le retour à l'emploi est une priorité nationale, il serait incohérent de priver l'IAE des moyens nécessaires.

**M. le président.** L'amendement n° II-436 rectifié *bis* n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-1273, présenté par Mme Puissat, au nom de la commission des affaires sociales, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	139 000 000		139 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		139 000 000		139 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	139 000 000	139 000 000	139 000 000	139 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme le rapporteur pour avis.

**Mme Frédérique Puissat**, *rapporteuse pour avis*. La commission souhaite ajouter 139 millions d'euros de crédits pour les SIAE, somme qui a été négociée avec les deux fédérations nationales représentant le secteur.

**M. le président**. L'amendement n° II-1387 rectifié *bis*, présenté par Mme Lubin, MM. Gillé et Kerrouche, Mme Bélim, MM. Darras et Michau, Mme Féret,

MM. M. Vallet et Féraud, Mme Monier, M. Raynal, Mme Briquet, MM. P. Joly, Montaugé, Mérillou, M. Weber, Fichet et Redon-Sarrazy, Mme Conconne, M. Marie, Mmes Linkenheld et Le Houerou, M. Kanner, Mme Canalès, M. Jomier, Mmes Rossignol, Poumirol et Bonnefoy, MM. Fagnen, Uzenat et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	139 000 000		139 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		139 000 000		139 000 000
TOTAL	139 000 000	139 000 000	139 000 000	139 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Monique Lubin.

**Mme Monique Lubin**. Nous proposons la même chose, mais pas avec les mêmes moyens. En effet, nous ne sommes pas d'accord pour mettre fin au PIC.

**M. le président**. L'amendement n° II-1358 rectifié, présenté par Mme Lubin, MM. Kerrouche, P. Joly et Michau, Mmes Féret, Le Houerou, Canalès et Conconne,

MM. Fichet et Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mmes Bonnefoy, Linkenheld et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	65 000 000		65 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				

Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		65 000 000		65 000 000
TOTAL	65 000 000	65 000 000	65 000 000	65 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Monique Lubin.

**Mme Monique Lubin.** Cet amendement vise, comme précédemment, à rétablir le budget de l'insertion par l'activité économique à son niveau de 2024.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Plusieurs amendements visent à rétablir les crédits de l'insertion par l'activité économique. Il est vrai que ces crédits diminuent considérablement cette année. Nous avons été sensibles à l'argumentation développée par l'ensemble d'entre vous sur le fait que cette baisse était trop brutale et risquait d'avoir des conséquences extrêmement importantes sur l'emploi dans les structures d'insertion par l'activité économique.

C'est la raison pour laquelle, en lien avec Frédérique Puissat, une réflexion a été menée dans le cadre de la commission des affaires sociales. Dans son amendement, la rapporteure pour avis propose une augmentation des crédits de 139 millions d'euros et, dans un autre amendement, le groupe socialiste prévoit un montant identique, mais avec un gage différent.

Par conséquent, la commission des finances demande le retrait de tous les amendements au profit de l'amendement n° II-1273 de Mme Puissat. En effet, nous sommes convaincus de l'intérêt des SIAE

Elle s'en remet donc à la sagesse du Sénat sur cet amendement n° II-1273.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Encore une fois, le Gouvernement soutient la politique de l'insertion par l'activité économique, car elle est adaptée au traitement des personnes les plus éloignées du travail. Or notre obsession, c'est le retour vers le travail. Nous savons que, pour certaines personnes, il faut des dispositifs adaptés, dans le cadre de fondations ou d'associations qui ont de l'expérience et qui savent mener cette tâche difficile et délicate. Le nombre de personnes concernées est important, puisque nous parlons de 300 000 personnes ; c'est donc une politique qui a une ambition forte.

Le pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique a permis d'augmenter de 80 % le financement de ces structures entre 2018 et 2024, soit un quasi-doublement, puisque les crédits sont passés de 820 millions d'euros à 1,474 milliard. En 2025, alors que nous étions déjà – plusieurs d'entre vous l'ont mentionné – sur une pente descendante, le ministère a conservé un haut niveau de financement avec un ajustement très mineur des sommes consacrées à l'insertion par l'activité économique.

J'ai conscience de l'importance de l'effort que nous demandons cette année, mais il faut le mettre en regard de l'engagement fort qui a été le nôtre, durant les années précédentes, sur cette politique.

En outre, je vous rappelle que, en proportion, lorsque l'on compare les crédits prévus en 2026 à ceux de 2018, ils augmentent de 54 %. Qui pourrait dire que le Gouvernement ne consacre pas de moyens à cette politique ? Les chiffres montrent le contraire, sur quelques années.

Les crédits à hauteur de 1,3 milliard d'euros que nous avons inscrits dans le texte permettront, selon nous, de financer les postes de salariés en insertion et de poursuivre les expérimentations lancées dans le cadre du pacte des solidarités, ainsi que le programme d'insertion par le travail indépendant.

Selon nos analyses, les économies que demande le Gouvernement ne remettent pas en cause la priorité qu'il s'est fixé d'insérer durablement dans l'emploi les personnes qui sont les plus éloignées du marché du travail, car elles sont confrontées à des difficultés sociales et professionnelles importantes.

Mes services sont pleinement mobilisés aux côtés du secteur pour poursuivre en 2026 un pilotage des crédits en faveur des structures dont l'accompagnement vers l'emploi est le plus qualitatif, c'est-à-dire celles qui forment leurs salariés ou qui renforcent les passerelles vers les entreprises et l'emploi durable.

Mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai bien noté que vous proposiez des seuils différents et je reconnais que l'amendement de Mme Puissat, ainsi que celui de Mme Lubin, qui vise un montant de 139 millions d'euros est ajusté avec l'amendement de gage que vous avez voté. Toutefois, comme j'ai émis un avis défavorable sur cet amendement, par cohérence, je ne peux pas non plus être favorable à celui-ci.

Le Gouvernement a donc émis un avis défavorable sur tous les amendements qui ont été défendus.

**M. le président.** La parole est à Mme Corinne Féret, pour explication de vote.

**Mme Corinne Féret.** Monsieur le ministre, une fois de plus, vous n'entendez pas ce que les sénateurs, issus de toutes les travées de l'hémicycle, proposent pour parvenir à un compromis, à travers des amendements communs qu'ils ont rédigés et défendus ensemble. Non, vous ne l'entendez pas.

En outre, vous dites que des efforts ont été faits, mais dans mon département comme partout ailleurs, les organisations nous alertent : en 2026, les coupes budgétaires de 14 % pour l'IAE équivaldront à la suppression de 20 000 ETP et de près de 60 000 parcours IAE.

Je terminerai en vous lisant le témoignage de la présidente d'une importante structure d'insertion par l'activité économique de mon département : « Je ne comprendrai jamais que l'on veuille faire des économies sur le dos des personnes en difficulté et que l'on ne mesure pas les impacts de ces décisions. »

**M. le président.** La parole est à Mme Monique Lubin, pour explication de vote.

**Mme Monique Lubin.** Monsieur le ministre, vous ne semblez pas connaître les structures d'insertion par l'activité économique et je vous invite à leur rendre visite. En effet, nous y accueillons des personnes très éloignées de l'emploi, qui n'ont souvent pas de moyens de locomotion, qui n'ont pas de formation et qui cumulent les difficultés. Or nous les sortons du RSA et des minima sociaux.

Je dis « nous » parce que je préside l'une de ces associations d'insertion depuis plus de vingt ans. Nous faisons un véritable travail de dentelle. Ce sont des gens à qui nous redonnons l'envie de vivre, et je n'exagère pas.

Les atteintes que vous souhaitez porter à ces structures sont particulièrement graves. En effet, vous demandez aux gens de retrouver un emploi et vous les accusez souvent – en réalité, ce n'est pas « vous » personnellement, monsieur le ministre, mais beaucoup de nos collègues ici le font – de se contenter de rester dans la précarité. Mais, dans le même temps, vous proposez de sabrer les dispositifs d'insertion qui fonctionnent. Au bout de votre logique, il y a des êtres humains ; je vous demande de ne pas l'oublier.

**M. le président.** La parole est à M. Thomas Dossus, pour explication de vote.

**M. Thomas Dossus.** Nous souhaitons modifier notre amendement n° II-1208 pour le rendre identique à l'amendement n° II-1273. Il faut, en effet, respecter le compromis qui a été trouvé ici, au Sénat.

J'ajoute que je ne comprends pas la posture du ministre, ce soir, car nous essayons simplement de limiter la casse, qui est assez dramatique dans le cadre de cette mission. Cela a été décrit par plusieurs de nos collègues dont les territoires sont concernés, car les structures y sont mises en danger par cette vision purement comptable.

Monsieur le ministre, votre vision est presque plus rigide que celle des différents ministres qui étaient au banc lors de l'examen de la première partie de ce projet de loi de finances ; nous ne comprenons donc pas votre attitude ce soir.

**M. le président.** Je suis donc saisi d'un amendement n° II-1208 rectifié, dont le libellé est identique à celui de l'amendement n° II-1273.

La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour explication de vote.

**Mme Nathalie Goulet.** Je souhaite rectifier l'amendement n° II-1292 rectifié de M. Canévet pour le rendre identique à l'amendement n° II-1273.

**M. le président.** Je suis donc saisi de l'amendement n° II-1292 rectifié *bis*, dont le libellé est identique à celui de l'amendement n° II-1273.

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour explication de vote.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Si nous avons demandé à rendre notre amendement n° II-1208 identique au II-1273, c'est que nous croyons sur parole la rapporteure pour avis de la commission des affaires sociales, qui assure que ce qu'elle propose est en accord avec le Coorace et la Fédération des entreprises d'insertion. Nous ne faisons ni plus ni moins que ce que souhaitent les structures concernées.

**M. le président.** La parole est à Mme Nadia Sollogoub, pour explication de vote.

**Mme Nadia Sollogoub.** Je voudrais modifier l'amendement II-66 rectifié *bis* de Mme Guidez, pour le rendre identique à l'amendement n° II-1273.

**M. le président.** Je suis donc saisi d'un amendement n° II-66 rectifié *ter*, dont le libellé est identique à celui de l'amendement n° II-1273.

La parole est à M. Grégory Blanc, pour explication de vote.

**M. Grégory Blanc.** Sur un amendement comme celui qu'a défendu la rapporteure pour avis, il est important que le Gouvernement lève le gage, et j'expliquerai simplement pourquoi.

Il y a quelques années, que nous soyons d'accord ou non – je ne l'étais pas, non plus que les collègues qui siègent à côté de moi –, nous pouvions tout à fait entendre l'argument selon lequel il fallait développer la politique de l'offre parce que le pays connaissait une faiblesse en matière de production. Il a donc été décidé de mettre le paquet sur la baisse de la fiscalité. Parallèlement, à cause de la crise du covid-19, beaucoup d'argent a été injecté dans l'apprentissage.

Nous sommes aujourd'hui dans une situation où il faut continuer de soutenir la production des entreprises, mais sans doute avec d'autres leviers que celui de la fiscalité auquel nous avons recouru dans le passé.

En tout état de cause, compte tenu du retournement économique, nous avons besoin de soutenir d'autres publics dans le cadre du développement des compétences, notamment les personnes qui doivent se reconverter.

Par conséquent, en refusant de soutenir l'IAE et en ne soutenant pas suffisamment les contrats de professionnalisation, autrement dit en concentrant les crédits uniquement sur l'apprentissage, nous ne pourrions pas accomplir le travail social dont le pays a besoin pour un certain nombre de publics.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1405 rectifié *bis*.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-177 rectifié *bis*, II-235 rectifié *ter* et II-1341 rectifié.

*(Les amendements ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1273, II-1237 rectifié *ter*, II-66 rectifié *ter*, II-1208 rectifié et II-1292 rectifié *bis*.

*(Les amendements sont adoptés.)*

**M. le président.** En conséquence, les amendements n°s II-1387 rectifié *bis* et II-1358 rectifié n'ont plus d'objet.

Je suis saisi de onze amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1400 rectifié *bis*, présenté par MM. Uzenat, Temal et Bourgi, Mme S. Robert, M. Michau, Mmes Canalès et Poumirol, M. Pla, Mme G. Jourda, MM. Gillé, Tissot et Redon-Sarrazay, Mmes Artigalas, Linkenheld et Bélim, M. Mérillou, Mme Conconne et MM. Chaillou et Cozic, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	60 000 000		60 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		60 000 000		60 000 000
TOTAL	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Simon Uzenat.

**M. Simon Uzenat.** Cet amendement vise à rétablir le budget du plan d'investissement dans les compétences alloué à l'insertion par l'activité économique au montant qui était prévu en 2024. Il s'agit bien, monsieur le ministre, de la formation des salariés accompagnés au sein des structures de l'insertion par l'activité économique, qui sont souvent des personnes d'un niveau inférieur au baccalauréat. Encore une fois, c'est une priorité pour nous.

Le montant de la réduction de crédits était de 30 millions d'euros en 2025, et du même ordre dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026. Nous proposons donc de rétablir ces crédits à hauteur de 60 millions d'euros.

Monsieur le ministre, 30 millions d'euros en moins, ce sont 30 000 formations en moins. L'impact est clair, aussi bien pour les bénéficiaires que pour les entreprises qui cherchent à recruter des profils éloignés de l'emploi et qui peuvent les aider à se développer demain.

**M. le président.** Les huit amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-157 rectifié est présenté par MM. Verzelen, A. Marc et Brault et Mme Doineau.

L'amendement n° II-237 rectifié *bis* est présenté par M. Henno, Mme Antoine, M. J.M. Arnaud, Mme Billon, M. Courtial, Mme de La Provôté, M. Dhersin, Mmes Gacquerre, Guidez, Housseau et Jacquemet, MM. Levi et Menonville et Mmes Patru, Perrot, Romagny, Saint-Pé, Sollogoub, Bourguignon et Devésa.

L'amendement n° II-273 rectifié est présenté par MM. Grosvalet et Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Daubet, Fialaire et Gold, Mmes Guillotin et Jouve, MM. Laouedj et Masset, Mme Pantel et M. Roux.

L'amendement n° II-437 rectifié *ter* est présenté par M. Chasseing, Mme Lermytte, MM. V. Louault, Laménié, Pellevat et Wattebled, Mme L. Darcos, MM. Bonhomme et Lévrier, Mme Nadille, M. H. Leroy, Mme N. Delattre et MM. Pointereau, Houpert et Paul.

L'amendement n° II-677 est présenté par M. Longeot.

L'amendement n° II-1209 est présenté par Mmes Poncet Monge, Senée et Souyris, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mme M. Vogel.

L'amendement n° II-1314 est présenté par Mmes Apourceau-Poly, Brulin et Silvani, M. Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

L'amendement n° II-1342 rectifié est présenté par Mme Lubin, M. Kerrouche, Mme G. Jourda, M. Michau, Mme Féret, MM. Fichet et Devinaz, Mme Monier, MM. P. Joly, Bourgi et Uzenat, Mme Conconne, M. Ziane, Mmes Narassiguin, Le Houerou et Canalès, M. Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy, M. Fagnen, Mme Linkenheld et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Ces huit amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	35 000 000		35 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				

Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		35 000 000		35 000 000
TOTAL	35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000
SOLDE		0		0

L'amendement n° II-157 rectifié n'est pas soutenu.

La parole est à Mme Jocelyne Antoine, pour présenter l'amendement n° II-237 rectifié *bis*.

**Mme Jocelyne Antoine.** Il est défendu.

**M. le président.** La parole est à Mme Véronique Guillotin, pour présenter l'amendement n° II-273 rectifié.

**Mme Véronique Guillotin.** Il est défendu.

**M. le président.** Les amendements n°s II-437 rectifié *ter* et II-677 ne sont pas soutenus.

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour présenter l'amendement n° II-1209.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Mon intervention est sans espoir, puisque nous avons commencé par annuler le PIC... Je rappelle tout de même que ce plan a été amputé de 25 millions d'euros dans chacun des deux derniers budgets, avant de subir aujourd'hui une dernière amputation de 35 % avant sa disparition.

À l'époque où l'on a commencé à le réduire, il a été convenu que l'on chercherait des financements et des dispositifs alternatifs pour prendre le relais. Or c'est justement cela qui pose problème, monsieur le ministre : vous allez faire disparaître le PIC, mais je ne vois pas de dispositif alternatif pour prendre en charge les jeunes sans qualification, dont 80 % ont un niveau inférieur au baccalauréat et qui doivent faire face à de multiples handicaps.

L'investissement dans la formation est non seulement bénéfique pour ces salariés, mais il l'est aussi pour les employeurs.

**M. le président.** La parole est à Mme Silvana Silvani, pour présenter l'amendement n° II-1314.

**Mme Silvana Silvani.** Je ne reprendrai pas les chiffres, car nous avons manifestement les mêmes données concernant la baisse des crédits alloués à la formation.

J'insiste néanmoins sur le fait que, lorsque l'on parle d'insertion, que ce soit par l'activité économique ou non, modifier à la baisse l'investissement dans la formation est un non-sens. De manière générale, c'est un non-sens que de s'attaquer au volume des crédits pour la formation. Cela vaut aussi bien dans une entreprise lambda que dans le champ de l'insertion.

En effet, les entreprises qui se développent misent sur la formation de leurs salariés ; dans le champ de l'insertion, c'est également important. La formation professionnelle, en règle générale, est un pari sur l'avenir. Diminuer encore les crédits de formation ne peut être que mortifère.

**M. le président.** La parole est à Mme Corinne Féret, pour présenter l'amendement n° II-1342 rectifié.

**Mme Corinne Féret.** Il est défendu, monsieur le président. C'est un amendement de repli visant à prévoir des crédits à hauteur de 35 millions d'euros pour le PIC IAE, contre 60 millions d'euros dans l'amendement de mon collègue Uzenat.

**M. le président.** L'amendement n° II-1295 rectifié, présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet et MM. Cambier, Longeot, Folliot, Menonville et Delahaye, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	35 000 000		35 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		35 000 000		35 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Nathalie Goulet.

**Mme Nathalie Goulet.** Il est défendu.

**M. le président.** L'amendement n° II-438 rectifié *bis* n'est pas soutenu.

Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Nous venons d'allouer 139 millions d'euros aux SIAE. Il nous semble donc que ces demandes de 35 millions d'euros ou de 20 millions d'euros pour un PIC IAE ne s'inscrivent pas dans le compromis que nous venons de défendre.

C'est pourquoi nous demandons le retrait de ces amendements.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Le Gouvernement trouve qu'il y a un problème de cohérence. En effet, vous avez supprimé le PIC IAE ; en tout cas, vous l'avez nettement mis à mal.

Par conséquent, je ne comprends pas que, tout à coup, vous reveniez sur le sujet en proposant d'augmenter les crédits.

Devant cette confusion, dans la mesure où votre démarche ne me paraît pas logique, je ne peux qu'émettre un avis défavorable sur ces amendements – vous m'en excuserez.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1400 rectifié *bis*.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n° II-237 rectifié *bis*, II-273 rectifié, II-1209, II-1314 et II-1342 rectifié.

*(Les amendements ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1295 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de neuf amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les huit premiers sont identiques.

L'amendement n° II-159 rectifié est présenté par M. Verzelen, Mme Doineau et MM. A. Marc et Brault.

L'amendement n° II-238 rectifié *bis* est présenté par M. Henno, Mme Antoine, MM. J.M. Arnaud et Courtial, Mme de La Provôté, M. Dhersin, Mmes Gacquerre, Guidez, Housseau et Jacquemet, MM. Levi et Menonville et Mmes Patru, Perrot, Romagny, Sollogoub, Devésa et Bourguignon.

L'amendement n° II-274 rectifié est présenté par MM. Grosvalet, Daubet et Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Fialaire et Gold, Mmes Guillotin et Jouve, MM. Laouedj et Masset, Mme Pantel et M. Roux.

L'amendement n° II-439 rectifié *ter* est présenté par M. Chasseing, Mme Lermytte, MM. V. Louault, Laménie, Pellevat et Wattebled, Mme L. Darcos, MM. Bonhomme et H. Leroy, Mme N. Delattre et M. Houperet.

L'amendement n° II-441 rectifié est présenté par Mme de Cidrac, MM. Pellevat, D. Laurent et Lefèvre, Mmes Bellamy et Belrhiti, MM. Laugier, Dhersin et H. Leroy, Mme Antoine, M. Reynaud, Mme Guidez, M. Panunzi, Mmes Saint-Pé, Billon, Gosselin, Lassarade et Di Folco, M. Margueritte, Mme Richer, MM. Levi, Naturel, Chevalier et Séné, Mmes Drexler et Lermytte, M. Kern, Mme Varaillas, M. Uzenat, Mme Imbert, MM. Anglars, Fernique, Gremillet et Genet, Mmes Borchio Fontimp et Canayer, MM. Menonville et Rojouan, Mme Housseau et M. Delia.

L'amendement n° II-1215 est présenté par Mmes Poncet Monge, Senée et Souyris, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mme M. Vogel.

L'amendement n° II-1236 rectifié *bis* est présenté par MM. Fouassin, Patriat, Iacovelli et Lévrier, Mme Nadille, MM. Théophile, Buis et Buval, Mmes Cazebonne, Duranton et Havet, MM. Kulimoetoke, Lemoine, Mohamed Soilihi et Patient, Mme Phinera-Horth, MM. Rambaud et Rohfritsch, Mme Schillinger et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

L'amendement n° II-1343 rectifié est présenté par Mme Lubin, M. Kerrouche, Mme G. Jourda, M. Michau, Mme Féret, MM. Fichet, Devinaz et Bourgi, Mme Monier, MM. Uzenat et Ziane, Mme Narassiguin, M. P. Joly, Mmes Le Houerou, Canalès et Conconne, M. Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy, M. Fagnen, Mme Linkenheld et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Ces huit amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	40 000 000		40 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		40 000 000		40 000 000
TOTAL	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
SOLDE		0		0

L'amendement n° II-159 rectifié n'est pas soutenu.

La parole est à Mme Jocelyne Antoine, pour présenter l'amendement n° II-238 rectifié *bis*.

**Mme Jocelyne Antoine.** Il est défendu.

**M. le président.** La parole est à Mme Véronique Guillotin, pour présenter l'amendement n° II-274 rectifié.

**Mme Véronique Guillotin.** Défendu.

**M. le président.** L'amendement n° II-439 rectifié *ter* n'est pas soutenu.

La parole est à M. Simon Uzenat, pour présenter l'amendement n° II-441 rectifié.

**M. Simon Uzenat.** Défendu.

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour présenter l'amendement n° II-1215.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Il s'agit de rétablir le budget dont était doté le fonds de développement pour l'inclusion (FDI), destiné à soutenir les actions essentielles au développement des structures d'insertion par l'activité économique. La suppression de ce fonds n'a fait qu'amplifier les difficultés de ces dernières.

Les aides au poste déclinent depuis 2023. Je tiens à rappeler que les structures connaissent une chute de leur taux de marge, qui est passé, durant ces cinq dernières années, de 2,6 % à 0,9 % pour les entreprises d'insertion, et de 4,4 % à -0,4 % pour les entreprises de travail temporaire d'insertion. Il faudrait donc arrêter ces ponctions successives.

D'ailleurs, la Fédération des entreprises d'insertion considère que, sans ce fonds, les structures d'insertion en difficulté manquent de ressources financières.

En outre, cela coïnciderait avec la baisse des dotations budgétaires et avec le risque de fermeture de structures, dont 10 % sont déjà en grande difficulté, dans un contexte d'amplification de la précarité et de retournement de la conjoncture.

**M. le président.** La parole est à M. Stéphane Fouassin, pour présenter l'amendement n° II-1236 rectifié *bis*.

**M. Stéphane Fouassin.** Il est défendu.

**M. le président.** La parole est à Mme Corinne Féret, pour présenter l'amendement n° II-1343 rectifié.

**Mme Corinne Féret.** Cet amendement vise à rétablir des crédits à hauteur de 40 millions d'euros pour le FDI, qui a été supprimé dans ce projet de loi de finances.

Ce fonds est essentiel au soutien des structures d'insertion par l'activité économique. Il peut financer de nombreuses actions et, dans le contexte d'incertitude budgétaire actuel, les coupes prévues mettent en danger l'ensemble des SIAE, particulièrement les structures les plus fragiles, qui risquent de fermer définitivement.

Réintroduire le FDI, c'est permettre aux SIAE de faire face aux difficultés conjoncturelles, de préserver l'emploi et de maintenir l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi.

**M. le président.** L'amendement n° II-440 rectifié *bis* n'est pas soutenu.

Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Encore une fois, mes chers collègues, nous venons de réallouer 139 millions d'euros aux SIAE et nous n'allons pas ajouter 40 millions d'euros supplémentaires. Tel est le premier argument.

Le deuxième argument est que ce fonds de développement de l'inclusion avait été créé pendant la crise sanitaire pour « mettre le paquet » sur le développement de l'inclusion et sur l'insertion, à une époque où les crédits augmentaient sensiblement, et pour accompagner les différentes structures qui

auraient pu avoir des difficultés à se développer. Désormais, nous ne sommes plus du tout dans la même dynamique ; nous sommes dans une période de stabilisation.

Par conséquent, je demande le retrait de ces amendements ; à défaut, l'avis sera défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Mesdames, messieurs les sénateurs, je veux vous rassurer sur la préservation de ce fonds : il sera toujours actif en 2026, même si des doutes ont été exprimés sur le sujet.

Les préfets, de qui relève ce fonds, peuvent choisir de mobiliser des financements par fongibilité du fonds d'inclusion dans l'emploi, pour intervenir auprès des structures qui connaissent des difficultés conjoncturelles – nous en avons déjà parlé.

Il n'y aura donc aucun changement en 2026 sur ce point.

C'est pourquoi, je propose le retrait de cet amendement ; à défaut, j'émettrai un avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour explication de vote.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Il ne faudrait pas que tous les crédits qui ont été redonnés par l'amendement de la rapporteure pour avis sur lequel nous nous sommes repliés soient repris par ailleurs. Ni la Fédération des entreprises d'insertion ni le Coorace ne sont d'accord pour financer les SIAE par la suppression du plan d'investissement dans les compétences ou par le fonds de développement de l'inclusion. Sinon, elles finiront par s'autofinancer en diminuant d'autres ressources, que vous avez difficilement consenties – et pas du tout pour ce qui est de M. le ministre.

Il me semble que cela devient un peu ridicule de nous répondre à chaque fois qu'il y a plusieurs lignes de crédits, même si elles ne sont pas en silo, et que vous acceptez de réallouer tant de millions d'euros pour telle ligne, tout en les reprenant ailleurs. Les fédérations d'entreprises et les structures en difficulté seront toujours aussi vulnérables.

**M. le président.** La parole est à M. Stéphane Fouassin, pour explication de vote.

**M. Stéphane Fouassin.** Je retire mon amendement, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° II-1236 rectifié *bis* est retiré.

Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-238 rectifié *bis*, II-274 rectifié, II-441 rectifié, II-1215 et II-1343 rectifié.

*(Les amendements ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1352 rectifié, présenté par Mmes Lubin et Féret, MM. P. Joly, Michau et Kerrouche, Mmes Le Houerou, Canalès et Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mmes Bonnefoy, Linkenheld et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	22 000 000		22 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		22 000 000		22 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	22 000 000	22 000 000	22 000 000	22 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Monique Lubin.

**Mme Monique Lubin.** Cet amendement vise à revaloriser l'aide au poste en association intermédiaire, en la doublant ; elle passerait de 1 619 euros à 3 238 euros par équivalent temps plein, pour un montant total de 22 millions d'euros.

Les associations intermédiaires jouent un rôle unique. Employeurs d'insertion, elles accueillent un public diversifié, construisent des parcours professionnels sur mesure et sont souvent les seules structures présentes dans des territoires économiquement fragiles. Elles assurent aussi quasiment un rôle de service public de l'emploi, garantissant le lien social, l'accompagnement socioprofessionnel, l'écoute et l'orientation.

Le directeur général de France Travail, M. Thibaut Guilluy, a d'ailleurs souligné leur rôle essentiel dans la réussite de la réforme de France Travail.

Pourtant, paradoxalement, les associations intermédiaires sont le dispositif le moins aidé de l'IAE, malgré un taux de sortie en emploi très élevé, de près de 60 % selon la Cour des comptes. Leur modèle économique est également sous pression, confronté à des réformes successives et à des contraintes réglementaires.

Revaloriser l'aide au poste n'est pas un coût, mais un investissement. Chaque euro dépensé pour soutenir les associations intermédiaires contribue directement à la lutte contre la pauvreté.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** La commission demande le retrait de cet amendement, pour les mêmes raisons que précédemment.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Même avis que la commission.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1352 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, nous allons interrompre nos travaux pour quelques instants.

La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à zéro heure vingt-cinq, est reprise à zéro heure trente.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

Mes chers collègues, il est minuit et demi. Après concertation avec la commission et le Gouvernement, je vous propose de prolonger notre séance jusqu'à la fin de l'examen des crédits de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux ».

Il n'y a pas d'observation ?...

Il en est ainsi décidé.

L'amendement n° II-1363, présenté par Mme Lubin, MM. Kerrouche, P. Joly et Michau, Mmes Féret, Le Houerou, Canalès et Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	15 000 000		15 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				

Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		15 000 000		15 000 000
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Annie Le Houerou.

**Mme Annie Le Houerou.** Les 26 juin 2024 et 6 août 2024 ont été publiés deux arrêtés permettant, enfin, d'octroyer la prime Ségur de manière rétroactive, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, à tous les professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif. Ces arrêtés avaient pour objet de reconnaître des salariés longtemps oubliés et de favoriser l'attractivité de ces métiers.

Pour que cette mesure soit effective, les employeurs doivent percevoir, en guise de compensation, des crédits spécifiques de la part de l'État et des collectivités locales. Or plusieurs financeurs, dont l'État, n'ont pas versé les sommes prévues aux associations, y compris dans le secteur de l'insertion par l'activité économique.

Une telle situation met en péril de nombreuses structures, déjà fragilisées par les récentes coupes budgétaires.

Cet amendement tend donc à attribuer les 15 millions d'euros de crédits nécessaires pour garantir la compensation intégrale des surcoûts liés à la prime Ségur et, ainsi, à préserver l'activité et les emplois dans les structures d'insertion, indispensables au retour à l'emploi des publics les plus éloignés du marché du travail.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Les coupes budgétaires qui viennent d'être évoquées ont été partiellement annulées. Aussi, je demande le retrait de cet amendement ; à défaut, j'y serai défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** En complément des propos du rapporteur spécial, je précise que les services déconcentrés de l'État sont très attentifs à la situation des structures en difficulté. Un accompagnement est d'ailleurs assuré sur le terrain.

J'émetts un avis défavorable sur cet amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1363.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1223, présenté par Mmes Guhl, Poncet Monge, Senée et Souyris, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique, Gontard, Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mme M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	9 700 000		9 700 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		9 700 000		9 700 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	9 700 000	9 700 000	9 700 000	9 700 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Antoinette Guhl.

**Mme Antoinette Guhl.** Mes chers collègues, je vous propose un amendement qui ne va pas coûter un euro de plus au budget de l'État, et qui va en revanche augmenter l'efficacité, si chère à M. le ministre, de l'insertion.

Depuis 2020, près de 100 millions d'euros ont été consacrés à un dispositif que l'on considère officiellement comme inefficace, voire précarisant. En 2018 ont été créées les entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI), et ce à titre expérimental. Il était prévu qu'aucune prolongation ne serait décidée sans évaluation préalable.

Or cela fait maintenant six ans que nous demandons une telle évaluation. Un rapport est enfin paru cette année, en 2025. Ses conclusions sont sans appel : ces structures, qui sont des entreprises employant des personnes sous

statut de travailleur indépendant, garantissent un degré de protection sociale moindre que celui qu'assure le statut de salarié.

Je demande par conséquent que les 10 millions d'euros alloués aux EITI soient réaffectés aux autres structures traditionnelles de l'insertion professionnelle.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** J'espère que tout le monde a bien suivi : cette fois-ci, c'est Mme Guhl qui demande que l'on supprime des subventions...

**Mme Antoinette Guhl.** C'est bien ça !

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** En fait, c'est un débat que l'on a déjà eu l'année dernière, et même l'année d'avant, une sorte de marronnier...

**Mme Antoinette Guhl.** Oui, mais nous n'avions pas le rapport d'évaluation à l'époque !

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Pour être tout à fait honnête avec vous, ma chère collègue, je ne tire pas les mêmes conclusions que vous du rapport de l'Igas du 4 février 2025, que vous venez de citer : il y figure notamment que les EITI constituent « une solution adaptée à des publics éloignés de l'emploi qui ont connu des expériences difficiles dans le salariat, ou à des publics qui, pour diverses raisons – santé, garde d'enfants... –, estiment qu'un contrat de travail salarié est incompatible avec leur besoin de flexibilité horaire ». Manifestement, la commission des finances n'a pas la même lecture que vous de ces conclusions.

C'est la raison pour laquelle je vous demande, ma chère collègue, de bien vouloir retirer votre amendement ; à défaut, j'émettrai un avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Je vais également me référer aux conclusions de l'inspection générale des affaires sociales, qui a effectivement rendu un certain nombre d'avis sur ces entreprises.

Il était nécessaire de recadrer le dispositif, et c'est pourquoi plusieurs textes réglementaires sont venus préciser, à la fin de 2024, le cadre de l'expérimentation. Il s'agissait de mieux sécuriser le parcours professionnel des travailleurs indépendants accompagnés.

L'évaluation globale des EITI est en cours de finalisation. Elle sera présentée au Parlement ; vous pourrez donc, mesdames, messieurs les sénateurs, en prendre connaissance.

Notons par ailleurs que l'amendement vise à diminuer de 9,7 millions d'euros les crédits du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi », dont le budget avait été calculé au plus juste, au profit du fonds d'inclusion dans l'emploi, que l'on a évoqué il y a quelques instants. Or, pour rappel, les entre-

prises d'insertion par le travail indépendant sont financées non pas par le programme 103, mais par le programme 102 « Accès et retour à l'emploi ».

Pour ces raisons je suis défavorable à cet amendement.

**M. le président.** La parole est à Mme Antoinette Guhl, pour explication de vote.

**Mme Antoinette Guhl.** Monsieur le rapporteur spécial, monsieur le ministre, le rapport de l'Igas précise que ce dispositif d'insertion permet aux personnes bénéficiaires de vivre avec à peine 400 euros par mois... Alors, nous dire qu'il s'agit d'insertion par l'activité économique est inacceptable ! Une solution d'insertion, ce n'est pas 400 euros par mois !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1223.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-1239 rectifié *bis* est présenté par MM. Fouassin, Patriat, Iacovelli et Lévrier, Mme Nadille, MM. Théophile, Buis et Buval, Mmes Cazebonne, Durantou et Havet, MM. Kulimoetoke, Lemoyne, Mohamed Soilihi et Patient, Mme Phinera-Horth, MM. Rambaud et Rohfritsch, Mme Schillinger et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

L'amendement n° II-1402 rectifié *bis* est présenté par MM. Uzenat, Temal et Bourgi, Mme S. Robert, M. Michau, Mmes Canalès et Poumirol, M. Pla, Mme G. Jourda, MM. Gillé, Tissot et Redon-Sarrazay, Mmes Artigalas, Linkenheld et Bélim, M. Mérillou, Mme Conconne et MM. Chaillou et Cozic.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	8 000 000		8 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		8 000 000		8 000 000
TOTAL	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Stéphane Fouassin, pour présenter l'amendement n° II-1239 rectifié *bis*.

**M. Stéphane Fouassin.** Cet amendement vise à rehausser de 10 % l'aide au poste en faveur des structures de l'insertion par l'activité économique situées dans les territoires d'outre-mer, pour un montant global de 8 millions d'euros.

Les territoires ultramarins sont soumis, vous le savez, à des contraintes fortes : isolement géographique ; fragilité économique ; taux de chômage très élevé ; accès restreint aux services publics.

Malgré ce contexte, le niveau du soutien financier accordé aux structures implantées dans les départements et régions d'outre-mer reste identique à celui des territoires les plus dynamiques de l'Hexagone. Une aide au poste adaptée aux réalités locales permettrait de consolider leur modèle écono-

mique, d'améliorer l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi et de sécuriser leur contribution à la réforme de France Travail.

**M. le président.** La parole est à M. Simon Uzenat, pour présenter l'amendement n° II-1402 rectifié *bis*.

**M. Simon Uzenat.** Il est défendu, monsieur le président.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Je demande le retrait de ces deux amendements identiques, pour les mêmes raisons que celles que j'ai évoquées précédemment.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Les crédits de l'insertion par l'activité économique continueront bien sûr de profiter aux structures et aux territoires ultramarins.

Je vous livre un chiffre intéressant : l'emploi par l'IAE dans ces territoires représente 1,1 % de l'emploi global en moyenne, contre 0,5 % en métropole. Cela montre bien cette spécificité ultramarine que décrivait M. le sénateur Fouassin.

Une attention particulière sera portée aux territoires ultramarins, lors de la répartition des crédits de l'insertion par l'activité économique, dans le cadre de la circulaire relative au fonds d'inclusion dans l'emploi.

Pour cette raison, l'amendement ne me paraît pas totalement justifié. J'y suis donc défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n° II-1239 rectifié *bis* et II-1402 rectifié *bis*.

*(Les amendements ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1366 rectifié, présenté par Mme Lubin, MM. Kerrouche, Darras, P. Joly et Michau, Mmes Féret, Le Houerou, Canalès et Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mmes Bonnefoy, Linkenheld et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi				
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	3 300 000		3 300 000	
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		3 300 000		3 300 000
TOTAL	3 300 000	3 300 000	3 300 000	3 300 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Monique Lubin.

**Mme Monique Lubin.** Cet amendement vise à augmenter de 3,3 millions d'euros le budget consacré aux groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (Geiq), dont le financement prévu s'élève actuellement à 13,5 millions d'euros pour 2026.

Les Geiq regroupent des entreprises qui misent sur le potentiel des personnes éloignées de l'emploi. Il s'agit d'un dispositif d'insertion par la qualification efficace, peu coûteux pour les finances publiques, et entièrement piloté par les entreprises elles-mêmes.

Malgré une légère hausse des crédits, l'enveloppe actuelle est insuffisante pour garantir l'équilibre économique des Geiq et leur permettre de poursuivre leur mission avec un niveau de qualité satisfaisant.

Revaloriser ces crédits revient à sécuriser un outil performant et innovant qui donne concrètement leur chance aux personnes les plus fragiles et favorise un retour à l'emploi durable.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Cet amendement vise à augmenter de 3,3 millions d'euros l'enveloppe budgétaire consacrée aux Geiq.

Cette hausse de crédits ne me paraît pas nécessaire, dans la mesure où nous avons déjà voté une augmentation de 1 million d'euros l'année dernière, qui figure dans la budgétisation initiale pour 2026. Je demande le retrait de cet amendement. À défaut, j'émettrai un avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Les crédits alloués aux Geiq ont quadruplé depuis 2015. Cette hausse est considérable.

Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit un volume de crédits stable, à hauteur de 13 millions d'euros, qui permettra de « couvrir » l'existant – et par les temps qui courent, le maintien à niveau des crédits de l'année précédente est une performance, si j'ose dire...

Dans ces conditions, je ne peux pas être favorable à une augmentation de plus de 24 % des crédits prévus pour 2025. Avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à Mme Corinne Féret, pour explication de vote.

**Mme Corinne Féret.** Il a beau être minuit et demi, nous avons toujours autant d'énergie pour nous opposer à vos arguments, monsieur le ministre !

Cela fait plusieurs heures maintenant que vous rejetez systématiquement tous les amendements visant à redonner des moyens aux structures de l'insertion par l'activité économique, comme vous venez de le faire à l'instant même avec les Geiq. Mais peut-être, monsieur le ministre, ne connaissez-vous pas bien ces entreprises : comme ma collègue tout à l'heure, je vous invite à venir dans le Calvados pour constater toute l'utilité de ces groupements.

Vous nous dites que des efforts ont été faits ces dernières années et que, maintenant, tout va bien. Allez le répéter aux structures de l'IAE ! Il se trouve que, pour la première fois, il y a quelques jours – c'était le 4 décembre –, les acteurs du secteur se sont rassemblés, à quelques pas d'ici, pour tirer la sonnette d'alarme et protester : ils considèrent qu'il n'est plus possible d'être soumis à des difficultés croissantes du fait des réductions budgétaires drastiques.

Monsieur le ministre, je vous invite à prendre contact avec eux, à les rencontrer. Vous verrez !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1366 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-684 rectifié, présenté par MM. Levi, Hingray, Dhersin et Laugier, Mme Muller-Bronn, M. J. B. Blanc, Mmes V. Boyer et Florennes, MM. Bonneau et Chasseing, Mme Billon, M. Bonhomme, Mmes Bourguignon, Patru et Aeschlimann, M. Duffourg et Mme Romagny, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi		100 000 000		100 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	100 000 000		100 000 000	
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Isabelle Florennes.

**Mme Isabelle Florennes.** Cet amendement de mon collègue Pierre-Antoine Levi est un amendement d'appel.

Le Gouvernement prévoit d'opérer, en 2026, une économie de 100 millions d'euros sur les frais de fonctionnement des opérateurs de compétences (Opc). Cet amendement vise non pas à annuler ou à diminuer les économies envisagées, mais, à tout le moins, à réclamer un lissage dans le temps de cette mesure pour que l'effort demandé en 2026 ne soit pas trop brutal.

**M. le président.** L'amendement n° II-1359, présenté par Mme Lubin, MM. Kerrouche, P. Joly et Michau, Mmes Féret, Le Houerou, Canalès et Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi				
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	100 000 000		100 000 000	
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		100 000 000		100 000 000
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à Mme Monique Lubin.

**Mme Monique Lubin.** Par cet amendement, nous demandons de ne pas réduire de 100 millions d'euros l'enveloppe spécifique aux Opco. Dans le corps du projet de loi de finances pour 2026, il est en effet prévu une « rationalisation du soutien aux opérateurs de compétences » qui doit permettre une économie de 100 millions d'euros « au vu des marges observées ».

L'identification de ces marges résulterait des travaux conduits par l'Igas de mars à juin 2025 dans les onze Opco, sur la demande de la ministre du travail de l'époque.

Or, mes chers collègues, ces travaux n'ont pas été rendus publics : ils ne nous permettent donc pas de nous prononcer en toute connaissance de cause.

Nous proposons, avec cet amendement, de préserver le budget des Opco, acteurs essentiels du développement des compétences des travailleurs à l'heure de la mondialisation et du tout-numérique.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Ces deux amendements, y compris l'amendement n° II-684 rectifié, dont j'ai cru comprendre qu'il s'agissait d'un amendement d'appel, visent à octroyer un financement de l'État aux Opco à hauteur de 100 millions d'euros.

Dans la mesure où ces opérateurs sont aujourd'hui financés par France Compétences, et non par l'État, la dotation versée par l'État à France Compétences ferait double emploi. Avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** D'après mes sources, le rapport de l'Igas aurait été rendu public en octobre 2025. L'inspection met en avant des pistes d'amélioration afin d'accroître l'efficacité de ces opérateurs ; elle confirme qu'une réduction maîtrisée de leurs crédits, sans dégradation des missions essentielles, est possible.

En outre, la répartition de l'effort demandé tient compte de la situation propre à chacun des Opco, de leurs moyens, de leur capacité réelle à réaliser ces économies en 2026.

Enfin, et ce n'est pas négligeable, le dispositif de l'amendement comporte un gage sur les crédits alloués aux dispositifs d'accès à l'emploi, notamment des populations les plus vulnérables, qui sont déjà en baisse – vous me l'avez assez dit.

Pour l'ensemble de ces raisons, je demande le retrait de ces deux amendements. À défaut, j'y serai défavorable.

**Mme Isabelle Florennes.** Je retire mon amendement !

**M. le président.** L'amendement n° II-684 rectifié est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° II-1359.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** L'amendement n° II-1357, présenté par Mme Lubin, MM. Kerrouche, P. Joly et Michau, Mmes Féret, Le Houerou, Canalès et Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi		60 000 000		60 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>	60 000 000		60 000 000	
TOTAL	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Annie Le Houerou.

**Mme Annie Le Houerou.** Je défends cet amendement au nom de la coalition parlementaire transpartisane pour une loi intégrale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Celui-ci vise à renforcer les moyens du service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE), afin de lui permettre de faire face à l'ampleur du phénomène. Entre 2016 et 2024, le nombre de plaintes pour violences sexistes et sexuelles a augmenté de 12 % par an en moyenne, tandis que le budget moyen par femme victime de violences conjugales a chuté de 26 %.

Aujourd'hui, l'État consacre seulement 12,7 millions d'euros à la lutte contre les violences sexuelles chaque année, soit 0,003 % du budget de l'État. La Fondation des femmes estime qu'un abondement annuel de 2,6 milliards d'euros serait nécessaire, dont 344 millions d'euros pour les seules violences sexuelles.

Nous souhaitons en outre attirer votre attention sur la prostitution et l'exploitation sexuelle en ligne, un phénomène en forte expansion. Près de 40 000 personnes sont en situation de prostitution en France, dont 97 % de femmes, souvent jeunes. Les cas de prostitution de mineurs ont

explosé : 226 ont été recensés en 2024, soit dix fois plus qu'il y a dix ans. Les moyens affectés aux SDFE sont donc absolument indispensables.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Cet amendement n° II-1357, ainsi que l'amendement n° II-1361, qui sera examiné dans quelques instants, et qui me semble être un amendement de repli, visent à augmenter les moyens du service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, ce sur quoi je n'ai aucune objection de principe.

Au contraire, le récent rapport d'information de nos collègues Arnaud Bazin et Pierre Barros sur l'évolution du financement de la lutte contre les violences faites aux femmes a souligné que les effectifs du réseau déconcentré du SDFE devraient être augmentés afin de combler les vacances qui existent çà et là.

Toutefois, dans le même rapport, nos collègues ne recommandent qu'une hausse de 10 ETP. Or, par définition, la hausse des crédits que vous proposez, ma chère collègue, n'affecte pas le plafond d'emplois ; aussi, il ne répond pas à ce besoin de recrutement de 10 ETP. Notons aussi que la création de ces dix postes aurait un coût bien inférieur aux 60 millions d'euros – c'est l'amendement n° II-1357 – ou aux 30 millions d'euros – c'est l'amendement n° II-1361 – que vous demandez.

C'est la raison pour laquelle la commission demande le retrait de l'amendement n° II-1357 et qu'elle demandera également le retrait de l'amendement n° II-1361. À défaut, elle y sera défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Madame la sénatrice, nous abordons, avec cet amendement, un sujet très sérieux. Aurore Bergé n'étant plus parmi nous, je vais vous répondre bien volontiers.

Je rappelle tout d'abord que le budget du ministère de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations a été multiplié par trois entre 2020 et 2025. On voit bien l'ampleur de l'effort qui a été fait pour cette cause juste – nous sommes tous d'accord avec cela.

Cette année, plus de 66 millions d'euros ont été spécifiquement consacrés à la lutte contre les violences faites aux femmes, une politique qui comprend notamment la lutte contre le système prostitutionnel que vous avez évoquée. Au total, 81 millions d'euros ont été mobilisés sur ce volet et sur celui de l'accès aux droits.

En 2026, nous avons sanctuarisé les moyens consacrés au soutien aux associations, dont, bien sûr, les 7 millions d'euros qui leur ont été alloués pour compenser le coût de la prime Ségur.

Vous le voyez, l'engagement du Gouvernement est total. En 2026, nous pensons que les moyens seront de nouveau à la hauteur de l'enjeu.

Pour ces raisons, je demande le retrait de cet amendement. À défaut, j'émettrai un avis défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1357.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1361, présenté par Mme Lubin, MM. Kerrouche, P. Joly et Michau, Mmes Féret, Le Houerou, Canalès et Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi				
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		30 000 000		30 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>	30 000 000		30 000 000	
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Monique Lubin.

**Mme Monique Lubin.** Cet amendement vise à renforcer les effectifs et les moyens de l'inspection du travail afin de lutter efficacement contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail.

Il s'agit notamment de pouvoir sanctionner les entreprises qui n'ont pas mis en œuvre de plan de prévention ni de procédures de signalement et de traitement des faits. Cet

amendement répond à une demande concrète des associations féministes qui ont établi une liste de cent quarante mesures pour protéger les salariés et prévenir ces violences.

Renforcer l'inspection du travail, c'est s'assurer que la loi ne reste pas lettre morte et devienne un outil effectif de protection et de sanction, garantissant la sécurité et l'égalité sur tous les lieux de travail.

**M. le président.** L'amendement n° II-1316, présenté par Mmes Apourceau-Poly, Brulin, Silvani et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi				
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		20 000 000		20 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>	20 000 000		20 000 000	
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly.

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Cet amendement vise à augmenter le nombre des agents de l'inspection du travail, qui a perdu 16 % de ses effectifs en six ans et qui, selon un rapport de la Cour des comptes publié en février 2024, peine de plus en plus à recruter.

Ainsi, 180 inspecteurs du travail devaient prendre leur poste à l'été 2025, et 45 postes seulement ont finalement été ouverts au concours.

Afin de remédier à cette situation particulièrement préoccupante, et face à cette tendance au renoncement à protéger les salariés, nous proposons d'augmenter de 20 % le nombre total des postes d'agents de contrôle, estimé à 2 000 aujourd'hui, soit l'équivalent de 400 agents supplémentaires.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Pour les raisons que j'ai exposées précédemment, je demande le retrait de l'amendement n° II-1361. À défaut, j'émettrai un avis défavorable.

L'amendement n° II-1316 vise, lui, à augmenter les effectifs de l'inspection du travail, *via* une hausse de 20 millions d'euros des crédits. Or les hausses de crédits ne permettent pas – j'ai déjà eu l'occasion de le dire – de faire évoluer les plafonds d'emplois. De surcroît, les crédits de l'inspection du travail sont stables entre 2025 et 2026. Compte tenu de l'état actuel de nos finances publiques, une telle stabilité budgétaire est déjà une victoire en soi. Je demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, j'y serai défavorable.

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Je ne le retirerai pas !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** L'ambition est bien de remettre à niveau les effectifs des inspecteurs du travail.

Nous avons ouvert plusieurs postes aux concours, puisque c'est par la voie du concours que l'on accède à ces métiers. Depuis 2022, les recrutements progressent, mais la formation dure dix-huit mois, d'où un léger décalage dans le temps qui retarde l'entrée en fonction effective des nouveaux inspecteurs.

Il est véritablement indispensable de rehausser le niveau des effectifs. L'ancien dirigeant d'entreprises que je suis peut vous assurer que l'on a besoin de ces professionnels : les contrôles sont nécessaires si l'on veut renforcer la prévention des accidents du travail. Il nous faut des personnes qualifiées pour vérifier que, dans les entreprises, les procédures prévues sont bien mises en œuvre.

Les inspecteurs du travail ont par ailleurs un rôle à jouer en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Je suis personnellement convaincu de l'utilité de ce corps, qui sera bientôt un corps bien formé et efficace, à la hauteur des enjeux et des besoins sur le terrain. Avis défavorable sur ces deux amendements.

**M. le président.** La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly, pour explication de vote.

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Je suis contente de vous entendre dire, monsieur le ministre, qu'il faut davantage d'inspecteurs du travail. Cependant, je vous rappelle que 180 inspecteurs du travail devaient entrer en fonction à l'été 2025 et que, finalement, 45 postes seulement ont été ouverts au concours. Il y a manifestement un petit souci !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1361.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1316.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de onze amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les quatre premiers sont identiques.

L'amendement n° II-683 rectifié *quinquies* est présenté par Mme Deseyne, M. Milon, Mmes Lassarade, Imbert, Gruny et Micouleau, MM. Sol, Burgoa, Reynaud, Cambier, Séné, Rietmann, Daubresse et Margueritte, Mme Gosselin et MM. Gremillet et Naturel.

L'amendement n° II-1272 est présenté par Mme Puissant, au nom de la commission des affaires sociales.

L'amendement n° II-1364 rectifié est présenté par Mme Lubin, MM. Kerrouche, P. Joly et Michau, Mme Féret, MM. Méryllou et Darras, Mmes Le Houerou, Canalès et Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy, M. Fagnen et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1871 est présenté par M. Capus et Mme Senée, au nom de la commission des finances.

Ces quatre amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	22 300 000		22 300 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		22 300 000		22 300 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	22 300 000	22 300 000	22 300 000	22 300 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Chantal Deseyne, pour présenter l'amendement n° II-683 rectifié *quinquies*.

**Mme Chantal Deseyne.** La réduction du budget et du nombre de postes prévue pour les entreprises adaptées menace sérieusement l'emploi des personnes en situation de handicap. En conséquence, cet amendement vise à préserver l'enveloppe allouée à ces entreprises.

**M. le président.** La parole est à Mme le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-1272.

**Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis.** Il est défendu.

**M. le président.** La parole est à Mme Corinne Féret, pour présenter l'amendement n° II-1364 rectifié.

**Mme Corinne Féret.** Cet amendement vise à abonder les crédits consacrés aux aides aux postes en faveur des entreprises adaptées.

Ces structures indispensables à l'inclusion dans l'emploi des personnes en situation de handicap seront privées de plus de 22 millions d'euros de crédits en 2026. Le réseau des entreprises adaptées emploie 58 000 personnes, dont 42 000 en situation de handicap, dans vingt-deux secteurs et deux cent cinquante métiers, pour un chiffre d'affaires de 1,8 milliard d'euros.

Leur modèle économique reste concurrentiel, bien que celles-ci remplissent une mission essentielle d'inclusion. Réduire le soutien qu'on leur accorde pour des raisons purement comptables les fragiliserait et entraînerait des coûts indirects, notamment en termes de compensation sociale pour les salariés.

Dans un contexte où plus de 9 % des demandeurs d'emploi sont en situation de handicap, diminuer les aides aux postes dans les entreprises adaptées serait particulièrement contre-productif et mettrait en danger l'inclusion professionnelle de certaines personnes.

Je souhaiterais que l'on fasse preuve de davantage de cohérence. La semaine passée, nous avons été nombreux ici à accueillir des personnes en situation de handicap à l'occasion du DuoDay. Et, il y a quelques jours, c'était la semaine européenne pour l'emploi des handicapés.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial, pour présenter l'amendement n° II-1871.

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Défendu !

**M. le président.** Les sept amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-60 rectifié est présenté par Mmes Guidez et Sollogoub, M. Dhersin, Mme Vermeillet, M. Bonhomme, Mmes Aeschlimann, Antoine, Bellamy, Doineau et Richer, M. Henno, Mmes Jacquemet, de La Provôté, Billon, Gacquerre, Lermytte et Housseau, MM. Menonville et Levi, Mme Devésa, M. L. Hervé, Mme Bourguignon, M. Duffourg, Mme Romagny et M. Haye.

L'amendement n° II-178 rectifié est présenté par Mmes N. Delattre et M. Carrère, M. Bilhac, Mme Briante Guillemont, MM. Cabanel, Daubet, Fialaire, Gold et Grosvalet, Mmes Guillotin et Jouve, MM. Laouedj et Masset, Mme Pantel et M. Roux.

L'amendement n° II-373 rectifié *ter* est présenté par Mme Demas, M. Delia, Mmes Ventalon et Di Folco, MM. Favreau, Genet, Lefèvre et Bruyen, Mme Perrot, MM. Panunzi, Cambon, Saury, J.B. Blanc et Belin et Mmes de Cidrac et Dumont.

L'amendement n° II-433 rectifié *ter* est présenté par MM. Chasseing, V. Louault, Laménie, Pellevat, A. Marc, Brault et Wattedled, Mme L. Darcos et MM. Chevalier, Houpert et Paul.

L'amendement n° II-490 rectifié *ter* est présenté par Mmes Havet et Nadille, MM. Buis et Rambaud, Mmes Cazebonne et Schillinger, MM. Mohamed Soilih, Iacovelli et Buval, Mme Duranton, MM. Fouassin, Kulimoe-toke, Lemoyne, Lévrier, Patient et Patriat, Mme Phinera-

Horth, MM. Rohfritsch, Théophile et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

L'amendement n° II-676 est présenté par M. Longeot.

L'amendement n° II-1313 est présenté par Mmes Apourceau-Poly, Brulin et Silvani, M. Corbisez et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces sept amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	22 300 000		22 300 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>		22 300 000		22 300 000
TOTAL	22 300 000	22 300 000	22 300 000	22 300 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Nadia Sollogoub, pour présenter l'amendement n° II-60 rectifié.

**Mme Nadia Sollogoub.** Il est défendu, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à Mme Véronique Guillotin, pour présenter l'amendement n° II-178 rectifié.

**Mme Véronique Guillotin.** Défendu !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Baptiste Blanc, pour présenter l'amendement n° II-373 rectifié *ter*.

**M. Jean-Baptiste Blanc.** Il est défendu.

**M. le président.** L'amendement n° II-433 rectifié *ter* n'est pas soutenu.

La parole est à M. Stéphane Fouassin, pour présenter l'amendement n° II-490 rectifié *ter*.

**M. Stéphane Fouassin.** Défendu !

**M. le président.** L'amendement n° II-676 n'est pas soutenu.

La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly, pour présenter l'amendement n° II-1313.

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Il est défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Vous l'aurez compris, mes chers collègues, parmi les neuf amendements restant en discussion commune se trouvent deux séries d'amendements identiques.

Les quatre premiers amendements identiques entre eux, parmi lesquels un amendement de la commission des affaires sociales et un autre de la commission des finances, visent à abonder de 22,3 millions d'euros les crédits en faveur des entreprises adaptées. La mesure que nous proposons montre que nous avons bien conscience des besoins très spécifiques de ces entreprises et que nous les avons entendues.

La suppression de ces crédits engendrerait des licenciements au sein de structures qui s'occupent de l'emploi des personnes en situation de handicap. C'est la raison pour laquelle la commission des finances est favorable aux amendements n° II-683 rectifié *quinquies*, II-1272 et II-1364 rectifié, identiques au sien.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Bien sûr, j'ai conscience qu'il est important de garantir la soutenabilité des dispositifs d'accompagnement des travailleurs les plus éloignés du marché du travail et, particulièrement, de ceux en situation de handicap.

C'est tout le sens du budget d'équilibre présenté au travers de ce projet de loi de finances. Il est demandé, selon nous, un effort mesuré sur les aides aux postes dites « socles » dans les entreprises adaptées. Le financement des entreprises adaptées s'élèvera à 481,6 millions d'euros en autorisations d'engagement et à 478 millions d'euros en crédits de paiement, incluant une contribution de 50 millions d'euros, versés par fonds de concours, à l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph).

Le soutien de l'État aux entreprises adaptées permettra de poursuivre le renforcement des solutions passerelles vers le marché du travail classique, c'est-à-dire le contrat à durée déterminée tremplin et les entreprises adaptées de travail temporaire. Avec ces amendements, mesdames, messieurs les sénateurs, vous proposez en fait de mettre fin au plan d'investissement dans les compétences, dont l'objet est précisément, selon nous, de soutenir la formation des publics éloignés du marché du travail.

Bien sûr, ce que je viens de vous présenter est gagé par l'amendement qui a été voté au début de l'examen de cette mission. Par cohérence avec ma position initiale, je serai donc défavorable à l'ensemble de ces amendements en discussion commune.

**M. le président.** Mes chers collègues, acceptez-vous de rectifier les amendements n<sup>os</sup> II-60 rectifié, II-178 rectifié, II-373 rectifié *ter*, II-490 rectifié *ter* et II-1313 pour les rendre identiques aux amendements des commissions des finances et des affaires sociales? (*Assentiment.*)

Je suis donc saisi des amendements n<sup>o</sup> II-60 rectifié *bis*, II-178 rectifié *bis*, II-373 rectifié *quater*, II-490 rectifié *quater* et II-1313 rectifié, dont le libellé est désormais identique à celui des amendements n<sup>os</sup> II-683 rectifié *quinquies*, II-1272, II-1364 rectifié et II-1871.

La parole est à Mme Corinne Féret, pour explication de vote.

**Mme Corinne Féret.** Je risque de me répéter, monsieur le ministre, mais croyez bien que je le ferai autant de fois qu'il le faudra!

Alors que le rapporteur spécial est, cette fois encore, favorable à certains de nos amendements, tant il sait bien, comme nous tous, qu'il est question de structures tout à fait particulières, qui favorisent l'accompagnement, le retour à l'emploi ou l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, vous ne concédez à nouveau aucun pas en avant. Aucun! Vous émettez systématiquement des avis défavorables sur tous nos amendements.

Monsieur le ministre, je ne peux pas accepter une telle attitude de la part du Gouvernement, que vous représentez ce soir dans notre hémicycle.

**M. le président.** La parole est à Mme Cathy Apurceau-Poly, pour explication de vote.

**Mme Cathy Apurceau-Poly.** Je partage les propos de ma collègue Corinne Féret. Il est incompréhensible, monsieur le ministre, dans un contexte où 72 290 personnes en situation de handicap de plus se sont inscrites à France Travail entre décembre 2022 et août 2025 – ce chiffre est en hausse de 16 % –, que vous soyez défavorable à nos amendements. Le retour des personnes en situation de handicap vers l'emploi doit être une priorité politique! Nous vous demandons de réfléchir et de reconsidérer votre position sur ces amendements.

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour explication de vote.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Dans le cadre des bilans de compétences – je crois que vous n'y êtes pas pleinement favorable, monsieur le ministre –, on apprend aux gens que la qualification n'est pas tout et que certaines compétences peuvent transiter d'un métier à un autre.

Alors, monsieur le ministre, je vous invite à recourir aux compétences que vous avez acquises à la SNCF, notamment en matière de dialogue social, pour les mobiliser dans le cadre de notre dialogue parlementaire. Voilà une sorte de mini-bilan de compétences que je me permets de vous soumettre.

Et puis, je finirai sur un trait d'humour: on ne vous l'a peut-être pas dit, mais, au Parlement, il existe, entre avis favorable et avis défavorable, une position intermédiaire: l'avis de sagesse! (*Sourires.*)

**Mme Cathy Apurceau-Poly.** Tout à fait!

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n<sup>os</sup> II-683 rectifié *quinquies*, II-1272, II-1364 rectifié, II-1871, II-60 rectifié *bis*, II-178 rectifié *bis*, II-373 rectifié *quater*, II-490 rectifié *quater* et II-1313 rectifié.

(*Les amendements sont adoptés.*)

**M. le président.** Je suis saisi de onze amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les dix premiers sont identiques.

L'amendement n<sup>o</sup> II-90 rectifié est présenté par M. Parigi et Mme Patru.

L'amendement n<sup>o</sup> II-117 rectifié *quater* est présenté par M. Lévrier, Mme Schillinger, MM. Lemoyne et Rohfritsch, Mme Havet, MM. Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Duranton, MM. Fouassin, Iacovelli, Kulimoetoke et Mohamed Soilihi, Mme Nadille, MM. Patient et Patriat, Mme Phinera-Horth, MM. Rambaud, Théophile et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

L'amendement n<sup>o</sup> II-162 rectifié est présenté par MM. Grosvalet et Billac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, M. Daubet, Mme N. Delattre, MM. Fialaire et Gold, Mmes Guillotin et Jouve, MM. Laouedj et Masset, Mme Pantel et M. Roux.

L'amendement n<sup>o</sup> II-262 rectifié est présenté par MM. J. B. Blanc, Mouiller et J.M. Boyer, Mme V. Boyer, MM. Cambon et Margueritte, Mme Lassarade, M. Frassa, Mme Muller-Bronn, MM. H. Leroy et Sol, Mmes Di Folco et Noël, MM. Belin et Gremillet, Mme Canayer et MM. Klingner, Genet, Paul, Delia et Houper.

L'amendement n<sup>o</sup> II-654 est présenté par M. Menonville.

L'amendement n<sup>o</sup> II-1013 rectifié *bis* est présenté par M. Le Rudulier, Mmes Devésa et Aeschlimann et M. Panunzi.

L'amendement n<sup>o</sup> II-1046 rectifié *quater* est présenté par MM. V. Louault et Laménie, Mme Perrot, MM. Verzelen, Chasseing, Chevalier et A. Marc, Mme Jacquemet, MM. Grand et Brault et Mme Bessin-Guérin.

L'amendement n<sup>o</sup> II-1222 est présenté par Mmes Poncet Monge, Senée et Souyris, MM. Benarroche, G. Blanc et Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mme M. Vogel.

L'amendement n<sup>o</sup> II-1317 est présenté par Mmes Gréaume, Apurceau-Poly, Brulin, Silvani et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

L'amendement n<sup>o</sup> II-1345 rectifié est présenté par Mme Lubin, MM. Redon-Sarrazy, P. Joly et Michau, Mme Féret, MM. Fichet, Bourgi et Kerrouche, Mme Monier, MM. Uzenat et Ziane, Mmes Narassiguin, Le Houerou, Canalès et Conconne, M. Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy, M. Ouizille et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Ces dix amendements sont ainsi libellés:

Modifier ainsi les crédits des programmes:

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	19 800 000		19 800 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		19 800 000		19 800 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	19 800 000	19 800 000	19 800 000	19 800 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Anne-Sophie Patru, pour présenter l'amendement n° II-90 rectifié.

**Mme Anne-Sophie Patru.** Il est défendu, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à M. Stéphane Fouassin, pour présenter l'amendement n° II-117 rectifié *quater*.

**M. Stéphane Fouassin.** Il est également défendu.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Masset, pour présenter l'amendement n° II-162 rectifié.

**M. Michel Masset.** Cet amendement vise à assurer la poursuite et le développement de l'expérimentation territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD), en portant le budget de l'association qui le déploie à 88,6 millions d'euros.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Baptiste Blanc, pour présenter l'amendement n° II-262 rectifié.

**M. Jean-Baptiste Blanc.** Il est défendu.

Je tiens simplement à signaler que j'ai pu mesurer l'excellence de ce programme dans mon département, et en particulier dans le pays d'Apt.

**M. le président.** L'amendement n° II-654 n'est pas soutenu, non plus que les amendements n° II-1013 rectifié *bis* et II-1046 rectifié *quater*.

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour présenter l'amendement n° II-1222.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Cet amendement mérite d'être défendu, car il s'agit tout de même d'une expérimentation importante.

Les crédits de l'association Territoires zéro chômeur de longue durée, en baisse, ne permettent ni d'assurer les embauches prévues dans les territoires habilités ni de couvrir le paiement des salaires des personnes qui ont déjà été embauchées cette année.

Nous le savons, certaines voix fustigent le coût d'un dispositif qui fait pourtant l'objet d'évaluations très positives. À cet égard, la Cour des comptes souligne que l'expérimentation a pu démontrer que les activités développées répondaient à des besoins des territoires non satisfaits par des entreprises existantes.

Il convient bien entendu d'évaluer ce dispositif, en le comparant, par exemple, à d'autres politiques de l'emploi. Je vous épargnerai toutefois la comparaison avec les résultats du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en matière de création d'emplois...

Les évaluations de 2024 ont montré que l'expérimentation territoires zéro chômeur de longue durée est source d'économies en ramenant à l'emploi des personnes qui touchaient le RSA ou l'allocation chômage.

**M. le président.** La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly, pour présenter l'amendement n° II-1317.

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Il est défendu, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à Mme Monique Lubin, pour présenter l'amendement n° II-1345 rectifié.

**Mme Monique Lubin.** J'ai du mal à comprendre que l'on puisse dire d'un amendement qu'il a été défendu alors que personne n'a commencé à en parler... Il est question d'une très belle expérimentation, dont le nom, territoires zéro chômeur de longue durée, mérite d'être prononcé cette nuit dans cet hémicycle, malgré l'heure tardive.

Monsieur le ministre, je vous invite à venir sur le terrain partout en France pour voir à quel point le dispositif est intéressant et innovant. Il ramène des personnes vers l'emploi tout en rendant plus efficaces les prestations sociales.

Cette expérimentation étant prolongée, je ne comprends pas que les crédits qui lui sont alloués soient diminués. Ce dispositif est unanimement défendu. Monsieur le ministre, ne pourriez-vous pas, pour une fois, émettre ne serait-ce qu'un avis de sagesse ?

**M. le président.** L'amendement n° II-1066 rectifié n'est pas soutenu.

Quel est l'avis de la commission sur les sept amendements identiques qui restent en discussion ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** La commission des finances a toujours défendu l'expérimentation territoires zéro chômeur de longue durée. La question n'est pas de savoir si nous sommes pour ou contre, mais de déterminer si les crédits qui lui sont alloués sont suffisants ou s'il convient de les augmenter.

Vous proposez de les augmenter de 19,8 millions d'euros pour 2026. Cela ne me semble pas obligatoire.

La budgétisation initiale pour 2026 prévoit déjà 68 millions d'euros pour l'expérimentation, ce qui devrait en couvrir les besoins jusqu'à son terme, et même jusqu'à la fin de l'année 2026 dans le cas où nous voterions ultérieurement en faveur de sa prolongation.

Compte tenu de la situation budgétaire du pays, il convient de maintenir l'enveloppe au niveau actuel, dans l'attente que nous nous prononcions sur l'éventuelle généralisation du dispositif, qui va être examinée à l'Assemblée nationale, puis au Sénat.

La commission demande le retrait de ces amendements identiques ; à défaut, l'avis serait défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** J'ai plusieurs fois été pris à partie ; je me permettrai donc de répondre.

Tout d'abord, je suis cohérent avec moi-même, tout comme la rapporteure spéciale est cohérente avec elle-même. Elle a fait voter un amendement contre mon avis défavorable. Les crédits ainsi déplacés vous permettent de gager de nouveaux amendements, mais comme je n'ai pas accepté cette opération, par cohérence, je refuse de lever ces gages. Je ne peux donc pas me prononcer favorablement sur ces amendements identiques.

Je peux comprendre qu'il ne soit pas très agréable de se voir opposer cet ensemble d'avis défavorables, mais ma position est cohérente.

Je tiens à nuancer certains propos qui ont été tenus. On me dit que le Gouvernement ne fait rien ou pas grand-chose...

**Mme Monique Lubin.** On n'a pas dit ça !

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** De fait, nous dépensons beaucoup d'argent dans diverses politiques publiques. Il convient de le rappeler.

Comme je l'ai dit dans mon propos introductif, nous sommes amenés à procéder à des ajustements. L'intention du Gouvernement est connue : nous sommes en train de construire un budget pour ramener le déficit public à 4,7 % du PIB. Nous ne nous en sommes jamais cachés, ce budget s'inscrit dans une trajectoire de retour à 3 % de déficit d'ici à 2029.

Pour cela, nous devons franchir les marches une à une. Nous allons finir l'année à 5,4 % de déficit. Si nous voulons parvenir à 3 % en 2029, il faut prendre l'escalier. La marche à franchir cette année a été fixée à 4,7 %, et le Premier ministre a indiqué que nous pouvions la remonter à un peu moins de 5 %.

L'exercice est difficile. Comme je l'ai dit, il est facile d'augmenter des crédits, mais il est compliqué de les réduire ! Pour les réduire, il faut adopter une attitude de rigueur et penser en gestionnaire.

Vous sentez bien que je le regrette parfois, mais mon travail m'oblige, en cohérence avec l'objectif auquel j'adhère, à adopter une telle attitude. En effet, je pense qu'il n'est pas sain que la France laisse son déficit dérapier. (*Exclamations sur les travées des groupes CRCE-K et SER.*)

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Il fallait adopter des recettes !

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Les taux d'intérêt sont de plus en plus lourds. Le remboursement de la dette va devenir le premier poste de dépenses de l'État, devant l'éducation nationale... La situation est sérieuse !

De là où je vous parle, je fais mon travail, sur chaque dossier, dans une logique de cohérence budgétaire.

J'espère avoir répondu à certaines questions que vous vous posez. Je sais que tous ces refus suscitent de la tension, mais l'exercice est ainsi. Je vous dois des explications, je vous les donne.

En ce qui concerne les territoires zéro chômeur de longue durée, je rêverais, si la démocratie prolonge le contrat à durée très indéterminée que j'ai signé, d'aller davantage sur le terrain. Mais comme vous le voyez, je suis au Sénat, un samedi soir, à 1 h 08 du matin.

**Mme Antoinette Guhl.** Nous aussi !

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Comme vous, mesdames, messieurs les sénateurs, bien sûr.

Dès que j'aurai un peu de temps, je vous promets de me rendre dans vos territoires. Madame Féret, j'adore la Normandie, je serais ravi de m'y rendre en votre compagnie pour effectuer des visites.

Cela dit, j'ai tout de même des contacts. J'ai rencontré Laurent Grandguillaume, le président de l'association Territoires zéro chômeur de longue durée, ainsi que François Nogué, qui préside le fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée et que je connais très bien.

Si je n'ai pas le temps d'aller sur le terrain, je prends tout de même le temps de rencontrer les responsables nationaux des différents dispositifs. J'ai par exemple rencontré Stéphane Valli, le président de l'Union nationale des missions locales (UNML). Je m'efforce d'écouter les explications des responsables nationaux pour comprendre les dispositifs.

Je suis un homme de terrain, soyez-en sûrs. Dès que le travail parlementaire sur le budget sera achevé et que nous pourrons revenir à une vie « normale », je serai ravi de retourner sur le terrain.

Je découvre le dispositif territoires zéro chômeur de longue durée, et j'en entends beaucoup de bien, y compris ce soir. Une évaluation est en cours et un moment de partage aura lieu le 16 décembre à ce sujet. Voyons ce qui ressort de cette évaluation et nous verrons ensuite comment nous pouvons avancer !

En ce qui concerne la sécurisation de l'expérimentation, je me suis engagé auprès de Laurent Grandguillaume et de mon ancien collègue François Nogué à financer tout ce qui fonctionne et tout ce à quoi ils se sont engagés. Nous faisons un temps d'arrêt en termes de crédits nouveaux, voilà tout.

Nous verrons à la fin de l'examen des crédits de cette mission si l'expérimentation est prolongée de six mois. Vous en déciderez. Vous avez compris que j'étais ouvert à cet égard. Nous avons même sécurisé financièrement l'éventuelle poursuite de l'expérimentation.

Le concept est nécessairement brillant : « territoires », c'est local ; « zéro chômeurs », c'est formidable ! Ce dispositif représente une solution, et je sais que des délégations étrangères viennent observer les expérimentations, dont je mesure le caractère très innovant.

Dans tout sujet, il y a du positif, et il y a des questions. En l'occurrence, des questions de concurrence avec des entreprises marchandes locales peuvent se poser. (*Protestations sur les travées du groupe GEST.*) Acceptez le fait que des questions se posent ! Acceptez l'évaluation !

Les conclusions de l'évaluation seront rendues le 16 décembre, et peut-être que certains d'entre vous assisteront à l'événement organisé à cette occasion. Nous devons collectivement accepter ces conclusions et les pondérer. Soyons honnêtes intellectuellement ! Voilà mon état d'esprit.

Pour toutes ces raisons, et dans le contexte budgétaire, je ne saurais être favorable à une augmentation des crédits.

Le Gouvernement demande le retrait de ces amendements identiques ; à défaut, l'avis serait défavorable.

**M. le président.** La parole est à Mme Nadia Sollogoub, pour explication de vote.

**Mme Nadia Sollogoub.** Monsieur le ministre, je vous invite à venir dans la Nièvre, où le dispositif a, je pense, atteint ses limites en matière d'équilibre économique. Les associations d'insertion par l'emploi appellent au secours, parce que le dispositif territoires zéro chômeur de longue durée les met à genoux.

Nous devons conserver un point d'équilibre. À cet égard, je vous invite à lire le rapport de la Cour des comptes en entier. En effet, elle formule de très importantes réserves sur le dispositif.

Je vous invite tous, mes chers collègues, à venir chez moi. Vous verrez que nous entendrons, au cours des auditions que nous conduirons dans le cadre de la proposition de loi visant à généraliser l'expérimentation, des acteurs formuler des alertes sur ce dispositif, y compris à l'échelle nationale.

En effet, ce dispositif entre en concurrence avec d'autres dispositifs existants. Je suis absolument d'accord avec l'avis de M. le ministre : pour l'instant, prudence, prudence !

**M. le président.** La parole est à Mme Antoinette Guhl, pour explication de vote.

**Mme Antoinette Guhl.** Madame Sollogoub, peut-être que dans des cas très particuliers, il y a lieu de s'interroger sur la façon dont un projet territoires zéro chômeur de longue durée a été monté, mais pas dans la très grande majorité des cas.

Vous pouvez les interroger à ce sujet, la très grande majorité des élus soutiennent toutes les expérimentations liées à ce dispositif.

Monsieur le ministre, il n'est pas sérieux de dire aujourd'hui que, plus tard, vous irez sur le terrain. Je sais que vous comptez en euros, mais pour ma part, je compte en personnes. Et derrière chaque avis défavorable que vous émettez ce soir se cachent des êtres humains qui ne pourront pas accéder à des processus d'insertion.

Pour avoir été moi-même directrice d'une structure d'insertion, je peux vous dire, monsieur le ministre, que ce que vous êtes en train de décider ce soir est très grave.

**M. le président.** La parole est à Mme Corinne Féret, pour explication de vote.

**Mme Corinne Féret.** Monsieur le ministre, je voudrais vous poser une question. Vous vous êtes dit favorable, dans la discussion générale – et vous l'avez confirmé à l'instant – à la poursuite de l'expérimentation pour une période de six mois.

Dès lors, comment comptez-vous financer cette prolongation si nos amendements tendant à maintenir les moyens actuels du dispositif ne sont pas adoptés ? Si je peux me permettre, peut-être auriez-vous pu déposer un sous-amende-

ment ? Si vous jugez notre demande trop élevée, vous auriez pu la revoir à la baisse, en cohérence avec la prolongation de dix mois à laquelle vous êtes favorable.

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour explication de vote.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Nous attendons les conclusions de l'évaluation avec confiance. Nous avons tous suivi, dans nos territoires, les déclinaisons locales de l'expérimentation territoires zéro chômeur de longue durée.

Madame Sollogoub, ce que vous décrivez ne peut être que marginal, dans la mesure où il est écrit noir sur blanc dans le cahier des charges du dispositif que le besoin social ou territorial visé par les emplois créés ne doit pas être déjà satisfait.

**Mme Nadia Sollogoub.** Je le sais !

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Les structures mises en concurrence ne se sont-elles pas implantées après l'expérimentation ? En effet, une fois les entreprises à but d'emploi (EBE) solvabilisées et fiabilisées, d'autres opérateurs sont parfois tentés de s'implanter et se plaignent de la concurrence.

Vous ne pouvez pas nier que la non-concurrence figure dans le cahier des charges !

Par ailleurs, dans les EBE créés dans le cadre de l'expérimentation, un salarié sur quatre est en situation de handicap. Mes chers collègues, nous parlons de ce sujet régulièrement et je vous y sais sensibles. Les amendements visant à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap sont souvent adoptés ; faisons de même pour ces amendements identiques !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Les amendements n<sup>os</sup> II-1227 rectifié, II-1318 rectifié, II-1371 rectifié et II-1384 rectifié *bis*, que je n'ai pas cités par hasard dans mon propos liminaire, visent à étendre l'expérimentation jusqu'à la fin de l'année. Si je suis favorable à leur adoption, c'est bien qu'ils sont financés. Il n'y a de problème à cet égard.

Peut-être ai-je répondu maladroitement à vos questions. Je voulais simplement dire que je passe beaucoup de temps tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, mais que j'adore le terrain. J'ai pris le temps de rencontrer des personnes pour parler du dispositif, ce qui est tout à fait normal, et, dès que j'en aurai le temps, je serai ravi de faire le tour de la France s'il le faut, pour que vous me montriez ce que vous voulez me montrer !

Je vous fais une proposition honnête pour m'aider à mieux comprendre comment se passent les choses dans la vraie vie.

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n<sup>os</sup> II-90 rectifié, II-117 rectifié *quater*, II-162 rectifié, II-262 rectifié, II-1222, II-1317 et II-1345 rectifié.

*(Les amendements ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** L'amendement n<sup>o</sup> II-263 rectifié, présenté par MM. J.B. Blanc et J.M. Boyer, Mme V. Boyer, M. Cambon, Mme Lassarade, MM. Margueritte et Frassa, Mme Muller-Bronn, MM. H. Leroy et Sol, Mmes Di Folco et Noël, M. Gremillet, Mmes Canayer et de Cidrac et MM. Genet, Klingler, Paul, Delia et Houpert, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	12 000 000		12 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		12 000 000		12 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-Baptiste Blanc.

**M. Jean-Baptiste Blanc.** Il est défendu, monsieur le président.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Cet amendement porte sur Cap emploi. Nous avons déjà remis le paquet sur les entreprises adaptées et je considère davantage votre amendement comme un amendement d'appel.

En effet, il s'agit d'une augmentation de crédits très importante – 12 millions d'euros – en faveur des formations, des outils d'évaluation, des permanences handicap et des partenariats au sein des structures Cap emploi.

Compte tenu des 22 millions d'euros de crédits que nous avons votés en faveur des entreprises adaptées, qui démontrent la volonté de la commission de soutenir les personnes en situation de handicap, je demande le retrait de cet amendement ; à défaut, l'avis serait défavorable.

**M. Jean-Baptiste Blanc.** Je le retire, monsieur le président !

**M. le président.** L'amendement n° II-263 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-1367, présenté par M. Darras, Mme Lubin, MM. Kerrouche, P. Joly et Michau, Mmes Féret, Le Houerou, Canalès et Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	210 000		210 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		210 000		210 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	210 000	210 000	210 000	210 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Monique Lubin.

**Mme Monique Lubin.** Cet amendement vise à rétablir les crédits des maisons de l'emploi au niveau de 2024, c'est-à-dire 5 millions d'euros.

En 2025, ces crédits avaient purement et simplement disparu et ils ne s'élèvent qu'à 4,79 millions d'euros pour 2026. Pourtant, depuis leur création en 2005, les maisons de l'emploi sont devenues des acteurs essentiels des politiques publiques de l'emploi et de la formation.

Ces structures sont agiles et ancrées dans les territoires. Elles sont capables de répondre rapidement et efficacement aux besoins locaux, en particulier dans les zones rurales, où elles jouent un rôle de premier recours – et même de dernier recours – pour de nombreux demandeurs d'emploi.

La commission des finances du Sénat a elle-même souligné, dans un rapport d'information de 2018, le bilan positif des maisons de l'emploi et la nécessité de soutenir leur action. La somme de 5 millions d'euros qui leur est allouée est modeste, alors que l'impact de ces structures est considérable.

En effet, elles accompagnent des milliers de salariés, d'entreprises et de demandeurs d'emploi en adaptant les politiques publiques aux réalités locales.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Tout d'abord, je vous remercie d'avoir cité le rapport d'information sur les maisons de l'emploi que j'avais rendu au nom de la commission des finances il y a quelques années. J'y rappelais en effet le rôle extrêmement important que jouent ces maisons de l'emploi.

Cet amendement tendant à leur allouer 5 millions d'euros relevait ces dernières années du marronnier : chaque année, ces crédits disparaissaient du PLF et nous les rétablissions au Sénat. Cette année, les 5 millions ont été maintenus dans le PLF.

Il faut bien le reconnaître, une petite participation de 210 000 euros est demandée aux maisons de l'emploi. Toutefois, compte tenu de la conjoncture, cette participation ne nous semble pas inabordable.

Le fait de ne pas avoir à déposer cette année encore notre amendement tendant à allouer 5 millions d'euros constitue déjà une victoire.

La commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, l'avis serait défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Même avis.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1367.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

#### Vote sur les crédits de la mission

**M. le président.** Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

*(Les crédits sont adoptés.)*

**M. le président.** J'appelle en discussion les articles 80 et 81, ainsi que les amendements portant articles additionnels, qui sont rattachés, pour leur examen, aux crédits de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux ».

Travail, emploi et administration des ministères sociaux

#### Article 80

① L'article L. 6123-5 du code du travail est ainsi modifié :

② 1° Au 1°, les mots : « ainsi que d'assurer le financement de l'aide au permis de conduire » sont supprimés ;

③ 2° Au 3°, le *e* est abrogé.

**M. le président.** Je suis saisi de huit amendements identiques.

L'amendement n° II-98 rectifié *ter* est présenté par Mmes Billon, Antoine et Saint-Pé, M. Henno, Mme Gacquerre, M. J.M. Arnaud, Mme Perrot, MM. Dhersin et Pillefer, Mme Sollogoub, MM. Menonville et Duffourg, Mme Romagny, M. Bleunven, Mme Bourguignon et M. Delcros.

L'amendement n° II-460 rectifié *quater* est présenté par Mme Lermytte, MM. Wattebled, A. Marc, Pellevat, Chasseing, Grand et Laménie, Mme L. Darcos, M. Rochette et Mme Bourcier.

L'amendement n° II-680 rectifié *quater* est présenté par MM. Théophile, Buis, Buval et Rambaud, Mme Phinera-Horth, MM. Mohamed Soilihi et Iacovelli, Mmes Nadille et Schillinger, MM. Fouassin, Patriat et Lévrier, Mmes Cazebonne, Duranton et Havet, MM. Kulimoetoke, Lemoyne, Patient, Rohfritsch et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

L'amendement n° II-686 rectifié *bis* est présenté par MM. Levi, Rietmann, Hingray et Laugier, Mme Muller-Bronn, M. J. B. Blanc, Mmes V. Boyer et Florennes, MM. Bonneau et Bonhomme, Mmes Patru et Aeschlimann, M. Haye, Mme Housseau et MM. Cambier et P. Martin.

L'amendement n° II-838 rectifié est présenté par MM. Bilhac et Cabanel, Mme M. Carrère, M. Daubet, Mme N. Delattre, MM. Fialaire, Gold et Grosvalet, Mmes Guillotin et Jouve, MM. Laouedj et Masset, Mme Pantel et M. Roux.

L'amendement n° II-1279 est présenté par Mme Puissat, au nom de la commission des affaires sociales.

L'amendement n° II-1340 est présenté par Mmes Apourceau-Poly, Brulin, Silvani et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

L'amendement n° II-1356 est présenté par Mme Lubin, MM. Kerrouche, P. Joly et Michau, Mmes Féret, Le Houerou, Canalès et Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Ces huit amendements sont ainsi libellés :

Supprimer cet article.

La parole est à Mme Jocelyne Antoine, pour présenter n° II-98 rectifié *ter*.

**Mme Jocelyne Antoine.** Cet amendement d'Annick Billon vise à supprimer l'article 80, afin de maintenir le versement de l'aide au permis de conduire aux apprentis qui la sollicitent.

Dans les territoires très ruraux, la voiture individuelle est le seul mode de transport dont disposent les jeunes en apprentissage. Ils ont donc besoin du permis de conduire.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Jean Rochette, pour présenter l'amendement n° II-460 rectifié *quater*.

**M. Pierre Jean Rochette.** Il est défendu, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à M. Stéphane Fouassin, pour présenter l'amendement n° II-680 rectifié *quater*.

**M. Stéphane Fouassin.** Il est également défendu.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Baptiste Blanc, pour présenter l'amendement n° II-686 rectifié *bis*.

**M. Jean-Baptiste Blanc.** Défendu !

**M. le président.** La parole est à Mme Véronique Guillotin, pour présenter l'amendement n° II-838 rectifié.

**Mme Véronique Guillotin.** Défendu !

**M. le président.** La parole est à Mme Frédérique Puissat, pour présenter, au nom de la commission des affaires sociales, l'amendement n° II-1279.

**Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis.** Défendu !

**M. le président.** La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly, pour présenter l'amendement n° II-1340.

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Les apprentis, qui seront déjà lésés par la suppression de l'exonération de cotisations sociales sur les contrats d'apprentissage, vont subir une double peine.

En effet, vous cherchez encore une fois à faire des économies au détriment d'un public jeune, en supprimant l'aide forfaitaire de 500 euros destinée aux apprentis souhaitant passer leur permis de conduire.

Le Gouvernement explique, dans l'exposé des motifs du projet de loi, que cette suppression vise à corriger une rupture d'égalité vis-à-vis des autres étudiants, qui ne peuvent percevoir une aide similaire.

Nous refusons cette justice qui nivelle par le bas ! Si tant est que l'égalité soit votre boussole, cette aide doit être octroyée à tout le monde, et non à personne.

**M. le président.** La parole est à Mme Monique Lubin, pour présenter l'amendement n° II-1356.

**Mme Monique Lubin.** Défendu !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** La commission était initialement plutôt favorable à cet article. En effet, tout un ensemble de dispositifs est déjà ouvert aux apprentis : le permis à 1 euro, qui consiste en l'octroi d'un prêt à taux zéro aux jeunes de 15 à 25 ans ; la possibilité de mobiliser le compte personnel de formation (CPF) ; une aide de France Travail ; et les aides locales proposées par de nombreuses collectivités territoriales.

Au surplus, le maintien de cette aide prolonge une inégalité de traitement entre les apprentis et, par exemple, les stagiaires.

Cela étant dit, vous êtes nombreux à avoir déposé des amendements visant à supprimer l'article. La commission des affaires sociales défend également cette suppression.

Aussi, et bien que ce ne fût pas sa première intention, la commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Au-delà de ces amendements de suppression, je vous renvoie à ce que je vous ai dit sur l'apprentissage dans la discussion générale.

Premièrement, les politiques en faveur de l'apprentissage sont très importantes, et sont soutenues par tous les groupes parlementaires, parce qu'elles fonctionnent. Je ne reviendrai pas sur le sujet.

Deuxièmement, quand un dispositif fonctionne, nous avons envie de le maintenir. Toutefois, nous devons résoudre un problème de financement. Que faut-il financer pour que l'apprentissage fonctionne ? Il faut financer les entreprises, pour qu'elles aient envie de recruter des apprentis ; et il faut financer la formation des apprentis. Voilà les deux principaux dispositifs, et voilà ce qu'il nous faut sauvegarder.

En effet, les aides aux entreprises et les moyens alloués aux organismes de formation pour dispenser une formation de qualité aux apprentis sont le moteur de l'apprentissage.

Compte tenu des signaux que j'ai mentionnés, ce ne sera pas simple. Partant de ce constat, le Gouvernement a cherché où il était possible de faire des économies.

Nous avons proposé une première piste, celle de revenir sur les exonérations de cotisations, mais elle n'a pas été retenue. Nous nous sommes ainsi privés de 400 millions d'euros l'année prochaine, et de 1,4 milliard d'euros en année pleine.

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Nous nous sommes aussi privés des superprofits !

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Il s'agissait d'une très grosse économie.

Je vous le dis en conscience, cette économie va nous manquer lorsque nous allons boucler le budget global de l'apprentissage. Nous aurons du mal à maintenir les aides aux entreprises et à la formation, qui sont pourtant essentielles. Nous reparlerons alors de ce milliard d'euros, et nous nous rendrons compte qu'il va nous manquer.

Dans ces conditions, même si les sommes évoquées ne sont pas de même nature, et compte tenu des arguments avancés par le rapporteur spécial sur l'existence d'autres aides au permis de conduire, vous comprendrez que le Gouvernement doit faire preuve de cohérence.

Il émet donc un avis défavorable sur ces amendements de suppression.

**M. le président.** La parole est à Mme Corinne Féret, pour explication de vote.

**Mme Corinne Féret.** Monsieur le ministre, j'entends vos arguments, mais vous avez fait de véritables choix politiques. Nous avons eu l'occasion de débattre de la partie du PLF relative aux recettes, et nous n'étions pas d'accord avec ce que vous proposiez.

Nous pouvons trouver des recettes ailleurs. Nous avons fait de nombreuses propositions en ce sens. Aujourd'hui, vous ne cessez de nous dire que vous aimeriez maintenir tel ou tel dispositif, mais que vous ne le pouvez pas pour des raisons budgétaires. Vous ne le pouvez pas, car vous avez fait des choix politiques !

Il s'agit de soutenir des jeunes qui, comme l'a dit Jocelyne Antoine, n'ont aucun autre moyen de transport que la voiture, notamment lorsqu'ils vivent dans la ruralité. Le choix politique que vous faites ce soir n'est pas celui qu'attendent tous ces jeunes.

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-98 rectifié *ter*, II-460 rectifié *quater*, II-680 rectifié *quater*, II-686 rectifié *bis*, II-838 rectifié, II-1279, II-1340 et II-1356.

*(Les amendements sont adoptés.)*

**M. le président.** En conséquence, l'article 80 est supprimé.

### Article 81

- ① Le code du travail est ainsi modifié :
- ② 1° Au 3° de l'article L. 6123-5, avant la référence : « L. 6331-48 » est insérée la référence : « L. 6323-36, » ;
- ③ 2° Au II de l'article L. 6323-6 :
- ④ a) À la première phrase, les mots : « , dans des conditions définies par décret » sont supprimés ;
- ⑤ b) Le 2° est supprimé ;
- ⑥ c) Après le 6°, les alinéas suivants sont ajoutés :

- 7 « Pour les actions mentionnées au présent II, un décret fixe :
- 8 « a) Les conditions d'éligibilité au compte personnel de formation ;
- 9 « b) La liste des actions soumises à un plafond d'utilisation des droits inscrits sur ce compte résultant de l'application des articles L. 6323-11, L. 6323-27 et L. 6323-34 ainsi que, pour chacune d'entre elles, le montant du plafond correspondant. » ;
- 10 3° L'article L. 6323-36 est complété par l'alinéa suivant :
- 11 « Cette contribution est versée à l'institution mentionnée à l'article L. 6123-5. »

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-141 rectifié est présenté par MM. Gold et Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Daubet, Fialaire et Grosvalet, Mmes Guillotin et Jouve, MM. Laouedj et Masset, Mme Pantel et M. Roux.

L'amendement n° II-1309 est présenté par Mmes Apourceau-Poly, Brulin, Silvani et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Supprimer cet article.

La parole est à M. Michel Masset, pour présenter l'amendement n° II-141 rectifié.

**M. Michel Masset.** L'article 81 prévoit de plafonner les dépenses éligibles au compte personnel de formation et de supprimer la prise en charge des bilans de compétences.

Si cette mesure vise à lutter contre les actions de formation non certifiantes et contre la fraude, elle risque surtout de compromettre la finalité principale du CPF. En effet, ce dispositif doit permettre à chaque actif, quel que soit son niveau de qualification, de développer ses compétences tout au long de sa vie professionnelle, afin d'être en mesure d'évoluer professionnellement.

Dans un monde du travail en perpétuelle mutation, la reconversion professionnelle s'impose désormais comme une étape normale dans le parcours professionnel.

**M. le président.** La parole est à Mme Silvana Silvani, pour présenter l'amendement n° II-1309.

**Mme Silvana Silvani.** Je m'étonne de cette proposition de plafonnement. Je ne vois pas en quoi elle constituerait une mesure d'économie dans le budget de l'État, dans la mesure où les salariés cotisent pour alimenter leur CPF. J'aimerais bien comprendre ce que vient faire cette disposition dans ce texte.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** La commission n'est pas favorable à la suppression de l'article 81.

Les dépenses liées à l'utilisation du CPF, qui sont financées par France Compétences, sont passées de 740 millions d'euros en 2018 à 1,9 milliard d'euros en 2025, après un pic à 2,7 milliards d'euros en 2021. Dès lors, il nous semble que des mesures de régulation de cette dépense seraient les bienvenues.

Il faut que nous puissions débattre des différents moyens de régulation auxquels tendent les prochains amendements. Il nous apparaît donc inadéquat de supprimer purement et simplement le plafonnement.

La commission émet un avis défavorable sur ces amendements de suppression.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Même si je trouve qu'il y a des éléments intéressants dans ces deux amendements, je vais tout de même émettre un avis défavorable.

En effet, j'anticipe un peu sur la suite de nos travaux, et je vous annonce que j'ai l'intention d'émettre un avis favorable – c'est un peu nouveau pour moi ! (*Sourires.*) – sur les onze amendements identiques visant à supprimer l'alinéa 5 de l'article ; il me semble que c'est une solution cohérente pour encadrer les bilans de compétences.

**M. le président.** La parole est à Mme Silvana Silvani, pour explication de vote.

**Mme Silvana Silvani.** La formation est un sujet qui me tient particulièrement à cœur.

Avec le dispositif prévu à l'article 81, on attaque un droit ! Je sais bien que, pour certains, la formation professionnelle, c'est le pactole : il y a énormément d'argent à se faire !

Mais je maintiens qu'il est très curieux de vouloir supprimer l'éligibilité des bilans de compétences au CPF quand ce dernier a déjà réduit le droit à la formation à peu de chagrin. Je ne comprends vraiment pas cette démarche.

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n° II-141 rectifié et II-1309.

(*Les amendements ne sont pas adoptés.*)

**M. le président.** Je suis saisi de dix-neuf amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1354, présenté par Mme Lubin, MM. P. Joly, Kerrouche, Michau et Montaugé, Mme Féret, M. Mérillou, Mmes Le Houerou, Canalès et Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Alinéas 3 à 9

Supprimer ces alinéas.

La parole est à Mme Annie Le Houerou.

**Mme Annie Le Houerou.** Avec cet article 81, le Gouvernement s'attaque une nouvelle fois au pouvoir d'agir des travailleurs en opérant un coup de rabot sévère sur le compte personnel de formation.

Cet article prévoit en effet le plafonnement des dépenses éligibles au CPF et la suppression de la prise en charge des bilans de compétences.

Sous couvert de lutte contre la fraude, vous organisez en réalité une réduction massive de l'accès à la formation, alors que la mondialisation, la transition numérique, les reconversions professionnelles exigent de former mieux et davantage. Vous choisissez de restreindre un outil qui a pourtant fait ses preuves en matière d'émancipation et de montée en compétences.

Les bilans de compétences, pourtant indispensables pour sécuriser les parcours, deviennent une variable d'ajustement budgétaire. C'est un très mauvais signal envoyé à tous les actifs.

Pour notre part, nous proposons d'autres voies, comme l'exclusion des actions non certifiantes du CPF, qui permettrait de lutter effectivement contre les dérives sans sacrifier la formation professionnelle.

**M. le président.** L'amendement n° II-610 rectifié *quater*, présenté par Mmes Carrère-Gée et Bellamy, MM. J.B. Blanc, Bruyen et Daubresse, Mme Di Folco, M. Dhersin, Mme Dumont, MM. Lefèvre, H. Leroy, Levi, Margueritte, Maurey, Mouiller, Naturel et Panunzi, Mme Saint-Pé, MM. Séné et Sido, Mmes Josende, Grunty et Lermytte, MM. Genet et Anglars, Mmes Canayer et Petrus, M. Sol, Mmes Aeschlimann et Primas, MM. Pointereau et Houpert, Mme Micouleau et M. Frassa, est ainsi libellé :

I. – Alinéa 5

Supprimer cet alinéa.

II. – Alinéa 7

Rédiger ainsi cet alinéa :

« Pour les actions mentionnées aux 2° et 3° du présent II, un décret fixe :

III. – Pour compenser la perte de recettes résultant du I, compléter cet article par un paragraphe ainsi rédigé :

... – La perte de recettes résultant pour les organismes de sécurité sociale du présent article est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I<sup>er</sup> du livre III du code des impositions sur les biens et services.

IV. – Pour compenser la perte de recettes résultant du I, compléter cet article par un paragraphe ainsi rédigé :

... – La perte de recettes résultant pour l'État du présent article est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I<sup>er</sup> du livre III du code des impositions sur les biens et services.

La parole est à Mme Marie-Claire Carrère-Gée.

**Mme Marie-Claire Carrère-Gée.** Vous l'avez compris, monsieur le ministre, exclure les bilans de compétences du CPF ne fait pas du tout consensus sur toutes ces travées.

Par cet amendement, je propose de réintégrer les bilans de compétences dans le champ du CPF, mais de le faire sous plafond.

Cela étant, contrairement aux amendements qui seront présentés dans quelques instants, le mien n'a pas pour seul objet le rétablissement des bilans de compétences sous plafond. Il vise également à faire en sorte que les actions tendant à la validation des acquis de l'expérience (VAE) ne soient pas plafonnées.

Vous souhaitez – on peut le comprendre – plafonner ce qui n'est pas certifiant. Mais qu'est-ce qui se rapproche le plus de la certification, sinon la VAE ? À mon sens, le CPF doit favoriser la VAE, et non la restreindre.

**M. le président.** Les onze amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-100 rectifié *ter* est présenté par Mmes Billon et Saint-Pé, MM. J.M. Arnaud et Dhersin, Mmes Sollogoub et Housseau, MM. Menonville et Duffourg, Mmes Romagny et Bourguignon et M. Delcros.

L'amendement n° II-115 rectifié *ter* est présenté par M. Lévrier, Mme Schillinger, MM. Fouassin, Patriat et Iacovelli, Mme Nadille, MM. Théophile, Buis et Buval, Mmes Cazebonne, Duranton et Havet, MM. Kulimoetoke, Lemoyne, Mohamed Soilihi et Patient, Mme Phinera-Horth, MM. Rambaud, Rohfritsch et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

L'amendement n° II-163 rectifié *ter* est présenté par Mmes Berthet et Belrhiti, MM. J.M. Boyer et Delia, Mmes Demas et Gosselin et MM. Houpert, H. Leroy, Panunzi et Paul.

L'amendement n° II-190 rectifié *bis* est présenté par MM. Levi, Rietmann, Hingray, Laugier et J.B. Blanc, Mmes V. Boyer et Florennes, MM. Bonneau, Chasseing et Bonhomme et Mmes Patru, Aeschlimann et Jacquemet.

L'amendement n° II-236 rectifié *ter* est présenté par M. Henno, Mme Antoine, M. Courtial et Mmes de La Provôté, Guidez, Perrot et Devésa.

L'amendement n° II-648 rectifié *bis* est présenté par MM. Verzelen et A. Marc.

L'amendement n° II-704 rectifié *septies* est présenté par MM. C. Vial, Mouiller, Brisson et Bruyen, Mme Joseph et MM. Genet et Szpiner.

L'amendement n° II-1044 rectifié *septies* est présenté par MM. V. Louault, Chevalier, Grand et Laménie, Mme Bessin-Guérin et M. Bleunven.

L'amendement n° II-1280 est présenté par Mme Puissat, au nom de la commission des affaires sociales.

L'amendement n° II-1300 rectifié *bis* est présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet et MM. Longeot, Delahaye, Folliot et Cambier.

L'amendement n° II-1353 rectifié est présenté par Mmes Lubin et Féret, MM. Kerrouche, P. Joly et Michau, Mmes Le Houerou, Canalès et Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy, M. Méryllou et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Ces onze amendements sont ainsi libellés :

Alinéa 5

Supprimer cet alinéa.

La parole est à Mme Nadia Sollogoub, pour présenter l'amendement n° II-100 rectifié *ter*.

**Mme Nadia Sollogoub.** Par cet amendement, notre collègue Annick Billon propose de maintenir l'éligibilité des bilans de compétences au CPF tout en acceptant le plafonnement de la prise en charge des autres actions non certifiantes, afin d'assurer la soutenabilité du dispositif.

**M. le président.** La parole est à M. Stéphane Fouassin, pour présenter l'amendement n° II-115 rectifié *ter*.

**M. Stéphane Fouassin.** Défendu.

**M. le président.** L'amendement n° II-163 rectifié *ter* n'est pas soutenu.

La parole est à M. Jean-Baptiste Blanc, pour présenter l'amendement n° II-190 rectifié *bis*.

**M. Jean-Baptiste Blanc.** Défendu.

**M. le président.** La parole est à Mme Jocelyne Antoine, pour présenter l'amendement n° II-236 rectifié *ter*.

**Mme Jocelyne Antoine.** Défendu.

**M. le président.** Les amendements n°s II-648 rectifié *bis*, II-704 rectifié *septies* et II-1044 rectifié *septies* ne sont pas soutenus.

La parole est à Mme le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-1280.

**Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis.** Cet amendement est défendu. J'aimerais toutefois que le Gouvernement expertise l'amendement n° II-610 rectifié *quater*, notamment sur le coût de la mesure envisagée, afin de savoir si je peux rendre le mien identique.

**M. le président.** La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour présenter l'amendement n° II-1300 rectifié *bis*.

**Mme Nathalie Goulet.** Défendu.

**M. le président.** La parole est à Mme Monique Lubin, pour présenter l'amendement n° II-1353 rectifié.

**Mme Monique Lubin.** Défendu.

**M. le président.** Les trois amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-1267 rectifié *bis* est présenté par Mme N. Delattre, M. Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Fialaire et Gold, Mmes Guillotin et Jouve, M. Masset, Mme Pantel et M. Roux.

L'amendement n° II-1365 rectifié est présenté par Mme Lubin, MM. Kerrouche, P. Joly et Michau, Mmes Féret, Le Houerou, Canalès et Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1382 rectifié *bis* est présenté par MM. Rochette et Chasseing, Mme L. Darcos et MM. Grand, Brault et Chatillon.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Après l'alinéa 5

Insérer quatre alinéas ainsi rédigés :

...) Le 3° est ainsi rédigé :

« 3° La préparation aux épreuves théoriques et pratiques des catégories de véhicules terrestres à moteur du groupe lourd ; »

...) Le 4° est ainsi rétabli :

« 4° La préparation aux épreuves théoriques et pratiques des catégories de véhicules terrestres à moteur du groupe léger pour les demandeurs d'emploi ou lorsque la préparation fait l'objet d'un financement par l'un des tiers mentionnés aux 2° à 12° du II de l'article L. 6323-4. »

La parole est à Mme Véronique Guillotin, pour présenter l'amendement n° II-1267 rectifié *bis*.

**Mme Véronique Guillotin.** Défendu.

**M. le président.** La parole est à Mme Monique Lubin, pour présenter l'amendement n° II-1365 rectifié.

**Mme Monique Lubin.** Défendu.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Jean Rochette, pour présenter l'amendement n° II-1382 rectifié *bis*.

**M. Pierre Jean Rochette.** Défendu.

**M. le président.** L'amendement n° II-981 n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-1355, présenté par Mme Lubin, MM. Kerrouche, P. Joly et Michau, Mmes Féret, Le Houerou, Canalès et Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Alinéas 6 à 11

Supprimer ces alinéas.

La parole est à Mme Monique Lubin.

**Mme Monique Lubin.** Par cet amendement, nous demandons simplement de rétablir ce que le Parlement avait voté et que le Gouvernement a choisi de restreindre par voie réglementaire.

L'article 3 de la loi du 21 juin 2023 visant à faciliter le passage et l'obtention de l'examen du permis de conduire ouvrirait clairement le droit d'utiliser son CPF pour financer l'ensemble des permis du groupe léger : permis auto, moto, scooter... Autant de mobilités nécessaires pour l'emploi en ville comme en zone rurale.

Or, contre l'avis unanime des professionnels du secteur, et à rebours de la volonté du législateur, un décret est venu vider la loi de sa substance en interdisant l'usage du CPF dès lors que la personne dispose déjà d'un permis B. Dans un contexte où chacun reconnaît que la mobilité est l'un des premiers leviers d'accès à l'emploi, une telle restriction n'a aucun sens.

**M. le président.** L'amendement n° II-1392, présenté par Mmes Senée et Poncet Monge, MM. G. Blanc, Dossus, Benarroche et Dantec, Mme de Marco, MM. Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli, Mme Ollivier, M. Salmon et Mmes Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

I. – Alinéa 7

Après les mots :

au présent II,

insérer les mots :

à l'exception des actions mentionnées au 1° du même II,

II – Pour compenser la perte de recettes résultant du I, compléter cet article par un paragraphe ainsi rédigé :

... - La perte de recettes résultant pour l'État du présent article est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I<sup>er</sup> du livre III du code des impositions sur les biens et services.

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Cet amendement vise à exclure les actions de validation des acquis de l'expérience du champ des formations soumises au plafonnement de mobilisation du CPF.

La VAE constitue un outil certifiant majeur. Elle permet à toute personne d'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou d'un titre professionnel inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Elle répond pleine-

ment à l'objectif du CPF : soutenir l'accès aux certifications et sécuriser les parcours professionnels, en particulier pour les actifs les moins qualifiés.

Les coûts de la VAE demeurent maîtrisés, avec 24 millions d'euros pour 19 000 accompagnements en 2024, sans tensions inflationnistes ni dérives constatées.

Introduire un plafonnement réduirait l'accès à un dispositif pourtant essentiel pour la reconnaissance de l'expérience, la reconversion et la progression professionnelles.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Vous l'avez compris, la commission des finances aurait préféré ne pas modifier l'article 81, qui prévoit la suppression de l'éligibilité des bilans de compétences au CPF – cette mesure fait visiblement débat – et un plafonnement des dépenses éligibles au profit de certaines actions de formation.

Sur le premier point, je constate, à en juger par les différents amendements déposés et les interventions de nos collègues, qu'une majorité se dégage au sein de l'hémicycle en faveur du maintien de l'éligibilité des bilans de compétences au CPF.

Je rappelle toutefois que les actions non certifiantes comme la préparation du permis de conduire ou les bilans de compétences sont aujourd'hui celles qui sont les plus souscrites sur « Mon compte formation » et que le prix moyen constaté ne cesse d'évoluer à la hausse, notamment pour les bilans de compétences. En outre, une part très importante des établissements qui fraudent le CPF proposent des bilans de compétences. Une mesure de régulation semble donc nécessaire. Certes, cela pourrait passer par un plafonnement.

La commission s'en remet donc à la sagesse du Sénat sur les amendements ayant pour seul objet le maintien de l'éligibilité des bilans de compétences au CPF.

Je souligne néanmoins que la majorité de l'économie attendue à l'article 81 sera perdue ; c'est en effet là que se situent les principales dépenses. Il faudra donc peut-être durcir le plafonnement pour tenir le budget.

J'en viens au deuxième point : le plafonnement des droits mobilisables.

Le coût des actions de formation non qualifiantes est très élevé. C'est cinq fois celui des actions de formation inscrites au RNCP. Le plafonnement semble donc nécessaire.

C'est la raison pour laquelle la commission émet un avis défavorable sur les amendements n° II-1354 et II-1355, qui ont pour objet de supprimer le plafonnement.

Nous avons émis une demande de retrait de l'amendement n° II-610 rectifié *quater*, mais, à l'instar de Mme le rapporteur pour avis Puissat, je souhaiterais avoir l'avis du Gouvernement sur cet amendement, dont l'objet est plus large que celui des amendements identiques de suppression de l'alinéa 5.

L'avis de sagesse que j'ai émis sur ces amendements identiques peut s'étendre à l'amendement n° II-1392, qui vise simplement à exclure les actions de VAE du plafonnement.

Je précise enfin, pour la clarté de nos travaux, que l'adoption de l'amendement n° II-610 rectifié *quater* aurait pour effet de faire tomber la plupart des autres, puisque cet amendement tend à supprimer l'alinéa 5 et à rédiger l'alinéa 7 de l'article.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Revenons à des principes simples. Quel est notre objectif de fond ? Réguler la dépense. Voyons à présent comment cet objectif peut s'articuler avec les différents amendements en discussion.

D'abord, la question des coûts horaires doit nous faire réfléchir. Les bilans de compétences coûtent cinq fois plus à l'heure que la formation. Et l'emballlement des sommes correspondantes, auquel il a été fait référence, mérite attention, au regard, encore une fois, de l'objectif de maîtrise de la dépense.

Ensuite, il paraît effectivement logique de distinguer ce qui est certifiant et ce qui ne l'est pas et d'accorder la priorité à ce qui l'est pour le CPF. D'aucuns proposent de ne pas mettre sur le même plan, d'une part, les bilans de compétences et le permis de conduire et, d'autre part, les actions de VAE. Pourquoi pas ? J'y reviendrai.

Le plafonnement me semble être un outil intéressant. J'avais donc annoncé très tôt mon souhait d'y avoir recours, afin de baliser les débats. Je juge favorablement les amendements qui visent à plafonner les dépenses liées à des actions non certifiantes.

L'amendement n° II-1354, qui vise à revenir sur le plafonnement de ces actions non certifiantes, n'est pas cohérent avec la démarche du Gouvernement. Avis défavorable.

J'ai été sensible aux arguments de Mme la sénatrice Carrère-Gée sur la VAE. Je précise simplement que la loi a non pas fixé une obligation, mais simplement ouvert une possibilité ; c'est ce qui fait son charme. Je suis prêt à continuer les discussions sur la VAE. À ce stade, le décret n'est pas encore rédigé ; nous pouvons donc y travailler ensemble.

Pour autant, je ne souhaite pas l'adoption de l'amendement n° II-610 rectifié *quater*, qui aurait pour effet de faire tomber la plupart des autres amendements. Je vous invite plutôt à le retirer, madame la ministre. Cela ne nous empêchera nullement de continuer à échanger sur la VAE, voire de rédiger ensemble le décret.

Comme je l'avais indiqué précédemment, j'é mets un avis favorable sur les amendements identiques de suppression de l'alinéa 5, ainsi que sur les amendements n° II-1267 rectifié *bis*, II-1365 rectifié et II-1382 rectifié *bis* qui me semblent complémentaires.

Enfin, ce que j'ai indiqué à propos de l'amendement n° II-610 rectifié *quater* peut aussi s'appliquer, me semble-t-il, à l'amendement n° II-1392. La VAE est un sujet intéressant, et je suis prêt à y travailler avec vous, même si j'é mets à ce stade un avis défavorable sur cet amendement.

**M. le président.** La parole est à Mme Silvana Silvani, pour explication de vote.

**Mme Silvana Silvani.** Je maintiens ce que j'ai dit : sous couvert de lutte contre des fraudes, on s'attaque au droit à la formation professionnelle, qui est une conquête très ancienne et importante.

Cherchez l'erreur : alors que les fraudes sont le fait des opérateurs, ce sont les personnes en formation qui vont être sanctionnées. Ce n'est pas leur faute si elles se voient appliquer des tarifs mirobolants ; elles se font tout bonnement avoir.

Et je mets au défi quiconque de décrocher une formation certifiante ou qualifiante uniquement avec le CPF, qui était déjà une atteinte au droit à la formation dès sa création.

Enfin, je ne vois absolument pas où sont les économies dont vous parlez.

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Claire Carrère-Gée, pour explication de vote.

**Mme Marie-Claire Carrère-Gée.** Je remercie M. le ministre de sa proposition de travail en commun. Mais puisqu'il nous demande de donner au Gouvernement la possibilité de plafonner la VAE tout en expliquant que celle-ci ne sera sans doute pas plafonnée, je pense que le plus simple est encore de voter mon amendement.

**M. le président.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour explication de vote.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Je souhaite interroger notre collègue Marie-Claire Carrère-Gée. Dans votre amendement, vous ne plafonnez pas la VAE ; c'est bien cela ? (*Mme Marie-Claire Carrère-Gée le confirme.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le rapporteur pour avis.

**Mme Frédérique Puissat, rapporteur pour avis.** J'aurais aimé pouvoir rendre l'amendement n° II-1280 identique à l'amendement n° II-610 rectifié *quater*, mais je n'ai pas de mandat de la commission des affaires sociales pour le faire. Cependant, à titre personnel, je voterai l'amendement de Mme Carrère-Gée.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Nous avons une difficulté : l'amendement n° II-610 rectifié *quater* rejoint les amendements identiques de suppression de l'alinéa 5 sur les bilans de compétences et l'amendement n° II-1392 sur la VAE. Or ce sont deux sujets distincts.

La commission, après avoir envisagé de demander le retrait de cet amendement, avait sollicité l'avis du Gouvernement. Et ce dernier s'est prononcé en faveur des amendements de suppression de l'alinéa 5.

Il me paraîtrait donc plus simple, madame Carrère-Gée, que vous rendiez votre amendement identique soit aux amendements de suppression de l'alinéa 5, soit à l'amendement n° II-1392, relatif à la VAE. J'ai même le sentiment que c'est de ce dernier qu'il est le plus proche.

Je pense qu'il serait plus cohérent de procéder ainsi. En effet, l'adoption de l'amendement n° II-610 rectifié *quater* aurait pour effet de faire tomber la plupart des autres.

**Mme Chantal Deseyne.** Dans ce cas, pourquoi ne pas rendre les autres amendements identiques à celui de Mme Carrère-Gée ?

**M. le président.** Madame Carrère-Gée, acceptez-vous de rectifier votre amendement dans le sens suggéré par la commission ?

**Mme Marie-Claire Carrère-Gée.** Non, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à Mme Nadia Sollogoub, pour explication de vote.

**Mme Nadia Sollogoub.** Je rends l'amendement n° II-100 rectifié *ter* identique à celui de Mme Carrère-Gée.

**M. le président.** Je suis donc saisi d'un amendement n° II-100 rectifié *quater*, dont le libellé est identique à celui de l'amendement n° II-610 rectifié *quater*.

Je mets aux voix l'amendement n° II-1354.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n° II-610 rectifié *quater* et II-100 rectifié *quater*.

(*Les amendements sont adoptés.*)

**M. le président.** En conséquence, les amendements identiques n° II-115 rectifié *ter*, II-190 rectifié *bis*, II-236 rectifié *ter*, II-1280, II-1300 rectifié *bis* et II-1353, ainsi que l'amendement n° II-1392 n'ont plus d'objet.

Je mets aux voix les amendements identiques n° II-1267 rectifié *bis*, II-1365 et II-1382 rectifié *bis*.

(*Les amendements sont adoptés.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1355.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** L'amendement n° II-1383 rectifié *bis*, présenté par MM. Rochette et Chasseing, Mme L. Darcos, MM. Grand et Brault, Mme Bourcier et M. Chatillon, est ainsi libellé :

Après l'alinéa 2

Insérer deux alinéas ainsi rédigés :

...° Le I de l'article L. 6323-6 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Un décret fixe, pour chaque action sanctionnée par des certifications et habilitations enregistrées dans le répertoire spécifique mentionné à l'article L. 6113-6, à l'exception de celles menant à la certification relative au socle de connaissances et de compétences professionnelles, un plafond de droits mobilisables, inscrits sur le compte personnel de formation en application des articles L. 6323-11, L. 6323-27 et L. 6323-34. »

La parole est à M. Pierre Jean Rochette.

**M. Pierre Jean Rochette.** Cet amendement tend à plafonner les certifications professionnelles inscrites au répertoire spécifique mentionné à l'article L. 6113 6 du code du travail.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Avis favorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Avis favorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-1383 rectifié *bis*.

(*L'amendement est adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'article 81, modifié.

(*L'article 81 est adopté.*)

### Après l'article 81

**M. le président.** Je suis saisi de quatre amendements identiques.

L'amendement n° II-1227 rectifié est présenté par MM. Fouassin, Patriat, Iacovelli et Lévrier, Mme Nadille, MM. Théophile, Buis et Buval, Mmes Cazebonne, Durantou et Havet, MM. Kulimoetoke, Lemoyne, Mohamed Soilihi et Patient, Mme Phinera-Horth, MM. Rambaud et Rohfritsch, Mme Schillinger et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

L'amendement n° II-1318 rectifié est présenté par MM. Grosvalet et Bilhac, Mme Briante Guillemont, M. Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Daubet, Fialaire et Gold, Mmes Guillotin et Jouve, MM. Laouedj et Masset, Mme Pantel et M. Roux.

L'amendement n° II-1371 rectifié est présenté par Mmes Lubin, Féret et Bélim, MM. Darras, P. Joly, Michau et Kerrouche, Mmes Le Houerou, Canalès et Conconne, MM. Fichet et Jomier, Mmes Rossignol et Poumirol, M. Kanner, Mme Bonnefoy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1384 rectifié *bis* est présenté par MM. Rochette et Chasseing, Mme L. Darcos, M. Grand, Mme Bourcier et MM. Brault et Chatillon.

Ces quatre amendements sont ainsi libellés :

Après l'article 81

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Au premier alinéa du II de l'article 9 de la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée », après les mots : « cinq ans », sont insérés les mots : « et six mois ».

La parole est à M. Stéphane Fouassin, pour présenter l'amendement n° II-1227 rectifié.

**M. Stéphane Fouassin.** La loi prévoit que l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » prend fin le 30 juin 2026.

Par cet amendement, nous proposons de prolonger l'expérimentation pour une durée de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2026. Cette durée supplémentaire permettra de prendre en compte les résultats du rapport d'évaluation de l'expérimentation et des orientations préconisées. L'éventuelle pérennisation du dispositif pourrait être ainsi préparée dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, le PLF pour 2026 prévoit déjà des financements en année pleine jusqu'au 31 décembre, et non jusqu'à la fin de l'expérimentation, prévue le 30 juin 2026.

Adopter cet amendement permettrait ainsi de rétablir la cohérence entre le budget d'expérimentation et sa durée.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Masset, pour présenter l'amendement n° II-1318 rectifié.

**M. Michel Masset.** Cet amendement a été parfaitement défendu.

**M. le président.** La parole est à Mme Monique Lubin, pour présenter l'amendement n° II-1371 rectifié.

**Mme Monique Lubin.** Défendu.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Jean Rochette, pour présenter l'amendement n° II-1384 rectifié *bis*.

**M. Pierre Jean Rochette.** Défendu.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Capus, rapporteur spécial.** Avis favorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Avis favorable.

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1227 rectifié, II-1318 rectifié, II-1371 rectifié et II-1384 rectifié *bis*.

*(Les amendements sont adoptés.)*

**M. le président.** En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 81.

Mes chers collègues, nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »

2

## MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Mes chers collègues, au vu de l'avancée de nos travaux, nous pourrions reporter la suite de l'examen de la mission « Sport, jeunesse et vie associative », prévue demain, au samedi 13 décembre, à l'issue de l'examen des missions « Économie » et « Investir pour la France de 2030 ».

Y a-t-il des observations ?...

Il en est ainsi décidé.

3

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 8 décembre 2025 :

À neuf heures trente, l'après-midi, le soir et la nuit :

Suite du projet de loi de finances pour 2026, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale (texte n° 138, 2025-2026) :

Mission « Immigration, asile et intégration » ;

Mission « Sécurités » ;

Compte spécial « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » ;

Mission « Écologie, développement et mobilité durables » et article 69 ;

Budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » ;

Compte spécial « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale ».

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

*(La séance est levée le dimanche 7 décembre 2025, à une heure cinquante-cinq.)*

*Pour le Directeur des comptes rendus du Sénat,  
le Chef de publication*

JEAN-CYRIL MASSERON